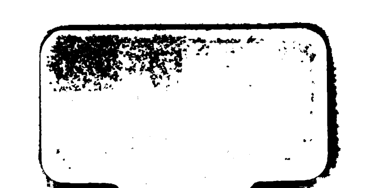




CORRESPONDANCE

ET RELATIONS

AVEC

BONAPARTE.



PONIATOWSKI.

CORRESPONDANCE
ET RELATIONS

DE

J. FIÉVÉE

AVEC

BONAPARTE

PREMIER CONSUL ET EMPEREUR,

PENDANT ONZE ANNÉES (1802 A 1813).

PUBLIÉ PAR L'AUTEUR.

TOME TROISIÈME.

NOVEMBRE 1809 — MARS 1813.

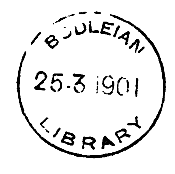
PARIS

A. DESREZ,
ÉDITEUR DU PANTHÉON LITTÉRAIRE,
COLLECTION UNIVERSELLE
Des chefs-d'œuvre de l'esprit humain,
Rue Saint-Georges, 11.

BEAUVAIS,
ÉDITEUR DES ARCHIVES CURIEUSES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE,
Et du Corps du droit français,
Rue St-Thomas-du-Louvre, 26.

1836

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, 4.



CORRESPONDANCE
ET RELATIONS
PENDANT ONZE ANNÉES (1802 A 1813)
AVEC
BONAPARTE,
PREMIER CONSUL ET EMPEREUR.

NOTE LXVI.

Novembre 1809.

En présentant, dans ma dernière Note, un tableau fidèle de l'exaspération qu'avait éprouvée l'opinion publique, j'ajoutais qu'il n'y avait cependant ni complots, ni projets, ni espérances mauvaises jetées dans l'avenir; c'était indiquer que cette exaspération tomberait d'elle-même, et que l'opinion se rapprocherait du pouvoir aussi promptement qu'elle s'en était éloignée. En effet,

il faut un effort de mémoire pour se rappeler aujourd'hui la fermentation qui régnait il y a six semaines. Avec le retour de l'empereur, les esprits ont repris leur sérénité, et l'on peut dire que le calme qui règne dans les actes du gouvernement s'est communiqué à la nation entière. De toutes les paroles dites à Fontainebleau, et qui ont été répétées à Paris, il n'en est pas une seule qui n'ait produit un bon effet; d'abord parce que chacun a pu se vanter d'avoir été bien accueilli, ensuite parce que toutes ces paroles tendent à donner la certitude que l'empereur restera quelque temps en France. L'esprit public, tel qu'il est maintenant, n'a donc besoin que d'être ménagé pour s'améliorer de jour en jour. Dans un moment où tant de rois, tant d'étrangers vont se trouver réunis dans une capitale où il y a trop d'esprit pour que chacun ne parvienne à mettre au jour sa pensée, il faut que les discours publics et les entretiens familiers soient d'accord. Rien n'est plus facile à obtenir; il suffit de ne distraire les esprits ni par des projets ni par des changements, et de les laisser s'occuper tout naturellement d'un des plus grands spectacles dont la France ait été appelée à jouir.

On a dit qu'il ne pouvait y avoir de noble ambition partout où règnent la démocratie ou le despotisme, et que la grandeur appartenait spécialement aux monarchies. Il est incontestable que plus les hommes sont élevés en naissance, en di-

gnité, plus il est beau de leur commander, d'être le but de leurs hommages. Vingt discours imprimés dans le *Moniteur*, les menaces les plus effrayantes contre les ennemis du dehors et de l'intérieur, les plus belles victoires même ne font pas une impression aussi vive qu'une réunion de souverains reconnaissant au-dessus d'eux un protecteur; je ne dis pas un maître, cela n'est bon qu'au théâtre, et dans le système démagogique qui croit que la facilité d'humilier est une preuve de puissance. Plus les rois seront libres dans leurs hommages, plus ils seront entourés d'honneurs, et plus il en rejaillira d'éclat sur le trône impérial. Qu'il est facile d'être modeste quand tout ce qu'on accorde revient à soi! J'ignore pour quels motifs ces rois sont appelés; mais s'il doit en résulter des cérémonies d'éclat, des discours destinés à être livrés au public, il est de la plus haute importance d'en peser toutes les expressions. S'il était possible qu'un honnête homme se dît: « J'ai plus de fierté qu'un roi, » les rois ne paraîtraient plus que des courtisans ordinaires, et la pompe dont on les entourerait se réduirait à une vaine représentation sans effet durable sur l'opinion publique. En général, les hommes sont peu portés au respect et à la confiance pour ce qui est nouveau; leur foi a besoin d'être appuyée sur la durée; c'est pour cela que la manie d'innover est si dangereuse pour les gouvernements dont le premier besoin est de s'af-

fermir. Plus une circonstance est nouvelle, plus elle a d'éclat, plus elle fixe l'attention, et plus il est nécessaire de calculer d'avance l'effet qu'elle peut produire, même sur la malignité. Qu'on ne cherche pas à exagérer ce qui est déjà si grand de sa nature, et les esprits justes, qui décident toujours en dernier ressort, approuveront sans restriction.

On parle de changement dans le corps législatif. Je me suis expliqué sur nos institutions nouvelles de manière à n'en jamais revenir, lorsque, dans une de mes Notes, je disais que, pour connaître la force réelle de ce qu'il a créé, l'empereur n'avait qu'à se demander ce qu'il lui en coûterait pour le détruire. Le corps législatif ne se lie à rien, n'est rien et ne sera jamais rien. Qu'il subsiste sous une forme ou sous une autre, ou même qu'il ne subsiste pas, cela est indifférent à la France qui n'a pas du tout la pensée que la levée des impôts dépende de la volonté d'hommes qu'on paie pour vouloir. Vingt changements dans le corps législatif ne seraient donc rien par eux-mêmes. Mais le moment présent exige qu'on laisse l'opinion se reposer, parce qu'elle revient à l'autorité par le repos même, et je regarderais comme une faute politique tout ce qui lui donnerait de l'activité. Si un changement paraît nécessaire à l'empereur, il n'est guère probable qu'il lui paraisse urgent; cela suffirait non-seulement pour l'ajour-

ner, mais pour en ôter toute idée; un projet annoncé et dont l'exécution est attendue ayant plus d'inconvénient que s'il était réalisé, puisqu'il produit de l'agitation et rien de plus.

On parle aussi de quelques dispositions à se rapprocher du Pape; cela serait à désirer. De nos jours, ces querelles n'ont d'importance que pour ceux qui se les font. Le parti philosophique est assez avancé pour s'amuser d'une division entre l'autorité souveraine et l'autorité religieuse, positivement parce qu'indifférent à toutes les religions, il sait que l'autorité souveraine n'a qu'à perdre en triomphant. Après la destruction des jésuites, Voltaire écrivait à ses disciples : « Nous sommes débarrassés des renards, maintenant faisons la chasse aux loups », c'est-à-dire aux jansénistes. La religion catholique vaincue, soumise, à peu près usée comme théocratie, n'a plus assez de ressort pour soulever les esprits dans un Etat aussi grand, aussi mélangé que l'est aujourd'hui l'empire; aussi n'est-ce pas là ce qui est à craindre de nos jours. Le Pape a perdu ce qui lui restait de mieux en perdant son pouvoir temporel qui le liait aux autres puissances, et que toutes pouvaient en effet essayer de faire agir à leur gré, selon les circonstances. Ce n'est plus réellement aujourd'hui qu'un Pape *in partibus*. N'étant et ne pouvant plus rien que du consentement ou sous l'influence de la France, si les choses restent long-

temps ainsi, les rois catholiques auront plus d'intérêt à affaiblir son ascendant dans leurs Etats qu'à le maintenir. C'est donc indépendamment de toute opinion religieuse que les hommes bien intentionnés aimeraient à voir les anciennes relations se rétablir, les mécontentements réciproques s'apaiser. Sans aucune prévention personnelle, on peut désirer que l'empereur ne poursuive pas une lutte sans profit et sans gloire.

NOTE LXVII.

Novembre 1809.

Des discours prononcés depuis le retour triomphal de l'empereur, les meilleurs sont incontestablement ceux qui lui appartiennent; aussi ont-ils été généralement approuvés. Lorsque l'empereur cherche, dans les temps antérieurs, des princes au-dessus de lui, et qu'il appelle l'avenir pour se créer des rivaux, il peut être sûr qu'on s'empressera d'indiquer sa place historique plus haut qu'il ne pourrait la marquer lui-même. Il est possible que la France ait eu des rois plus heureux, le bonheur ne tient pas au pouvoir, mais elle n'en a pas eu de plus habiles; et s'il était vrai qu'elle en ait eu de plus puissants, il faudrait en conclure que la puissance est relative, par conséquent sujette à être diversement définie. Un souverain qui régnerait sur un pays soumis à l'égalité ne serait pas plus puissant que le premier factieux qui le renverserait et prendrait sa place; au contraire, le monarque qui s'élève au-dessus d'hommes constitués en dignités réelles, qui parvient à faire dominer sa volonté en ménageant des institutions fortes, et qui sait écarter tout ce qui dans l'avenir

pourrait renverser son ouvrage, est plus puissant, ne gouvernât-il qu'un pays borné, que le conquérant qui traverserait le monde sans laisser après lui d'autres témoignages de sa force que des débris et de tristes souvenirs. C'est de cela qu'il faut se défendre, parce que le monde peut, à la rigueur, devenir la conquête d'une nation (on le dit des Romains); mais il ne peut pas être la conquête d'un homme : il n'y en a pas d'exemple.

Créer constitutionnellement des résistances est une sottise philosophique qui ne pouvait avoir de crédit que de nos jours, et qui tient à une ignorance trop profonde des vraies bases de la monarchie pour n'être pas encore dominante; mais vouloir des institutions qui durent et qui ne puissent opposer aucune résistance, c'est une révolte contre les lois éternelles de la nature qui a proportionné la force de résistance de chaque objet à la durée qu'il doit avoir. Il dépend de l'empereur de fonder une monarchie stable, sans blesser aucun intérêt, sans faire aucun de ces essais qui souvent ne servent qu'à détruire ce qui tendait naturellement à s'établir; mais aujourd'hui ce qui existe n'a pas encore et ne peut pas avoir de consistance. Il semble qu'on n'ait de force que pour revenir à la monarchie telle qu'elle était lorsqu'elle s'est écroulée d'elle-même, et rien n'est encore vrai que le pouvoir de l'homme, pouvoir qui dépend trop de son génie particulier

pour qu'on puisse le considérer à la fois comme durable et transmissible.

Malheureusement nous ne connaissons pas assez l'histoire de l'Europe pour y trouver la raison des institutions sous lesquelles elle a marché, de leur durée, de leur chute, et comment il est arrivé que, ce qui a été ayant cessé d'être, rien de ce qui devait être ne se soit produit. Le pouvoir souverain a été longtemps en France sur cette idée que, de bonnes lois civiles suffisant à un peuple, rien n'était à faire en faveur des institutions politiques; et lorsque l'ancienne monarchie a été réduite à appeler la nation à son secours, la nation s'est trouvée aussi dépourvue de véritable instruction que le trône et les hommes privilégiés qui l'entouraient. Les Anglais ont échappé à ce danger, grâce à ce qu'ils ont eu de bonne heure d'assez mauvais rois pour prendre, au prix de longues divisions, des sûretés contre les égarements du pouvoir. Il se formera probablement en France une école historique qui nous ramènera à d'utiles enseignements, si on ne la fait pas systématique; car nous n'aurons pas toujours la guerre, je l'espère du moins, et le spectacle auquel nous assistons aura pour résultat de nous rendre sérieux, de vouloir dans les choses et dans la considération des choses ce qui y est réellement.

Ce préambule a pour but de m'amener à une

phrase du discours que l'empereur a adressé à la députation des Romains.

« Jésus-Christ n'a pas jugé nécessaire d'établir « pour saint Pierre une souveraineté temporelle. »

Cette vérité d'observation ne porte en elle-même aucune instruction; c'est par des raisons politiques qu'il faut justifier les changements politiques. Jésus-Christ n'a pas jugé nécessaire de donner aux évêques les titres de monseigneur, de comte, de baron, de les décorer de la croix d'honneur; cependant l'empereur le fait sans changer l'établissement religieux, l'ordre social et les idées reçues. Si, comme après la mort de Jésus-Christ et par ses ordres, douze hommes se mettaient à parcourir le monde, à prêcher une morale nouvelle, à former des prosélytes et des réunions secrètes; s'ils traversaient la France pour y faire des sermons et des disciples, on les emprisonnerait, on poursuivrait leurs partisans, et on agirait conformément aux lois de l'Etat. Il est donc clair qu'après des siècles d'établissement la religion de Jésus-Christ ne peut être jugée dans sa forme extérieure, dans sa hiérarchie, et même dans la souveraineté temporelle de son chef, par aucune des raisons qui étaient vraies à sa naissance. Et pourtant, dès qu'il est irrécusable que le Pape ne peut plus être souverain temporel, il faut donner de cette décision impérieuse, portée par les événements, une raison politique qui satisfasse les

esprits. La voici telle que je l'avais écrite à une époque où on ne pensait guère que Rome deviendrait le chef-lieu d'une préfecture française.

« Quand l'ancien monde civilisé, ne formant « qu'un empire, était gouverné par la volonté d'un « seul homme, il était impossible et il aurait été « inutile que le chef de la religion fût souverain « d'un petit pays; mais lorsque des débris de l'em« pire on vit naître tant de royaumes indépen« dants et chrétiens, la souveraineté du chef de « la religion devint d'un intérêt égal pour tous les « rois, puisque chacun aurait trouvé le plus grand « avantage à l'avoir sous sa domination. Si le « monde catholique tombe de nouveau sous une « seule puissance, la souveraineté temporelle du « chef de la religion catholique finira nécessai« rement, parce qu'indépendamment de la vo« lonté des hommes rien ne se fonde et ne se « conserve en politique que ce qui est utile à l'or« dre général des sociétés. »

Comment remplacera-t-on l'unité catholique jusqu'ici confondue avec la souveraineté du Pape? Telle est la question qui sort naturellement de la perte de son pouvoir temporel, considéré jusqu'à nos jours comme la garantie de l'exercice impartial de son pouvoir spirituel. Grande question livrée à l'avenir comme tant d'autres questions nées des vieux changements qui se sont introduits sans éclat

dans l'ancienne société, et des changements nouveaux auxquels nous assistons.

Ce qui est incontestable dans tous les temps, c'est qu'il n'y a pas de souveraineté sans indépendance. Rome, enclavée dans l'immensité de l'empire, ne peut pas plus faire un royaume qu'Orléans et Soissons, quoique Soissons et Orléans aient été des royaumes avant que Charlemagne eût rétabli l'empire d'Occident, sans comprendre l'impossibilité d'en conserver l'unité dans une famille où le trône se divisait par succession, et sans avoir du moins lié indivisiblement la couronne impériale au royaume qui lui avait fourni les premières forces employées pour la conquérir. Que de fautes sous la seconde race! aussi, combien de malheurs et d'humiliations!

EXPLICATION.

Une circonstance très imprévue, peut-être par l'empereur lui-même, vint à cette époque changer ma situation et me faire renoncer à cette indépendance que, sans trop y penser, j'avais défendue d'abord par la force seule de mon caractère; plus tard, et avec réflexion, par la crainte d'accepter des devoirs qui me sortiraient de mes habitudes. Les devoirs m'ont toujours paru sacrés; ils sont donc nécessairement pénibles pour quiconque s'est arrangé une existence intérieure qui s'accorde à la fois avec la paresse et le travail,

le dégoût et un vif intérêt des choses de ce monde, selon les circonstances et la disposition d'esprit où les circonstances le mettent. Je n'ai jamais eu, comme l'empereur m'en accusait, la manie de faire un parti à moi tout seul; mais il est vrai que je m'isole volontiers, même dans le parti que j'adopte, n'aimant pas à multiplier mes liaisons, et moins encore à les recevoir d'une situation que je n'aurais pas choisie. Tout cela devait changer, du moins autant que mon caractère pourrait s'y prêter, puisque j'allais être *classé*.

Il faut expliquer par un fait le sens que j'attache à ce mot.

Ma position vis-à-vis l'empereur n'était pas sans danger; ce n'est que par l'isolement où je vivais qu'elle a pu se soutenir aussi longtemps. Si j'avais vu les ministres, les hommes marquants de son gouvernement, et que le hasard eût fait que, dans une de mes Notes, il se fût trouvé des idées qu'un ministre lui aurait présentées dans le même temps et sur le même sujet, il m'aurait aussitôt soupçonné d'avoir formé alliance avec ce ministre pour l'entraîner je ne sais où, et ses soupçons auraient été d'autant plus dangereux qu'à coup sûr il ne les aurait pas avoués. Son amour-propre, bien légitime à cet égard, se serait révolté surtout à l'idée qu'on pût connaître jusqu'à quel point je poussais quelquefois la franchise; j'aurais été tout à la fois à ses yeux un intrigant

et un présomptueux. Ainsi mon caractère indépendant, dont je ne me vante pas puisque ce n'est pas moi qui me le suis donné, et mes habitudes isolées me servaient mieux que toutes les combinaisons que j'aurais pu faire. Bien que ma correspondance ait été un *fait* à peu près public, personne n'en a jamais eu la moindre communication. L'empereur ne la niait pas, et je n'étais pas obligé d'être mystérieux sur le *fait*, puisqu'elle avait été l'occasion de mon intervention avouée dans plusieurs affaires. Il avait la certitude qu'elle n'avait jamais été, de ma part et avec qui que ce fût, un objet de communication; cela suffisait.

Mais, de mon isolement, il résultait quelque chose de bien singulier. Je pouvais à volonté m'adresser à l'empereur pour des considérations d'intérêt général, pour rendre des services, pour prévenir des injustices; mais si, dans ma vie privée, j'avais eu besoin de la basse administration, de la police de Paris, par exemple, pour des querelles de domestiques, des vols, et tant d'autres petits accidents qui vous atteignent, ou pour lesquels on intéresse votre pitié, je me serais trouvé aussi nul qu'un provincial descendant de la diligence. Trop haut et trop bas, c'est un contraste insupportable. Il me fallait une maison gouvernementale ouverte; je l'avais senti et je ne savais laquelle choisir.

Le temps, qui arrange toutes les petites choses

et quelquefois les grandes quand on a de la patience, me fit trouver, dans la même semaine, avec l'architrésorier (M. Le Brun) qui m'avait adressé des galanteries au sujet d'un article que j'avais fait sur sa traduction de *la Jérusalem délivrée*, et avec l'archichancelier (M. Cambacérès) que j'avais vu une fois dans les plus mauvais temps de la Révolution pour une affaire sérieuse, comme toutes les affaires l'étaient à cette époque. Je n'avais eu qu'à me louer de lui. L'architrésorier me parut digne et froid; l'archichancelier me rappela notre entrevue, en me reprochant de ne voir personne. Il y avait une intention marquée dans la généralité de ce reproche; je lui demandai son jour et son heure.

Dans l'entretien que nous eûmes, il me dit que l'empereur lui avait plusieurs fois demandé s'il me voyait chez lui, s'il me rencontrait quelque part; et, sans entrer dans aucune autre explication, il me fit entendre positivement ce que j'avais senti plusieurs fois, que mon isolement pouvait avoir des inconvénients; et il m'en cita un auquel je n'avais jamais pensé, celui de paraître un homme que le gouvernement n'avouait pas, ou qui se réservait pour d'autres circonstances. Nous parlâmes avec une franchise qui paraîtrait bien extraordinaire entre le second personnage de l'Etat et un correspondant de l'empereur. C'est

apparemment parce qu'il m'est impossible de parler d'une autre manière, et que l'idée de ma loyauté était bien établie, que beaucoup de pensées se sont ouvertes devant moi de la part de personnages avec lesquels je n'étais pas en intimité. Je trouverai sans doute plus tard l'occasion de donner une preuve de la franchise de l'archichancelier, qui montrera, mieux que tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent, comment l'empereur était arrivé à préférer une admiration constante à l'utilité des conseils.

Depuis cette première conversation entre l'archichancelier et moi, il n'avait jamais été question de politique générale ni de politique du château ; mais j'allais de temps en temps chez lui avec tout le cérémonial en usage; et, comme je n'étais rien, dans ses salons où j'ai vu des rois, lorsque les réceptions laissaient des intervalles sans annonces de visites nouvelles, positivement parce que je n'étais rien, c'était moi qu'il abordait volontiers pour causer, mettant ainsi sa dignité sous la réputation d'esprit qu'on m'avait faite, et mon esprit sous l'approbation de sa dignité.

Quelque temps après ma nomination de maître des requêtes, dont je vais raconter la cause, l'empereur, qui désirait savoir ce que je pensais du conseil d'état qu'il ne pouvait plus juger, disait-il, depuis si longtemps qu'il le présidait, me demanda

si je voyais toujours l'archichancelier. Jamais nous n'avions parlé de lui. Sur ma réponse affirmative il ajouta :

« Et comment vous reçoit-il ?

— Sire, comme un maître des requêtes.

— Que voulez-vous dire ? »

Alors je lui expliquai comment il me recevait lorsque je n'étais qu'un homme en réputation d'esprit ; qu'à table il m'indiquait la place qui m'était réservée ; que, dans les réceptions du soir, il y avait une distinction pour moi ; mais que, depuis que j'étais *classé*, je prenais à table ma place selon mon rang, et me confondais le soir dans la foule des courtisans. Ces observations étaient reçues avec gaîté.

A présent que j'ai expliqué ce que j'entends par être *classé*, je devrais revenir à la cause qui fit que je le fus ; mais puisque je me trouve entre ce que j'étais et ce que je suis devenu, et qu'il y a un intervalle de repos, j'ai bien envie de donner ici la preuve que j'ai promise de la franchise de l'archichancelier. Nous aurons toujours le temps de rentrer dans la correspondance. Pourquoi même ne profiterais-je pas d'une interruption pour en ajouter une de plus, afin de citer la partie la plus curieuse de l'entretien que j'eus avec l'empereur dans l'audience qu'il me fit indiquer après ma nomination de maître des requêtes. A mon âge,

il faut accueillir sa mémoire toutes les fois qu'elle se présente.

Lorsqu'il m'eut provoqué à lui dire franchement ma pensée sur le conseil d'état, je lui répondis avec une étourderie qui pouvait me mettre dans l'embarras :

« Sire, commencerai-je par celui qui le préside ? »

Il me fit un signe de consentement.

« Eh bien ! ce que j'admire le plus, c'est la liberté qui règne dans votre conseil. On ne vous demande pas toujours la parole, et il n'est pas rare qu'on vous l'ôte. On voit bien dans quelle circonstance cette liberté a pu s'établir ; ce qui vous fait honneur, c'est de l'avoir conservée.

— Cela s'est fait tout naturellement. »

Puis, après un moment de silence :

« Est-ce là tout ce que vous aviez à dire sur celui qui préside le conseil d'état ?

— Ce serait beaucoup pour tout autre que Votre Majesté ; mais je pourrais ajouter qu'une qualité particulière de votre esprit me frappe là comme dans les audiences que vous m'avez accordées ; c'est qu'il est impossible de vous offrir une idée qui vous soit nouvelle sans qu'aussitôt vous n'en tiriez plus de conséquences que ne pourrait le faire celui qui vous l'a présentée. »

Le signe cette fois fut mieux que de consentement ; il était accompagné d'un sourire.

« Est-ce tout ? »

Le terrain devenait brûlant.

« On pourrait remarquer que Votre Majesté commence toujours par les conséquences justes ; mais quelquefois elle ne s'arrête pas. »

L'empereur, du ton le plus naturel :

« Et à quoi pensez-vous que cela tienne ?

— Si Bossuet répondait à Votre Majesté, il répéterait ce qu'il a dit sur l'importance d'avoir des principes arrêtés ; qu'autrement, dans les questions effrayantes par tout ce qu'elles embrassent, plus on a d'esprit, plus aisément on s'égare. »

Après un moment de réflexion très marquée, il reprit la conversation. Le conseil d'état n'eut pas plus à se plaindre de moi que l'empereur. Tout n'y était pas admirable ; mais c'était une grande et forte institution qui ne pouvait avoir toute sa valeur que présidée par le chef du gouvernement. On le sentait si bien dès lors qu'en l'absence de l'empereur on n'y portait point d'affaires capitales, à moins que la provocation n'arrivât des lieux où il se trouvait, ce qui était fort rare.

Pour qu'on ne me soupçonne pas d'avoir trouvé après coup le *plus on a d'esprit, plus aisément on s'égare* de Bossuet, je dirai qu'il avait été depuis longtemps pour moi un moyen de m'expliquer Bonaparte, et qu'il était tout naturel qu'il vînt à mon secours. Il ne faut pas mettre trop d'importance à l'esprit qu'on vous accorde ; c'est quelque-

fois un moyen de dénigrement. J'ai connu beaucoup d'hommes qui, si on leur avait demandé ce qu'ils pensaient de l'Évangile, se seraient contenté de répondre : C'est ingénieux.

Maintenant je reviens à l'archichancelier de l'Empire.

L'empereur était marié avec une archiduchesse d'Autriche; il avait un fils. Si notre caractère ne faisait toute notre destinée malgré nous, son rôle de conquérant devait être à jamais fini. L'avenir s'étendait pour lui de l'idée de sa postérité, mais seulement dans son esprit. Avec son esprit il crut qu'il enchaînerai: 'avenir par des lois, et il pensa à un décret de régence.

Dans la séance du conseil d'état où il annonça cette résolution, il parla sérieusement du sort de la France, et nomma toutes les personnes de son gouvernement qui pourraient être utiles à l'impératrice, à son fils, si lui venait à manquer. Il étendit à beaucoup de personnes les honneurs de sa confiance dans leurs talents et leur fidélité; mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est qu'il oublia l'archichancelier qui siégeait à sa droite, évitant même de le regarder.

A la séance suivante, mais avant qu'elle fût ouverte, l'archichancelier vint jusqu'à la place que j'occupais et me fit signe qu'il désirait me parler. Nous voici donc nous promenant dans le long intervalle qui se trouve entre les tables, et

que par bienséance on laissait libre à mesure que nous avancions.

« Eh bien! monsieur Fiévée, que pensez-vous de la dernière séance?

— Ce que vous en pensez vous-même, monseigneur; que l'empereur trouve que vous vous abandonnez trop, que vous renoncez à toute influence, et qu'il a voulu vous donner une leçon.

— Quel homme! Vous ne le connaissez pas.

— Oh! non, je ne le connais pas! »

Cette exclamation nous fit rire tous les deux, peut-être parce que, n'ayant jamais parlé intimement de l'empereur et de son gouvernement, cette double franchise nous frappa également.

« Qu'il se fâche, ajouta l'archichancelier, qu'il essaie de m'humilier, je le préfère à ses brutalités directes; je persisterai à me tenir à part; et quand j'aurai quelque chose à demander, je m'adresserai toujours à Maret de préférence à lui. »

La conversation n'alla pas plus loin; c'était bien assez dans la salle du conseil d'état.

Il est temps que je revienne à l'époque où je n'avais pas d'occupations obligées, où j'étais libre de tout devoir public, pour expliquer comment j'ai perdu cette position. Cette affaire, qui fut assez longue, commença et se termina dans le cabinet de l'empereur à la fin de décembre 1809; puis elle recommença comme si elle n'avait pas été terminée. C'est pour ce motif, et non à

cause de moi, que j'en parle. On verra jusqu'à quel point de faiblesse pouvait descendre l'empereur.

M. de Lavalette étant venu me voir un jour, un gros rouleau de papier à la main, me dit qu'au conseil d'état on avait déjà discuté plusieurs projets de décret sur l'établissement d'une direction génerale de l'imprimerie et de la librairie; que l'empereur n'était content d'aucun; qu'il l'avait chargé de me parler, de m'apporter les divers projets distribués jusqu'alors, et de me dire que, indépendamment de mes observations, c'était sous forme de loi qu'il désirait avoir le résumé de mes idées.

Me voici donc dans la nécessité de faire une loi, moi qui n'ai jamais cru aux lois que j'ai vu faire, moi qui aurais passé ma vie sans me servir des lois, si on ne m'avait fait, pendant la Restauration, le plus étrange procès politique qu'il soit possible d'inventer, et dont, parmi les intéressés, je suis le seul qui n'ait eu à rougir ni pendant ni après le jugement. Tout homme logiquement et physiquement bien organisé doit toujours tendre à conduire ses affaires et sa santé sans le secours des hommes de loi et des médecins; il ne peut y perdre que l'occasion de faire des liaisons agréables.

Croyant bien que je ne travaillais que pour l'empereur, dans l'examen que je fis des divers

projets qu'il m'avait fait communiquer, je suivis mon allure ordinaire. Le ministère de la police entra dans mes considérations d'une manière générale, et le ministre d'une manière toute particulière, parce qu'il avait fait aussi distribuer au conseil d'état un projet en son nom, dans lequel il parlait des projets qui avaient précédé le sien avec beaucoup d'irrévérence. Je disais : « Le projet présenté par M. Fouché fait fort bien ressortir les inconvénients de plusieurs articles insérés dans tel des projets discutés au conseil d'état, quoiqu'il ait mis dans ses observations un ton de mépris bien étrange à l'égard des membres d'un conseil présidé par le souverain. » Je prie les lecteurs, qui doivent me savoir gré de ce que je leur épargne mes Notes sur mon fatras législatif et ses considérants, de ne pas oublier ce que j'en raconte; sans cela ils ne comprendraient pas l'effet qu'il produisit.

Quant au ministère de la police, m'appuyant sur ce qu'il ne devait pas durer, puisqu'il est contre la nature des choses qu'il se fonde un ministère qui n'ait à administrer que la *prévoyance des dangers* de l'Etat, je demandais que la direction générale de l'imprimerie et de la librairie entrât de prime abord dans le ministère de l'intérieur, où elle devait arriver nécessairement par la force des choses, et dont les attributions, se liant à tout ce qui est d'utilité permanente, auraient de plus

l'avantage de cacher la triste nécessité d'une police politique. Je donnais contre l'idée de confier cette direction au ministère de la police deux motifs sous la rubrique ordinaire : *Primo, secundo.* Que le lecteur ne l'oublie pas.

Pour l'*esprit* de mon projet de loi (en me servant ici d'une expression de M. de Montesquieu), il n'était distingué des projets qui m'avaient été communiqués que par la conviction où j'ai toujours été qu'aucun gouvernement, dans un intérêt général, ne peut imposer des conditions à une profession particulière qu'autant que ces conditions, qui sont toujours au fond des sujétions, sont compensées par une protection spéciale, honorable et avantageuse à ceux qui exercent cette profession. Cela est toujours possible, parce que cela doit être. Je ne sais comment il se fait que je n'en ai jamais vu d'exemple, quoique j'aie vécu sous une assez grande variété de gouvernements.

Mon travail était assez long pour que je l'envoyasse à l'empereur en deux parties et sous la forme ordinaire de mes Notes; puis je n'y pensai plus. Je n'en attendais rien, sachant par expérience que je n'avais d'ascendant sur le maître qu'autant qu'il pouvait se prononcer tout de suite, d'après les idées que je lui adressais et sans consulter personne. Ici cela ne se pouvait pas.

J'avais donc repris mon rien faire, dont j'étais d'autant plus content que je voyais, dans la lourde

besogne que je venais d'achever, un bon motif de ne pas écrire de sitôt à moins de circonstances marquantes, lorsqu'on m'annonça, d'assez bon matin, un libraire avec lequel j'avais eu longtemps des relations. Le but de sa visite était très positif. Il venait me demander un exemplaire du projet de loi que j'avais fait imprimer et distribuer au conseil d'état, relatif à l'organisation de l'imprimerie et de la librairie. Sur ma réponse très affirmative que je n'avais aucune relation avec ce conseil, il crut que je n'osais me fier à sa discrétion, et prit à cet égard tous les engagements capables de me rassurer; mais je ne pouvais que répéter, à chacune de ses instances, qu'il se trompait ou qu'on l'avait trompé. Alors il tira de sa poche un papier imprimé qu'il me montra, en me demandant s'il était réellement possible qu'il ne fût pas de moi; ajoutant qu'il sortait de chez M. Merlin de Douai, membre du conseil d'état, qui le lui avait confié pour quelques heures, en me nommant sans le moindre mystère; que l'opinion de tous ses collègues m'en déclarait l'auteur, et que personne ne s'était caché pour s'exprimer à cet égard. Je pris son imprimé et je me reconnus à la première ligne. A coup sûr, l'étonnement du conseil d'état n'avait pu être plus grand que celui que j'éprouvais. Je lus cet imprimé avec attention; tout y était, et le ministère de la police, et le ministre de la police, et la préférence donnée

au ministère de l'intérieur, et d'autres réflexions librement exprimées. Seulement, des deux raisons que j'avais données pour que la direction générale de l'imprimerie et de la librairie ne fût pas dans la police, les développements du *primo* s'y trouvaient; les développements du *secundo* étaient remplacés par une ligne de points. Je n'ai jamais pu deviner pourquoi.

J'avais de l'humeur ; on pouvait en avoir à moins ; car je prévoyais bien qu'une crise se préparait. Je remis au lendemain à écrire à l'empereur, bien persuadé que mon humeur serait passée, mais qu'il me resterait assez de sérieux dans l'esprit pour m'expliquer dans le sens le plus conforme à ma position. Après avoir raconté ce qui m'était arrivé (sans nommer M. Merlin de Douai), je disais que si l'empereur m'avait fait prévenir de la destination qu'il voulait donner au projet de loi que je lui avais adressé, j'aurais présenté mes observations sous une forme plus grave par respect pour son conseil, ce dont il ne pouvait douter d'après la manière dont je m'étais exprimé sur l'inconvenante légèreté que M. Fouché avait montrée à cet égard; qu'avant tout, je lui aurais exprimé mes doutes sur l'action de soumettre à la délibération de son conseil un projet sans signature, d'autant plus que M. de Lavalette n'aurait pas refusé de le mettre sous son nom, si l'empereur le lui avait dit, comme moi je n'aurais

pas refusé de modifier mes expressions autant que M. de Lavalette l'aurait désiré avant d'en accepter la responsabilité; que si tous les membres de son conseil m'avaient deviné, il ne pouvait rien en conclure contre ma discrétion, à moins qu'il ne sût pas que, dans des circonstances antérieures où il ne s'agissait que de paroles qu'il avait prononcées, les mêmes personnages s'étaient dit entre eux; *C'est du Fiévée*, ce qui me faisait trop d'honneur, mais servait à appuyer l'accusation si terrible pour un homme, sous tous les souverains, d'avoir la prétention de les mener; comme si on menait quelqu'un, comme si on se menait soi-même! Pour moi, de mon nom deviné et proclamé, je ne concluais qu'une chose : c'est qu'il fallait que ma manière de dire et d'écrire fût aussi originale que ma position était fausse, puisqu'on me reconnaissait aussi facilement; enfin j'espérais qu'il ne chercherait plus à savoir pourquoi j'avais tant d'ennemis, puisque je serais autorisé de mon côté à lui demander d'où et comment ils me venaient.

Puis, et sans autre transition, je fis suivre une observation de détail sur le projet que je lui avais envoyé, observation assez importante que j'avais notée pour moi et dont j'avais oublié de faire usage.

Ce compte réglé, j'essayai de n'y plus penser; c'était difficile. J'y pensais à cause de moi d'a-

bord ; j'y pensais à cause de l'empereur. Il me paraissait incroyable qu'il fût entouré d'hommes tellement asservis à l'obéissance, qu'il n'eût reçu aucune observation sur l'ordre qu'il avait donné d'envoyer mon travail à l'impression et de le faire distribuer au conseil d'état. Malheur à ceux qui gouvernent lorsqu'ils sont arrivés à mettre la soumission à leurs ordres avant toute autre qualité, et lorsqu'ils croient que les hommes auxquels ils se livrent leur sont si dévoués qu'ils entendent leurs pensées à demi-mot ; c'est presque toujours la preuve qu'ils sont incapables d'en saisir les conséquences !

Il se passa peu de temps sans que M. de Lavalette me fît avertir que l'empereur me recevrait dans son cabinet tel jour, à dix heures du soir. Lorsque j'entrai, il se promenait les bras croisés ; il continua pendant deux ou trois minutes ; puis, se retournant assez brusquement vers moi, il m'adressa ces paroles d'un air fort sérieux :

« Je croyais, monsieur, que vous aviez quelque chose à me dire ?

— Dans ce cas, Sire, c'est moi qui aurais sollicité une audience de Votre Majesté. »

La manière dont il reçut ma réponse me révéla que son sérieux n'était pas contre moi, mais dans notre position respective, et qu'il n'était pas fâché de me trouver aussi peu ému que de coutume.

Avant d'aller plus loin, je voudrais qu'on fût

bien persuadé que je ne mets aucun amour-propre à rapporter les conversations que j'ai pu avoir avec l'empereur et que je n'y ajoute rien pour ma part. Je ne comprends pas toujours ce qu'on entend par égalité et moins encore jusqu'à quel point l'homme peut se renier devant les rangs. Ne se comparer à personne et ne comparer personne à soi m'a toujours paru ce qu'il y a de mieux pour être à son aise; c'est le fonds de ma vie, et je ne crois pas avoir manqué une seule fois aux convenances. Dès l'instant qu'on n'est dominé par aucun devoir et qu'il ne s'agit que de causer, je ne vois pas ce qui pourrait vous empêcher d'user de vos facultés, si ce n'est la morgue ou le défaut d'esprit de votre interlocuteur. Or, les formes de la conversation de l'empereur ont toujours été avec moi polies, confiantes, et quelquefois gaies; je n'avais donc pas de motifs pour éprouver la moindre gêne, d'autant plus que, tant que je n'ai rien été dans son gouvernement, lorsqu'il me faisait dire qu'il me recevrait, ce ne pouvait être que pour parler. Il y a de ses entretiens qui m'ont paru si peu importants que l'idée me venait qu'il avait oublié pourquoi il avait eu le désir de me voir. Par exemple, lorsqu'il m'expliquait comment, après avoir balancé entre épouser la sœur de l'empereur de Russie ou une archiduchesse d'Autriche (en admettant qu'il ait eu le choix), il fit entrer, dans les considérations qui le déterminèrent, sa

conformité de religion avec une Autrichienne; et, comme cet entretien avait lieu dans le carnaval, qu'il passait en ce moment près des Tuileries des enfants qui faisaient sonner des cornets à bouquin, il ajouta : « Avec une princesse russe, mon carnaval même n'aurait pas été le carnaval de ma femme. » C'est tout ce que je me rappelle de cet entretien. Je crois seulement qu'il était assez fier du mariage qu'il allait contracter pour vouloir en parler même avec moi.

Mais il n'en est pas de même des entretiens qui peuvent aider à faire connaître son caractère sous des rapports qu'on ne soupçonne pas; il peut y avoir de l'intérêt à montrer l'homme aussi petit que le sont parfois tous les hommes, et le conquérant gâté par les succès retrouvant de la bonhomie dans le cabinet où il médite l'asservissement du monde. De tels contrastes sont propres à corriger cette disposition, populaire jusque dans la plus haute société, à croire que les hommes extraordinaires ne sont complets qu'autant qu'ils jouent un rôle appris, dont les scènes et les paroles ne puissent souffrir la moindre altération sans faire siffler le public. La liberté qui règne dans ma correspondance, et dont il ne s'est jamais plaint qu'une fois, en me disant : « Vous êtes sévère, » montrera du moins Bonaparte sous un aspect nouveau; et sera pour lui un témoignage que si la vérité s'est promptement retirée devant la courtisanerie dans

cette cour nouvelle, ce n'est pas entièrement sa faute. Pour rendre justice à tout le monde, j'ajouterai que les jalousies et les craintes réciproques des partis y ont peut-être autant contribué que la bassesse des hommes. L'esprit de parti sacrifie plus aisément toute dignité de caractère en faveur de l'intérêt auquel il s'attache, que l'ambition et la cupidité.

On aura peine à croire que l'empereur n'avait pas pour moi un sentiment de préférence; on se tromperait. Il ne m'aimait pas, et j'étais de même à son égard. De ma part, rien n'est si facile à expliquer. Depuis que j'ai l'âge de raison, je n'ai jamais aimé ceux qui triomphent; les grands succès ôtent toujours quelque chose au bon sens; ils enivrent. La plupart des associés politiques que j'ai eus dans ma vie semblent n'être devenus ministres que pour me raffermir dans ce sentiment; je les ai vus tous devenir faibles ou fous, sans aucune exception. Ma première aversion a été pour les Romains; je n'avais pas seize ans, et je n'en suis jamais revenu. On les admire d'avoir conquis le monde; qu'en ont-ils fait? Si on se rappelle combien de fois, dans ma correspondance, j'ai émis sur l'esprit de conquête une opinion positive, bien que toujours exprimée brièvement par la persuasion où je suis que rien ne peut contre le caractère, et que, sans prévoir la destinée de l'empereur aussi terrible qu'il se l'est faite, le terme

m'en paraissait toujours devoir être fatal; qu'il n'était pas alors difficile de deviner que plus ses mécomptes auraient été grands, plus durement ils pèseraient sur la France, on comprendra dans quel sens je dis que je ne l'aimais pas.

Pour lui, il ne m'aimait point par beaucoup de raisons. La plus forte est que, depuis ma première entrevue avec lui, il n'a jamais entendu dire de moi que du mal. C'était sa faute, puisqu'il m'avait isolé tout de suite des trois personnages qui étaient dans son cabinet. Les précautions qu'il me dit de prendre pour que mes lettres lui parvinssent d'Angleterre sans autre intermédiaire que l'ambassadeur de France qui recevrait ses ordres, et le soin qu'il m'indiqua d'y mettre des numéros pour qu'il pût savoir si on en détournait ou s'il s'en égarait, annonçaient pour les personnages présents trop de méfiance, pour moi une confiance poussée d'abord trop loin, exprimée trop franchement, d'autant plus que la liberté qui avait régné dans notre conversation semblait de prime abord nous avoir établis dans une certaine intimité. Dès ce moment, je fus mis à l'index par tous ceux qui prétendaient à la faveur; s'il eût été dans ma pensée de la désirer, il est probable que j'aurais réussi. Qu'en aurais-je fait? Elle m'aurait entraîné dans un mouvement que ma nature repoussait, et dans des combinaisons personnelles dont le prix pour moi aurait été trop cher. Je n'ai ja-

mais; compris qu'on voulût être plus qu'heureux. Malgré les accidents d'une révolution multiple, dont j'ai pris ma part, si ma vie était à recommencer, je l'accepterais de même, quoique je sache bien aujourd'hui que j'aurais pu la faire autrement.

A mon retour de Londres, n'ayant rien demandé au premier consul, qui croyait encore alors que demander était une preuve d'attachement pour lui; ayant repris mes habitudes littéraires et bourgeoises, il fit faire auprès de moi une attaque par un intermédiaire, laquelle n'allait pas à moins qu'à découvrir si j'avais de la répugnance à entrer dans son gouvernement. Je répondis par le peu d'aptitude que je me croyais pour la vie publique, et par l'observation que le luxe de la cour consulaire me paraissait déjà si grand que je craignais d'attacher mon avenir aux conséquences de ce luxe; réponse qui plut beaucoup à l'intermédiaire qu'il avait choisi, car il ne désirait pas que j'acceptasse ses avances. Je n'en fis la réflexion qu'après coup. Comme il est probable que la modération n'entrait pas dans les combinaisons faciles à comprendre par le premier consul; qu'il n'ignorait pas que j'avais été royaliste actif, bien qu'il fût alors aussi convaincu que moi que j'avais pris ma retraite, on arrangea tout cela de telle manière auprès de lui qu'on lui mit dans la tête que je me réservais pour d'autres temps; comme si on se réservait pour l'inconnu,

et que l'on consentît à ne pas vivre de la vie de son pays en attendant. Les nuances de ce genre n'entraient pas dans son esprit.

Dès qu'il admettait la supposition que je me réservais pour d'autres temps, il devait approuver ma réserve, me laisser tranquille en restant bienveillant pour moi; mais il voulait m'avoir. N'acceptant en apparence que les raisons de caractère qui m'éloignaient de la vie publique, prenant cette fois pour intermédiaire un homme qui l'aimait aussi sincèrement qu'il méprisait les intrigues, il s'adressa à M. de Lavalette pour faire que je reprisse de Paris la correspondance que j'avais commencée à Londres. Cela fut convenu. Grande rumeur de la part des intimes qui déclarèrent que ma position ne pourrait être supportée dans aucun gouvernement; peut-être avaient-ils raison; sans qu'on puisse rien en conclure en faveur des gouvernants et des gouvernements. Les calomnies reprirent avec plus d'activité que jamais; elles allèrent jusqu'à prétendre que je me vantais de mener l'empereur. Il finit par accueillir le mal qu'on lui disait de moi comme une preuve du peu d'influence qu'il m'accordait; ce qui le mit dans un singulier embarras, ainsi qu'on le verra bientôt.

Dans cette double position, j'ai pu dire que l'empereur ne m'aimait pas et que je n'aimais pas l'empereur; mais c'était à condition que nous serions sans nous voir. Or, les intimes n'étaient pas

maîtres de cette condition. L'éducation de Bonaparte avait été faible. Les premiers temps de sa vie où il fut livré à lui-même avaient été actifs, quelquefois difficiles; il n'avait pas eu le loisir d'étudier; il savait peu. En lui était le génie du conquérant, plus la volonté avec laquelle on gouverne et que ne donne aucune éducation. Arrivé de bonne heure à commander, il avait deviné d'instinct ce qu'on peut faire des hommes; il n'en avait pas la connaissance. A notre première entrevue, il s'était expliqué à cet égard avec beaucoup de franchise; mais sur un objet spécial. Dès qu'à mon retour de Londres il mettait du prix à ce que le lien qui s'était formé entre nous ne fût pas rompu, il n'avait pas besoin d'entrer dans des explications sur ce qu'il attendait de moi. Il croyait que j'avais un grand talent d'observation; je ne sais qui le lui avait dit avant qu'il pût se faire à cet égard une opinion par lui-même; mais enfin il y croyait comme à ses autres préventions. Mes manières lui plaisaient; les siennes ne manquaient certainement pas de séduction; il était donc tout naturel que nous fussions bien tête à tête, en dépit de tout ce qui se jetait entre notre position telle qu'il l'avait faite.

Un portrait de l'empereur, dans le genre classique, ne supporterait certainement pas de si minutieux détails; mais je ne le peins pas; je le montre dans les circonstances où j'ai pu le saisir

moi-même, et je ne suis pas au bout. En attendant une scène fort extraordinaire, que je placerai à son époque, je dois remonter au point où a commencé cette longue digression, c'est-à-dire au rendez-vous qu'il m'avait fait indiquer après le brouhaha qu'avait excité mon projet de loi distribué au conseil d'état.

Lorsque j'entrai dans son cabinet, il marchait les bras croisés; il continua; puis, se retournant brusquement vers moi, il m'adressa ces paroles d'un air fort sérieux :

« Je croyais, monsieur, que vous aviez quelque chose à me dire ?

— Dans ce cas, Sire, c'est moi qui aurais sollicité une audience de Votre Majesté. »

La manière dont il reçut cette réponse me révéla que son sérieux n'était pas contre moi, mais dans notre situation respective, et qu'il n'était pas fâché de me trouver aussi peu embarrassé que de coutume. Cependant il répliqua d'un air assez impérial :

« Vous n'avez pas sans doute la prétention de me faire convenir que j'ai tort *cette fois*, et que je vous ai trop compromis ?

— Sire, je ne crois pas que personne puisse pousser l'impudence jusqu'à cette prétention.

— Ce ne serait que justice cependant, car c'est la vérité. »

Si je n'avais pas su que, dans le palais des rois,

tout se joue, l'attendrissement comme toute autre chose, je n'aurais fait aucun effort pour cacher l'émotion que me fit cette réponse si franche et si généreuse.

« Allons droit au fait, monsieur. Je ne puis plus vous défendre; il faut prendre une position. Vous entrerez au conseil d'état. Quand vous serez avoué, tout le monde se taira.

— Avant de remercier, Votre Majesté me permettra-t-elle de lui faire une question. »

Signe d'assentiment.

« Serai-je obligé de renoncer à mes habitudes?

— Vous vivrez comme vous voudrez; ceci n'est pas une question. »

Moment de silence.

« La question, c'est que vous entrerez au conseil d'état comme maître des requêtes. Vous comprenez bien que, si je vous nommais d'abord conseiller d'état, ce serait provoquer de nouveaux mécontentements au lieu d'apaiser les anciens. Les rangs se sont pressés. Je ne fais plus d'emblée des conseillers d'état que parmi les hommes marquants des Etats que je réunis à l'empire. Vous trouverez sur le banc des maîtres des requêtes des hommes de votre âge, plus âgés que vous, la plupart hommes de mérite. Un passe-droit de ma part en votre faveur serait une injustice pour eux. Que vous importe, après tout, qu'on vous indi-

que votre place; vous la ferez toujours ce que vous voudrez. »

Le compliment était flatteur; on verra si c'est par amour-propre que je le rapporte.

L'empereur pouvait parler longtemps sans que j'eusse rien à lui répondre. Je ne savais pas seulement alors la différence qui se trouvait entre un maître des requêtes et un conseiller d'état. Lorsque j'ai pris rang parmi les maîtres des requêtes, à un ou deux près qui étaient venus des pays réunis, j'ai vu qu'ils valaient mieux que moi, car ils avaient des connaissances spéciales. Ceux qui y joignaient un caractère élevé entrèrent si franchement en causerie avec moi que j'aurais pu croire qu'ils ignoraient ma position avec l'empereur et comment j'étais devenu leur collègue. On ne trouvait ni flatterie ni dissimulation sur le banc des maîtres des requêtes, parce qu'il n'y avait aucun souvenir gênant des temps qui avaient précédé l'Empire; de plus, on y aimait sincèrement la France, et on osait prévoir.

Quand l'empereur était à la fin d'une conversation sérieuse et qu'il se trouvait content de lui, il était assez dans ses habitudes d'employer une ironie qui n'était point offensante, au contraire, mais qui l'aidait à se remettre dans sa position naturelle de supériorité. Il se prit à me demander ce qu'était devenu mon grand amour pour l'indépen-

dance, à me prouver qu'on ne gagnait rien à attendre, à me démontrer que, quand on n'avait pas la force de persister dans une résolution, il ne fallait pas la prendre, moins encore l'annoncer. Je ne l'avais jamais vu dans une telle jubilation. « Ah! sire, respect aux vaincus; c'est vous qui l'avez dit. Croyez-vous que la France s'en tirerait aussi bien que moi si vous lui déclariez que vous ne pouvez plus la défendre. »

Nous nous quittâmes dans les plus agréables dispositions. Mais nous nous quittions.

Signer ma nomination, ordonner qu'elle me fût envoyée le jour même, devait être de la part de l'empereur la seule manière de terminer cette affaire, puisqu'il voulait qu'on cessât de lui parler de moi. Il n'en fut pas ainsi. Le premier obstacle qu'il aurait rencontré, s'il avait voulu prendre cette résolution, aurait été probablement dans les formes imposées par lui-même, et que je ne connaissais pas. D'après ce que j'ai entendu dire, l'usage était de soumettre les candidats à une enquête. Qui était chargé de faire cette enquête? je l'ignore. Ce que je puis affirmer, c'est que pour moi il y en eut deux : l'une confiée à je ne sais qui, dans laquelle on devait s'informer si, d'après certains bruits, je n'avais pas été révolutionnaire. La plaisanterie était un peu forte de la part d'un jeune officier destitué comme terroriste, et qui, devenu empereur, était entouré de régicides exer-

çant un grand pouvoir sur la France qu'il prétendait régénérer. Si c'était auprès de lui un mérite d'être resté constant dans ses opinions, comment se fiait-il aux jacobins devenus ses courtisans, et doutait-il de moi qu'il avait recherché comme royaliste, et qui ne m'étais jamais renié devant lui? Du reste, il n'y a pas le moindre mérite à ne point modifier ses opinions pendant que le monde se présente sous des faces nouvelles, et que le temps crée des intérêts dont il est impossible de ne pas tenir compte. C'est au contraire un défaut qui tue le talent en le portant à mettre, dans ce qu'on appelle les principes et les sentiments, plus de foi que dans la vérité des faits sociaux. Mais pour que le changement d'opinions ne puisse attirer aucun reproche, il faut qu'il soit désintéressé d'ambition personnelle et de toute cupidité; sans cela il peut justifier la méfiance. Mieux que personne, à cet égard, l'empereur aurait pu répondre pour moi. A mon départ pour l'Angleterre, il m'avait dit que je pourrais tirer sur le Trésor à volonté, qu'il donnerait des ordres en conséquence. Je ne me suis jamais informé s'il l'avait fait.

Dans cette même enquête, dont le plan avait été dressé par je ne sais qui, on devait aussi s'informer si je ne recevais pas de l'argent sur les fonds secrets de la police de Paris. Cette belle idée ne pouvait venir que du ministre de la police

générale; mais l'empereur aurait pu la repousser encore mieux que personne, en disant que, quand j'avais besoin d'argent, c'est à lui que je m'adressais; que cela ne m'était arrivé qu'une fois, et sur le motif très réel qu'il avait dérangé ma manière de conduire mes affaires; que deux heures après j'avais reçu la somme réclamée, comme j'avais fixé moi-même le prix de mon travail quand il m'avait demandé de correspondre avec lui.

La seconde enquête était faite par l'empereur lui-même. Son extrême bonté le portait à s'adresser à moi pour me faire connaître qu'il n'avait pas de confiance en moi. Il désirait savoir ceci et cela; par exemple, ce que j'avais été faire à Londres à telle époque, et quel avait été le but de mes relations avec M. de Cogny. Mon premier et mon seul voyage en Angleterre avait eu lieu après la paix d'Amiens, et sur le désir du premier consul. Je n'avais jamais eu l'occasion de voir M. de Cogny, même après son retour de l'émigration; l'empereur était moins pur que moi à cet égard. Ce qu'il y avait d'admirablement concerté dans les questions qu'il me faisait adresser, c'est qu'elles tombaient toutes sur les époques où j'avais été proscrit, et que, pour y répondre, j'aurais été obligé de donner toutes les preuves de mon séjour en France dans les temps où je n'y résidais avec quelque sûreté qu'en me cachant. J'y serais aisément parvenu s'il s'était agi de prouver un alibi

dans un procès criminel, car j'ai toujours eu une étrange manière de garder l'incognito; mais pour rassurer un héros qui faiblissait, et qui n'osait pas le dire, c'était trop peu, à moins qu'il ne s'engageât à me faire accompagner par un juge instructeur chargé de dresser procès-verbal sur les lieux, et de certifier la signature des témoins que j'aurais appelés à constater mon identité. J'avais envie de le lui proposer.

La prudence de M. de Lavalette me fut fort utile à cette époque.

Heureusement les intimes, ne croyant pas leur triomphe assuré, continuaient à s'agiter. Je vais donner ici l'extrait d'une de mes Notes. Ce qu'elle contient s'était si bien effacé de ma mémoire que, si je ne l'avais pas retrouvée par hasard, je ne me serais pas même souvenu que j'avais eu une entrevue avec l'empereur dans le mois de février 1810; mais sans pouvoir me rappeler ce que nous avons pu nous dire.

Extrait d'une Note de la fin de février 1810.

« Je viens à l'intrigue dont j'ai parlé, et je prie l'empereur de remarquer les dates.

« Le 3 de ce mois j'ai dîné, avec un assez bon nombre de savants et d'hommes de lettres, chez M. Michaud jeune, libraire. Voici le motif de cette réunion. Il était question depuis assez longtemps de faire une biographie plus complète que celles

connues jusqu'alors. Je m'étais engagé pour quelques personnages historiques français. Nous étions rassemblés pour entendre le discours préliminaire de cet ouvrage. Il y avait des hommes de toutes les opinions. Après dîner, M. Esménard me prit à part pour me parler du ministre de la police. Il me dit qu'il était furieux contre moi ; qu'il ne pouvait ni revenir ni se taire du mépris qu'il prétendait trouver dans mon rapport sur la librairie, etc., etc. Je lui répondis que je redoutais les animosités, que je n'en avais jamais provoquées. Je lui citai les torts personnels que le ministre avait eus envers moi, entre autres d'avoir dit à l'empereur que j'étais venu le braver dans une circonstance où il m'avait félicité de la franchise avec laquelle je renonçais à toute influence sur la décision de l'objet dont nous parlions. M. Esménard me demanda si je l'autorisais à répéter mes paroles ; je lui répondis que je n'y voyais aucun inconvénient. C'était le 3 février. J'avais oublié M. Esménard et cette conversation ; mais, le 11, l'empereur me reçut dans son cabinet. Le 12, dans la matinée, M. Esménard vint chez moi. Je n'y étais pas. Voici le billet qu'il écrivit sur mon bureau.

« J'ai passé chez M. Fiévée pour lui dire que
« j'ai rapporté au ministre de la police générale la
« conversation que nous avons eue ensemble,

« M. Fiévée et moi, chez M. Michaud. Je suis bien « fâché de ne l'avoir pas trouvé. Sans entrer dans « des détails trop longs pour être écrits, je puis « assurer M. Fiévée qu'il peut se présenter chez « le ministre; il trouvera *empressement*, *bienveil-* « *lance* et *sûreté*.

« Je le prie d'agréer l'assurance de mon ancien « et sincère dévouement.

« *Signé* ESMÉNARD.

« 12 février. »

« Tout est remarquable dans ce billet. Je vois l'empereur le 11; le 12 on accourt chez moi au nom du ministre. On m'engage à le voir, ce que je n'avais certes pas demandé. On me promet *empressement*, *bienveillance*, *sûreté*. Sûreté de quoi? ce n'est pas de ma personne, qui ne craignait pas d'être enlevée. L'empereur doit savoir mieux que qui que ce soit s'il est vrai que le ministre soit pour moi dans des dispositions d'*empressement* et de *bienveillance*. Quant au mot *sûreté*, il me paraît si singulier que je ne me charge pas de lui donner un sens.

« J'ai fait à M. Esménard une réponse évasive sur l'entrevue qu'il me proposait. Il n'est pas revenu; c'est que le 13 ma nomination paraissait sans doute accrochée de nouveau. Et l'on appelle cela de l'habileté, de la politique!

« Quoiqu'il y ait plus d'intrigues que je n'en

connais, j'en connais plus que je n'en avoue. Il s'agit de savoir si un homme isolé, connu de celui qui gouverne, peut marcher entre les partis dans toute sa liberté. L'expérience est forte. J'ai plus besoin de confiance que de places ou de distinctions, et la confiance se donne sans enquêtes. »

Il faut en finir de toutes ces tracasseries encore aujourd'hui odieuses à mes yeux, qui m'ont démontré, dans les hésitations de l'empereur, la futilité de mon travail pour le but d'utilité générale que je voulais atteindre, et qui m'ont réduit à poursuivre, pour sauver mon amour-propre, la réalisation d'une promesse qu'il m'avait faite de lui-même, que je n'avais pas désirée, mais dont le bruit hautement répandu me plaçait dans la plus étrange position devant mes amis et ceux qui ne l'étaient pas. Je ne me suis mis à raconter tout ceci que pour éviter d'imprimer un fatras de papiers fort ennuyeux, et non pour parler de moi. Bref, ma nomination, faite si gracieusement dans le cabinet impérial vers la fin de décembre 1809, ne m'arriva officiellement que dans le mois de mars 1810, datée de Rouen, où l'empereur s'était arrêté au retour d'un voyage dont j'ai oublié le but, M. le duc de Bassano, qu'il avait laissé en arrière, ne se trouvant pas en ce moment auprès de lui.

J'avais écrit à l'empereur que la confiance ne se

donne pas par enquête ; j'aurais pu ajouter que les enquêtes après coup la font mourir. Avec plus de connaissance du cœur humain qu'il n'en avait, il aurait pu s'en apercevoir. Ce n'est que dans quelques grandes circonstances que j'ai retrouvé toute ma franchise ; aussi n'ai-je plus conservé que les Notes qui se liaient à des faits d'un certain intérêt. D'ailleurs, ma nouvelle position d'homme du gouvernement me faisait voir les affaires de trop près et trop en détail ; tout se rapetissait pour moi, qui me trouvais bien plus à l'aise en traitant des rapports du gouvernement et de l'opinion publique dans l'espoir d'être utile ; et l'idée vague d'en laisser l'expression à l'avenir, qui pourrait croire peut-être qu'à cette époque extraordinaire tout a été approbation en France, parce que la censure ne permettait rien ; erreur qui perdra longtemps les gouvernements qui la partageront.

NOTE LXVIII.

Mars 1810.

On m'avait dit, et je ne pouvais le croire avant de l'avoir vu, qu'on vendait publiquement un médaillon en plâtre, représentant de profil Louis XVI, son fils, la reine et madame Élisabeth; ces quatre figures surmontées d'une couronne d'immortalité; et, au-dessous, deux poignards en sautoir. Rien n'est plus clair qu'une semblable allégorie; rien n'est plus extraordinaire qu'une telle exposition, qui ne peut avoir lieu sans l'aveu d'une autorité quelconque. D'après les informations que j'ai prises, ce médaillon est nouveau; d'ailleurs, depuis le 21 janvier 1793, il n'est aucune époque de la Révolution où l'on aurait osé le faire et le mettre en vente.

Si l'autorité supérieure a voulu rappeler au peuple la mort de Louis XVI, elle a pris une peine inutile; cet événement est du nombre de ceux dont le souvenir ne s'efface jamais. Dans ce cas même, je répéterai que rien n'est moins politique que de confondre le supplice d'un roi condamné par une assemblée politique avec la mort de deux femmes jugées par un tribunal secondaire, et avec

celle d'un enfant qui périt obscurément dans une prison d'état. Il ne s'agit pas pour le peuple d'examiner si le sang répandu sur l'échafaud était le sang des Bourbons et de la famille de Lorraine; ces idées sont trop compliquées pour la multitude qui en restera toujours à la mort de son roi; et en cela les idées du peuple sont justes et essentiellement monarchiques.

Ce médaillon aurait-il été commandé et la vente en serait-elle autorisée par ceux même qui ont intérêt à confondre dans l'opinion des événements qui ne sont pas semblables? Je n'ose m'expliquer sur ce sujet extrêmement délicat; mais j'affirme de nouveau qu'il n'y a, ne peut y avoir, et qu'il n'y aura jamais la moindre comparaison entre le supplice de Louis XVI et telle autre condamnation qu'on prétendrait y joindre, parce que la destinée d'un peuple n'est liée au sort d'un individu qu'autant qu'il occupe le trône. Cette observation, dont la vérité ressort de toutes les pages de l'histoire, n'a-t-elle pas reçu une nouvelle évidence des faits accomplis sous nos yeux? La mort de Louis XVI a rendu nécessaires les crimes qui l'ont suivie, le supplice de la reine et de madame Élisabeth, l'anéantissement du Dauphin, la persécution contre tout ce qui tenait à la monarchie, un changement dans la constitution de l'État et les plus incroyables efforts pour corrompre la morale publique. Toutes ces conséquences

étaient implicitement renfermées dans la condamnation juridique du chef de la monarchie. Que la reine eût été renvoyée à Vienne, Madame Elisabeth exilée en Espagne, le Dauphin jeté hors de France, les suites de la mort de Louis XVI auraient toujours été les mêmes; et cela prouve, mieux que ne pourrait le faire aucun raisonnement, que cette mort est un événement auquel rien ne peut être asssimilé. En effet, plus nous rentrons dans la monarchie, plus cet assassinat devient odieux. C'est qu'il ne lui reste même plus l'excuse politique d'avoir été commandé par la nécessité de fonder une république; alors on le juge à la fois dans son principe, dans ses conséquences et dans son résultat. Qu'on me cite un autre événement qu'il soit possible de juger ainsi, et je conviendrai que, dans une monarchie, il est quelque chose qu'on peut mettre à côté du supplice du chef qui la gouverne.

J'ignore par qui ce médaillon a été commandé, pourquoi la vente en est publique; mais j'affirme que ce n'est point une spéculation de marchand et qu'on tremblerait encore de l'acheter. Dans tous les cas, et quels que soient les desseins secrets qu'on peut avoir, je ne cesserai de dire qu'il est contre l'intérêt de la monarchie de confondre la mort de Louis XVI et celle d'aucun membre de sa famille; contre l'intérêt de l'empereur que cette confusion soit autorisée; et contre la tranquillité

publique qu'on en fasse l'essai au coin des rues; car si de Louis XVI on descend à Madame Elisabeth, on peut de Madame Elisabeth descendre au dernier bourgeois injustement condamné; et alors que de haines on réveille, que d'intérêts oubliés on risque de rendre actifs! Lorsque la morale publique s'arrête à la mort de Louis XVI, il faut l'imiter.

Lorsque je parle des efforts incroyables faits par les hommes coupables de la mort de Louis XVI pour pervertir la morale publique, j'ignore si je serai entendu. On a tant abusé des mots *morale* et *mœurs* qu'il est nécessaire de s'expliquer sur ce sujet, afin qu'on ne confonde pas les observations de l'écrivain politique avec les prônes d'un curé.

Les *mœurs* d'une nation sont bonnes lorsqu'elles sont conformes à l'état politique sous lequel la nation existe; tout est relatif, et il serait aussi dangereux d'introduire dans une monarchie des mœurs démocratiques que d'avoir des mœurs monarchiques dans un Etat républicain.

Si les différentes formes de gouvernement ont des *mœurs* qui leurs sont propres, les différentes classes de la société ont aussi leurs *mœurs* particulières, dont elles ne s'écartent jamais sans qu'il en résulte bientôt une confusion générale. Les *mœurs* de la noblesse française, avant la Révolution, étaient détestables, parce qu'elles tendaient à l'égalité, et qu'il serait impossible de dire si les

grands, attirés par les douceurs de la vie privée, ne montraient pas plus d'empressement encore pour descendre que les petits de désir de s'élever.

Louis XVI avait les vertus d'un bourgeois et les *mœurs* les plus opposées à celles d'un roi de France; non-seulement il n'était pas militaire, mais il n'aimait pas les militaires. Couvrant sa timidité par beaucoup de brusquerie, il n'inspirait aucune crainte, et quoique bon, il ne plaisait à personne. La faiblesse de son caractère était telle qu'avec des vues constantes d'économie, si nécessaires en effet à son époque pour éviter de se trouver en face de la nation, les dilapidations ont été plus considérables qu'elles ne l'avaient été sous son insouciant prédécesseur.

Marie-Antoinette avait les prétentions d'une jolie femme et nullement les *mœurs* d'une reine de France; elle faisait accueil aux hommes aimables et négligeait les hommes de mérite; aussi s'est-elle trouvée isolée lorsque le moment du danger est venu; car les Polignac et M. de Vaudreuil, qui avaient des manières à la fois si nobles et si séduisantes, étant hors d'état de la diriger, furent réduits à précipiter leur fuite pour ne pas aggraver les dangers de sa position. En lisant l'histoire, le meilleur conseil qu'on pourrait donner à une reine serait d'accueillir, avec un soin particulier, les hommes d'un mérite reconnu; sa réputation et sa sûreté en dépendent. Anne d'Autriche, qui

avait été si cruellement persécutée par le cardinal de Richelieu, disait dans les premiers jours de sa régence, en voyant à Ruelle un portrait de ce ministre : *S'il vivait encore, son pouvoir serait aujourd'hui plus grand qu'il n'était*; et elle n'accorda sa confiance qu'à Mazarin, élève et créature de Richelieu. Toute la force de Blanche de Castille fut dans le soin qu'elle avait eu, avant la mort de son époux, de s'entourer d'hommes jouissant d'une haute considération. Si l'on cherche la cause du crédit dont jouit en Angleterre une reine dont on n'a jamais connu la marchande de modes, qui a une figure et une tournure grotesques et peu d'esprit, on en trouvera la première cause dans l'habileté avec laquelle elle s'était attaché des hommes marquants dans l'opinion, bien avant la folie du roi Georges III. Je me rappelle m'être trouvé dans ma jeunesse à une représentation de l'Opéra où le duc d'Orléans fut sifflé et la reine fort mal accueillie. M. de Suffren était dans la salle; elle lui fit dire de venir lui parler. Quand il entra dans la loge de la reine, les applaudissements partirent de tous les côtés, et quand elle se retira elle fut applaudie avec un nouvel enthousiasme. Que signifiaient ces applaudissements après un morne accueil? Que le public voulait apprendre à une reine de France que le plus sûr moyen pour elle de plaire à la nation était d'accorder ses préférences aux hommes qui contribuent à la gloire de l'État.

Si des *mœurs* de Louis XVI et de la reine on passe aux *mœurs* des princes du sang, on verra pourquoi le prince de Condé s'est trouvé seul chez l'étranger dans l'unique position qui convienne à un prince français fuyant devant des troubles civils; c'est qu'il était vraiment le seul de cette famille qui eût conservé les *mœurs* de son rang. Le plus ou moins d'esprit, de cupidité, de talents, n'est qu'un accessoire dans un ordre établi; les mœurs sont tout; c'est pourquoi il est si essentiel qu'une nation ait des *mœurs* conformes à l'état politique sous lequel elle existe, et que chaque classe de la société vive dans des mœurs conformes à sa position.

Or, il est incontestable que, même depuis l'Empire, les chefs de la Révolution qui y ont pris place se sont toujours entendus pour empêcher les mœurs monarchiques de reprendre leur ascendant, pour proscrire et pour éloigner, *comme ayant une mémoire implacable*, les hommes les plus naturellement portés à l'indulgence sur les faits accomplis, à condition toutefois qu'on n'essaiera pas de se servir du passé pour nuire à la sûreté de l'avenir. Ils ont souvent trompé l'empereur sur les véritables dispositions de la nation française; ils ont aussi quelquefois trompé la nation sur les véritables sentiments de l'empereur. Que d'hommes de mérite et de probité perdus pour la génération, qui ne demandaient qu'à ser-

vir la dynastie présente et qui ont pris le parti irrévocable de vivre solitaires!

Après avoir parlé des mœurs dans le sens politique de ce mot, je dois aussi expliquer ce que j'entends *par morale publique*. L'homme qui emploie son esprit à justifier ses passions est un sot qui se dégrade lui-même et qui montre toute la faiblesse de son caractère; la nation qui affaiblit le respect dû à la morale publique s'avilit à ses yeux et aux yeux de l'étranger. J'ai des passions, et j'y cède, parce que je tiens à l'humanité; mais leur donnerai-je sur moi assez d'ascendant pour en être dégradé dans ma propre estime, et corromprai-je ce qui m'entoure pour me justifier dans mon opinion? Voilà cependant où tend ce malheureux système de philosophie propagé par tous les livres du siècle dernier, et que les révolutionnaires ne cessent de défendre avec tant d'ardeur que parce qu'ils espèrent se sauver du mépris par la corruption générale. Ils ont appelé *hypocrisie* le respect indispensable pour la *morale publique*. Quelle absurdité! et combien cela suppose peu de connaissance du cœur humain! Il est un fait qu'on ne peut contester; c'est que le nombre des hommes naturellement passionnés est extrêmement rare; que si la *morale publique* est forte, la grande majorité vit sagement, et que le peu d'efforts qu'il lui en coûte pour vivre avec sagesse est positivement ce qui lui donne une sévérité de princi-

pes qui fait loi. Au contraire, la *morale publique* est-elle relâchée? les goûts, les fantaisies ont un résultat plus dangereux que les passions; car les passions vont simplement à se satisfaire; les goûts et les fantaisies raisonnent, et alors la corruption des esprits n'a plus de bornes. C'est contre cette corruption que les gouvernements ont toujours intérêt de s'élever, parce qu'elle les entraîne plus vite qu'il n'est possible de se l'imaginer, ne fût-ce qu'en les accoutumant à croire qu'avec des paroles ils peuvent toujours justifier leurs actions.

La politique et la morale publique sont deux choses distinctes, qui par conséquent n'ont pas les mêmes juges. La morale est invariable, puisqu'elle embrasse toutes les actions de l'homme privé; la politique n'est ni fixe ni complète, puisque les événements accomplis ont un ascendant irrésistible sur les événements présents et à venir. Telle action politique, au moment où elle s'opère, peut n'être entièrement comprise que par celui qui la dirige. Qu'il explique ses motifs, il aura autant de juges qu'il s'élèvera de commentateurs de ses paroles. Si on n'y ajoute pas une foi entière, il n'aura fait qu'augmenter le nombre des opposants; s'il déguise la vérité et qu'il soit cru, tout ce qu'il aura gagné sera d'avoir faussé l'esprit de la nation qu'il gouverne. Les rois ont donc un intérêt puissant à respecter la *morale publique*, à ne pas la torturer au profit de la politique; de

même tout particulier a un véritable intérêt à ne point employer son esprit à justifier ses passions, parce que, ne pouvant pas donner aux autres la force de caractère qui l'empêche de se corrompre, il briserait sans utilité et même à son détriment les plus puissants soutiens de l'ordre social. Ces vérités étaient triviales autrefois. Ceux qui croient tout excuser en prétendant que les hommes ont toujours été les mêmes disent une des plus grandes sottises qu'on puisse avancer, puisqu'il est historiquement prouvé qu'avec des hommes toujours les mêmes il y a cependant toujours eu des états de société différents. A quoi cela tient-il, si ce n'est au respect ou au mépris de la *morale publique*? Les révolutionnaires le savent bien. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les beaux axiomes qu'ils ont essayé d'établir pendant qu'ils étaient les maîtres; et alors on devinera peut-être les efforts cachés qu'ils n'ont cessé de faire depuis l'Empire pour empêcher les idées monarchiques et morales de reprendre crédit.

Leur présence dans le gouvernement aurait pu les dispenser de tant d'efforts; l'exemple est plus puissant que les paroles, et lorsqu'on établirait mille fêtes expiatoires d'un grand crime public, rien au monde ne pourrait empêcher que quatre-vingt-quinze personnes sur cent n'en restassent à cette question contre laquelle échouent tous les raisonnements : Quel profit ou quelle peine en ont

retiré ceux qui l'ont commis? Et c'est ici que j'appuierai, par un exemple pris dans notre situation, la différence qu'il y a dans bien des circonstances entre la morale et la politique. Sur un crime public, avoué, reconnu, la morale n'hésite jamais à prononcer, parce qu'elle s'applique à l'homme; en politique, il n'en peut être de même, parce qu'il n'est pas d'événement isolé, et que le passé a toujours une influence irrésistible sur le présent. Si les coupables d'un crime politique ont eu l'occasion, l'habileté, le talent de se faire employer dans un nouvel ordre d'événements, s'ils ont été utiles, ou seulement s'ils ont été regardés comme utiles à l'établissement de ce nouvel ordre, qui les jugera? Placés entre le plus grand des crimes et des services rendus, entre la morale publique et l'ingratitude, leur élévation fait trembler pour l'avenir, leur chute précipitée ébranlerait peut-être la confiance d'une partie des hommes en place. Alors pourquoi la mort de Louis XVI a-t-elle été si vivement rappelée? Pourquoi ce médaillon avec des poignards exposé au coin des rues, et qui m'a fourni le sujet de cette Note? L'opinion publique n'étant jamais douteuse lorsqu'il s'agit du meurtre du chef de l'Etat, il est inutile de la consulter et dangereux de l'exciter sur un sujet aussi grave, qui ne peut plus être décidé que politiquement. Quand je dis que l'élévation des hommes coupables de ce meurtre a toujours fait trembler la

France pour l'avenir, je n'avance rien qui ne soit vrai. L'empereur est trop fort pour deviner nos craintes; s'il veut se trouver aussi faible qu'un Français appréhendant pour la vie de son souverain, qu'il suppose son fils entre les bras de l'impératrice, deux ou trois des hommes qui ont voté la mort de Louis XVI considérant ce spectacle touchant, et lui, maître du monde, portant alternativement un regard sur son fils, sa femme et ces hommes. Qu'il se demande ce qu'il éprouverait en ce moment; il connaîtra s'il est des souvenirs qui nuisent à la sécurité, et si la morale publique est une affaire de convention ou le résultat des sentiments les plus profonds et les plus respectables[1].

(1) Ce tableau anticipé des conséquences probables du mariage de l'empereur, alors décidé, prouve que je ne doutais pas que le médaillon anti-régicide, exposé en vente dans les rues, ne fût un avertissement qu'il faisait donner aux grands révolutionnaires qui n'avaient pas suffisamment caché leur répugnance sur l'alliance qu'il contractait. Mauvais et faible moyen ; mais il n'en est pas de bons dans les circonstances fausses. Dès qu'il reconnaissait avoir vécu trop longtemps avec les hommes qu'il menaçait pour pouvoir les éloigner, il ne fallait pas rappeler publiquement à leurs souvenirs le crime qu'il leur reprochait.

NOTE LXIX.

Mars 1810.

Dans une de ses épîtres à Louis XIV, Boileau se plaint de la stérilité de son esprit toutes les fois qu'il n'a que des éloges à donner. Nous autres observateurs, dit-il,

> Propres à relever les sottises du temps,
> Nous sommes un peu nés pour être mécontents.

Il est certain que rien ne donne de la verve comme de trouver à blâmer. Le moment ne serait pas favorable. La joie publique est franche et prend chaque jour de nouvelles forces. On ne se borne pas à chercher si, comme souverain, l'empereur est content de l'alliance qu'il contracte; on prétend que, comme homme, il éprouve une satisfaction personnelle; ce serait un double avantage.

La France qu'on a présentée si longtemps comme incertaine de son retour vers l'unité de pouvoir, ou comme regrettant une famille qu'elle se contentait de plaindre, et qui devenait de jour en jour plus inconnue à la génération active, la France n'a jamais perdu une occasion de montrer qu'elle ne demandait que stabilité pour s'attacher

aux nouvelles destinées qui lui sont faites; la stabilité étant le plus grand besoin des esprits après de longs troubles civils. Plus ils ont vu de gouvernements se proclamer éternels et passer comme des ombres, plus ils accueillent avec ivresse ce qui leur offre la garantie de l'avenir. On ne doit pas s'étonner que toutes les paroles relatives à cette grande cérémonie soient pesées avec une attention minutieuse. Par cet examen, on cherche à connaître la pensée de l'empereur et les sentiments d'une maison comptée, il y a quelques mois encore, parmi les ennemis de la France. Quoique des discours publics soient rarement un indice assuré des dispositions réelles des souverains, quand on voit les expressions du vainqueur aller jusqu'au désir de plaire, ne rien avancer qui rappelle ses triomphes, se borner à exprimer ce qui doit cimenter une alliance de famille, tandis que les vaincus avouent hautement qu'ils trouvent dans cette alliance des avantages politiques, des espérances de bonheur général, on croit à la franchise des deux parties, parce qu'elles ont le langage le mieux approprié à leur situation, et que la vérité d'expressions est la première condition pour inspirer de la confiance. Quels rapides progrès de pareils discours promettent vers le retour de toutes les convenances! Rien n'élève davantage l'esprit des peuples et ne porte meilleur témoignage de la grandeur des souverains.

On ne peut mettre en doute que les Français fondent sur cette alliance l'espoir d'une paix plus durable que celles signées par l'empereur jusqu'à présent; les moins confiants se flattent que nous n'aurons plus qu'une guerre continentale à la fois, ce qui équivaudrait presque à la paix pour une nation qui longtemps encore aura besoin de conserver son esprit militaire. Si cet étrange empire de Russie, civilisé dans ses chefs, barbare dans sa population, par conséquent constitué de la manière la plus avantageuse pour conquérir, ne s'était pas introduit dans tous les intérêts de l'Europe en se jouant de nos combats d'opinions, l'Europe continentale serait aujourd'hui à peu près arrangée comme Henri IV en avait eu la pensée, comme Richelieu et Louis XIV en avaient commencé l'exécution; mais, il y a longtemps que je l'ai dit, le monde ne s'arrête ni pour se laisser refaire, ni même pour se laisser considérer. Pendant qu'on le regarde, il change. Maintenant que l'Autriche renonce à être puissance prépondérante, la Russie la remplace dans cette position. Ainsi c'est toujours entre trois puissances, la France, l'Angleterre et la Russie, que reste le débat de cette grande rivalité. Le temps est un grand maître, et quelquefois les hommes supérieurs ont le privilége de le soumettre à leurs projets. Lorsque la France accueille avec tant de franchise les engagements que prend l'empereur pour assurer

l'avenir de la monarchie qu'il a recréée, c'est à lui qu'il appartient de décider s'il a atteint le but qu'il se proposait, ou s'il croit avoir encore quelque chose de plus à faire.

P. S. Je ne sais par quels motifs s'est réveillé tout à coup le souvenir de celui des frères de l'empereur qui est resté jusqu'à présent en dehors des combinaisons de sa famille. Les motifs peuvent être bons. Peut-être y aurait-il avantage à ôter à un seul homme le privilége de faire, par son isolement, une espèce de protestation aux yeux de l'Europe; mais je suis si ignorant des causes qui ont amené cette situation que je m'en tiens à noter, comme un fait, les souvenirs qui se sont réveillés ou qu'on a réveillés dans cette circonstance.

NOTE LXX.

Juin 1810.

Le changement qui vient de s'opérer dans le ministère de la police a produit une sensation d'autant plus vive qu'on était loin de s'y attendre. On concevait d'autant moins comment il serait possible de remplacer M. le duc d'Otrante, instruit par une longue habitude des affaires les plus secrètes, que, pour lui chercher un successeur, on n'avait jamais jeté les yeux hors de la classe des administrateurs civils, et le premier essai avait été malheureux. On redoutait l'inexpérience d'un nouveau ministre, la sûreté de l'empereur ne permettant pas de risquer les frais d'un apprentissage; les talents, le zèle, le dévouement le plus absolu pourraient se trouver en défaut sans connaissances préliminaires. Il y a dans tout ceci de la vérité et de l'exagération.

D'abord, le moment est bien choisi pour opérer ce changement. Non-seulement tout est calme en France, mais l'esprit de parti a perdu beaucoup de son exaltation avec les occasions de l'exercer. Il y a de la joie, de la confiance, de bonnes espérances jetées dans l'avenir; et ce n'est

jamais dans de telles circonstances qu'on doit craindre des conspirations. Les gens qui conspirent peuvent bien s'exagérer à eux-mêmes les causes du mécontentement par lesquelles ils s'encouragent; mais encore faut-il qu'il y ait du mécontentement et que l'expression en soit sensible. Quand même on admettrait qu'il y ait encore des opposants à l'ordre actuel, à aucune époque ils ne doivent se sentir plus découragés, puisqu'il y a fraction dans tous les partis par le rapprochement de toutes les classes autour du trône. M. le duc de Rovigo a donc le temps de faire son apprentissage. Le premier qu'il fera, je l'espère, sera de ne pas prendre au positif les vieilles préventions des commis qu'il trouvera dans son ministère. Quand il se sera aperçu deux ou trois fois qu'on lui présente de vieux contes comme des histoires nouvelles, il se tiendra pour averti.

Autre considération rassurante : la police n'est plus dans la main d'un seul homme. Vu la grandeur toujours croissante de l'Empire, on en a fait quatre divisions confiées à des conseillers d'état. Ces conseillers d'état sont plutôt attachés à l'ensemble du ministère que soumis sans condition au ministre; ils voient l'empereur directement, ainsi que tous les hommes attachés par des fonctions à son gouvernement. M. le duc de Rovigo les trouvera avec leurs attributions déterminées, avec leur instruction acquise; et, comme il aura

d'abord plus à apprendre d'eux qu'à les guider, il leur rendra en confiance ce qu'il en recevra en éducation pratique.

Pour moi, voici en quoi consiste le changement qui vient de s'opérer, et en quoi je l'approuve, toute idée de ressentiment personnel à part. Je ne sais pas haïr. Quand on a des ennemis, je ne connais qu'un bon moyen d'en être vengé; c'est de vivre plus longtemps qu'eux, et je tâcherai de m'y tenir.

Dans une de mes Notes, j'ai défini le ministère de la police générale l'*administration de la prévoyance des dangers de l'Etat;* c'est une étrange définition, vraie par les circonstances, et qui se modifiera avec elles. Si M. le duc d'Otrante avait voulu s'en tenir là, tout aurait été pour le mieux; mais il voulait administrer aussi *la prévoyance des dangers que pouvait courir le vieil esprit de la Révolution;* c'était trop, surtout à mesure que l'Empire avançait. De là ses tracasseries, ses animosités, ses préventions, la coquetterie qu'il mettait avec les gens d'autrefois, gens si faciles à séduire, et l'habitude qu'il avait de prendre toutes les grâces pour son compte, en attribuant les actes de rigueur à l'empereur, prétention contre laquelle je me suis élevé plusieurs fois, parce que les conséquences en sont extrêmement dangereuses. Quelle que soit la cause de sa chute, je suis persuadé que l'empereur y gagnera de n'être

plus inquiété pour de petites choses, supplice qui me paraît insupportable à moi qui ne fais rien, et qui me paraîtrait infernal si j'avais de grandes affaires à conduire.

M. le duc de Rovigo se présente au public avec cet avantage de n'avoir été d'aucune assemblée, d'aucun club, d'aucune coterie des temps passés; les oratoriens, les philosophes du dix-huitième siècle et les intrigants littéraires de nos jours lui sont probablement étrangers. Il obéira aux ordres de l'empereur, qui ne peuvent être violents à une époque où la fusion des partis n'a laissé aucune classe sans protecteur, à une époque où la France ne demande que tranquillité, première garantie de toute justice. Ce qui nuit à l'équité plus que l'arbitraire dont un pouvoir bien établi n'a jamais besoin, ce sont les vieilles haines et les petites passions que les hommes ne savent pas laisser derrière eux en changeant de position.

Il ne faut pas s'y tromper cependant. L'établissement permanent d'une police politique serait un pas rétrograde pour les nations civilisées de l'Europe. L'assassinat assez fréquent des souverains russes leur en a fait un besoin, et quelquefois elle a servi à assurer les conspirations dirigées contre eux. Chez nous, la police politique est née de nos troubles civils; le jour où il sera possible de la faire disparaître marquera la grande époque de l'affermissement du pouvoir. Autrefois, en France,

chaque ministre avait la police des hommes et des choses qui dépendaient de son ministère, ce qui est bien; le rapprochement de leurs rapports pouvant donner une idée juste de la situation de l'esprit public. Les parlements exerçaient, pour beaucoup d'objets, une haute police légale; ce qu'on a appelé prisons d'état n'avait été inventé que pour éviter leur surveillance. Pendant la Fronde, tous les partis se sont accordés pour faire supprimer les prisons d'état, et tous les partis s'y sont envoyés alternativement dans la personne de leurs chefs; tant il est vrai que ce n'est qu'aux époques de tranquillité qu'on peut efficacement travailler à la réforme des abus! M. de Sartines, simple lieutenant de police à Paris, a prodigieusement grandi sa position en parvenant à faire croire, non-seulement à la France, mais à l'Europe, que rien ne lui était caché. Et que découvrait-il alors? quelques intrigues qui contrariaient les siennes. Cependant, le préjugé s'est si bien établi que la police n'ignore rien, qu'il s'élève toujours un violent cri d'accusation contre elle, quand il survient un événement malheureux; c'est la compensation de la prescience que les préjugés lui accordent. L'empereur doit savoir à quoi s'en tenir sur cette prescience dont quelques résultats sont dus au hasard, et qui se trouve si souvent déconcertée par d'horribles catastrophes.

C'est alors qu'effectivement la police reprend

son utilité; elle remonte assez habilement d'un attentat accompli à ses auteurs, ce qui n'est point un faible avantage quand elle ne le fait pas acheter en agitant le pouvoir et le pays, pour se faire accorder un accroissement d'arbitraire qui affermit son existence en jetant des causes nouvelles de perturbation dans la société; de sorte que son incapacité lui tourne à profit, et que c'est la nation qui y perd de ses franchises quand elle en a, mais, en tout cas, toujours de sa sécurité.

Nous reviendrons, je l'espère, à cacher la police politique dans le ministère de l'intérieur, qui a des rapports indispensables avec l'administration de tous les intérêts réguliers, et qui a trop de travail utile pour se créer des occupations qui ne servent qu'à déguiser l'oisiveté ministérielle dans les temps heureux et tranquilles.

Que fera M. le duc de Rovigo de toutes les attributions que son prédécesseur s'est données sur la littérature, les littérateurs et sur l'esprit public? Il ne pensera certainement pas qu'il puisse s'en faire un parti politique, pas même une clientelle, et tant mieux. Il ne nous restera donc que des coteries littéraires sans danger comme sans influence, jusqu'à ce que l'empereur, qui a élevé jusqu'aux plus hautes fonctions de l'Etat les hommes reconnus éminents dans les sciences et dans les lettres, prenne aussi directement sous sa protection toutes les réputations littéraires et scienti-

fiques qui travaillent à se fonder. Son pouvoir à cet égard peut aller jusqu'à changer un homme au point qu'il ne soit plus reconnaissable.

Il en est un, par exemple, dont on disait naguère encore qu'il n'avait jamais fait d'autre contrat que *la dot de Suzette;* on trouve maintenant qu'il entend les affaires et n'est pas étranger aux principes du droit public. On le déclarait d'un caractère hautain, insociable; on s'était trompé. Il est vrai que ses pensées sont sérieuses, mais son esprit est facile et sa conversation gaie. C'était un sournois jaloux de tout, toujours prêt à nuire. Quelle calomnie! Il est vrai qu'il est sévère en principes; mais d'une indulgence si entière sur les faits particuliers qu'elle ne peut tenir qu'à une profonde connaissance de l'humanité. Ce qu'on lui accorde par-dessus tout, c'est d'être propre à donner de bons conseils; aussi y a-t-il déjà des dispositions sensibles à lui faire des confidences. Voilà pourtant ce que l'empereur a fait tout à coup de moi en changeant ma position; et j'en suis à me tâter quelquefois pour savoir si je suis toujours le même homme [1].

(1) Comme membre de la commission du contentieux, la première affaire qu'on me chargea de rapporter au conseil d'état intéressait M. Le Tourneur de la Manche, membre du Directoire au 18 fructidor, époque à laquelle j'ai été proscrit avec tant d'autres. M. Le Tourneur de la Manche était sorti du Directoire aussi peu riche qu'il y était entré, et son avenir financier dé-

pendait en partie de mon rapport. Lorsque je le fis, l'empereur présidait le conseil, ce qui arrivait rarement pour les affaires contentieuses. J'établis si complétement les droits du réclamant que l'empereur n'éleva aucun doute à cet égard; mais il mit en avant l'intérêt de l'État, en objectant que si cette réclamation était accueillie on ne pouvait prévoir combien de réclamations de ce genre s'élèveraient. Je prouvai d'une manière incontestable qu'elle était une exception, et mon client eut gain de cause. Il crut devoir venir me remercier le lendemain; je le reçus affectueusement, le remerciant à mon tour de m'avoir révélé que l'intérêt que m'inspirait tout pouvoir déchu était en moi un sentiment et non une opinion de parti. J'appris quelques jours plus tard que, dans le choix qu'on avait fait de moi pour cette affaire, il y avait eu un piége, ou au moins l'intention d'une épreuve.

NOTE LXXI.

Juillet 1810.

La discussion qui va s'ouvrir au conseil, sur l'utilité ou le danger du rétablissement des corporations, sera d'autant plus intéressante que les anciens disaient en sortant : « Aujourd'hui, nous avons été pris au dépourvu ; mais, samedi prochain, on verra. »

Il n'est pas douteux que les mêmes hommes qui ont poussé à la destruction des corporations, comme contraires à la liberté, vont parler contre leur rétablissement en les présentant comme des centres capables de nuire à l'action du gouvernement, et qu'ils justifieront ainsi cette profonde observation du cardinal de Retz, qu'*il faut souvent changer d'opinion pour rester toujours de son parti.* On appuiera beaucoup sur ce qui était autrefois, sans réfléchir qu'autrefois est un mot qu'on peut faire remonter jusqu'à la création du monde ; qu'autrefois les corporations ont été une force sociale, et que dans un autrefois très rapproché elles n'étaient plus qu'une source de petits abus. Ce n'est certainement pas les abus qu'on voudrait rétablir. Si je voulais traiter cette question, je ne

chercherais pas s'il y a utilité ou danger à rétablir les corporations, mais s'il y a possibilité, et ma conclusion serait que leur résurrection est impossible.

Autre temps, autres idées, autres intérêts. Bien avant la Révolution, l'industrie française avait déjà pris de tels développements, inventé un si grand nombre de procédés nouveaux, que la classification de ce qu'on appelait les corporations n'était plus qu'une prétention ridicule. Depuis l'Empire, depuis surtout le blocus continental, l'industrie a bien plus encore multiplié ses découvertes et ses procédés, parce qu'il y avait nécessité et que les nations à cet égard ont un instinct qui ne les trompe jamais; elles le reçoivent de leurs besoins. Cet instinct, l'empereur lui-même en a secondé le développement par des prix offerts et des récompenses accordées aux inventions utiles. Ce n'est donc pas la question des corporations, c'est-à-dire de la liberté ou de la non liberté du travail que je veux aborder. Mon intention, qui n'est pas sans malice, a pour but de montrer que ceux qui les repoussent ne comprennent pas pourquoi, et que rien ne serait plus facile que de leur prouver qu'ils sont en contradiction avec les arguments qu'ils vont employer.

En effet, on a distribué la semaine dernière, au nom de la section de législation, un projet de décret sur le rétablissement de l'*Ordre* des avo-

cats. Le mot *ordre* n'est pas dans le titre; mais il se trouve dans tous les articles qui traitent des assemblées de l'*Ordre*. C'est ici plus qu'une corporation; ou plutôt c'est une corporation présentée dans des termes si pompeux que, s'il faut en croire le considérant, rien n'est plus grand, plus noble, plus désintéressé, plus digne d'estime et de vénération dans l'Empire que l'*Ordre* des avocats. Les prétentions et les expressions vont si haut qu'il n'y a que le ridicule qui soit au-dessus. A coup sûr, on ne dirait pas de la noblesse maintenant qu'elle forme un *ordre;* on ne le dirait pas non plus du clergé, parce que le mot ordre, dans la langue politique française, n'a été appliqué et applicable à ces deux situations que lorsqu'elles étaient des pouvoirs, et tous les pouvoirs de ce genre ont fini avec les États-Généraux. Cela n'empêche pas les avocats de se présenter comme un *Ordre*, et ce qui n'est pas moins singulier, comme le seul qu'ils puissent admettre.

En réduisant ce grand mot d'autrefois à sa valeur d'aujourd'hui, on trouvera que le projet de décret présenté par la section de législation a tout simplement pour but de rétablir la corporation des avocats, ce qui prouve que ces messieurs ne sont pas, au fond de l'âme, aussi ennemis de la résurrection des corporations qu'ils veulent le faire croire; tout ce qu'ils diront contre pourra leur être opposé, et ce qu'ils diront en faveur de

leur prétention pourra être appliqué à toute autre association d'hommes ayant une même profession. Certes, la société est aussi intéressé à ce que les marchands aient de la probité, à ce que les charpentiers, les serruriers travaillent bien, qu'à ce que les avocats s'enrichissent, dans des formes réglées, au profit des plaideurs. Ces messieurs demandent un bâtonnier qui ait la police du corps et une chambre qui veille dans leur intérêt; il en était ainsi pour toutes les corporations, et les syndics valaient bien les bâtonniers. On peut donc les combattre avec leurs propres armes, et rappeler cette discussion si plaisante dans laquelle l'empereur s'obstinait à ne pas comprendre ce que c'était qu'un maître maçon, jusqu'à ce que de question en question il arriva tout naturellement à penser qu'il pourrait bien ne pas y avoir de *maîtres* sous une administration qui refuserait d'accorder des *maîtrises*. Cette manière de pousser les interlocuteurs à l'absurde ou à un aveu complet de la vérité était celle de Socrate. Qui aurait jamais pensé, avant d'en avoir été témoin, que l'empereur s'en servirait avec tant d'avantage pour amener des membres de son conseil à mettre le bon sens au-dessus des préjugés?

Dans le projet de décret sur le rétablissement de l'Ordre des avocats, on propose sérieusement d'inscrire au tableau, sous le titre d'avocats honoraires, tous les hommes qui ont été de la pro-

fession et qui occupent aujourd'hui des places éminentes dans l'État. Ainsi l'archichancelier et la plupart des membres du conseil de l'empereur seraient des affiliés de l'Ordre, feraient partie de la corporation, afin sans doute de rester de glorieux témoins de ce que les gens qui parlent peuvent gagner dans le bouleversement des empires. En vérité les jésuites ne demandaient pas davantage pour dominer la société partout où ils s'établissaient. Comme il y avait des jésuites gris ou honoraires, c'est-à-dire associés à l'Ordre quoique répandus dans le monde, il y aurait des avocats gris, princes de l'Empire, ministres, conseillers d'état, présidents, etc., etc., toujours intéressés à soutenir les prétentions des avocats en exercice. Je ne dirai pas que cela serait dangereux, parce que tout danger de ce genre a disparu avec les parlements; mais ce serait ridicule et cela suffit pour que la législation ne le consacre pas.

Quelques corporations se sont rétablies d'elles-mêmes, ou à peu près, sous l'autorité de la police, parce qu'elles tiennent aux approvisionnements de Paris et qu'elles ont besoin de surveillance, ne fût-ce que sous des rapports de salubrité. Quant au commerce et à l'industrie en général, il y aurait impossibilité d'en faire des classifications, de les emprisonner dans des réglements. Si on le tentait, on leur ôterait une activité d'inventions devenue indispensable, surtout

depuis le blocus continental, et qui se développe assez heureusement. Tout, d'ailleurs, n'est-il pas suffisamment réglé ? Le fisc a les patentes bien autrement productives que les maîtrises; le commerce a sa législation et ses tribunaux; pour éclairer l'administration, quand elle a besoin d'enquêtes, on a institué les chambres de commerce. Que ferait-on de plus ? Je le répète, dans nos mœurs, je regarde comme impossible de mettre la plupart des intérêts matériels en corporations; mais j'admets à la rigueur qu'on puisse en faire avec ce qu'on appelle les spiritualités de la société, témoins les membres de l'Institut, témoin le projet de décret sur le rétablissement de l'Ordre des avocats; mais je doute qu'ils y gagnent quelque chose si la liberté d'association n'est que pour eux.

NOTE LXXII.

Septembre 1810.

Il est impossible de deviner jusqu'à quel degré d'humiliation descendra la France si on l'abandonne à la rapacité et aux conceptions de la police de second ordre. La Révolution a bouleversé tant d'institutions et d'idées que rien n'est plus difficile encore aujourd'hui, pour les hommes en place, que de savoir où doivent s'arrêter les lois et les ordonnances.

Sur les instigations de la préfecture de police, on avait renvoyé à la section de l'intérieur du conseil d'état un projet de décret, je ne dirai pas contre les domestiques, mais à la fois contre les domestiques et contre les maîtres, puisqu'on leur imposait les mêmes obligations et les mêmes peines; aux domestiques, s'ils ne se soumettaient à prendre un livret à la police, à venir l'y représenter et le faire signer chaque fois qu'ils changeraient de maison; aux maîtres, s'ils négligeaient de se faire représenter le livret des gens qu'ils prendraient à leur service et de l'apostiller. Il y avait, dans le projet de décret, des amendes contre les uns et contre les autres en cas de contraven-

tion; ce qui ne m'a pas étonné. L'empereur ayant ôté à la police le produit des passeports, il était facile de prévoir que la police chercherait à refaire ses finances particulières d'une autre façon; et c'est sur la surveillance intérieure de notre domesticité qu'elle a jeté son dévolu. Ce projet avait paru trop cru aux membres de la section de l'intérieur pour qu'on osât le mettre en discussion, mais non assez inconvenant pour qu'on n'en prît pas l'idée fondamentale. Pendant qu'on le modifiait, la préfecture de police qui ne pouvait l'ignorer, et que les modifications déjà adoptées auraient sans doute dérangée dans ses calculs, s'empressa de reproduire sa première conception sans admettre aucun changement. Modifiée ou non modifiée, cette affaire ne mérite pas d'aller au conseil d'état, à plus forte raison d'occuper l'empereur; et j'espère qu'il s'expliquera de manière à la faire abandonner sans retour.

Les vices qu'on reproche aux domestiques de nos jours sont-ils nouveaux? Depuis que la langue française est formée, on dit proverbialement: « Effronté comme un laquais, menteur comme un laquais, etc., etc. » Toutes les langues ont des proverbes équivalents; mais il y a, par contre-coup, un proverbe qui dit: « Tel maître, tel valet. » Ainsi la question reste entière. La police prétend que les maîtres sont devenus trop indulgents; pourquoi s'en étonnerait-on? L'indulgence est

une nécessité générale dans les siècles où les mœurs sont faciles. Avec de bonnes mœurs, il est permis d'être sévère; avec des mœurs faciles, la sévérité pourrait aller jusqu'à la barbarie, et bientôt les lois seraient obligées d'aller au secours du faible. Il faut laisser de côté les déclamations, juger ce qui a été et ce qui est; on trouvera que chaque époque a presque toujours les vertus et les vices qui se correspondent.

Quand M. de Colbert, à la fois ministre des finances, de la marine, du commerce et des arts, trouvait chaque jour une heure à donner à l'éducation de ses enfants et chaque soir une demi-heure à la prière qu'il faisait à haute voix au milieu de ses gens assemblés; quand, de son côté, madame de Colbert déployait une activité si grande qu'elle ne voulait pas même laisser à son mari le temps de mourir, on peut croire qu'ils avaient une maison bien réglée, des domestiques soumis et respectueux. Et cependant il est remarquable que, s'il se commettait alors moins d'infidélités par le fait des domestiques, il se commettait par eux de plus grands crimes. Les mémoires du temps ne laissent aucun doute à égard.

Aujourd'hui les hommes et les femmes veillent moins leurs gens, conduisent moins l'intérieur de leur maison; les domestiques en profitent et en abusent; c'est un résultat inévitable de nos mœurs. Que peut la police à cela? Si les domes-

tiques sont moins respectueux, comment les rendra-t-elle polis? Peut-elle empêcher que Paris ne renferme un nombre prodigieux d'agioteurs, d'acteurs, de courtisanes, de femmes qui en procurent, d'hommes tarés, d'employés dans les jeux, tous ayant des domestiques qui dans ce service ne s'accoutument probablement pas au respect pour les maîtres? Cela n'est-il pas une conséquence du mélange qui se trouve dans toutes les capitales? Les domestiques, dit-on encore, croient à l'égalité. Ne la leur a-t-on pas prêchée? ne leur a-t-on pas défendu, par décret, d'être des domestiques, et ordonné de n'être que des officieux? En brisant les rangs, le but qu'on voulait atteindre n'était-il pas de détruire toute subordination? Ce n'est point la police qui réformera cela, ou plutôt qui l'a réformé; car il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître que le mal dont on se plaint diminue à mesure que la société se coordonne. Il faut laisser les maîtres devenir maîtres pour que les domestiques puissent devenir domestiques; on briserait tout de nouveau avec un décret qui les mettrait sur la même ligne, en les soumettant aux mêmes formalités et aux mêmes peines de police.

On dit que l'on compte à Paris quarante mille domestiques; il n'y a rien là d'exorbitant; mais encore faudrait-il savoir à qui la police aura la prétention de donner cette qualification; ce qui

n'est pas aussi facile qu'on le croirait d'abord. Sous Louis XIV et Louis XV, quand le gouvernement ordonnait des levées de soldats parmi les laquais de Paris, les valets de chambre étaient exemptés par un motif assez singulier, savoir, qu'ils portaient l'épée. La cause véritable sans doute était la crainte d'offenser les maîtres auxquels on les aurait enlevés, et la nécessité de prévenir ainsi des réclamations parties de si haut qu'on n'aurait su comment les repousser. Un bon valet de chambre entre dans un service et dans une intimité qui le mettent à part des domestiques, et qu'on ne remplace pas à volonté. Parmi ceux-ci comptera-t-on les écuyers, les sommeliers, les chefs d'office, les cuisiniers? Il y a, dans les grandes maisons, bien des grades de service qui exigent des connaissances spéciales, et qu'on n'a pas l'habitude de confondre avec l'antichambre. Est-ce la police qui fera les classifications? Dans les quarante mille domestiques, comprend-elle les domestiques femelles? Ici les distinctions sont infinies, comme l'usage auquel on les emploie. A moins de proclamer que les Françaises ont perdu toute délicatesse, il est impossible d'admettre qu'une femme bien née consentira à ouvrir un livret de police pour y chercher une garantie de la bonne conduite d'une fille qui se présentera pour entrer à son service. N'est-il pas étrange que la police prétende à la fois donner des permis pour l'exercice

de la prostitution et des livrets comme attestation de bonnes mœurs?

Les Français seraient moquables aux yeux de l'Europe si on publiait un décret dont la conclusion formelle serait que nous sommes incapables de conduire nos domestiques sans l'intervention de la police. Qui n'est pas assez habile pour régler sa maison est propre à bien peu de chose. L'histoire n'a pas remarqué sans motif que, parmi les hommes qui se sont élevés jusqu'à décider des destinées du monde, plusieurs savaient au besoin descendre jusqu'aux petits détails de leur domesticité. L'ordre, comme le bon sens, est une qualité qui s'applique à tout; et je citerais, sans flatterie, un souverain de notre époque dont les actions occupent le monde, et dont la maison passe pour être conduite avec un ordre parfait.

Nous ne demandons pas à la police qu'elle se mêle de rendre nos domestiques respectueux, probes et attentifs; cela ne se fait ni avec des décrets, ni avec des livrets. Nous pourrions lui demander qu'elle ne les corrompît pas en les payant pour lui livrer les secrets de leurs maîtres. Cela du moins se passe sans qu'on l'avoue, et par conséquent sans éclat. Qu'elle agisse ainsi pour surveiller nos domestiques dans nos intérêts, et si elle croit avoir besoin d'appui à cet égard, qu'elle en cherche dans les anciennes ordonnances; à coup sûr, elle n'y trouvera ni fiscalité à son pro-

fit, ni les maîtres et les gens de service mis sur la même ligne[1].

(1) Le projet a été retiré sans avoir été mis en délibération. Il y a peu temps qu'un conseil général de département a demandé que la législation soumît les domestiques à avoir des livrets, sans comprendre qu'une pareille mesure deviendrait bientôt une sujétion bien plus qu'une sûreté pour les maîtres.

NOTE LXXIII.

Novembre 1810.

Le décret qu'on vient de publier sur la mise en activité des *lois françaises* dans les départements qui formaient, il y a peu de jours encore, le royaume de Hollande, fait naître d'étranges réflexions. Cinquante-trois pages in-8° sont employées à rappeler seulement le sommaire de ces lois; et, comme chaque page contient de douze à quinze sommaires, cela produit une masse de sept à huit cents lois et décrets jetés tout à la fois à la tête d'un peuple; il y a de quoi frémir. L'effroi augmente quand on pense que la plupart de ces lois et décrets ont déjà été modifiés par l'usage; qu'on peut en citer qui, sans avoir jamais été abolis, feraient pendre le Français qui se permettrait de les mettre en pratique, et qu'on expose les Hollandais à prendre tout cela pêle-mêle au positif. On parcourrait en vain l'histoire du monde sans rencontrer une époque où l'on ait donné d'un seul coup à une nation, pour règle de conduite et pour objet d'étude, huit cents lois qui lui étaient inconnues, qui doivent remplacer impromptu les lois sous lesquelles elle avait l'habitude de vivre

et qui formaient sa nationalité. Dans les temps que nous nommons barbares, on n'aurait jamais fait une pareille tentative; mais aussi les réunions, décidées par la conquête et de grands intérêts politiques, s'opéraient alors plus franchement, plus cordialement que depuis les prétendus progrès que nous avons faits en civilisation. On y mettait du moins le temps. Aujourd'hui nous sommes entraînés, comme malgré nous, à vouloir pour tous les peuples l'uniformité d'administration, de législation que nous avons adoptée pour nous-mêmes, et nous l'imposons aux pays conquis, tout en reconnaissant qu'en France beaucoup d'esprits éclairés ne se dissimulent pas les inconvénients de ce système. Nous savons pour nous l'adoucir, parce que nous connaissons les circonstances qui ont amené telle loi, tel décret, par conséquent les circonstances nouvelles qui les ont fait fléchir sans qu'il ait été nécessaire de le proclamer; mais comment des étrangers s'y reconnaîtront-ils? comment oseront-ils soupçonner que nous les méprisons au point de ne pas même prendre la peine de leur indiquer les mesures qui n'ont plus force de loi, de celles qui sont restées dans toute leur vigueur?

Le projet de décret sur la publication des *lois françaises* en Hollande est divisé en vingt-sept chapitres; douanes, octrois, contributions directes, marine, conscription, etc., etc. Dans cha-

que chapitre, on voit les décrets se succéder rapidement pour se modifier, s'interpréter, se confirmer et se contredire. Aurait-il donc été si difficile de ne faire, sur chaque matière, qu'une loi complète, courte et facile à comprendre. Pour chaque objet distinct d'administration, on aurait eu une espèce de Code où tout aurait été positif. A cette condition, notre législation *imprimée* pourrait être portée chez les peuples que nous réunissons, sans qu'ils aient le droit de nous reprocher de tourmenter leur mémoire, de fatiguer leur imagination, au moment même où nous les forçons de renoncer à toutes leurs habitudes. Ce travail donnerait beaucoup moins de peine qu'on le croit. Si on en excepte nos grands Codes, je ne serais pas surpris de voir le recueil des décrets réglementaires, ainsi purgé de ses inutilités et de ses contradictions, réduit à un volume qui ne serait pas trois fois plus gros que le volume qu'il a fallu pour en produire seulement les titres. Le grand-juge convenait un jour avec moi qu'on rendrait un éminent service à la France si l'on pouvait brûler d'un coup tous les exemplaires du *Bulletin des lois;* il est incontestable du moins qu'on soulagerait prodigieusement, par ce procédé, la mémoire des peuples que nous réunissons à l'Empire.

L'habitude nous entraîne et nous empêche de réfléchir sur mille détails. Que l'empereur arrête un moment sa pensée sur la bizarrerie qui le con-

duit à imposer aux Hollandais la nécessité d'étudier une ère sous laquelle ils n'ont pas vécu, et qui n'a pas duré quatorze ans. Il ne s'agit ici ni d'olympiades, ni de siècles, ni des temps comptés par la vie des grands princes, ni d'aucunes de ces époques éternelles qui lient le passé à l'avenir. Il s'agit d'un calendrier éphémère dans un langage qui n'était celui d'aucun peuple; car ventôse, thermidor et leurs collègues n'ont jamais été Français; calendrier qu'on pourrait dire n'avoir pas existé même pour nous, puisque nous ne datons maintenant de 1810 qu'en admettant que nous ne sommes jamais sortis du calendrier Grégorien. Et lorsque l'ère fructidorisée n'est plus dans nos usages, non-seulement nous la laissons dans nos lois, nous la portons à des peuples qui ne l'ont pas connue; nous les forçons à faire imprimer des annuaires républicains qui puissent leur apprendre, depuis qu'ils sont réunis à l'Empire, si vendémiaire de l'an III faisait partie de l'année 1793 ou de l'année 1794. Cette possession légale et continue des folies révolutionnaires m'avait frappé en ne la considérant qu'à l'égard des Français; c'est bien autre chose lorsqu'on la voit s'étendre au dehors avec nos conquêtes. Par pudeur pour nous-mêmes, nous devrions réviser la masse de nos décrets dont les variations et l'incohérence accusent notre inconstance, et éviter aux nouveaux Français la triste nécessité d'apprendre ce

que les anciens voudraient oublier. Je me rappelle avoir entendu un jour l'archichancelier dire avec humeur au conseil d'état : « Je suis las d'entendre toujours parler de la Révolution, citer toujours les temps révolutionnaires ; » et, l'instant d'après, il parlait d'un décret de messidor an IX, ne s'apercevant pas même qu'il rappelait ainsi les temps qu'il ne voulait pas qu'on citât. Je crois impossible qu'on cesse de parler de la Révolution, non-seulement en présence de ceux qui y ont pris part, mais plusieurs siècles après qu'ils seront morts. En attendant, il serait facile et raisonnable de ne pas mettre les peuples que nous voulons réunir dans la nécessité d'en apprendre le vocabulaire.

Il y a une grande différence entre la réunion et l'agrégation d'un peuple à un autre peuple. La réunion peut se faire par la conquête et une proclamation ; l'agrégation ne s'opère jamais que par le temps et le mélange des intérêts, par conséquent sous la condition de commencer par respecter les mœurs, les usages, les préjugés des peuples conquis dans tout ce qui ne nuit pas à l'action gouvernementale de la puissance conquérante. Les agrégations se formaient d'autant plus sûrement autrefois que les détails d'administration n'entraient pas dans l'action gouvernementale; or, ce sont les choses d'administration, bien plus que les volontés de gouvernement, qui ta-



quinent, blessent, révoltent, parce qu'elles sont de tous les moments. Nous ne comprenons plus cette distinction; nous voulons agir sur tout à la fois et tout de suite; nous nous fâchons de trouver de la résistance, je ne dis pas dans les hommes, cela est naturel à tout dominateur, mais dans les choses. Ce système est si nouveau qu'il est impossible de le juger par comparaison avec les réunions de peuples dont l'histoire de l'Europe offre tant d'heureux exemples; aussi, pour ne pas être tenté de me livrer à des conjectures sur l'avenir de la réunion de la Hollande à l'empire français, je vais passer à ce qui occupe le plus une certaine partie des hommes de notre administration.

Il y aura cinq départements en Hollande, par conséquent deux grandes préfectures et trois petites. Les préfets seront-ils pris parmi les Français ou parmi les Hollandais? On prétend que l'empereur ne s'est point encore prononcé à cet égard; cela me paraît difficile à croire.

S'il suffisait d'étudier nos lois pour être capable d'administrer un département, il est hors de doute que les Hollandais auraient une belle occasion de prétendre aux préfectures, puisque nous leur donnons en ce moment sept ou huit cents lois à méditer. Il n'en est pas moins incontestable que, pendant les premières années, les Hollandais préfets ne connaîtraient que le texte de nos lois et non

les circonstances et les motifs qui les rendent applicables, et qu'ils seraient chaque jour arrêtés par les objections vraies ou intéressées que leur opposeraient les chefs et agents des administrations financières que la France va leur envoyer. Je suis persuadé qu'on pourrait prendre un Hollandais ayant de la capacité et l'envoyer sans le moindre inconvénient gérer la préfecture de Rouen ou de Toulouse; il y trouverait un conseil de préfecture routiné aux affaires, et qui le guiderait; des sous-préfets propres à le seconder et à l'avertir, et mille ressources dans toutes les autorités locales. Mais, en Hollande, il faudra qu'il forme lui-même son conseil, qu'il fasse l'éducation de tout ce qui sera sous ses ordres. C'est trop attendre d'un homme que d'espérer qu'il s'instruira et qu'il instruira à la fois tous ceux avec lesquels il aura des rapports; je crois qu'un pareil essai serait dangereux; et quoique je sente peut-être plus profondément que personne combien serait respectable le sentiment qui porterait l'empereur à ne pas laisser les commis français conquérir la Hollande de seconde main, je pense que ce ménagement ne peut aller jusqu'aux préfets. Où tout est nouveau, il faut au moins que le chef ne soit pas à son apprentissage, ne fût-ce que pour la clarté et la sûreté de sa correspondance avec les ministres. J'irais plus loin en croyant qu'il ne serait pas sage d'envoyer des Français en Hollande pour y faire

leurs premières campagnes de préfets; qu'il faudrait choisir parmi les préfets ayant déjà l'habitude des affaires, et qu'il serait utile d'étudier surtout le caractère de ceux qu'on choisirait. On les remplacerait sans peine; les candidats ne manquent pas. Par compensation, et pour témoigner aux Hollandais que ce n'est point dans des idées de défiance qu'on ne les a pas choisis, l'empereur suivrait le système de balance qu'il a adopté, en appelant au conseil d'état et à d'autres fonctions quelques hommes éminents de ce ci-devant royaume.

NOTE LXXIV.

Janvier 1811.

Lorsque l'empereur s'est expliqué devant le conseil d'état sur le dernier bref du Pape, relatif à l'installation des évêques, ce n'est pas sans étonnement qu'on l'a entendu demander s'il n'y aurait pas de l'avantage à donner de la publicité à cet acte, et ajouter que ce serait son avis. Personne n'a pris la parole pour appuyer cette proposition; personne non plus n'a combattu les appréhensions développées par M. de Ségur sur les dangers de cette publicité. On a compris promptement et généralement qu'il y avait ici une question double, et qu'à coup sûr l'empereur n'avait pas d'opinion aussi arrêtée à cet égard qu'il semblait vouloir le faire croire.

Dans nos mœurs, ces sortes d'écrits ne sont dangereux qu'autant qu'ils circulent clandestinement. Aussitôt que l'autorité les produirait, qu'elle annoncerait ainsi qu'elle n'en redoute rien, ils cesseraient d'être redoutables. Depuis 1789 jusqu'à la chute du Directoire, la France, agitée par les opinions les plus violentes et les plus contradictoires, n'est pas rentrée subitement, par le

Consulat et l'Empire, dans cet état de quiétude qui permet aux opinions d'acquérir une grande influence. La France, entraînée par des faits d'armes et des conquêtes qui semblaient ne plus devoir se reproduire dans l'état de civilisation où l'Europe était parvenue, ne réussirait pas, quand elle en aurait la volonté, à attacher un intérêt suivi à des discussions sur la manière d'installer les évêques. La France a accueilli le Concordat comme une conciliation, comme un moyen raisonnable de régler l'*établissement religieux*, comme elle accueille du passé tout ce qui lui donne l'espoir que ce qui est nouveau durera. Si le Concordat devient au contraire un sujet de discorde, la France pensera froidement qu'on s'est trompé; ayant accepté et non provoqué l'intervention du Pape, elle se lavera les mains des conséquences de cette intervention aussitôt que ces conséquences se montreront opposées à ce qu'elle en attendait. De nos jours, de graves dissentiments entre l'Empire et la papauté finiraient d'user la papauté sans pouvoir agiter l'Empire; cela est incontestable. Mais l'empereur a-t-il intérêt à user la papauté? A cet égard, je ne puis avoir d'opinion, puisque j'ignore complétement ce que l'empereur veut faire du Pape et pourquoi il a tenu à l'avoir en sa possession. Si c'est pour le faire agir à volonté sur les nations catholiques à mesure que la France étendra sa domination, ce ne serait qu'une

autre manière d'en finir avec la papauté. Libre, elle conserve les apparences d'un grand pouvoir; soumise, toute illusion s'évanouit.

La publicité donnée gouvernementalement à un écrit du Pape sur des choses de discipline ne peut donc avoir aucun danger par elle-même; mais il ne faut pas s'y tromper : une fois cette publicité admise, rien ne pourra empêcher les controverses de s'établir, et l'empereur rencontrera des auxiliaires plus ardents qu'il ne le voudrait. Dans ses querelles avec la cour de Rome, il ne tenait qu'à Louis XIV de lancer les jansénistes contre le Pape; il les aurait trouvés très disposés à le servir. Il n'en fit rien. Heureux si plus tard il avait su se démêler des disputes de son propre clergé aussi bien qu'il était sorti de ses querelles avec la cour de Rome; il n'aurait pas préparé la réaction qui s'est opérée sous les règnes suivants.

Avec un clergé pauvre et las de combattre, une capitale où les affaires religieuses ont moins d'importance qu'une rivalité entre deux actrices, des ministres qui n'auraient rien à gagner dans ces débats, et l'Europe trop occupée d'intérêts politiques pour se laisser agiter par des opinions dogmatiques, il est d'autant plus facile de paraître indifférent qu'il n'y a pas de danger. Or, l'indifférence dans les matières de ce genre, c'est le contraire de la publicité.

De quoi s'agit-il après tout? Le Pape regrette ses États; rien n'est plus naturel; on n'est pas détrôné sans regret. Il a de l'humeur; rien de plus naturel encore, puisqu'un Pape est un homme. On ne lui a pas laissé d'intérêts matériels à défendre; il se cramponne avec d'autant plus d'ardeur à ses prétentions spirituelles. Depuis la création du monde cela a toujours été ainsi. Il s'exagère la force du pouvoir spirituel qui lui reste, pour se consoler du pouvoir temporel qu'il n'a plus. A sa place, nous ferions tous de même; le plus grand effort de la raison humaine étant de plaider contre soi[1]. Son pouvoir spirituel ne peut agiter la France; mais il peut agiter l'empereur, et c'est là réellement tout ce que l'empereur peut et doit éviter. Qu'il se borne à maintenir l'*établissement religieux* tel qu'il a été réglé par le Concordat, en refusant d'entrer sous quelque prétexte que ce soit, dans des questions de doctrine.

L'empereur a dit qu'il se considérait comme trop fort pour que rien pût l'atteindre ou seulement le troubler; mais qu'il devait assurer la même tranquillité à ses successeurs, et que cette

(1) Cinq années ne s'étaient point écoulées depuis le jour où cette Note a été écrite que l'empereur s'est trouvé dans la position où il avait mis le Pape, pouvant juger par ses propres sensations si on est détrôné sans regret, s'il est facile de renoncer à ses droits, à ses prétentions, et de plaider contre soi.

tranquillité ne pouvait avoir de garantie que par une doctrine invariablement fixée.

Rien n'est plus vrai; mais dans quels siècles historiques et sur quoi y a-t-il eu une doctrine fixée irrévocablement, lorsque le pouvoir politique et la théocratie se sont trouvés en présence? Leurs prétentions étant inconciliables, de leurs arrangements mêmes sort toujours quelque cause de nouvelles divisions. Logiquement, qui n'aurait cru que les commandements de Dieu, qui renferment les conditions de toute religion, de toute législation civile et criminelle, que ces commandements d'une aussi haute origine devaient suffire à régler la société? Les prêtres y ont ajouté les commandements de l'Église, puisés dans les habitudes de la vie monastique, et tout est devenu double dans la conduite des peuples. Le clergé a eu et sa législation et ses tribunaux indépendants de la législation et des tribunaux de l'ordre politique. Deux pouvoirs se sont trouvés en présence et presque toujours en contradiction, sacrifiant l'humanité à leurs prétentions, et n'avançant et ne reculant, malgré tous leurs efforts, que selon la disposition des esprits. C'est sur cette disposition des esprits qu'il faut aujourd'hui compter pour assurer l'avenir, sans se livrer à l'idée toujours dangereuse de l'enchaîner. S'il y avait eu une doctrine irrévocablement fixée avant la Révolution, il aurait suffi de rétablir le Concordat pour

rétablir la doctrine. Cela n'a pas été ainsi, puisqu'un nouveau Concordat a été conclu et proclamé, et que l'empereur pense qu'il manque encore à la sûreté de l'avenir la garantie d'une doctrine irrévocablement fixée. Je le répète, dans les débats entre le pouvoir politique et la théocratie, c'est la disposition générale des esprits qui décide; or, la disposition des esprits ne laisse rien que le pouvoir ait à craindre dans le présent, si ce n'est l'intervention du vieux parti philosophique qu'appellerait la publicité, et qui deviendrait un embarras de plus.

NOTE LXXV.

Février 1811.

Je me suis engagé à présenter à l'empereur quelques réflexions d'une haute importance, lorsqu'on ne pourrait me soupçonner d'être mu par aucun sentiment personnel. Il faut que j'attache à ces réflexions un grand intérêt pour remplir cet engagement qui me fera probablement un ennemi de plus; mais qu'importe. Je partirai de trois faits incontestables qui serviront de motif et d'appui aux considérations que je veux développer.

1° Dans le rapport présenté au conseil, vendredi dernier, sur la remise à accorder aux entreposeurs de tabac, le ministre s'exprimait ainsi : « Votre « Majesté m'ayant fait l'honneur de me dire qu'elle « avait donné peu d'attention à la dernière rédac- « tion du décret du 12 janvier dernier. » Cet aveu est singulier, surtout quand on l'imprime. Il autoriserait à demander quel motif on avait de se hâter de faire signer à l'empereur un décret fiscal à la rédaction duquel, de son aveu, il avait donné peu d'attention.

2° Dans la séance du mardi précédent, M. le comte Boulay a rappelé à l'empereur un décret

qu'il doit avoir signé il y a cinq à six ans, et qui cependant n'a jamais été renvoyé à lui, M. Boulay, qui était chargé d'en assurer l'exécution.

3° J'ai la certitude que l'empereur a refusé de signer un décret pris sur une décision de la commission du contentieux, et que, treize jours après, on lui a présenté le même décret parmi d'autres, et qu'il l'a signé sans savoir qu'on lui offrait de nouveau à consacrer ce qu'il avait refusé avec connaissance de cause.

Il y a certainement, dans ces faits, preuve de légèreté, de désordre et de confusion. Qui sait combien on pourrait en citer du même genre, sans compter le décret sur.....[1], qui avait été suspendu pendant huit ans; suspension qui a procuré à une entreprise huit cent soixante mille francs de bénéfice, ainsi que je n'ai pu m'empêcher de l'établir lorsque cette affaire m'a été remise? Avant de rechercher quelle mesure il y aurait à prendre pour assurer l'ordre, il est

(1) Je n'indique pas l'objet du décret, parce qu'il pourrait faire remonter aux noms de ceux qui avaient intérêt à en suspendre l'exécution. J'ai jeté au feu plusieurs de mes Notes par la même considération. Tout ce que je peux dire, c'est que l'expérience que j'ai acquise à cette époque m'a plusieurs fois servi à découvrir, sous les régimes qui ont suivi l'Empire, les véritables motifs d'affaires présentées, comme il est d'usage, sous des motifs d'intérêt public, et qui n'étaient calculées que dans un intérêt particulier.

nécessaire d'entrer dans quelques explications.

Je n'ai ni à me louer ni à me plaindre de M. le duc de Bassano; nous n'avons jamais échangé ni un salut ni une parole. J'aurais des motifs de le croire peu disposé en ma faveur que je n'en rendrais pas moins justice à sa probité sans restriction, à son dévouement pour l'empereur, à son éloignement pour tout ce qui est intrigue. Ce n'est pas de l'homme qu'il s'agira dans cette Note, mais de sa position qui est plus extraordinaire qu'elle ne le paraît, parce qu'elle semble être toujours restée la même, quoiqu'elle ait été singulièrement modifiée par les changements qui se sont opérés dans les choses et dans les individus, depuis quelques années.

Dans le temps où tous les frères de l'empereur l'entouraient, où l'un d'eux recréait le ministère de l'intérieur; plus tard, quand MM. de Talleyrand et Fouché se disputaient hautement la première place dans la confiance de l'empereur et la plus grande part dans l'action déléguée du gouvernement; quand tous les hommes, dans les hautes dignités, avaient l'activité et les prétentions naturelles dans un ordre politique nouveau qui tend à se fonder, M. le duc de Bassano, ministre secrétaire d'état, n'avait auprès de l'empereur que sa part d'influence; le nombre de ses créatures était borné, tous ceux qui avaient envie de parvenir pouvant choisir entre plusieurs protecteurs. Par

diverses circonstances qu'il serait inutile d'énumérer, M. le duc de Bassano seul est resté dans sa position, qui nécessairement s'est prodigieusement agrandie de cette permanence. Les ministres nouvellement nommés ont été conduits à chercher près de lui des conseils, à consulter son expérience; ainsi, sans combinaisons de sa part, et seulement par les changements qui s'étaient opérés autour du trône, il est devenu le seul homme en France sans l'aveu duquel personne ne croit pouvoir arriver, sans l'aveu duquel les plus grands personnages ne se croient jamais sûrs d'obtenir des grâces. Je ne parle ici que des personnages de l'ordre civil et non des militaires.

L'influence du ministre secrétaire d'état s'est accrue autant par les modifications arrivées dans les choses que par le déplacement des hommes. Tant que l'ascendant de l'opinion a disputé au pouvoir le droit de faire des lois, et que l'on croyait devoir distinguer les lois des décrets, les décrets seuls restaient à la garantie de la signature du ministre secrétaire d'état; les lois allaient à l'examen et à la sanction du corps législatif. Il serait difficile de dire ce que deviendra le corps législatif; mais il est incontestable qu'il y a confusion entre les lois, les décrets et toutes les autres manières de constater les volontés impériales. L'empereur s'est accoutumé à croire que l'administration, pour marcher, n'a besoin d'autre sanc-

tion que de la sienne, et que la garantie d'un seul homme suffit pour tout ce qu'il signe. Quand cela serait hors de contestation, il restait encore les formes dont la garantie n'est jamais à négliger.

Que l'empereur considère quel énorme pouvoir, élevé sans bruit, a dû surgir de cette situation; il ne trouvera pas étonnant alors; 1° qu'un décret signé par lui ait pu rester sans exécution; 2° qu'un décret qu'il avait refusé de signer en toute connaissance de cause ait été représenté avec succès à sa signature dans un autre moment; 3° qu'un décret qu'on avait intérêt à faire passer tout de suite ait été pour ainsi dire enlevé d'assaut, etc., etc. Qui oserait s'en plaindre et s'exposer à paraître hostile à l'homme puissant dont chacun a besoin? Qui aime assez la France et prévoit assez l'avenir pour faire entendre la vérité sur un point aussi délicat? Avant d'entrer dans quelques détails sur les résultats du caractère et du crédit de M. le duc de Bassano, relativement à l'administration générale de l'Empire, il est nécessaire que j'appuie mon opinion sur un fait récent.

J'avais vu avec plaisir distribuer au conseil d'état un projet de décret sur l'établissement des lettres de provision, non à cause du faible produit qu'en devait retirer le fisc, au contraire, mais parce que j'en concluais qu'il allait s'établir une véritable chancellerie, des formes protectrices

d'une sage lenteur, et que, dans la nécessité qu'on sentirait enfin de distinguer les édits, les ordonnances, les lois et les décrets, on serait trop heureux de trouver, dans cette chancellerie en action, un établissement tout monté. Ce que j'approuvais pour le bien général, d'autres le craignaient. Aussi le bruit s'est-il répandu que M. de Semonville avait composé un mémoire qu'on a mis sous les yeux de l'empereur, mémoire qui avait pour but de l'avertir que le décret sur les lettres de provisions aurait pour résultat de mettre des bornes à son pouvoir. Bon M. Semonville! Etait-ce bien le pouvoir de l'empereur qui avait excité son zèle, et l'avait exalté au point de lui faire oublier que le décret même qu'il combattait reconnaissait à l'empereur le droit de faire sceller les lettres de provisions sans remise et sans contestation. Bien qu'entouré d'un certain mystère, le mémoire de M. de Semonville est devenu un sujet de conversation parmi les membres du conseil d'état. Ses amis vantaient beaucoup l'adresse avec laquelle il a cité l'exemple d'un Corsini, nommé sénateur quoiqu'il n'eût pas quarante ans, et l'exemple de M. Félix Lepelletier, nommé maire de sa commune, quoique proscrit par un sénatus-consulte; ce qui n'aurait pas été possible dans le système des lettres de provision. Un de nos collègues, qui sait fort bien que la vérité qu'on dit aux souverains n'est pas toujours ce qui est, mais ce qu'on

désire qu'ils croient, s'est contenté de louer le dévouement de M. de Semonville à l'amitié. En effet, tout le monde avait fort bien compris que son mémoire n'avait été composé que pour ôter à M. le duc de Bassano la crainte de voir s'établir une chancellerie qui finirait par ôter quelques attributions à la secrétairerie d'état.

Cette crainte me paraît bien prématurée. En effet, à qui aurait-on confié une chancellerie dans un pays qui a un archichancelier nominal, mais où il n'y a rien de plus? L'archichancelier avoue qu'il a perdu la plus grande partie de son crédit par paresse; il n'est pas homme à lutter pour le recouvrer; il redoute jusqu'au désir du bien, et empêcherait la terre de tourner, s'il était en son pouvoir, tant il craint le mouvement. C'est un esprit fatigué, bien que toujours juste et lumineux; et cette fatigue, après tant d'années d'agitations politiques, est peut-être la plus grande preuve de son bon sens. Ainsi, ceux qui sont arrivés à un haut point d'élévation ayant perdu leur énergie, ceux qui veulent arriver ne trouvant rien de mieux que de se ranger sous l'activité de M. le duc de Bassano, il est tout simple que sa domination se soit établie, sans qu'il y ait eu calcul suivi de sa part.

M. le duc de Bassano a, comme tous les hommes, des parties faibles dans le caractère. Il aime moins la faveur pour en jouir qu'il ne serait ja-

loux de quiconque pourrait en acquérir; ses habitudes étant prises, tout ce qui sort des idées qu'il s'est faites lui paraît au moins une inutilité. Ces inconvénients, balancés par des qualités réelles, seraient sans influence s'il y avait des institutions calculées pour empêcher le désordre de s'introduire dans les affaires, en donnant des garanties aux formes diverses sous lesquelles doivent se produire les différentes volontés du pouvoir. L'empereur ne doit pas oublier la reconnaissance que les Français lui conservent pour avoir débrouillé le chaos de nos vieilles lois civiles et criminelles, et formé ces Codes qui seront toujours une partie de sa gloire. Il y aurait contradiction à ce qu'en peu d'années, et sous le même règne, le désordre et la confusion s'introduisissent dans nos lois politiques et administratives. C'est cependant ce qui nous menace.

NOTE LXXVI.

Mars 1811.

Depuis que l'empereur s'est chargé de la France aucun événement n'a produit une plus grande sensation, une joie plus profonde et plus générale que la naissance de cet enfant qu'on aurait appelé fils de France dans l'ancienne monarchie, qui prend le titre de *Roi de Rome* en venant au monde, et qui n'a rien à demander à son père que de lui conserver le bel héritage de puissance et de gloire qu'il lui a fait. Plus les Français ont vu de révolutions gouvernementales se succéder dans ce qu'on nomme la Révolution, plus ce qui leur donne des garanties de stabilité produit d'impression sur eux. Rien n'est plus naturel. M. de Voltaire, se moquant de l'allégresse que témoignait la France à la naissance du premier fils de ses rois, demandait si elle craignait de manquer de maîtres. La France aurait pu répondre que c'était dans l'appréhension d'en avoir trop qu'elle mettait tant de prix à ce qui assurait l'ordre direct de la succession au trône; les terribles épreuves auxquelles elle a été soumise n'auraient que trop justifié cette réponse. En calculant la joie publi-

que sur le besoin que nous avons de croire à l'avenir, l'empereur ne se trompera pas. Cette joie est du bon égoïsme national.

Quant aux discours prononcés devant le berceau d'un enfant, au nom des divers corps de l'Etat, ils sont bons comme tous les discours de cérémonie. S'il y a quelqu'un qui mérite une distinction à cet égard, c'est à coup sûr madame de Montesquiou qui, ayant toujours à répondre sur le même sujet, s'en est acquittée avec grâce et simplicité, au dire de toutes les députations. Je l'affirme pour la députation du conseil d'état.

Je ne ferai pas le même éloge d'un rapport qui vient de nous être distribué au nom de M. le duc de Rovigo; je crois que l'empereur doit le faire retirer. Ce rapport précède un projet de décret sur *la nécessité de réprimer la presse en Hollande*, et ne nous est encore parvenu qu'en épreuve. On y trouve au haut de la page 2 : « Ces brochures, « qui agitent des questions religieuses, sont en« core d'un intérêt plus vif en Hollande que dans « le reste de l'Europe; et presque toutes s'adres« sent *au fanatisme des protestants, qui paraît* « AUJOURD'HUI *non moins actif et aussi dange*« *reux que celui des catholiques.* »

Il y a quelque chose d'effrayant à voir juger ainsi la religion du monde chrétien, soit catholique, soit protestant, comme il y a ridicule ignorance à proclamer *aujourd'hui* le fanatisme des

protestants aussi actif et aussi dangereux que celui des catholiques. C'est annoncer qu'on n'a aucune connaissance des temps accomplis, et qu'on ne sait pas même ce qu'on a lu dans les livres des philosophes du dix-huitième siècle. Cette phrase n'est pas de M. le duc de Rovigo; elle appartient probablement à un membre de la Commune de 1793, admis au nombre de ses secrétaires; mais il aurait dû sentir qu'elle ne pouvait être imprimée au nom d'un ministre de l'Empire, ni distribuée dans le conseil du souverain. Si la chose était vraie, et qu'il fût nécessaire de la dire, il aurait fallu l'exprimer en d'autres termes; mais ce n'est point par l'esprit des convenances que brillent les hommes de la Révolution.

On trouve de plus, page 4 de ce rapport, une phrase d'une extrême imprudence, dans laquelle on déclare que la Hollande n'est encore réunie à la France « ni par les mœurs, ni par les habitudes, « ni par les opinions, ni par les sentiments. » Cela est très probable et ne doit pas étonner. Que seraient donc les peuples s'ils pouvaient renoncer si lestement à leur nationalité? Et s'ils étaient prêts à adopter toute domination, où serait la garantie de ceux qui sont appelés à les gouverner? Dans tous les cas, il ne faut pas imprimer, aux yeux de l'Europe, que la Hollande regrette son indépendance, après avoir dit le contraire dans les discours qui ont précédé et suivi sa réunion,

et lorsqu'il y a des Hollandais dans le conseil d'état, des Hollandais préfets dans l'ancienne France. En général, toute cette partie du rapport est choquante par la comparaison qu'on y établit entre l'esprit hollandais et l'esprit français. On y dit qu'en Hollande *tout le monde lit et discute; que tout le monde s'intéresse aux affaires politiques et religieuses.* Ne croirait-on pas que rien de cela n'existe en France et qu'on ne lit ni ne discute? que l'ordre politique et religieux marche ou vacille sans que personne y prenne intérêt; en un mot, que c'est sans y penser que nous dominons l'Europe? Il me prend quelquefois une étrange frayeur; c'est que ceux qui se croient en position de morigéner l'esprit public ne finissent par être les premières dupes de l'ignorance que produirait leur mauvaise direction.

NOTE LXXVII.

Avril 1811.

Depuis quelque temps, soit au conseil d'état, soit dans nos assemblées de section, lorsqu'on propose une mesure utile, mais qui dérangerait quelques habitudes ou produirait quelques légères additions à des impôts, on arrête tous les projets avec ces mots magiques : *Dans ce moment-ci.* J'ai si souvent entendu répéter *dans ce moment-ci* qu'il m'a pris fantaisie de savoir enfin ce qu'il y avait d'extraordinaire *dans ce moment-ci;* si nous étions menacés de la famine, frappés de la peste, exposés à voir la France envahie par les étrangers ; j'ai tant insisté qu'enfin on m'a avoué que *dans ce moment-ci* voulait dire l'état dans lequel se trouve le commerce. Si c'est cela, il faut en prendre son parti; car *ce moment-ci* ne fait que commencer, et il n'est pas prêt à finir.

Je ne jugerai le blocus continental ni militairement ni politiquement, mais commercialement. C'est sans contestation la plus grande expérience tentée depuis les siècles de civilisation. Il y a plus d'un an que j'ai eu l'occasion d'en écrire à l'empereur, avec la prévoyance que je trouverais l'oc-

casion d'y revenir. Pour le peuple, le blocus continental n'est qu'une affaire de sucre et de café; pour les hommes réfléchis, c'est le pas le plus hardi qu'on ait jamais fait en arrière. Plus il durera, plus les conséquences en seront profondes, et si l'Angleterre en surmonte les effets, sa puissance en deviendra plus forte. Le commerce de l'Europe ayant été créé tel qu'il est maintenant par la découverte du Nouveau-Monde, la perte ou la séparation de nos colonies, la renonciation volontaire ou forcée à toutes les grandes opérations commerciales maritimes, ramèneraient notre France à ce qu'elle était avant cette découverte. Ce système commercial maritime ayant transporté la population des campagnes dans les villes, sa chute serait l'affaiblissement des villes au profit des campagnes; car c'est là où se réfugieraient d'abord l'industrie et l'esprit de spéculation. Ce qui s'est passé en France depuis dix-huit mois a déjà justifié cette observation. Séparée de ses colonies, dans une position militaire qui l'empêcherait de songer à recréer des établissements d'outre-mer, même quand l'Angleterre cesserait de pouvoir y mettre obstacle, la France tend à demander à son sol des moyens de conserver sa prospérité, et c'est vers une plus savante exploitation de la terre qu'elle dirige ses efforts. Communications plus faciles entre ses provinces, perfectionnement des races de bestiaux, essais réitérés

pour naturaliser les productions étrangères et pour tirer des productions indigènes des produits d'une application nouvelle, tout prouve que l'esprit de spéculation se porte sur une meilleure exploitation du sol. C'est donc là qu'il faudrait à la fois chercher et offrir des ressources financières qui ajoutent à cette disposition forcée des esprits; qui soulagent autant que possible les souffrances que les industriels éprouvent par l'interruption du commerce maritime; et qui donne au fisc l'espoir de récupérer en partie les pertes que lui fait éprouver la suspension du système colonial. Il y aurait donc pour l'administration matière à de nouvelles et grandes combinaisons; mais on n'a pas le temps d'y penser. La gloire nous entraîne.

Trois sortes de crédits sont nécessaires dans tous les grands États où règnent le commerce et le luxe que le commerce généralise ordinairement; où par conséquent la somme levée par les contributions atteint et surpasse quelquefois la somme du numéraire réel qui existe dans le pays; où le mouvement s'arrêterait de toute nécessité si toute acquisition, comme tout travail, se payait au comptant et en numéraire réel : 1° le crédit que les particuliers se font entre eux; 2° le crédit fondé sur l'équité du gouvernement, le plus grand des consommateurs; 3° le crédit qu'on appelle public, qui se compose de tout papier résultant de banques ou d'emprunts, et qui, pouvant toujours

s'échanger en numéraire réel, en a effectivement toute la valeur.

Je parlerai d'abord du *crédit que les particuliers se font entre eux*. C'est le plus considérable et le seul dont les prétendus économistes ne se sont point occupés. Il est vrai qu'il est au-dessus de tous les systèmes; chaque nation le fait elle-même jusque dans les plus petits villages; son étendue est la mesure de la prospérité publique. Nulle part ce crédit n'est aussi grand qu'en Angleterre. Là, non-seulement toutes les opérations commerciales se font à longs temps, mais il en est de même pour les objets de consommation journalière, soit en nécessités, soit en fantaisies. Ce qui n'est pas compris dans les nécessités ne se solde qu'à des termes encore plus éloignés. Les traitements des fonctionnaires publics, les appointements de tout ce qui est à gages, soit au compte du gouvernement, soit au compte des particuliers, ne se paient pas, comme chez nous, par douzièmes. Tout le monde fait crédit à tout le monde. Qui pourrait calculer le total général de ce crédit serait effrayé de la somme à laquelle il s'élève, et s'expliquerait alors comment il arrive, dans ce pays, que le numéraire disparaisse quelquefois de la circulation et soit remplacé par du papier-monnaie, sans qu'il en résulte ni commotion ni inquiétude, et comment le numéraire

réel revient facilement, lorsque des combinaisons générales le rendent nécessaire.

Le crédit que les particuliers se font entre eux existait aussi en France avant la Révolution. Il a survécu tout entier dans l'agriculture, où nulle commotion politique ne pourrait l'attaquer sans détruire la société. Je parle du crédit annuel que les propriétaires de la terre font aux fermiers, condition indispensable de leur travail, qui remet tout paiement après la récolte. Ainsi que j'en ai déjà fait l'observation, si les économistes politiques n'ont présenté ni remarques ni systèmes à cet égard, c'est que cette combinaison s'est faite et conservée d'elle-même par une force toute nationale et sans qu'il soit besoin d'y réfléchir. Avant la Révolution, le crédit que les particuliers se font entre eux était de même établi en France dans l'industrie, le commerce et dans toutes les relations sociales; le développement n'en était pas aussi étendu qu'en Angleterre, parce que notre mouvement commercial était plus restreint; il était conforme à nos mœurs, par conséquent à nos intérêts et à nos besoins. Le système financier de la Révolution devait avoir pour conséquence de détruire ce crédit; il ne pourra renaître complétement que par une paix durable. La pauvreté dans laquelle tout le monde à peu près s'est trouvé après nos troubles civils, et particulièrement ceux

qui ont été appelés à des fonctions publiques, a conduit le gouvernement à payer tous les traitements par douzièmes; l'incertitude de l'avenir et les désastres du passé ont laissé l'industrie et le commerce en défiance; ils continuent à traiter à court terme, et l'on peut dire avec vérité que le numéraire réel nous est d'autant plus nécessaire, pour tous les besoins journaliers, que le crédit qui se fait de lui-même nous manque. Or, c'est très peu de chose que le numéraire réel comparé à ce crédit.

Par suite de la défiance qu'a inspiré le système banqueroutier de la Révolution, le gouvernement lui-même n'a pu souvent traiter pour les besoins généraux qu'en faisant des avances à ceux qui lui offraient leurs services; et ce que j'ai appelé *le crédit fondé sur l'équité du gouvernement*, le plus grand des consommateurs, est encore en souffrance. Toute maison commerciale qui traite avec l'administration en Angleterre voit aussitôt augmenter son crédit. Loin qu'il en soit de même en France, la Banque s'est fait comme une loi de ne pas escompter le papier des maisons qui traitent avec le gouvernement. Les tripotages d'argent sous le Directoire ont laissé contre les fournisseurs des préventions qui se prolongent trop, et dont la section des finances abuse. Si on ne s'arrête pas, les conséquences de ces préventions seront fatales, en forçant le gouvernement à faire

faire, par des régies à lui, des opérations qui seraient plus sûres et plus économiques faites par des capitalistes. Ou je me trompe fort, ou c'est à cela qu'on veut conduire l'empereur. Eh quoi! parce que sous le Directoire les marchés ont été un objet déplorable de vols et de dilapidations, on n'a point senti qu'il n'y avait là qu'une conséquence, et que, par une conséquence contraire, rien ne serait plus facile que de rapprocher tous les spéculateurs probes et habiles d'un gouvernement équitable. En vrais principes d'administration, il n'y a pas de bénéfice à éluder de payer; et j'affirme, d'après les affaires qui me sont passées dans les mains, qu'il y en aurait eu quelquefois à prononcer contre le gouvernement, quand il y avait doute.

Sur trois crédits très distincts, indispensables dans tout grand État avancé en civilisation, et qui se soutiennent réciproquement, le système banqueroutier de la Révolution pèse encore sur le premier; les tripotages du Directoire nuisent au second. Avant de passer au troisième, je crois devoir rappeler que je ne suis entré dans ces détails que pour expliquer qu'on a tort de mettre sur le compte *de ce moment-ci* l'état fâcheux dans lequel se trouve le commerce. Vu la situation que nous tenions du passé, on devait s'attendre que l'interruption du commerce maritime se ferait plus vivement sentir à mesure qu'elle se prolongerait.

Jusqu'à présent rien n'a été calculé pour en amortir les effets, en secondant le mouvement national qui porte les spéculations et l'industrie vers une plus complète et plus savante exploitation du sol.

Le crédit dont il me reste à parler est ce que les économistes désignent sous le nom de *crédit public, qui se compose de tout papier résultant de banques, d'emprunts, et qui, pouvaut toujours se réaliser en numéraire effectif, en a réellement toute la valeur.* Je ne parlerai pas du système des emprunts sur lesquels il y aurait trop à dire comme système, et qu'il est inutile d'aborder dans la situation où se trouve la France. Quant au système des banques, il n'y a rien de plus à tenter que ce qu'on a fait par la création de la Banque de France, jusqu'à ce que la possibilité d'une paix durable soit entrée dans tous les esprits, ou jusqu'à ce que l'opinion ait accepté, comme devant durer longtemps encore, l'interruption du système commercial maritime.

La Banque de France a été fondée pour faire tomber l'intérêt de l'argent, et elle a atteint le but qu'on se proposait, mais seulement dans les hautes relations commerciales, et en ne prenant des effets que de soixante à quatre-vingt-dix jours d'échéance; ce n'est donc réellement qu'une caisse d'escompte, qui ne peut s'étendre sur la France. Aussi n'ai-je pas été étonné de voir Lyon et Rouen

refuser d'en être les succursales. Si nous entrons un jour dans le système des banques provinciales, il faudra laisser les principales villes de commerce calculer ce genre d'établissement selon leurs convenances, quoique toujours sous l'approbation du gouvernement.

Une seule banque pourrait être générale en France; ce serait une banque *territoriale*, et l'on y viendra si l'industrie et les spéculations, par suite de l'interruption du commerce maritime, continuent à se porter sur la terre. Toute exploitation de ce genre exige de grands capitaux et ne peut emprunter qu'à longs termes; mais aussi le gage qu'elle offre pour ses emprunts a bien une autre sûreté, une autre évidence que le papier de commerce. Le papier de commerce n'est au fait que la supposition d'une valeur qu'on échange contre une autre valeur de convention, lorsqu'on le fait escompter avec des billets de banque. Le négociant donne un papier qui est censé représenter des marchandises contre un papier qui représente de l'argent. La fiction est double. Au contraire, l'hypothèque que donne le propriétaire est une chose réelle qu'il offre contre une valeur de convention, mais circulante, et qui participe à la solidité du gage sur lequel elle repose. Cette seule différence fait sentir combien il y a loin, sous le rapport de la sûreté, d'une banque d'escompte à une banque territoriale; la différence est plus

grande encore si l'on considère le mouvement donné à la circulation.

Les propriétaires ne sont pas, comme les négociants et les gens de bourse, fixés sur quelques points de l'empire; ils sont répandus sur toute la surface; partout où ils empruntent, c'est dans les mêmes formes hypothécaires, à peu près au même taux, puisqu'ils offrent tous la même garantie facile à vérifier. Le même papier de banque aurait donc cours sur tous les points de la France, et les propriétaires de Bourgogne et de Normandie ne repousseraient pas ce qui conviendrait aux propriétaires de l'Auvergne et de l'Orléanais; les mêmes besoins, la même stabilité évidente les réuniraient dans la même confiance. Le commerce a ses systèmes, le crédit commercial a ses mensonges, et c'est pourquoi tant de banqueroutes éclatent dans ce qu'on appelle les moments de crise financière. La propriété n'a ni mystères ni mensonges; les événements l'atteignent difficilement, jamais d'une manière générale; c'est ce qui détermine les gens sages à préférer les placements par hypothèque à tout autre.

Je ne prétends pas qu'il faille renoncer à la Banque de France, comme caisse d'escompte, mais que, très bien calculée au moment de sa création pour faire tomber le taux exagéré de l'argent, elle ne répondra jamais aux besoins d'un vaste empire continental, privé de ses colonies,

qui doit chercher ses ressources en lui-même, et qui, reportant vers la propriété territoriale ses plus hautes spéculations, n'a pas et ne peut avoir assez de numéraire réel pour seconder son activité. Si le supplément de numéraire ne peut se trouver par une banque qui n'est réellement qu'une caisse d'escompte, qui ne prête qu'à court terme, parce qu'elle n'accepte que des effets de commerce qui ne sont quelquefois qu'une fiction, il faudra bien chercher un jour ce supplément de numéraire dans une banque autrement organisée. C'est alors qu'on viendrait naturellement à asseoir sur la propriété territoriale tout le système du crédit de la France, comme il est naturel que tout le système de crédit en Angleterre soit fondé sur le commerce, c'est-à-dire sur l'exploitation commerciale du monde entier. Nos économistes politiques, en adoptant les vérités et les prestiges de l'école d'économie politique anglaise, n'ont jamais fait entrer dans leurs calculs les différences de situation et d'intérêts. Il pourrait en résulter un grand mal pour la France, s'ils dominaient un jour.

Quant à nos vieux routiniers français, ils restent sous un singulier préjugé. Comme la terre a toujours pris une qualification du système politique établi, qu'elle a été militaire après la conquête des Francs, puis féodale, seigneuriale, aristocratique, monarchique, ils veulent toujours que

la *qualification* l'emporte sur l'éternelle *qualité* qu'elle possède, savoir, d'être *productive.* Au moment même où nos besoins tendent à lui faire multiplier ses productions, je ne serais pas étonné d'entendre crier qu'une banque territoriale serait la fin de toute monarchie, quoiqu'il y ait accord pour demander de grands changements dans notre système hypothécaire, c'est-à-dire plus de facilités pour trouver à emprunter sur des biens-fonds.

NOTE LXXVIII.

Mai 1811.

Un des caractères distinctifs de l'esprit de parti est d'exagérer le danger des petites choses, d'entraîner l'autorité, et de précipiter toutes les mesures de répression pour ne pas donner à la réflexion le temps de s'introduire. C'est ce qui vient d'arriver pour le discours que M. de Chateaubriand devait prononcer à l'Institut comme succédant à M. Chénier, à la fois littérateur et homme politique, et de plus compté au nombre de ceux qui ont voté la mort de Louis XVI. Je présente d'abord cette considération, parce que l'exposer, c'est décider la question. Le public seul est resté fort impartial dans cette affaire; je tâcherai de l'imiter.

Tout se réduit à savoir s'il est ou s'il n'est pas encore temps de dire publiquement en France que c'est un crime de tuer les rois. S'il n'est pas temps encore, cela prouve que les intérêts des hommes de la Révolution sont mieux défendus que les intérêts du pouvoir qui gouverne. Pour moi, je n'en ai jamais douté; mais il ne me parais-

sait nullement nécessaire de donner au public une aussi triste certitude.

Pour amener l'empereur à interposer son autorité, on lui a dit qu'il ne devait pas souffrir que les sociétés littéraires s'occupassent de politique. Il y a du vrai dans cette observation; mais il aurait fallu examiner d'abord si l'Institut est une société littéraire ou une association politique révolutionnaire; puis si des discours académiques, qui doivent contenir l'éloge du cardinal de Richelieu, de Louis XIV et du chef présent du gouvernement, peuvent être étrangers à la politique; il aurait fallu examiner enfin si, à la mort de sept ou huit membres de l'Institut, les hommes qui seront appelés à leur succéder auront à faire l'éloge de leurs travaux littéraires, que personne ne connaît, ou de leurs hauts faits politiques, qui ne sont que trop connus. De l'examen de ces questions, on aurait obtenu pour conclusion qu'il y a nécessairement à l'Institut une faction dominante intéressée à écarter ou à réduire au silence quiconque refusera de s'unir à ses intérêts et à ses préjugés.

Il y a à peu près huit ans, je crois, que l'empereur ordonna un changement dans le régime de l'Institut; on eut l'air d'obéir, et tout se borna à lui donner un uniforme. La faction, toujours bien servie, apprit sans peine que cette volonté de l'empereur lui avait été inspirée, et conclut avec raison que, si on l'éludait une fois, il n'y reviendrait

plus. Ceux qui gouvernent ne doivent jamais se faire illusion à cet égard. Comme les hommes qui les approchent ont un grand intérêt à les connaître, ils distinguent fort bien ce qu'ils veulent par leur propre volonté de ce qui n'est pour eux qu'une idée acceptée, qui, ne se liant pas à leurs pensées habituelles, n'a pu les frapper que pour un moment. Ils agissent en conséquence.

Les vieux révolutionnaires qui sont devenus barons, comtes, ducs, et qui sont empreints de décorations, craignent de se compromettre, se montrent souples aux volontés du maître, et paraissent à la cour assez disposés à traiter légèrement les opinions qu'ils ont professées; mais ces opinions sont vives dans leur cœur, et ils élèvent, pour les mettre en avant, de jeunes littérateurs dont ils soignent la réputation, la fortune, et qui recommenceront un jour sans pitié à bouleverser la France, s'ils en trouvent l'occasion. Ceci n'est point une conjecture, mais un fait si évident qu'il me paraît inconcevable que l'empereur n'en ait pas été frappé bien des fois.

Mieux que personne je connais l'orgueil, l'esprit et les projets des vieux philosophes; l'empereur les craint et les ménage, parce qu'il pense qu'ils font encore les réputations; moi, je ne les crains pas, et n'ai nul motif pour croire que l'avenir s'occupera de moi. S'ils n'avaient pas appelé l'autorité à leur secours, je suis persuadé qu'il au-

rait été facile de les rendre aussi souples qu'ils sont arrogants. Le talent aujourd'hui n'est plus de leur côté; il fallait profiter de cette circonstance; les jeunes écrivains qui ont leur sort à faire seraient revenus sans peine à des idées plus applicables à une société qui tend à se consolider; mais les philosophes ont crié, ils m'ont dénoncé, et le gouvernement a eu la faiblesse de venir à leur secours. Qui sait mieux que moi qu'il s'en est repenti! Ainsi que le croit l'empereur, ce n'est point par bouderie que je lui ai refusé de recommencer la lutte, mais parce que je suis convaincu qu'elle devenait à jamais inutile dès que l'autorité était intervenue, ne fût-ce qu'une seule fois. Je voulais l'empereur neutre, ni pour moi ni contre moi; mais les doyens de l'Institut n'admettaient pas même cette neutralité, et ils l'ont fait rompre. Ils ne sont ni corrigés ni effrayés de la Révolution; ils trouvent que c'est un bon métier qui rapporte beaucoup; ils prévoient de nouvelles circonstances et ne s'en cachent pas. Ils s'unissent au pouvoir comme les moines s'unissaient à Charlemagne, pour le pousser à convertir les Saxons les armes à la main; cela faisait ériger de nouveaux évêchés, fonder de nouveaux couvents. Les prêtres n'en ont pas moins ôté deux fois la couronne à son fils.

Pour quiconqne aime à faire des rapprochements, il est curieux de voir M. Regnault de Saint-

Jean-d'Angely dénoncer M. de Chateaubriand et professer que l'Institut doit être étranger à la politique, tandis que le même M. Regnault fait officiellement avertir, par le secrétaire du conseil d'état, tous les membres dudit conseil du jour où l'Institut tient ses séances. J'avoue qu'il me paraît plaisant de trouver cet avertissement parmi les rapports et les projets qu'on m'envoie comme membre du conseil d'état. C'est bien de la politesse perdue à mon égard; je n'ai jamais mis, et probablement je ne mettrai jamais le pied à l'Institut [1]. Pourquoi le secrétaire du conseil d'état ne me fait-il pas aussi l'honneur de me prévenir quand il doit se prêcher un sermon dans une des églises de Paris? On trouverait cela ridicule, dans ce sens qu'un sermon n'a aucun rapport avec mes fonctions. Comment ne trouve-t-on pas également ridicule qu'il m'avertisse des séances de l'Institut?

N'est-il pas de même inconvenant que M. Regnault communique de lui-même aux membres

(1) Je n'ai pas tenu cette résolution. N'ayant pu refuser au cardinal Maury d'entendre chez moi la lecture du discours qu'il devait prononcer le jour de sa réception, je pris l'engagement d'y assister sur la promesse qu'il me fit de réduire son travail d'un grand quart; nous avions marqué d'accord les passages qu'il fallait retrancher. Non-seulement il n'en fit rien, mais il y ajouta; et je fus doublement dupe de ma complaisance. On ne m'y a jamais rattrapé.

de l'Institut des projets soumis au conseil d'état, qu'il nous fasse distribuer les opinions des membres de l'Institut sur le projet si raisonnable du ministre de l'intérieur, calculé dans l'intention de diminuer les embarras introduits par le système métrique dans les poids et mesures à l'usage journalier du peuple? Et quoi! on doit garder le silence avec tout le monde sur les projets soumis au conseil d'état, excepté avec les membres de l'Institut; et ces messieurs auront le droit d'intervenir dans les délibérations de l'administration publique, comme les évêques et les moines s'en mêlaient sous la seconde race. Pour que rien ne manque à cette similitude, M. Delambre a fait imprimer *ce qu'il peut permettre*, en ajoutant que ses confrères le blâmeront de la facilité avec laquelle il accorde des concessions; absolument comme l'évêque de Gand permettait à Louis-le-Débonnaire de faire marcher ses armées pendant le carême, pourvu que ce fût après l'heure du jeûne, et en avertissant ce prince débonnaire que ses confrères le blâmeraient de sa condescendance. O folie humaine! la France est-elle donc éternellement condamnée à se laisser égarer par des opinions, et le ciel refusera-t-il toujours à ceux qui la gouvernent des conseillers assez fermes pour repousser, selon les siècles, les prétentions des prêtres et des anti-prêtres? M. Regnault se croit au-dessus des préjugés, parce qu'il n'a pas

les préjugés du neuvième siècle; et lorsque le ministre de l'intérieur propose un projet pour diminuer le trouble que les savants ont porté dans les habitudes du peuple, M. Regnault va consulter les savants et jette leurs décisions à travers les délibérations des administrateurs. Telles sont, telles ont été dans tous les siècles les conséquences des positions doubles. On est à la fois président de la section de l'intérieur et ministre d'état; mais on est membre de l'Institut, classe de la littérature. Qui sait si, à force de condescendance pour les savants, on ne deviendra pas un jour membre de la classe des sciences? C'est ainsi que, sous la seconde race, l'ambitieux se faisait moine pour devenir homme d'état, tandis que l'homme d'état se faisait prêtre pour avoir une puissance indépendante de celle qu'il tenait de la volonté de son souverain. Faire partie d'un corps parvenu à s'établir comme le régulateur des opinions est un calcul que l'ambition a fait et fera dans tous les temps. C'est à ceux qui gouvernent à décider s'ils doivent permettre aux hommes qu'ils investissent de leur confiance un calcul qui cache plus d'ambition qu'on n'est disposé à en soupçonner, ou assez de niaiserie pour servir de manteau à de plus habiles.

Les cris de la faction sur les conséquences que pourrait avoir le discours de M. de Chateaubriand ont été si violents que l'empereur en a été étourdi;

en s'expliquant trop vite il a perdu une bonne occasion de porter dans l'Institut une réforme nécessaire. Il fallait laisser M. de Chateaubriand prononcer son discours, et le lendemain avoir l'air de se fâcher de ce qu'on traitait, dans une société littéraire, des sujets politiques propres à soulever les passions; partir de là pour mettre de l'ordre à cet égard, ce qui n'était pas difficile, puisqu'il aurait suffi de réduire les éloges académiques aux ouvrages imprimés des membres qu'on remplacerait, en interdisant toute recherche et tout jugement sur leurs actions. Les biographies auraient dit le reste à la postérité. Le discours de M. de Chateaubriand eût alors servi à quelque chose. Il s'est fort bien conduit; tout ce qu'on peut lui reprocher est de s'être prêté à devenir membre de l'Institut, et d'avoir oublié que, toutes les fois que des corps révolutionnaires ont l'air de chercher des honnêtes gens pour se les adjoindre, c'est un piége qu'ils tendent à leur bonne foi; leur résolution secrète étant toujours d'essayer jusqu'à quel point un beau talent et un grand caractère voudront se laisser humilier. Les conquêtes de ce genre justifient le mal passé et lui donnent de l'avenir; mais enfin puisque les circonstances s'étaient arrangées de manière que M. de Chateaubriand ne pouvait éviter de prononcer l'éloge de M. Chénier, que voulait-on qu'il fît? Sans y être contraint, si l'orateur avait gardé

le silence sur le procès de Louis XVI, c'est du discours de M. de Chateaubriand ce que le public aurait spécialement remarqué; le crime n'en aurait pas été moins flétri, et M. de Châteaubriand perdait beaucoup de la considération qu'il s'est acquise. Tout criminel aura beau faire, il ne peut y avoir pour lui de solennité qui ne soit un jugement; le jour où cela cessera d'être vrai, il n'y aura plus ni justice, ni morale, ni vérité.

Veut-on une preuve de cette assertion? En repoussant le discours de M. de Chateaubriand, en obtenant qu'il ne fût pas prononcé lorsque le public l'attendait, on a fait à l'orateur un affront dont je ne connais pas d'exemple dans l'histoire des académies. Qu'on suppose le discours contraire à la morale, aux grands principes de l'ordre social, l'affront serait mérité. Si l'opinion publique a vengé M. de Chateaubriand, si la conduite de l'Institut à son égard a ajouté à la renommée de l'écrivain, c'est qu'on a su généralement que son discours n'a été repoussé que parce qu'il flétrissait le crime. La France, dans cette occasion, comme dans toutes les occasions où elle en a eu le pouvoir, a désavoué l'assassinat de Louis XVI; et certes il faut qu'il y ait dans la politique du gouvernement impérial quelque chose au-dessus de mon intelligence pour que je ne comprenne pas comment, de sa propre volonté, il a pris ici parti contre l'opinion de la France. Je conçois fort

bien que plusieurs hommes du gouvernement aient redouté l'application; mais c'était positivement pour cela qu'il fallait saisir l'occasion de leur faire sentir qu'il est de leur intérêt de ne pas chercher à devenir membres d'un corps littéraire organisé de telle sorte qu'on ne puisse, en mourant, échapper à un jugement public.

EXPLICATION.

Dans le mois qui suivit cette Note, je fus appelé à faire partie du jury; le secrétaire général du ministère des finances en était membre. Le second jour que nous nous trouvâmes réunis, il me dit que le ministre éprouvait un embarras qu'il l'avait chargé de me communiquer. Tous les maîtres des requêtes étaient en mission, ou attachés à des commissions, à des directions générales; ce qui ne permettait pas de les éloigner de Paris. J'étais seul disponible; mais avant de me proposer à l'empereur pour aller faire la liquidation des trois départements anséatiques, le ministre désirait savoir si je n'en éprouverais aucune contrariété. Cette obligeance ne m'étonna pas de la part de M. le duc de Gaëte, poli comme un homme d'autrefois, étranger à tous les partis comme à toutes les intrigues. Je priai M. le secrétaire général de lui répondre pour moi qu'il pouvait me proposer à l'empereur, mais sans dire qu'il m'avait consulté, puisque si l'empereur n'approuvait pas mon

éloignement, ce serait la preuve qu'il me trouvait bien à Paris; et qu'au contraire s'il consentait à mon départ ce voyage me serait agréable. Le conseil d'état m'ennuyait, non qu'il fût sans intérêt, mais parce que j'ai de l'antipathie pour les délibérations solennelles. A Londres, je n'ai été ni à la chambre des communes, ni à la chambre des pairs, malgré les facilités qu'on a bien voulu m'offrir. Je ne suis entré qu'une fois dans la chambre de nos députés et n'ai jamais vu la chambre de notre pairie. Je ne comprends la délibération qu'autour d'une table, sur un sujet bien posé, entre cinq ou six personnes au plus. Dans les délibérations solennelles, j'ai toujours remarqué que si le premier qui parle aborde en effet la question, le second s'en éloigne en ne s'attachant qu'à un fait accidentel; le troisième s'en éloigne encore davantage en ne saisissant que l'accident; de sorte que plus est grand le nombre de ceux qui prennent la parole, plus on s'éloigne de l'objet réel qui est en discussion. J'aime mieux lire les débats imprimés que de les entendre.

L'empereur signa ma commission de liquidateur anséatique; je le vis avant mon départ.

NOTE LXXIX.

Hambourg, août 1811.

Lorsque j'ai quitté Paris, on y disait hautement que l'empereur devait faire un voyage auquel on donnait pour destination Anvers, Amsterdam et Hambourg. J'ai trouvé ce bruit répandu sur ma route; sans y ajouter plus de foi qu'à tout ce qui n'est pas encore annoncé officiellement, il m'a pris l'envie de me jeter dans la même direction que suivrait l'empereur s'il venait visiter les anciens pays étrangers dont il avait fait des départements français. Je voyais, dans un livre qu'on présente aux étrangers pour s'y faire inscrire, qu'un inspecteur général des postes m'avait précédé pour établir des relais à l'instar des relais en France; je savais que M. le comte Réal venait de faire le même voyage, dont sans doute il rendrait compte à l'empereur; mais chacun a sa manière d'observer, et mes remarques ne dussent-elles servir que de point de comparaison, je crois utile de les consigner.

J'ai passé trente-six heures à Anvers, afin d'y voir lancer le vaisseau *le Trajan*. Ce spectacle était nouveau pour moi. C'est la première fois

qu'une chose, dont j'ai beaucoup entendu parler, surpasse l'idée que je m'en étais faite. Les établissements maritimes formés à Anvers sont dignes de celui qui les a ordonnés ; c'est le plus juste éloge qu'on puisse en faire. Ayant connu autrefois un homme qui a renoncé à la littérature pour devenir commissaire général de police de cette ville, j'ai beaucoup causé avec lui pendant mon séjour, et, de sa conversation, il m'a pris l'envie de ne voir, pendant ma route, que *les directeurs généraux de police, les commissaires généraux de police, les commissaires spéciaux de police* ; création nouvelle dans l'ordre gouvernemental, et dont l'esprit par conséquent me paraissait mériter d'être étudié. Ainsi que je l'avais soupçonné, il résultera de l'action que prend la police un combat, tantôt sourd, tantôt bruyant, entre ses agents et les agents de toutes les administrations régulières. L'empereur en sera souvent agité, parce que les directeurs et commissaires généraux de police, ayant besoin d'attirer beaucoup à eux pour assurer leur existence, ne négligeront aucune occasion de se mettre en opposition avec les administrateurs dont la stabilité repose sur les besoins permanents de l'ordre social.

Par exemple, le commissaire général de la police à Anvers est très persuadé que les Anversois n'aiment pas la France, qu'ils sont fanatiques, et qu'on ne peut trop les surveiller. Pour bien con-

naître l'esprit d'un peuple, il faut étudier l'intérêt qu'avait le gouvernement, sous lequel il a longtemps vécu, à le maintenir dans telles ou telles dispositions. La Belgique, les parties de la Flandre soumises à la domination autrichienne en étaient séparées par des États indépendants; leur véritable intérêt devait les porter à se réunir à la Hollande pour acquérir la liberté et les moyens de la conserver. Un seul obstacle s'opposait à cette réunion, c'était la différence des religions. La maison d'Autriche devait donc ajouter, par tous les moyens en son pouvoir, à cette cause de repoussement, et rien en effet n'a été épargné. Les représentations des choses religieuses dans ces contrées y sont multipliées jusqu'au dégoût; l'ascendant des prêtres y est égal à l'ascendant des moines en Espagne. En effet, on a vu plusieurs fois les Belges se soulever, chercher un appui près des puissances étrangères, et toujours retomber sous la domination de l'Autriche, sans jamais penser qu'ils pussent se réunir aux Hollandais. L'antipathie entre ces deux peuples sera longtemps invincible; ils doivent être bien étourdis de se trouver également aujourd'hui sous la même domination. La France doit les accepter tels que le temps les a faits. Si le cri d'indépendance se faisait entendre un jour de ce côté, on trouverait encore, dans la différence des religions, de grandes facilités pour empêcher ou rompre un soulèvement général.

Mais enfin, sans s'occuper de trop prévoir, on conviendra que les préjugés religieux ayant été accrus parmi ces peuples par les calculs de la maison d'Autriche, il faut les ménager; qu'en heurtant cette disposition on l'exalterait; l'esprit des nations ne pouvant se modifier aussi promptement que semblent le demander les changements qui s'opèrent de nos jours.

Les Anversois ont avec les Français, qui veulent se donner la peine de paraître polis, des manières douces et confiantes; ils aiment à parler de la France; ils avouent qu'outre les espérances que leur ouvrent les établissements qui se font dans leur ville, il en résulte dans le présent une grande circulation d'argent. Si on ne met pas aux petites oppositions plus de prix qu'elles n'en ont, si on ne veut pas devancer le temps, on fera de véritables progrès. Les manières françaises y sont adoptées par les jeunes gens; ils les préfèrent hautement aux habitudes de leur pays. On ne trouverait rien de cela en Hollande.

Ils est vrai que les Hollandais ont à se plaindre dans leurs intérêts d'argent, le premier de tous les intérêts dans ce pays; et, ce qui justifie mes remarques sur la rivalité qui doit s'établir entre les agents de la police et les agents de l'administration régulière, c'est que les agents de la police sont pour eux contre l'administration. Voici l'objet du débat.

L'administration française veut prolonger et prolonge en effet en Hollande l'ancien système d'impositions, système vexatoire, on pourrait dire ridicule, incompatible avec la position nouvelle de ce pays, et qui ne rendra certes pas ce qu'on s'en était promis. Les Hollandais crient pour être soumis sans retard au système d'impositions françaises; ils ont raison, puisqu'ils y gagneraient. Pour moi, je suis convaincu que le système d'administration et de législation françaises qu'on a introduit dans ces contrées est incompatible avec un système d'impositions qui n'est pas français. En voici un exemple, et il y en aurait bien d'autres à citer.

On a établi en Hollande le prix des postes au même taux qu'en France; on a bien fait, car l'ancien prix était excessif. Mais, en Hollande, il y a un impôt sur les chevaux, et on le maintient. Je n'ai pas besoin d'en dire plus; pour peu que cela dure, c'est un service qui manquera. Les impôts dans ce pays sont si multipliés qu'on pourrait dire qu'on n'y sait plus que boire. A peu d'exceptions près, l'eau y est dégoûtante; ils n'ont pas assez de grains pour faire de la bière; ils fabriquaient du vin, comme on en fabrique en Angleterre et dans le Nord; on a tant chargé ces fabriques que, le lait excepté, on ne voit pas trop ce qui reste aux Hollandais pour ne pas mourir de soif. Dire que ce qu'ils payaient avant leur réu-

nion à la France, ils peuvent le payer de même, serait déclarer que les charges qu'un peuple peut supporter sont indépendantes des moyens de prospérité dont il jouit. Jamais l'empereur n'a été désiré nulle part plus qu'il ne l'est en Hollande; jamais nulle part aussi sa présence n'aura fait plus de bien; car, après avoir pesé toutes les opinions, il prendrait un parti, et il ne peut en prendre un qui ne soit un soulagement pour les Hollandais.

Je parle en leur faveur d'une manière désintéressée. En retranchant La Haie et Rotterdam, tout m'a paru laid dans ce pays. On y sème du seigle, mais je crois qu'on n'y récolte que des roseaux. S'il est vrai que l'ennui soit né de l'uniformité, c'est incontestablement en Hollande qu'il a pris naissance; toujours des eaux croupies, des canaux qui tournent au cœur, des chaussées si étroites que, quand on s'y croise avec une charrette chargée de foin, il faut mettre une roue de sa voiture en dehors. Ces chaussées sont si élevées que, dans le cas où on serait culbuté, on tomberait d'abord sur le toit d'une maison, du toit de la maison sur la terre, de la terre dans un canal où les habitants vous examineraient longtemps, les bras croisés, pour savoir ce qui reste des hommes, des chevaux et de la voiture, avant de se décider à vous porter secours.

D'Amsterdam jusqu'au duché de Berg, depuis



le duché de Berg jusqu'à Bremen, en traversant la principauté d'Oldembourg, on avance toujours dans le royaume des sables, des tourbières et des bruyères, et on ne trouve plus de routes que dans le livre des postes. Si l'empereur fait ce voyage, il est du plus haut intérêt qu'on lui prépare des voitures qui aient la voie du pays, et encore! Avec des voitures ayant la voie française, il est impossible d'avancer; l'impatience du plus grand monarque, et tout ce que le désir d'y répondre ferait d'efforts, ne servirait qu'à rendre pour lui dangereuse une marche rapide. Les routes n'existant pas, chacun fait à peu près la sienne; les bruyères repoussent d'autant plus vigoureuses près des ornières que la terre a été remuée par les chariots du pays; alors une voiture ayant la voie française peut être si serrée entre deux élévations qu'elle avance sans que les roues soient libres de tourner. Avec des voitures ayant la voie du pays, la marche serait un peu plus facile, à condition que le temps serait beau depuis plusieurs jours.

Voici quelles sont les allures des postes qu'on dit établies *à l'instar des postes françaises.* Quand vous arrivez à un relai, le magistrat du lieu lance des réquisitions, et chaque paysan arrive longtemps après avec deux chevaux. Pour quatre chevaux il faut deux conducteurs, et ainsi progressivement. Ils les attèlent à votre voiture avec des chaînes en

fer qu'ils tiennent d'une main et en allant à pied, de sorte qu'on a assez l'apparence de bêtes féroces que l'on conduit à une ménagerie. Comme tout cela va à pas comptés, on se décide à se mettre aussi à pied, ce qui évite du moins les secousses. C'est ainsi qu'on voyage dans cette vilaine partie de l'Europe. Avant de se décider à la traverser, l'empereur devrait envoyer un inspecteur de la poste aux chevaux, chargé de lui rendre compte directement[1]; car à moins qu'il soit aussi patient que moi, on le tuerait pour lui obéir. Je dois ajouter que les postes sont de six à huit lieues, et que l'espace qui les sépare est si désert qu'il m'est arrivé d'aller cinq heures aux flambeaux, d'une manière assez bruyante, sans avoir la satisfaction d'entendre aboyer un chien.

De ce que je vais la nuit aux flambeaux, que l'empereur ne conclue point que je suis moins patient que je ne me vante de l'être; c'est qu'il faut bien cheminer jusqu'à ce qu'on trouve une espèce de grange qu'on appelle auberge, où on couche pêle-mêle avec les bestiaux et la volaille, dans quelque chose qu'on vous donne pour un lit, ayant pour couverture un énorme sac de plumes. On raconte qu'un officier français, croyant ou feignant de croire qu'on allait faire coucher quelqu'un sur son sac, dit à la servante de prier

(1) C'est ce qu'il fit, et le voyage n'eut pas lieu.

le voyageur dê se hâter, parce qu'il avait grande envie de dormir.

En traversant le Hanovre, on est frappé de l'aisance dont jouissaient les habitants de ces contrées; les paysans y sont vigoureux, bien vêtus; les paysannes sont aussi bien mises. En opposition avec la Hollande, on s'aperçoit que le pays est riche en eau excellente, car ils ont tous des dents superbes. C'est un beau peuple, dont l'attitude est à la fois franche et fière, et jusqu'ici administré avec d'autant plus de douceur que les rois d'Angleterre distribuaient dans l'électorat tout l'argent qu'ils levaient par les contributions. C'est à cette condition que l'aisance règne dans ce pays peu fertile.

Hambourg est une ville admirablement située; elle n'est pas toute belle; mais les beaux quartiers sont charmants, les promenades variées, la population, vu le nombre des maisons, assez considérable pour étonner un Parisien; et comme on y a l'habitude de marcher d'une extrême vitesse, il en résulte un air de pétulance qui réveille un peu l'esprit. Je ne sais si les Hambourgeois ne sont pas Français, reproche que j'entends faire à tous les peuples réunis, et qui n'est pas hors de probabilité; mais les Français me paraissent contents des Hambourgeois, et cela prouve beaucoup en faveur de ces derniers.

J'avais écrit à M. le comte de Chaban, chef de

la commission de gouvernement, pour qu'il eût la complaisance de me choisir une maison. Il m'a loué un palais, ce qui est beaucoup moins cher. Ce palais est garni de meubles tirés des maisons royales de France, vendus par les comités de la Convention dans des temps difficiles. J'ai pour ma part les détails d'une chambre à coucher qui ont orné Trianon. Cela fait réfléchir dans le moment où on vous le dit, et puis on n'y pense plus, ces débris de grandeur passée n'ayant rien d'agréable.

M. le prince d'Eckmühl m'a fort bien accueilli; cela durera, ma mission n'ayant aucun rapport avec son gouvernement général des départements anséatiques. J'ai fait mon début de salon au milieu des hautes notabilités de cette belle armée que forme le prince, société nouvelle pour moi, bien qu'aucun nom ne m'y fût inconnu. Ayant trouvé l'occasion de dire que j'avais le défaut d'être familier avec les gens d'esprit, j'ai cru m'apercevoir qu'il y aurait des dispositions à me le pardonner.

NOTE LXXX.

Hambourg, septembre 1811.

Rien n'est plus étrange que la situation de la ville d'Hambourg, considérée géographiquement et politiquement. Je crois qu'on a rarement vu une population aussi nombreuse, placée à l'extrême frontière d'un empire, n'ayant à peu près d'autre territoire que celui sur lequel est bâtie la ville qu'elle habite, et touchant de si près à l'étranger que, pour peu que la marée soit basse, on est obligé de débarquer en Danemarckpour arriver de France à Hambourg, qui est aujourd'hui le chef-lieu d'un département français. Quand il faut envoyer l'argent nécessaire au paiement des travaux des routes, le préfet peut être réduit à franchir la ligne des douanes où la sortie de l'argent est légalement prohibée. Cette ligne des douanes est à la porte d'Hambourg qu'on appelle d'Altona; il passe quelquefois par cette porte dix mille personnes en une heure, l'espace qui sépare Hambourg d'Altona n'étant pas plus étendu que la distance qu'il y a du pont-tournant des Tuileries à l'entrée des Champs-Élysées. L'embarras des douaniers serait une chose plaisante à voir, si on

ne sentait tout ce que leur travail a de pénible pour les Hambourgeois. C'est là surtout ce qui leur est insupportable; aussi ne rêvent-ils que guerre; et les marchands des villes anséatiques sont devenus les plus pressés de tous les guerriers, sans autre motif que le besoin qu'ils éprouvent de changer de situation. En effet, leurs calculs s'appliquent à deux chances inévitables, en supposant la reprise des hostilités. « Ou les Français seront « les plus forts, disent-ils, et nous cesserons d'être « frontière par l'acquisition du Meklembourg, « peut-être un jour du Holstein; ou les Français « seront les plus faibles, et nous aurons l'espoir de « redevenir ce que nous étions. »

La plupart des négociants hambourgeois ont leur maison des champs, leurs propriétés rurales dans ces deux provinces. Le Holstein est pour eux ce que Passy, Auteuil, Saint-Cloud, Belleville sont pour les Parisiens, avec cette différence qu'il faut traverser une ligne de douanes pour aller dîner à sa campagne, et qu'on ne peut y porter l'argent nécessaire au paiement des paysans qu'on emploie sans être en contravention. La ville de Lubeck est, par sa position géographique, dans une contrainte plus grande encore; aussi n'y rêve t-on, ainsi qu'à Hambourg, que guerre et changements politiques. Plus les pays réunis sont éloignés de la France, plus cette disposition se fait sentir. Rien n'est plus naturel.

On a dit avec assez de vérité que Hambourg n'était la patrie de personne; elle recevait ses mœurs de tout ce qui l'entourait, et se renouvelait trop souvent dans ses principaux habitants pour qu'il y eût un esprit public. On pourrait donc s'étonner de l'espèce d'éloignement où les Hambourgeois se tiennent des Français, surtout après l'accueil qu'ils ont fait aux émigrés, si on n'en trouvait le motif dans un sentiment d'amour-propre étranger à toute opinion politique, et sur lequel il ne faut pas se tromper. Dans l'éclat de leur opulence, ils se montraient bienveillants envers les Français proscrits et prenaient volontiers les manières de ceux qu'ils protégeaient. Non-seulement cette opulence n'existe plus; mais les Français qui sont maintenant à Hambourg ont une existence politique, une représentation convenue et les moyens de la soutenir; de plus, ils commandent. On sent aisément que la vanité et les intérêts blessés se tiennent à l'écart, tandis que les Français se trouvant en assez grand nombre pour se suffire à eux-mêmes, les deux sociétés ne se confondent pas, quoiqu'il n'y ait point de véritable éloignement, ce dont on est convaincu par la douceur qui règne dans les relations nécessaires. Je crois qu'il y aurait un grand intérêt, à mesure que l'empire s'étend, à s'attacher spécialement les villes qui de leur nature sont à peu près cosmopolites, et par lesquelles on pourrait

agir sur les contrées environnantes; mais cela demanderait plus de temps que la politique adoptée ne permet d'en accorder.

Voici quelle est en ce moment la situation des Hambourgeois.

Privés du commerce splendide qu'ils faisaient, ils voient tomber de valeur toutes leurs propriétés, ces propriétés n'étant que mobilières, puisqu'ils n'ont pas de territoire productif. Une maison de ville, qui valait deux cent mille francs il y a un an, ne trouverait pas acquéreur pour le quart de cette somme. A plus forte raison, la baisse se fait-elle sentir sur les maisons de campagne dont le climat rend l'entretien dispendieux, et qui, à tout prendre, sont moins nécessaires que des maisons de ville. Tout Hambourgeois ne peut donc compter que sur les capitaux qu'il possède; c'est là-dessus qu'il doit vivre; car cette ville naguère si commerçante a cela de particulier qu'on n'y fabrique rien. L'unique ressource actuelle des familles est dans l'économie; mais les privations ne sont jamais entières dans les premiers moments; tout en se plaignant on conserve des espérances; il n'est pas dans la nature de l'homme de renoncer tout à coup, *par raison*, à ses habitudes. Cela est vrai des habitudes de la vie privée comme des habitudes politiques; les législateurs de nos jours ont trop oublié cette vérité. Mais les espérances ont un terme et les capitaux une fin; il est impossible

que les Hambourgeois, tous négociants, consentent longtemps à dépenser sans rien gagner. Il faut que le gouvernement ouvre un emploi à leurs capitaux, prépare une activité à leurs spéculations, ou qu'ils émigrent; et si une fois les capitaux et les hommes actifs disparaissent, Hambourg n'est plus qu'une ville exilée. Au lieu d'une population nombreuse, ayant des mœurs douces qui garantissent l'ordre, on finira par n'avoir qu'une population misérable, turbulente, en partie hideuse; car rien au monde n'est laid, tortu, bossu, nain, livide, effrayant et ridicule comme ce qui remplit les quartiers habités par les juifs.

Après avoir montré les négociants des villes anséatiques avides de conquêtes et ne rêvant que l'agrandissement de l'empire pour cesser d'être frontière et avoir un territoire, il ne sera pas sans intérêt d'examiner l'esprit des militaires français qui occupent ces contrées; alors on concevra comment chacun vit tout préparé à apprendre, en se réveillant, ou que la guerre est déclarée, ou que, sans coup férir, tous les pays entre la France et l'Elbe sont réunis à l'empire. Les militaires tranchent aisément sur ces sortes de matières. Selon eux, le roi de Danemarck est fou d'entretenir cent mille hommes sous les armes; il écrase ses sujets et ruine son royaume; il s'en repentira. Pour la Prusse, c'est un pays fini, et l'on ne serait pas étonné de voir l'héritier de Fré-

déric II s'en aller de lui-même plutôt que d'attendre les événements. Les militaires sont là-dessus d'une assurance imperturbable. Quant à la Russie, il serait impossible d'exprimer avec quelle joie les officiers lisent dans les journaux les détails des victoires remportées par les Turcs; le monde ne sera tranquille que quand les Russes ne seront plus que des Moscovites, tout-à-fait hors du système européen. On prend ici un vif intérêt à ce qui se passe en Espagne; dans mon innocence, j'avais cru d'abord que c'était par un sentiment bien naturel pour les Français qui combattent dans ces contrées; mais ce n'est pas tout-à-fait cela. On désire que tout aille bien en Espagne pour nos troupes, et que tout aille mal pour les Russes en Turquie, par le même motif, c'est-à-dire parce qu'on espère que les hostilités pourraient commencer plus vite dans le Nord. Tel est l'esprit de l'armée. Je ne conçois plus maintenant pourquoi l'histoire a reproché à quelques princes d'avoir trop aimé la guerre. Quand on l'a faite longtemps, qu'une nation a pris l'esprit militaire, force est bien quelquefois à celui qui gouverne d'aimer trop les combats. Il n'en rêvera jamais autant qu'en désirent les armées qu'il a à sa disposition.

Je me plairais assez ici, si j'avais réellement à travailler; mais la commission de liquidation est arrivée trois mois trop tôt. En voici la cause, qu'il

est bon de connaître comme renseignement administratif.

La commission de gouvernement croyait avoir terminé sa besogne et pouvoir s'en retourner au mois de juillet dernier; il était donc naturel qu'elle provoquât vivement l'envoi d'une commission de liquidation. La commission de gouvernement a été prorogée jusqu'au 1er janvier prochain; on n'en a pas moins nommé une commission de liquidation; il en est résulté que cette commission est arrivée trop tôt et n'a trouvé aucun travail préparé.

En effet, je ne suis pas chargé de liquider ce qu'on appelle partout la dette publique, puisqu'il faut préalablement que la commission de gouvernement fasse un rapport sur cet objet, et que l'empereur prononce, ainsi que le porte l'article 158 du décret du 4 juillet dernier sur l'organisation des départements anséatiques. Rien de cela n'est encore fait.

Je ne suis chargé que de la liquidation des pensions civiles et militaires, de vérifier et d'arrêter toutes les comptabilités qui ont précédé la réunion, et qui n'ont pas été closes définitivement avant la prise de possession. Sur ces deux points, j'en sais déjà assez pour affirmer que je n'aurai pas à ménager les millions, ainsi que me l'a recommandé l'empereur; car il n'y a pas de millions dans tout cela. Il n'y aura que des chiffres.

Mais il s'élève une grande difficulté d'exécution. Les dettes des villes anséatiques seront-elles considérées comme dettes d'état ou comme dettes communales, ces villes étant tout à la fois et sans division des municipalités et des souverainetés? Si on leur laisse leurs dettes et aussi leurs biens, il n'y a pas de motif pour liquider leurs pensions et les mettre à la charge du Trésor impérial. Il est donc difficile de vérifier et d'arrêter la comptabilité des villes anséatiques avant qu'il ait été décidé si c'est comme États souverains ou comme municipalités qu'on les considérera.

Pour la comptabilité des autres pays qui entrent dans les départements anséatiques, ces pays ont si souvent changé de dominations en peu de temps que la plus grande difficulté pour les comptables est de retrouver les pièces à l'appui de leurs comptes. La plus grande partie de ces pièces sont en Westphalie, et comme le roi de Westphalie n'est pas du tout content qu'on lui ait retiré ce pays, comme il a ou croit avoir des intérêts dans tout ceci, il en résulte que l'obtention seule des papiers nécessaires pour commencer à travailler sérieusement deviendra presque une négociation diplomatique. Je m'en charge, et je réponds que la paix entre les deux cours n'en sera pas troublée [1].

(1) Voir l'explication à la fin de cette Note.

Quant aux pensions militaires, cela devrait aller tout seul, les préfets ayant envoyé à la commission de gouvernement les états et les pièces à l'appui. Mais le ministre de la guerre, avant le décret du 4 juillet, ayant demandé ces états aux préfets, les préfets se sont empressés de retirer toutes les pièces des bureaux de la commission du gouvernement, afin de répondre au désir du ministre. Il faut donc les faire revenir. Mais désobéira-t-on au ministre de la guerre, interprétera-t-on ses ordres, ou bien cédera-t-on aux instances de la commission? Grand embarras! et c'est ainsi que la vie se passe en préliminaires. Il faut espérer que l'empereur sera avant peu à même de prononcer sur la dette publique, ce qui lèvera mille difficultés.

Ce qu'il y a de vrai et de consolant dans ce pays, c'est que les comptables nationaux étaient d'une scrupuleuse probité; ils savaient mieux apporter les fonds qu'ils avaient entre les mains que d'en tenir les écritures en règle; et c'est ainsi que, sans contrainte et avant mon arrivée, ils avaient versé plus du double de l'arriéré présumé d'après les renseignements qu'on s'était procurés. Ils ne sont pas aussi formalistes que les comptables français; mais ils remplacent en loyauté ce qui leur manque en formes. On ne perdra rien à les prendre tels qu'ils sont. Je le répète, nous sommes

arrivés trop tôt et notre besogne languira. Ce n'est la faute de personne.

EXPLICATION.

L'empereur avait fait de la Hollande un royaume pour l'un de ses frères; puis il lui avait ôté ce royaume pour en faire des départements français, ne comprenant pas que ce roi voulût gouverner dans l'intérêt de ses sujets. Moins rigoureux pour le roi de Westphalie, il ne lui avait encore pris que quelques portions de ses États pour les confondre dans les départements anséatiques, et ce roi n'en avait pas moins d'humeur. Ne pouvant emporter le territoire, il avait enlevé tous les papiers qui constataient sa domination passagère. On ne devait donc pas s'étonner si son ministre des finances ne montrait nulle envie de se dessaisir des pièces de la liquidation faite par ses soins. Ce ministre, dont j'ai oublié le nom, était un homme de bon sens et de capacité. Je lui écrivis qu'il ne tenait qu'à nous de nous donner de l'importance en mettant nos deux cours aux prises, mais que probablement nous finirions par en éprouver plus de désagréments que d'avantages; qu'il savait bien que liquider sur des pièces ce n'était pas demander de l'argent; que si on en venait là, il serait temps alors de laisser les difficultés s'élever aux dépens de qui arriverait; que tout ce que je lui

demandais était de m'envoyer une copie certifiée du travail fait par ses soins, qui suffirait pour l'ordre du travail dont j'étais chargé. Il accéda, et tout fut ainsi silencieusement terminé. Un usage très raisonnable était de mettre sous les ordres d'un seul ministre tout membre du conseil d'état qu'on envoyait en mission. Si j'avais écrit à Paris pour demander des conseils au ministre duquel je relevais, je l'aurais mis dans la nécessité de s'adresser à l'empereur, puisqu'il s'agissait d'un roi, et que ce roi était son frère. Je doute que le ministre m'eût su gré de le jeter dans une affaire de comptabilité qui pouvait devenir une querelle de famille. Mon opinion sur les inconvénients de traiter de loin les difficultés, de demander des conseils sans une absolue nécessité, était si bien formée que, quand le ministre duquel je relevais m'écrivit pour se plaindre de n'avoir reçu aucune nouvelle de moi depuis la lettre par laquelle je lui avais annoncé mon arrivée à Hambourg, je n'eus rien à lui répondre, sinon que mon travail était terminé et que je demandais mon rappel. L'ordre de rappel me fut en effet *envoyé officiellement*. Je souligne ces mots dans l'espoir que les lecteurs en conserveront le souvenir pour une occasion qui se présentera plus tard.

NOTE LXXXI.

Hambourg, novembre 1811.

Une Note écrite à Hambourg pourrait en ce moment ressembler aux caquets d'une ville de province ; mais l'empereur va être appelé à prononcer sur de grands intérêts. Sans doute on lui dira la vérité, mais non toute la vérité, faute de la comprendre. Il peut lui paraître piquant de connaître les détails qui aident à prendre une résolution beaucoup mieux que ceux qui réclameront sa décision.

Toutes les craintes, toutes les espérances sont fixées sur le mois de janvier. On se demande si la commission de gouvernement, créée pour les départements anséatiques, sera prolongée au-delà de la fin de cette année, terme fixé pour sa dissolution par le décret du 4 juillet dernier.

On pourrait trancher la question en disant que la commission de gouvernement est absolument inutile et le devient chaque jour davantage, et cependant la présence d'un des hommes qui composent cette commission est et peut être encore longtemps nécessaire à Hambourg. Cela paraît

contradictoire et va s'éclaircir devant quelques explications.

En général, les préfets n'aiment pas les commissions de gouvernement. Cette autorité intermédiaire les gêne aussitôt que le régime fondamental est établi, puisqu'ils sont à la fois responsables à cette commission qui est près, sans que cela diminue leur responsabilité envers les ministres qui sont loin. Cette double position rendant incertaines les démarches des préfets, ils travaillent par tous les moyens possibles à décliner l'autorité de la commission. A cet égard, ils sont secondés par les ministres ou leurs premiers commis, qui n'aiment pas non plus les commissions de gouvernement. Cette similitude d'intérêts et d'amour-propre entre les ministères et les préfectures amène des résultats dont je ferai mieux sentir le positif par un fait que par des raisonnements.

Il y a quinze jours que M. Faure, membre de la commission de gouvernement, écrivit au grand-juge pour lui faire sentir la nécessité de payer exactement les juges dans un pays où tout est d'un prix élevé, et au moment surtout où un nouvel ordre judiciaire se fonde. Le grand-juge lui répondit que, depuis six semaines, les préfets avaient reçu les autorisations et les fonds nécessaires pour payer. Cela était vrai, et M. Faure n'en savait rien, les préfets et les ministres s'étant

fort bien entendus sans intermédiaire. Quand les choses en sont là, l'autorité d'une commission de gouvernement est bien près du ridicule et de voir accuser de tracasseries les efforts qu'elle ferait pour retenir une portion de pouvoir.

M. Faure, et M. le comte de Chaban premier membre de la commission gouvernementale, tâcheront d'établir auprès de l'empereur que leur mission ne peut être prolongée à la fin de cette année, et même qu'il y aurait inconvénient à le faire. Cela est vrai et faux; vrai pour M. Faure, faux pour M. de Chaban. Je dirai bientôt à quoi tient cette différence.

Le prince d'Eckmülh, au contraire, tâchera d'établir auprès de l'empereur qu'il est indispensable de prolonger l'existence de la commission de gouvernement. Il aura tort et raison. Cela demande encore à être expliqué; mais il faut procéder par ordre.

La commission de gouvernement n'est une unité que fictivement; aussi les membres qui la composent vivent-ils dans un accord parfait. Ils ont pris des affaires chacun la part qui leur convenait, ce qui évite entre eux toute rivalité. C'est sans doute ce qu'ils pouvaient faire de mieux. M. de Chaban s'est réservé l'intérieur et les finances, M. Faure les tribunaux.

M. Faure a donc bien réellement terminé sa mission le jour où les tribunaux ont été installés;

tout-à-fait inutile dans ce pays, il ne demande qu'à en sortir. Le premier président de la cour impériale, fixée à Hambourg, est un homme qui a de la capacité, de l'honneur, qui n'a pas besoin d'être conduit et qui ne se laisserait pas conduire[1]. M. Faure est trop modeste, trop heureux de voir la marche de la justice assurée sans lui, pour avoir même l'idée d'intervenir. En retournant à Paris, bien sûr de retrouver au conseil d'état les mêmes avantages pécuniaires qu'il a à Hambourg, il sera satisfait. Il n'en est pas de même de son collègue.

M. de Chaban est un homme qui n'aurait pas de défauts s'il n'avait l'affectation de toutes ses qualités; il pousse la probité jusqu'à la petitesse, le désintéressement jusqu'à l'enfantillage, la complaisance jusqu'à la faiblesse. Il est dans une position fausse; il le sent; et tout en demandant à revenir à Paris, peut-être le craint-il autant qu'il le désire. L'empereur apprendra peut-être avec surprise qu'il a, parmi les membres de son conseil, un homme âgé de plus de cinquante-ans qui, depuis le 18 brumaire, n'a point cessé d'être employé dans des places élevées et des missions importantes; qui a deux fils au service, ce qui coûte; deux filles à marier, ce qui exige de l'argent, et qui

(1) Ce premier président était M. de Serre, qui a brisé sa vie, comme ministre, sous la Restauration.

n'a aucune fortune, quoiqu'il soit simple dans ses habitudes et qu'il ait tout l'ordre qu'on puisse avoir quand on est trop généreux. Cela serait inexplicable sous un monarque qui a répandu tant de bienfaits sur ses serviteurs; mais cela s'explique quand on connaît M. de Chaban. L'anecdote suivante le mettra tout à découvert.

Le prince d'Eckmülh, l'ayant entretenu plusieurs fois avec intérêt de sa position, lui recommanda de lui donner une note qu'il mettrait sous les yeux de l'empereur. M. de Chaban fit cette note et la porta une semaine entière sur lui. Il voit le prince au moins une fois par jour. Le prince ayant oublié de lui en reparler, il n'osa la lui donner et ne sut pas même s'y prendre de manière à se la faire demander. Il y a des gens qui se consolent d'être pauvres par le plaisir qu'ils trouvent à s'en vanter; c'est une vanité qui en vaut bien une autre; mais il ne faudrait pas avoir de famille.

A mesure que l'âge avance, M. de Chaban pense probablement davantage à l'avenir. Il jouit ici d'un traitement de soixante mille francs, qui peut lui permettre des économies. En retournant à Paris et rentrant au conseil d'état, il aura vingt-cinq mille francs; s'il redemande une place de dix mille francs, qu'il avait à l'administration de la guerre, et qu'on la lui rende, on se croira quitte envers lui; s'il ne la redemande pas et qu'on l'oublie, il

déchoit; s'il reste ici, il éprouvera le désagrément de conserver les mêmes attributions sans le même pouvoir. C'est èn cela que sa position est fausse. Elle l'est encore plus en ce qu'il a accoutumé le prince à lui renvoyer tout, même les petits objets d'administration; d'où il résulte qu'inutile comme membre d'une commission de gouvernement, il n'en est pas moins d'une utilité journalière comme administrateur pour le gouverneur général; car on ne peut exiger qu'un militaire se mêle de tous les détails, et rien ne prouve le bon esprit du prince d'Eckmülh comme le choix de l'homme auquel il s'en rapporte de préférence à tous et sur tout.

Il me semble que les caquets de province commencent à s'éclaircir, et que l'empereur connaîtra mieux la position des membres de la commission de gouvernement qu'ils ne la connaissent eux-mêmes. Peut-elle se prolonger par la force seule des choses et sans un décret? non. Doit-elle être prolongée par un décret? non. Le régime constitutionnel s'étant établi d'autant plus vite que la fin de la commission était prévue, ce serait rétrograder.

M. de Chaban doit-il rester à Hambourg, et à quel titre? telle est la véritable question.

En brisant la commission de gouvernement au premier janvier prochain, ainsi que le porte expressément le décret du 4 juillet, et en laissant ici M. de Chaban, il faudrait lui donner un titre et fixer ses attributions, c'est-à-dire mettre une es-

pèce de gouverneur général civil à côté d'un gouverneur général militaire, provoquer ainsi une rivalité si inévitable que le prince lui-même ne se dissimule pas combien elle serait dangereuse. Nous en avons parlé ensemble par supposition, et je puis prédire que ce qui va si bien entre lui et M. de Chaban dans le vague où sont les pouvoirs, irait fort mal si les pouvoirs étaient déterminés.

Laisser ici M. de Chaban sans titre, sans attributions fixes, et par suite sans émoluments arrêtés, ce serait à la fois l'humilier et consommer sa ruine. Mais avant que j'indique la décision à prendre, il faut que j'attire l'attention de l'empereur sur deux faits importants.

1° Une espèce d'intendant des finances et du Trésor public sera indispensable ici dans le cas où la commission de gouvernement cesserait d'exister, parce que les trois départements anséatiques sont formés de pays qui n'avaient entre eux aucun rapport; que ces pays appartiennent aujourd'hui par fractions aux diverses préfectures, et que par conséquent il y aura des affaires de finances qui ne pourront jamais être traitées entre les ministres et les préfets. La solution ne peut se faire que dans les localités.

2° M. de Chaban a encore à remplir deux missions qui certainement ne seront pas terminées à la fin de décembre. La première consiste à faire un rapport à l'empereur sur les créances exigibles

des trois départements, rapport demandé depuis cinq mois, bien difficile à faire si l'on ne peut obtenir des renseignements que des préfets, puisque les anciens pays sont morcelés par l'organisation française de manière que chaque préfecture n'en a qu'une portion. La seconde mission dont est chargé M. de Chaban, non comme membre de la commission de gouvernement, mais par le choix direct de l'empereur, est de faire le partage des dettes des pays réunis entre l'empire et le royaume de Westphalie. Les pouvoirs sont arrivés depuis sept semaines, et on n'entend pas parler des fondés de pouvoir du roi de Westphalie. Nouvelle preuve de la lenteur avec laquelle tout marche dans ce pays toutes les fois qu'il s'agit de régler ce qui a rapport au passé. Au bout de sept semaines, si les commissaires des deux puissances ne se sont pas rapprochés, ne se sont pas même écrit pour régler les préliminaires, il est difficile de croire qu'ils puissent arriver à une conclusion dans le peu de temps qui doit s'écouler jusqu'à l'époque marquée comme terme aux fonctions de la commission de gouvernement.

De tout ceci, il faut conclure qu'entre des résolutions positives, dont aucune n'est sans inconvénient, le plus commode sera de ne prendre aucune résolution, mais d'avoir l'air de laisser se prolonger la commission de gouvernement, tout en la détruisant par l'envoi à M. Faure d'un congé

indéfini pour se rendre à Paris. Ainsi le prince aura raison, puisqu'il gardera M. de Chaban M. Faure sera satisfait, puisqu'il sera rappelé, et le temps débrouillera le reste de l'affaire avant peu.

En effet, la superbe armée rassemblée dans les départements anséatiques ne doit pas y rester. Quand elle recevra une destination, ou le prince d'Eckmülh restera gouverneur général de ces départements, et alors il faudra décider du sort de M. de Chaban, toujours en considérant la commission de gouvernement comme ayant cessé d'exister depuis le 1er janvier 1812; ou le prince marchera avec l'armée, et tout ce qui n'aura été créé dans ces contrées que pour des besoins qui n'existeront plus finira de droit et à la fois[1].

(1) Les choses se passèrent ainsi. M. Faure revint à Paris, reprit sa place au conseil d'état; M. de Chaban resta à Hambourg, où il mourut avant la campagne de Russie.

NOTE LXXXII.

Hambourg, décembre 1811.

Quoique je n'entende rien à la conduite des armées et que j'entende peut-être peu de choses au matériel de l'administration, il est un fait important sur lequel je crois devoir appeler l'attention de l'empereur.

Il y avait à Hambourg deux commissaires ordonnateurs; l'un, nommé ***, a été obligé de donner sa démission et court le risque d'être mis en jugement pour des malversations à peu près prouvées; l'autre se nomme Chambon, prend le titre d'intendant général de l'armée, et en remplit effectivement les fonctions.

On cache à l'empereur, et je crois qu'on a tort, que M. Chambon est tombé dans un état de faiblesse mentale tel qu'il ne lui reste guère de raison que pour sentir qu'il devient fou; ceci n'est point une exagération. De son aveu même, il est incapable d'aucune application; il n'ose plus coucher seul dans sa chambre, parce que toutes ses pensées vont à l'envie de se précipiter par la fenêtre ou à la crainte continuelle d'être assassiné. Il fait de la peine à voir; car c'est un homme qui

a rendu des services et sur la probité duquel il ne s'est jamais élevé de nuages.

Le prince d'Eckmülh aime M. Chambon. Pour le lui conserver, on s'est imaginé de lui dire que l'affaiblissement mental qu'éprouve M. Chambon tenait à une vanité blessée, et que si on lui procurait un titre et un majorat on lui rendrait la raison. Le calcul était et s'est trouvé faux. Dans la supposition admise d'un homme devenu fou par vanité, il est facile de prévoir que rien n'apaiserait et ne contenterait une vanité aussi irascible. Le fait positif est que M. Chambon, né dans le Midi, avec une imagination ardente et inconstante, a été entraîné jeune à se lier par des vœux religieux, puis à prendre une part active dans la Révolution, et que la confusion de ses pensées, jointe à un travail qui a été quelquefois excessif, a fini par déranger sa tête. Cela est sans remède. On se moque volontiers des remords, mais quand on réduirait les remords à n'être que le sentiment habituel d'un esprit qui ne peut se reporter sur lui-même sans éprouver un certain malaise, les remords seraient encore quelque chose. Il eût été plus sage d'engager M. Chambon à donner sa démission, c'était son dessein, et de lui adoucir cet acte nécessaire par un titre, un majorat, par toutes les grâces enfin dont le souverain récompense, selon les circonstances, les hommes qui l'ont servi. On aurait fait son bonheur autant que

possible, et l'on n'aurait pas exposé l'armée à rester sans administrateur en chef dans des circonstances où elle peut être mise en mouvement à l'improviste.

Dans l'état actuel d'immobilité, je ne crois pas que l'absence totale d'un administrateur supérieur se fasse déjà sentir, quoique cela soit probable; mais j'affirme que, si les choses vont dans un état de paix, il n'en serait pas de même dans le cas contraire. Le titre de baron n'a rétabli ni la santé, ni la raison de M. Chambon; c'est un homme fini; et il faut que l'empereur le sache, l'intérêt de l'armée devant passer avant toute autre considération.

Je n'ai pas voulu parler de cette affaire avec le prince d'Eckmülh, ayant pris l'habitude de ne l'attaquer sur aucun sujet et de n'en repousser aucun quand c'est lui qui me provoque; de cette manière nous nous entendons à merveille. Quand quelque chose le tracasse, et qu'il m'en parle, je le ramène aisément à l'avis le meilleur, peut-être parce qu'il n'avait pas encore trouvé quelqu'un qui ne lui donnât que des raisons dans son intérêt pour lui bien faire comprendre un intérêt général. Or, ici, il est certainement de l'intérêt du maréchal qui a formé une si belle armée et qui l'entretient dans la plus admirable discipline, que l'administration en soit toujours assez complète pour répondre à ses soins, comme il est dans l'intérêt

général qu'on n'attende pas que le mal se fasse sentir pour réorganiser l'administration militaire. Si j'avais dit cela de moi-même à M. le maréchal, ou il aurait soupçonné que j'étais ici en observation sur ce qui s'y passe, ce qui l'aurait blessé et moi aussi; ou il m'aurait fait l'honneur de me consulter dans d'autres circonstances, ce qui m'aurait mis dans la position de confiance où est tombé M. de Chaban. Chacun ses affaires. Celles dont je suis chargé avancent en dépit de tous les obstacles dont j'ai parlé dans ma dernière Note, non point parce que je suis parvenu à les lever, ce qui était impossible, mais parce que je me suis ouvert une route dans laquelle je ne rencontre aucune des difficultés qu'on avait laissé s'accumuler.

Il est un autre objet dont j'entends parler ici d'un ton si mystérieux que j'ai cru devoir garder le silence; mais dans la supposition où on en entretiendrait l'empereur, il est encore très utile qu'il sache bien de quoi il s'agit.

On a découvert, par es registres du timbre, qu'en trois mois on avait fait enregistrer à Hambourg pour *soixante-huit millions* de lettres de change; on en concluait qu'un si grand mouvement d'argent ne pouvait avoir lieu en si peu de temps, dans une ville privée de toutes ressources commerciales, s'il ne s'y faisait pas clandestinement de grandes affaires avec l'Angleterre. C'était mal conclure, car la grandeur même de la somme

est la preuve d'opérations qui ne peuvent être clandestines.

Le mouvement des lettres de change est vif ici; en voici la cause. Hambourg est la seule place du Nord qui ait maintenant une base fixe dans les opérations de change, le marc dit de Banque étant invariable, parce qu'il est représenté par des lingots à un titre connu. La Suède, la Russie n'ont plus de change; celui du Danemarck est nul; on peut en dire autant de tous les États allemands. La Hollande a beaucoup perdu en confiance depuis que le fonds de sa Banque de dépôt a été connu. Il est donc naturel que la plupart des affaires à régler se traitent par l'intermédiaire de Hambourg, son marc dit *banco* offrant un point fixe de calcul sans lequel il serait impossible de faire aucune remise dans le Nord. Les opérations de change se dirigent sur cette ville comme elles se dirigent également sur la France, à cause de l'excellent titre de sa monnaie, et cela indépendamment de toute opération commerciale. Tel est au juste la cause du mouvement de *soixante-huit millions de lettres de change* soumises au timbre en trois mois. Quand les Hambourgeois seront aussi Français que les banquiers de Paris, le timbre rapportera moins; mais ils sont encore si étourdis d'être soumis à de nouvelles lois qu'ils font timbrer tout ce qui passe par leur ville. La crainte d'être pris en faute va si loin qu'il n'est pas rare qu'on adresse à la

commission de liquidation des lettres dont l'enveloppe même est en papier timbré.

Je ne sais si je me suis expliqué assez clairement pour me faire comprendre. Dans le cas contraire, sur les renseignements que contient cette Note, l'empereur peut s'adresser au ministre des finances, et je suis sûr que toutes les conjectures que j'entends faire ici se réduiront à l'interprétation que je viens de donner.

La terreur qui naît d'une législation nouvelle qu'on craint de ne pas comprendre, d'une administration nouvelle avec laquelle on veut n'avoir rien à contester, d'un gouvernement qui apporte des intérêts commerciaux si opposés à ceux qui régnaient, augmente ici au lieu de diminuer, et cela est pénible pour l'observateur. Hambourg regrettera longtemps que les circonstances n'aient pas été telles que l'empereur ait pu continuer son voyage jusque sur les rives de l'Elbe. Quelques jours de sa présence auraient arrangé bien des choses que le temps ne peut que déranger davantage. Cette ville est vraiment dans une position particulière qui demanderait une main habile, et peut-être plus de latitude qu'il n'est d'usage d'en accorder à ceux qui vont gouverner au loin. Hambourg ne produit rien, ne fabrique rien, pas même les bas de laine à l'usage du peuple, et cela est concevable. Pourquoi aurait-on fabriqué dans un pays où les hommes de peine, ceux qui rou-

lent la brouette sur les ports, gagnaient, selon les mouvements du commerce, depuis dix francs jusqu'à vingt francs par jour? Il n'y a certainement pas moyen d'essayer de fabriquer dans un pays où le travail du corps est aussi productif. A mesure que le temps s'écoule, les objets de première nécessité, amassés dans les magasins, diminuent; on ne peut plus casser un verre chez un Hambourgeois qu'il ne s'inquiète de la difficulté de le remplacer. Il est beaucoup d'objets auxquels il serait impossible d'ajouter le prix d'un long transport; et Hambourg, séparé de la France par des pays étrangers, sera bientôt réduit à tirer de la France mille choses qui lui manquent, et dont le prix de roulage surpasserait la valeur. D'ailleurs les Hambourgeois ignorent encore celles de nos villes auxquelles ils pourraient s'adresser. Le commerce, comme toute autre relation où les intérêts se compliquent et se choquent, ne s'exerce pas sans renseignements préliminaires. Il aurait donc fallu, pour cette ville, une grande rigueur apparente sur l'exécution de nos lois commerciales ou anti-commerciales, et beaucoup de facilités réelles, mais tacites, sur différents objets; conduite difficile que personne n'était autorisé à tenir. On s'est borné à la stricte exécution des lois; la lettre a tué l'esprit de l'administration qui est de n'anéantir nulle part le germe de la prospérité, et la véritable politique qui respecte les lois et les habitudes

des peuples conquis pour s'en assurer la domination. Gibraltar est resté aussi espagnol sous les Anglais qu'il l'était sous les rois d'Espagne, et les Anglais ne craignent pas de le perdre.

La société française vit ici assez doucement. Il y a, parmi les militaires de haut grade, beaucoup d'hommes de mérite sous d'autres rapports; il y a une assez grande quantité de jeunes et jolies femmes bien élevées, qui ne sont pas trop fières du rang qu'elles occupent, et qui ne repoussent pas une certaine familiarité, parce qu'elles ont une conduite qui ne permet pas même les soupçons. Le *comme autrefois* intrigue beaucoup les esprits; c'est une conséquence du rétablissement des titres d'*autrefois*. On est curieux de s'instruire des anciens usages, de connaître les anciennes manières. Les personnes qui prétendent que la guerre est un moyen de civilisation (ce que l'histoire dément dans toutes ses pages) seraient justifiées en voyant la société militaire qui vit à Hambourg; mais ce n'est pas encore la guerre.

EXPLICATION.

Quiconque aura lu mes Notes datées de Hambourg trouvera certainement que personne n'avait à s'en plaindre, excepté peut-être ceux qui me faisaient un peu la cour dans l'espoir d'y être nommés, et qui ne l'ont point été, selon mon habitude de ne parler des hommes que par les relations

qu'ils ont avec les choses. Aux égards qu'on avait pour moi, aux confidences qu'on voulait bien me faire, il m'était facile de voir que ma position avec l'empereur était assez généralement connue. Pour M. le maréchal Davoust, il n'en doutait pas. Il y avait longtemps qu'on s'était servi de son dévouement pour le faire entrer dans une intrigue contre moi, en le mêlant à des choses qu'il ne comprenait pas. Je me conduisis avec lui comme si je n'en avais rien su, ce qui me coûtait d'autant moins que je ne lui en voulais pas du mal qu'il avait cru me faire, et qui n'avait pas même été un mal d'après mes idées. Pour garder rancune à un homme, il me semble qu'il faut l'estimer bien haut. Le maréchal Davoust valait mieux que sa renommée. Il était persuadé que la première vertu était le dévouement à l'empereur, la seconde vertu le dévouement à sa personne. Toutes ses impressions étaient soumises à ces deux convictions; et cependant qui osait lui parler raison le ramenait aisément à la vérité. Une certaine faiblesse de caractère, qui n'était sans doute qu'une partie de bonté dont aucun homme n'est dépourvu, l'avait conduit à exagérer la sévérité de ses paroles et de ses actes, dans l'espérance qu'il aurait ainsi moins à punir. Ce calcul n'est pas aussi rare qu'on le croirait. Quand on a un grand pouvoir, et qu'on se méfie de soi, il est plus facile de se donner la

réputation d'un chef inflexible que d'un homme juste.

Dans les conversations particulières que j'ai eues avec le maréchal, conversations rares et qu'il provoquait sur des affaires qui l'intéressaient personnellement, il ne me serait jamais venu dans l'idée qu'il lisait les Notes que j'adressais à l'empereur. Cela m'aurait paru hardi. Cependant comme l'usage et les moyens de décacheter les lettres avaient dû nécessairement être adoptés dans un gouvernement militaire placé sur l'extrême frontière, et qu'on peut tourner contre tout souverain ce qu'il a la bonté de croire spécial pour lui, si on me l'avait dit, je n'en aurais été ni étonné ni dérangé; mais la certitude m'en était acquise sans que personne m'en eût fait la révélation. Dans les conversations brisées de salon, je m'apercevais trop aisément qu'il m'avait lu; et, si j'avais pu m'expliquer à cet égard, je ne lui aurais fait d'autre reproche que de n'avoir rien à gagner à ce jeu-là. Il était si à jour pour moi que c'était mieux encore que s'il avait toujours été franc. Il ne m'en coûtait donc rien pour m'en tenir à son égard à la reconnaissance d'un service qu'il m'avait rendu sans la moindre hésitation, ce qui me parut miraculeux d'après le caractère qu'on lui prêtait. Je n'ai présumé ses véritables sentiments pour moi que par l'étonnement qu'éprouva l'em-

pereur de ce que je m'obstinais à n'en dire que du bien. J'arriverai bientôt à cette scène si extraordinaire sous plusieurs rapports.

Voici le service que m'avait rendu M. le maréchal.

Un homme qui avait été personnellement attaché aux intérêts de Louis XVIII, et que ce prince avait été obligé de sacrifier à son frère, lorsqu'il vint chercher en Angleterre le seul asile qui lui restât en Europe, s'était retiré dans le Nord où il aurait vécu dégagé de tout intérêt actif en politique et dans la plus grande tranquillité, si chaque conquête que faisait l'Empire ne l'avait contraint à se porter toujours au-delà. Mes liaisons avec cet homme avaient été intimes; j'estimais en lui un esprit juste et un caractère sûr joints à un grand courage civil. Il s'était établi à Hambourg, croyant enfin pouvoir y vivre en paix; Hambourg devenant chef-lieu d'un département français, il se réfugia dans le Holstein. Quoique nos relations fussent rompues depuis plus de dix ans et que nos positions n'eussent plus de rapport, il m'écrivit, comme si nous nous étions quittés de la veille, pour m'engager à venir le voir, ne pouvant traiter par lettre de ce qu'il avait à me dire. Je n'hésitai pas par bon souvenir, et parce que rien ne m'a jamais plus flatté que cette confiance dans mon caractère, indépendante des changements de ma situation. Ce qu'il avait à me dire

était bien concevable. Il désirait rentrer en France, avec la permission de vivre à Paris qui lui paraissait le lieu le moins suspect et le plus sûr dans sa position, à mesure que l'Empire s'étendait. L'éclat qu'il avait fait en Angleterre ne lui permettait pas d'y retourner, et l'idée de passer en Amérique lui était insupportable. Toute solution possible à cet égard s'ajournait nécessairement jusqu'à mon retour à Paris. En attendant, il désirait qu'il lui fût tacitement permis de venir à Hambourg pour soigner ses affaires et pour ne pas être tout-à-fait séparé des liaisons qu'il y avait formées. J'en parlai à M. le maréchal Davoust qui ne fit pas la moindre difficulté à cet égard, et donna ses ordres en conséquence au commissaire général de police, ordres qui furent scrupuleusement exécutés. Certes, c'était en moi une preuve de confiance bien grande de la part du maréchal, nécessairement soupçonneux par sa position, et lorsqu'il s'agissait d'un homme longtemps attaché à l'agence de Louis XVIII. Je m'en suis toujours reconnu son obligé. Écrivit-il de cette affaire à Paris? je l'ignore. Il l'aurait fait pour sa sûreté que cela ne m'aurait pas paru mal. Ce que je sais, c'est qu'à mon retour j'obtins de l'empereur tout ce que je désirais pour mon pauvre proscrit; que l'empereur me dit d'en parler au ministre de la police, en ajoutant que je pouvais le voir. J'en parlai en effet au ministre de la police, qui n'y mit

aucun obstacle, au contraire; seulement il ajouta : « Vous aurez soin de faire savoir à votre ami que, en arrivant à Paris, il doit me voir avant toute autre personne. » J'écrivis à mon ami : « Ne venez pas. » Il ne rentra en effet qu'à la Restauration. Cette première visite obligée ressemblait beaucoup trop à un interrogatoire pour n'être pas de mauvais augure; un ministre de la police peut s'en servir pour compromettre, non-seulement celui qu'il interroge, mais encore les personnes sur lesquelles il essaie de le faire parler, en interprétant jusqu'au silence que la loyauté oblige souvent de garder. De bonnes gens y ont été pris.

Dans la visite d'adieu que je fis à M. le maréchal Davoust, il me demanda si, à mon retour à Paris, je verrais l'empereur; je lui répondis que cela me paraissait probable. Alors il entra dans les plus grands détails sur les soins qu'il donnait à la santé des soldats qui lui étaient confiés et sur le chagrin qu'il éprouvait de manquer d'une ressource indispensable pour combattre plusieurs maladies, dont le principe était dans l'humidité du climat. Il n'avait pas de vin. Chaque fois qu'il s'était adressé à l'empereur pour lever cette difficulté, il avait éprouvé un refus. Il me pria de plaider cette cause, d'insister par les arguments les plus pressants; je le fis et n'obtins rien. La difficulté était peut-être dans les plaintes qu'on adressait alors des Tuileries au cabinet russe sur le

peu de fermeté qu'il mettait à faire exécuter les clauses du blocus continental, comme si on avait pu compter sur l'exécution au loin de cet engagement, lorsqu'on était réduit à le morceler en France par le système des licences.

Le surlendemain de mon arrivée, et avant de m'être montré dans le monde gouvernemental, je reçus l'avertissement de me présenter le soir au cabinet de l'empereur. Selon l'usage, je m'y rendis un peu avant l'heure fixée. On me fit entrer dans un salon que je n'avais pas l'habitude de traverser quand j'étais appelé, en me disant que l'empereur n'était pas seul, et qu'on m'avertirait quand il me demanderait; puis l'introducteur me laissa. Bientôt je vis ouvrir la porte du cabinet impérial qui donnait sur le salon; c'était l'empereur lui-même qui avait pris ce soin; il tenait encore la main sur le bouton de la serrure, en parlant à M. le duc de Bassano qu'il semblait reconduire. Je m'étais assis assez loin de cette porte par discrétion. L'empereur eut comme un air de surprise en m'apercevant et me fit signe d'approcher; de sorte que nous nous trouvâmes tous les trois groupés à la porte *toujours ouverte* de son cabinet, M. le duc de Bassano et moi plus en dehors que lui. Il nous dit qu'il était content de nous trouver ensemble; qu'il ignorait quelle cause de dissension il y avait entre nous; qu'il n'avait nul désir de la connaître, mais qu'il voulait que

cela fût oublié. M. le duc de Bassano répondit avec une affabilité qui m'aurait touché, si j'avais eu le moindre reproche à me faire. Il est vrai que je ne m'étais jamais présenté chez lui, mais c'était de ma part un tort presque général ; tout ce qu'il pouvait y avoir entre nous, c'est que ses préventions littéraires et philosophiques n'étaient pas les miennes, ce qui ne m'empêchait pas d'être lié d'estime et d'amitié avec quelques-uns des littérateurs admis dans son intimité. Je ne me pressai pas de répondre à l'affabilité qu'il me témoignait aussi promptement que la circonstance l'exigeait ; mais parce que je réfléchissais sur la révélation positive que je trouvais des sentiments qu'il avait eus jusqu'alors pour moi dans ce que venait de dire l'empereur. Croyant apparemment que j'hésitais à m'engager, l'empereur ajouta : « Vous verrez M. le duc de Bassano, c'est moi qui vous le demande. » Je m'inclinai. Il rentra dans son cabinet où je le suivis, la porte restant *toujours ouverte*, puisqu'il n'y avait ni huissier, ni aucun officier de service, et qu'étant passé avant moi il ne l'avait pas fermée. Cette fonction ne me regardait pas.

A peine étions-nous entrés, et certainement M. le duc de Bassano encore dans le salon, que l'empereur me fit la scène la plus incroyable, et d'un ton de voix qui aurait suffi pour remuer une armée de cent mille hommes. « Je ne conais-

« sais d'autre loi que ma volonté; non-seulement « je manquais à mes devoirs, mais je me mettais « au-dessus de toutes les bienséances. Si aucun « autre membre de son gouvernement se permet- « tait de revenir d'une mission sans avoir été rap- « pelé, il le destituerait à l'instant même, etc., etc. » Ses premiers cris, tout en me paraissant de bien mauvais ton, m'avaient d'autant plus stupéfait que j'en cherchais la transition avec la conversation affectueuse qui avait précédé notre tête-à-tête; mais quand je sus de quoi il m'accusait, comme j'avais été *très officiellement rappelé*, et que je sentais que plutôt je le lui dirais plutôt j'aurais le bonheur de le remettre dans son sang-froid, j'élevai la voix pour le lui dire. Il crut apparemment que j'allais riposter par une scène égale à celle qu'il me faisait; il éleva les deux bras en passant devant moi, me faisant signe de me taire, et il alla fermer la porte de son cabinet. M. le duc de Bassano probablement en avait assez entendu.

La porte fermée, il ne me permit pas même de lui dire que je n'étais revenu que sur un ordre de rappel. La conversation s'engagea comme si je venais d'arriver; je crois même qu'il me salua comme pour me le faire croire; je suis sûr du moins qu'il se frottait les mains en souriant. Il me parla d'abord du maréchal Davoust; ses observations ne lui étant pas favorables et s'exerçant sur divers sujets, peut-être pour me sonder, je les

combattais loyalement en rapportant tout aux difficultés de sa position.

« Vous ne lui trouvez donc pas de défauts? »

Voulant lui donner une satisfaction afin de passer plus vite à des considérations d'un intérêt plus général, je répondis étourdiment :

« Je ne lui en connais qu'un, qui en vaut bien d'autres.

— Et quel est-il?

— C'est d'attendre toujours qu'il y ait du monde quand il veut faire une scène à quelqu'un. »

Rien n'était plus vrai; c'était le défaut du maréchal, mais c'était aussi une habitude de l'empereur, et ce qui venait de se passer en faisait une application directe. L'idée ne m'en était pas venue; à coup sûr jamais observation ne fut plus étrangement placée. L'empereur, les bras derrière lui, s'approcha de moi si près que sa poitrine aurait touché la mienne s'il avait eu quelque pouces de plus; et fixant ses yeux sur les miens il me dit : « A qui faites-vous la leçon dans ce moment? »

C'était, sans le vouloir, avouer que la scène qu'il m'avait faite avait été préparée pour M. le duc de Bassano. A cette indiscrétion, il m'aurait été impossible de ne pas rire quand même sa figure eût été aussi sérieuse qu'elle l'était peu; il en fit autant et de très bon cœur. Que le lecteur explique cela comme il le voudra; je ne lui dois compte que des

faits. Ma pensée à moi est que je n'avais jamais été mieux dans son esprit. On ne m'avait pas tracassé, calomnié depuis cinq mois, grâce à mon absence; il était donc resté sous l'impression de ma correspondance qui, à tort ou à raison, lui plaisait. La facilité avec laquelle il avait adopté les mesures indiquées par moi de Hambourg, prouvait qu'il me croyait propre aux affaires. En me rapprochant de M. le duc de Bassano, je suis porté à croire que ses intentions m'étaient toutes favorables, qu'il voulait lui prouver qu'il ne me gâtait pas, et qu'il m'envoyait devant lui convaincu de torts qui me rendraient souple à me laisser diriger. Ce jeu l'avait mis de bonne humeur. Que n'en a-t-il jamais joué de plus dangereux!

Par réflexion, rien de ce que pouvait me promettre cet avenir ne me convenait. C'était descendre de la protection de l'empereur à une protection secondaire, et risquer nécessairement ce qui me restait d'indépendance par les fonctions auxquelles on m'attacherait. Je suis capable de travail, mais à condition de pouvoir commencer par réfléchir; autour de l'empereur, on travaillait vite; on réfléchissait ensuite si on avait le temps. Il prétendait que la capacité d'un homme peut s'appliquer à tout, oubliant que, si cela était vrai, il ne serait lui qu'un homme tout comme un autre. Moi, je ne crois qu'aux capacités spéciales, avec l'espérance qu'elles ne fléchiront pas dans les cir-

constances imprévues, et à la condition qu'elles n'auront de conseil à prendre que d'elles-mêmes. A Hambourg, j'aurais pu fatiguer le ministre des finances sous lequel j'étais placé; je ne lui ai écrit que deux fois pour lui annoncer mon arrivée dans cette ville et lui demander mon rappel. Je n'ai jamais prétendu que cette habitude d'isolement fût bonne et qu'on dût y céder; mais seulement qu'il m'était permis de beaucoup faire pour ne pas y renoncer, moi qui y tenais par-dessus tout. Je me sentais incapable de travailler hors de chez moi, au moment indiqué, dans un intervalle de temps fixé, et peut-être, grand Dieu! en costume de cour et l'épée au côté. Encore si j'avais cru à la stabilité de l'Empire, à la possibilité de contribuer pour quelque chose au développement d'un système généralement utile, j'aurais surmonté mes répugnances en sachant que je sacrifiais mon bonheur comme je l'entendais; mais l'administration de l'Empire m'a toujours paru antisociale, à la fois tyrannique et routinière, en ne l'appliquant qu'à la France; appliquée aux pays réunis elle était folle, et ne pouvait, en durant, que dégrader les peuples au point où les croyait déjà avilis l'homme qui osait briser à la fois leur nationalité, leurs lois, leurs mœurs et leurs intérêts. Le tableau que j'avais fait à l'empereur du résultat trop probable de ces fatales combinaisons, quand notre conversation était enfin de-

venue sérieuse, l'avait frappé, effrayé, attendri.

« Sans doute, lui disais-je, comme du temps de Charlemagne, on n'irait pas aujourd'hui conquérir des nations pour leur imposer une nouvelle religion ; on ne l'oserait pas ; un cri général de réprobation s'élèverait dans le monde entier ; et si c'est à la philosophie du dix-huitième siècle qu'on doit ce bienfait, je l'adopte. Mais on n'hésite pas à leur ôter leur patrie, leur langue, leur législation, à les tourmenter dans toutes leurs habitudes ; et cela sans autre effort que de leur jeter à la tête un *Bulletin des lois* de régimes si différents qu'un Français, qui le prendrait à la lettre, mériterait d'être pendu s'il en exécutait la moitié. Comment veut-on qu'elles s'y reconnaissent, même quand elles se résigneraient de cœur? Dans les mœurs actuelles, changer de religion serait à peine une affaire ; bien des gens ne s'en apercevraient pas. Mais est-il possible de ne pas sentir à toute minute qu'on n'est plus de son pays dans son pays, que tout vous contraint, vous blesse, vous humilie? On ne gouverne de loin les peuples ni quand ils sont trop riches ni quand ils sont trop pauvres. On a fait la Prusse et une partie de l'Allemagne si pauvres qu'il y a plus de profit à prendre une fourche pour tuer un homme que pour remuer du fumier. Les sociétés secrètes s'y sont propagées avec tant de succès et de rapidité qu'elles embrassent toute la population vigou-

reuse; elles sont déjà assez habiles pour faire arrêter par la police française les hommes qu'elles redoutent, en les dénonçant comme faisant partie et même comme chefs d'associations. Que peut cette police au milieu d'habitants étrangers qui l'emploient à servir leurs projets, sans qu'elle puisse s'en douter? Ce qui est force ici n'est plus qu'un mal ou un danger au dehors?

— Comment savez-vous ce que les autres ne me disent pas?

— En écoutant sans prévention, toujours sûr, quand je comprends, que c'est la vérité qui m'a frappé. »

Avec mes idées sur l'avenir, on ne trouvera pas extraordinaire que je craignisse de changer ma position, ce qui aurait été l'aggraver. J'hésitais donc à remplir l'engagement que j'avais pris d'aller voir M. le duc de Bassano, par un sentiment qui m'était personnel, qui n'avait rien d'offensant pour lui; je crois même que nous aurions pu nous entendre. Il me fallut huit ou dix jours pour savoir si j'irais le matin, où notre conversation serait suivie, ou si je lui rendrais le soir une visite de salon dans laquelle il n'échangerait avec moi que des paroles interrompues, mais qui suffiraient pour me faire connaître si les cris de l'empereur, qu'il avait entendus, lui avaient persuadé que je lui amenais un homme qui sentait le besoin de sa protection. Je me décidai pour le soir. Il y avait

un monde prodigieux. Lorsqu'on m'annonça et que je m'approchai de lui pour le saluer, il me regarda en disant *déjà!* Je ne demandai pas même à être présenté à madame la duchesse de Bassano. Je me retirai en échangeant quelques mots avec les personnes de ma connaissance qui se trouvaient sur mon passage. C'est le seul entretien que nous ayons eu ensemble. Réciproquement, il ne nous engageait pas beaucoup.

NOTE LXXXIII.

Janvier 1812.

Il y a au conseil d'état de certaines formes qui heureusement ne se répètent pas souvent, car elles annoncent toujours qu'il s'agit moins d'une discussion libre qui va s'ouvrir, que d'une résolution arrêtée d'avance par l'empereur pour le fond des choses, et qui sera mise en délibération seulement pour régler les détails d'exécution. Dans ce cas, on ne distribue pas les projets de décret quelques semaines, quelques jours d'avance; on ne les distribue pas même la veille et à domicile; ce n'est que le jour où la discussion va s'ouvrir qu'on en place un exemplaire devant chaque membre du conseil; et alors il est clair pour tout le monde: 1° que rien n'est plus pressé; 2° qu'il y a des ordres particuliers de l'empereur.

C'est ce qui est arrivé dernièrement lorsqu'on a présenté au conseil d'état un projet de décret ayant pour but de donner à la direction des droits réunis la perception de l'octroi des communes, c'est-à-dire de créer les employés soldés de l'administration publique, directeurs, contrôleurs, et, par une conséquence bientôt inévitable, maîtres

absolus des hommes honorables qui administrent gratis les intérêts des localités. Pour moi, je ne vois pas que cela soit si pressé; et quoique j'aie la certitude que mes réflexions à cet égard ne serviront à rien, je dirai la vérité telle que je la comprends, en homme plus persuadé que qui que ce soit du danger de confondre ce qui est de gouvernement avec ce qui est d'administration publique, et les choses d'administration publique avec les choses d'administration locale[1].

La lecture du projet a produit une sensation pénible; l'aspect du conseil ne laissait aucun doute à cet égard. Aussi l'archichancelier, qui probablement était chargé d'éluder toute discussion générale, a-t-il mis promptement le *principe* aux voix. C'était suffisamment annoncer que l'empereur ne demandait pas d'avis à cet égard, et comme le conseil d'un souverain n'est appelé à se prononcer qu'autant qu'on le consulte, personne ne l'ayant approuvé, personne ne s'étant élevé contre, le *principe* a été admis, puis renvoyé, pour l'examen des détails, aux sections réunies des finances et de l'intérieur. Là les difficultés, les considérations se sont présentées en foule; mais il est remarquable qu'on éludait le fond des choses, et que les oppositions s'appuyaient seulement sur

(1) Cette confusion est incompatible avec un régime de liberté, et le plus grand obstacle à la durée de tout pouvoir.

une objection banale qui se reproduit souvent depuis quelque temps, savoir que le moment a ses nécessités. La vérité est que la question n'étant plus entière, tout le monde sentait qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'examiner les détails d'exécution pour les coordonner et les adoucir autant que cela serait possible. Je n'ai jamais compris ce qu'est en administration fondamentale un mal adouci.

On commettrait une grande erreur en croyant qu'en France la Révolution s'est faite uniquement par les livres. Les idées ne viennent jamais qu'à la suite des circonstances politiques et administratives qui dominent. C'est lorsqu'il n'y a plus eu de liberté dans les institutions que toutes les libertés se sont réfugiées dans les esprits. Sous ce rapport, mais sous ce rapport seulement, il est vrai de dire que l'ancienne monarchie est tombée devant des opinions. De ce que la France avait admis que le pouvoir gouvernemental réside tout entier dans le monarque, on se tromperait en concluant qu'elle s'était vue sans regret éloignée de toute participation à ses affaires; et l'empereur était loin de cette pensée sans doute lorsqu'il admettait un sénat, un tribunat, un corps législatif, ne fût-ce même que pour la forme. On se tromperait plus encore en croyant que la France ait jamais supporté patiemment que toute administration fût tombée entre les mains du fisc. Ne pas laisser

aujourd'hui aux villes leur administration financière, c'est mettre de nouveau l'opinion contre le système des impôts indirects, et replonger le pays dans une ignorance de ses intérêts dont nous avons vu les funestes conséquences en 1789. C'était un extrême de dire au peuple qu'il pouvait se gouverner lui-même; c'est un extrême d'un autre genre de poser en principe et en fait qu'une ville n'est pas capable de faire la recette de ses revenus. Si cela était vrai, la France serait digne de mépris; mais cela n'est pas et ne peut pas être.

Après une longue révolution, si variable dans ses accidents, l'ordre ne se rétablit pas du premier coup. Longtemps encore des magistrats, des fonctionnaires sont nommés, non pour leur probité ou leurs talents, mais parce qu'ils ont servi tel parti ou flatté telles opinions dont les souvenirs survivent aux intérêts qui les ont fait naître. L'administration générale en souffre; on ne peut le contester. Pourquoi s'étonnerait-on qu'il en fût de même pour les administrations locales? Mais que l'empereur se donne la peine de réfléchir sur tout ce qu'il a fait pour assurer la comptabilité des villes, le bon emploi de leurs revenus, et il sera convaincu qu'il va renverser son ouvrage au moment même où il touche au but qu'il s'était proposé; car, enfin, voici ce qui existe aujourd'hui.

Les budgets des communes sont examinés avec

soin, je dirai même avec rigueur; on ne leur passe rien. Les budgets des villes importantes sont réglés dans le conseil même du souverain; on ne peut rien mettre au-dessus de cette précaution; et cependant l'empereur a cru devoir placer tous les receveurs des communes sous l'autorité du ministre du Trésor, ce qui complète le système de surveillance, et aide au mouvement de circulation dont l'Empire a besoin, dont tout le monde profite en ne laissant pas d'argent sans emploi. Que peut-on vouloir de mieux?

On dit qu'il y a cependant encore des malversations; je ne le nie pas; mais je ferai observer d'abord que ces malversations ont été découvertes aussitôt le nouveau système établi, et qu'un système qui découvre le mal passé, qui empêche le mal à venir, méritait bien d'être ménagé; j'ajouterai qu'il faudra tout détruire si on prétend arriver en tout au mieux absolu. Cette manie des petits esprits est pire que le despotisme; c'est une taquinerie sans terme. En effet, malgré les précautions du ministre du Trésor, n'a-t-on pas vu trop souvent des receveurs généraux manquer à leurs engagements? Dans les droits réunis, combien ne pourrait-on pas compter de receveurs particuliers en déficit? Cela arrive partout où il y a maniement de deniers. Il faut tendre à ce que cela arrive le moins possible; et c'est où l'on est arrivé aujourd'hui pour la comptabilité des communes,

La régie des droits réunis accuse les municipaux de négligence. Si, par réciprocité, les municipaux étaient autorisés à surveiller et dénoncer la régie des droits réunis, l'empereur entendrait de terribles révélations. Il saurait que les bureaux de l'administration centrale coûtent quatre cent mille francs de plus qu'ils ne devraient coûter; il saurait que les agents pour les tabacs ont été multipliés dans une proportion ruineuse; qu'on n'a rien payé sur cet objet dans les six premiers mois, afin de pouvoir lui montrer des produits satisfaisants; il saurait que les entrepôts de tabac ont été donnés par quatre et cinq à la fois à des femmes qui les revendaient. Que ne saurait-il pas? Comme il suffirait d'augmenter le tabac de quelques centimes par livre pour obtenir deux millions de plus en recette, on voit combien d'abus on peut se permettre sans diminuer les profits du Trésor; mais qui consolera les administrés?

Qu'on ne s'y trompe pas; la régie des droits réunis surveille et dénonce avec activité la perception des octrois, parce qu'elle tend à s'en emparer; mais aussitôt qu'elle l'aura obtenue, et qu'elle agira seule, où sera le contrôle? Croit-on que les municipaux iront lutter contre une administration aussi forte? Ils ne le tenteront pas. Les villes, humiliées de se voir dépouillées de la dernière de leurs attributions, abandonneront tout à la régie des droits réunis; et les impôts indi-

rects, qui n'ont retrouvé de popularité que par l'intérêt qu'y prenaient toutes les villes, deviendront de nouveau odieux aux Français. Tel est le danger réel, danger qui ne tient pas au moment, mais qui est inévitablement renfermé dans l'adoption de ce projet.

On sent si bien que le triomphe de la régie des droits réunis sera une humiliation pour la France, dans les principaux de chaque ville, que les deux sections réunies ont été d'accord pour demander la suppression du rapport de M. Français de Nantes, et qu'on ne joignit au décret aucun considérant, tant il paraît impossible de rien imprimer sur ce sujet qui ne blesse. Cette observation en dit plus que je ne pourrais ajouter.

NOTE LXXXIV.

Février 1812.

Depuis mon retour à Paris, l'opinion ne m'a paru sérieusement occupée que de la guerre qui chaque jour semble plus imminente. Cette prévision de guerre a cela de particulier jusqu'à présent que, bien qu'elle existe depuis longtemps, personne ne sait encore où elle doit se faire, ni quel résultat positif on en espère. Les courtisans ne manquent pas d'en conclure que jamais les secrets de l'empereur n'ont été mieux gardés; moi j'en conclus tout simplement qu'à mesure que les hostilités s'éloignent de la vieille France, la part d'intérêt qu'elle y prend devient moins active. Le patriotisme et le cosmopolitisme s'excluent mutuellement. La vieille France était directement intéressée dans les diverses guerres contre l'Autriche, et dans la campagne qui a soumis la Prusse, puisque des défaites par nous éprouvées pouvaient amener l'ennemi jusqu'à nos frontières, et qu'alors des mécontentements auraient pu ajouter aux désastres de nos armées. Mais aujourd'hui il n'y a plus de mécontentements intérieurs, du moins en tant qu'ils tiendraient à l'esprit de parti; et comme

il paraît impossible que les résultats immédiats de la guerre puissent se faire sentir en France, la guerre n'occupe les pensées que comme un de ces rares spectacles historiques qui excitent la curiosité et produisent de vives émotions sans pourtant inspirer de craintes.

Jusqu'à présent la postérité n'a rangé dans la classe des fous qu'un seul conquérant, Charles XII, parce qu'il porta ses armées dans des pays trop pauvres pour payer les frais de la conquête, et qui offraient peu de retraites en cas de malheurs [1]. Aussi pense-t-on assez généralement que l'intention de l'empereur n'est pas de s'enfoncer dans le Nord; mais où commence cette partie du Nord qui ne dédommagerait pas de ce qu'il en coûterait pour s'en rendre maître, et qui rendrait toute retraite difficile? Première question indécise pour le public.

Il y a quelques années qu'on parlait beaucoup du rétablissement du royaume de Pologne; le mouvement politique allait alors à défaire et refaire des royaumes. Mais, par l'exemple de la Hollande érigée en monarchie, puis remise en départements français, on est autorisé à croire qu'après avoir

(1) Fidèle à l'engagement que j'avais pris de dire la vérité telle que je la concevais, et ne pouvant entrer dans des détails au-dessus de mes connaissances, je n'ai trouvé d'autre manière d'exprimer mon opinion personnelle qu'en résumant l'avenir par le passé.

créé des rois l'empereur avait senti qu'il créait des intérêts opposés à ses projets; que le premier attribut de la royauté étant l'indépendance, celle à laquelle prétendaient les hommes à qui il donnait des couronnes nuisait à la prompte exécution de ses desseins. Tout cela est vrai; mais que peut-on en conclure, sinon que les grandes dominations ont une tendance à se dissoudre, et qu'elles échappent d'autant plus difficilement à cette condition qu'elles ont été promptement formées? Le rétablissement du royaume de Pologne ne paraissant pas devoir être l'objet principal de la guerre, et la Pologne, en bonne conscience, ne pouvant pas être divisée en départements français, que fera-t-on de la Pologne? Seconde question indécise pour le public.

Le motif le plus apparent de la guerre est d'empêcher les Russes d'assurer et de compléter leurs conquêtes en Turquie. Rien ne prouve davantage combien l'ancienne politique européenne est détruite que de voir les Anglais alliés des Russes en ce moment. Le temps est passé où l'on soutenait une puissance contre ses ennemis naturels, uniquement pour la maintenir au nombre des puissances. Ce qu'on a appelé l'équilibre de l'Europe est rompu; l'esprit de conquêtes s'est emparé même de ceux qui ne savent pas voir que, quand cet esprit se répand sur le monde, ce ne peut jamais être qu'au profit d'un seul. Il semble qu'il

s'agisse aujourd'hui bien moins d'empêcher les Russes d'aller à Constantinople que de disposer de l'avenir de la Turquie, la chute de cet empire étant au nombre des prédictions qu'on a tant répétées que personne n'oserait les mettre en doute. Mais sera-ce la suite naturelle et continue de la guerre qui va éclater, et n'y aura-t-il pas des points d'arrêt? Troisième question indécise pour le public.

De l'impossibilité où se trouve l'opinion d'apercevoir le but fixe de la guerre devait nécessairement résulter une foule de conjectures. Ce qui est livré à l'imagination va vite; aussi ne s'est-on pas inquiété du parti que prendrait la maison d'Autriche, qui n'est pas dans la position de se hasarder, ni la Prusse, qui n'a plus de liberté d'action. L'esprit humain n'est dupe des mots que lorsque rien ne le porte à réfléchir. Dans les grandes commotions politiques, il va droit au fait, et ne voit de puissances qu'où il aperçoit la force et l'indépendance. Malgré la nomenclature qu'on trouve dans les almanachs, il n'y a plus en Europe que deux puissances continentales, la France et la Russie; et, ainsi que je le marquais dans une de mes anciennes Notes, quand les choses en sont là, il faut que les deux puissances se mesurent, ne fût-ce que pour savoir quelle sera la première. Il nous semble, à nous autres Français, que la prééminence ne peut nous être contestée; mais les Russes n'en sont pas aussi convaincus que

nous, puisqu'ils accepteront la guerre, tout en continuant leurs établissements en Perse, et sans renoncer à leurs projets sur Constantinople.

Il n'est donc pas étonnant que l'opinion publique, ne pouvant apercevoir le but et le terme des hostilités, considère l'époque du départ de l'empereur comme devant être précédée de précautions auxquelles on n'avait jamais pensé à l'ouverture des autres campagnes militaires. Ce que l'on dit à ce sujet à Paris peut se réduire à deux combinaisons qui, bien considérées, ne paraissent qu'une même idée présentée sous deux aspects différents.

Cette idée consiste à savoir quelle serait la force du gouvernement intérieur de la France pendant l'absence de l'empereur; ce qui, bien expliqué, signifie qu'en général les hommes en place aujourd'hui ne sont pas assez forts pour répondre des événements, et que nos institutions sont trop nouvelles encore pour nous donner des garanties de stabilité. Ainsi, lorsque les uns parlent d'un conseil de gouvernement, soit qu'on lui donne ou non le titre de conseil de régence, et que les autres parlent de changements notables dans le ministère, tous avouent cette même pensée : qu'il ne se trouve ici rien d'assez puissant pour répondre de la tranquillité intérieure pendant une absence prolongée de l'empereur.

Certes, ce n'est pas avec un changement de mi-

nistère, à l'approche d'un départ, qu'on rendrait de la vigueur à l'administration; aussi tous les bruits à cet égard vont toujours en diminuant. Sans avoir une grande idée de la force de caractère des hommes en place, il est permis de croire que ce qui a suffi pendant les autres absences de l'empereur suffirait encore cette fois. Il y aura moins de tracasseries qu'aux époques précédentes, M. de Rovigo n'étant pas un homme à opinions, et n'ayant aucun motif personnel pour se donner plus d'importance que celle qu'il tire de sa position, ce qui n'existait pas sous son prédécesseur, ce qui n'existera jamais sous un ministre de la police assez habile pour comprendre que ce n'est pas en laissant tout le monde en repos qu'il se grandit et se fait des clients. D'ailleurs, l'empereur, à son dernier retour, a si promptement réduit à rien les intrigues préparées, que j'affirme qu'on ne recommencera pas. La marche de l'administration est donc plus assurée qu'à aucune autre époque. Sans doute il aurait été possible de la simplifier dans beaucoup de détails qui ne sont pas en rapport avec la grandeur de l'empire; on aurait moins fait de ces décrets qui ne sont que des formules; les ministres auraient pris plus d'assurance, n'ayant plus sans cesse devant les yeux le conseil d'état, et ils se seraient faits plus habiles en perdant la ressource de rejeter à leur tour les fautes qu'ils font sur ce conseil. Grâces au ciel,

on commence à croire de nouveau que le temps fait mieux les lois que les hommes, et que le meilleur moyen d'avoir une législation qui s'applique à plus de faits est de la laisser se modifier par les mœurs et les circonstances. Avec ces avantages réels, et qui augmentent d'année en année, on peut croire qu'il n'est ni utile, ni opportun que l'empereur prenne d'une manière ostensible plus de précautions qu'il n'en a prises jusqu'à présent. Et cependant personne ne trouve extraordinaire qu'il se préoccupe de l'avenir d'une monarchie où la transmission du pouvoir n'est fixée par aucune loi et ne peut s'appuyer sur des coutumes.

NOTE LXXXV.

Mars 1812.

La dernière séance du conseil d'état, présidée par l'empereur, fournirait un volume de réflexions. C'est un bon dédommagement de l'ennui qu'on éprouve dans les séances qu'il ne préside pas. Je crois devoir faire quelques observations sur ce qui a été dit au sujet de la marche que semblent prendre les cours impériales pour étendre leur pouvoir.

Ainsi que je l'avais annoncé, et que l'a prouvé la vérification des faits, ce n'est point par la suppression de quelques articles de décrets que les cours impériales essaient de prendre un ascendant auquel elles n'avaient pas espéré dans les premières années de leur établissement; mais parce qu'on les a organisées de manière à éveiller leurs prétentions, et de manière aussi à ce qu'elles produisent le plus grand bien possible. En toutes choses le bien et le mal se touchent. Ce n'est pas non plus par des décrets qu'on maintiendra les cours impériales dans des limites où elles pourront faire le bien qu'on attend d'elles, sans se permettre d'arrêter la marche de l'administration.

En général, les décrets réglementent trop ou trop peu, et je crois que la marche des affaires en France serait plus assurée si on croyait moins à la puissance des décrets. M. Necker, comme politique, n'a jamais dit, selon moi, qu'un mot d'un grand sens; c'est lorsqu'il demandait à l'Assemblée constituante où était, dans ses projets, la *partie flexible de la constitution*. En effet, le temps modifiant toujours nos mœurs, nos opinions, et déplaçant sans cesse les intérêts secondaires, il est à la fois ridicule et impossible de vouloir tout déterminer d'une manière trop positive. L'Angleterre n'a pas de constitution écrite; c'est le seul pays qui soit constitué; l'administration n'y étant pas systématique, on n'y connaît pas ce que nous appelons les conflits. Sans sortir de ses limites, la mer avance et recule; c'est l'image la plus naturelle qu'on puisse présenter des institutions sociales. Tantôt il peut être utile que l'ordre judiciaire maintienne la liberté des citoyens contre l'administration; tantôt il est indispensable que le pouvoir maintienne l'ordre judiciaire dans de certaines bornes. Ce qui doit être fixe dans tous les gouvernements, c'est ce qui constitue l'essence, la transmission de l'autorité suprême, et les grands principes d'équité qui seuls font comprendre, même aux plus infortunés, l'utilité du régime sous lequel ils vivent. Malheureusement, nos ministres sont habitués à ne pouvoir

agir sans un décret. A chaque circonstance particulière qui se présente, ils demandent un décret; et comme le dernier décret qu'ils obtiennent n'est pas en rapport avec les décrets précédemment rendus, il en résulte que chaque décret nouveau amène la nécessité de nouveaux décrets; cercle bizarre duquel il faudrait essayer de sortir, sous peine de n'avoir jamais de véritable administration et de ne compter sur le pouvoir que dans la proportion des talents de celui qui l'exercera.

Il y avait, à la commission de liquidation établie à Hambourg, un membre allemand qui voulait toujours me faire, de mes *décisions* de la veille, des *principes* pour le lendemain. Je ne m'y suis jamais prêté, parce que, dans les affaires qui paraissent semblables à des esprits d'un certain genre, un esprit plus pénétrant aperçoit des circonstances qui exigent des décisions contraires. Il paraît qu'après mon départ il a mieux réussi auprès de M. de Chaban, car le conseil d'état a cassé, il y a quelques jours, un arrêté pris sous sa présidence, arrêté par lequel il fixait les *principes* de la liquidation. Mais n'est-il pas extraordinaire que le ministre des finances, de qui la commission relève spécialement, ait cru avoir besoin du conseil d'état pour faire casser cet arrêté stupide? Il ne l'a pas osé de lui-même, tant les ministres en France sont frappés de l'idée qu'il leur faut un décret pour chaque circonstance.

L'organisation des cours impériales est bonne; il faut à un grand empire des autorités judiciaires imposantes. Dès le jour de leur création, il était facile de prévoir qu'elles chercheraient à étendre leur puissance et qu'elles auraient la prétention de ressembler aux anciens parlements. Ainsi la cour de Montauban agit contre un préfet comme le parlement de Bretagne informait contre le duc d'Aiguillon, commandant de la province. Dans les choses qui recommencent, c'est toujours par les souvenirs du passé que l'esprit des hommes se règle. Pour un préfet dont la conduite a pu être légère, pour une cour impériale qui s'est laissée entraîner par ses passions, si on fait un décret applicable à tous les préfets, à toutes les cours impériales, on remettra plus de choses en question qu'on n'en fixera. A quoi sert un grand-juge, ministre de la justice, s'il ne peut régler la marche des tribunaux au moment où les usages ne sont pas encore établis? Une cour impériale outre-passe ses pouvoirs; le tort est plus ou moins grand; c'est une erreur à redresser, ou une intention calculée à combattre. Là, une lettre du grand-juge suffira, en ordonnant qu'elle soit lue la cour assemblée; ici, il faut mander les chefs du tribunal, ou devant le grand-juge, ou devant l'archichancelier, ou même devant le conseil d'état, si le cas est grave par les conséquences qu'il entraînerait. Toutes les cours impériales seront alors plus attentives

à ce fait qu'à quelques articles d'un décret ; car on discute un décret pour l'éluder, un fait ne se discute pas. La leçon n'est donnée qu'à la cour impériale qui a tort ; toutes les cours impériales en reçoivent une direction qui les contraint, sans rien ôter de leur considération aux yeux du public. L'Empire français est bien grand ; les mœurs, les situations y sont variées ; à Montauban, la liberté publique est maintenue par l'administration et l'esprit de province ; à Hambourg, par exemple, l'administration est violente parce qu'elle a besoin de la force avec laquelle on établit. Qui maintiendra l'équité ? quel sera le refuge des habitants ? Faites un décret pour régler les débats possibles entre l'administration et l'autorité judiciaire, tout sera perdu pour cette partie de l'empire et pour beaucoup d'autres.

L'administration de la France serait un chef-d'œuvre pour la république de Genève, si Genève existait encore en république. Elle est un contre-sens perpétuel dans l'empire le plus grand qu'on ait vu en Europe, et qui tend encore à s'accroître. Il en résulte que si le conseil d'état fait provisoirement *la loi*, sauf à faire *régulariser* ensuite par le corps législatif, les communes à leur tour arrangent très souvent leurs affaires, sauf à faire *régulariser* après par un *décret* du conseil d'état ; de sorte que nous rapportons souvent au conseil des affaires terminées depuis plus de deux ans. La

force des choses arrange et dérange ainsi ce qu'on a voulu trop réglementer. C'est de la Révolution qu'est né le mot *régulariser;* c'est par un faux système d'administration qu'il se conserve. Quand rien ne peut se faire régulièrement, il faut bien qu'on finisse par *régulariser* ce qu'on a provisoirement fait par nécessité.

Je ne conçois pas comment il ne s'est point trouvé un ministre de l'intérieur qui ait dit à l'empereur : « Sire, il y a au conseil d'état un président de section et huit ou dix membres de « cette même section uniquement occupés à changer mes pensées. Ou le travail qui m'est confié « surpasse les facultés d'un seul homme, ou il est « si peu important que je l'abandonne aux commis; alors pourquoi m'en charger? Ce travail « fastidieux absorbe toutes mes facultés et m'ôte « le temps de saisir l'ensemble de mon ministère; « on le morcelle pour me soulager, et les choses « n'en vont que plus mal. Colbert était à la fois « ministre de la marine et des colonies, ministre « de l'intérieur et du commerce, et ministre des « arts par l'influence qu'il avait sur ce qu'on appelait la maison du roi. Par la marine et les colonies, il aidait à la prospérité de l'intérieur et du « commerce; par le commerce intérieur il augmentait la prospérité des colonies; par la direction qu'il donnait aux arts, il avait une nouvelle « influence dirigée vers le même but; c'était une

« action et une réaction continuelles et sûres, un « jeu d'autant plus facile que l'ensemble était dans « une seule main. Si depuis Colbert on ne cite pas « un grand ministre en France, ce n'est pas sans « doute que les hommes aient manqué; on en trou- « verait la raison dans la multiplicité des détails « dont on a accablé l'administration, multiplicité « qui a forcé de morceler les ministères; de sorte « que l'ordre est souvent d'un côté, le mouve- « ment de l'autre, et que le plus difficile aujour- « d'hui pour un ministre, au moment où il agit, « est de prévoir l'effet qu'il produira. Aussi n'agit- « il pas sans un décret pour mettre sa responsa- « bilité à couvert. En définitive, l'ensemble de « l'administration est confié au conseil d'état, « c'est-à-dire à un corps délibérant; ce qui est « sans doute la plus mauvaise garantie qu'on « puisse avoir d'une administration dirigée avec « entente et vers le même but [1]. »

Un corps délibérant ne peut saisir l'administration; cela est de même impossible à un ministre

(1) L'empereur, par le conseil d'état, croyait tout diriger personnellement; et sa prétention, en effet, était qu'un souverain devait tout faire par lui-même. Il n'était encore que premier consul lorsqu'il entama ce sujet accidentellement avec moi. J'étais d'un avis contraire, et j'appuyais mon opinion sur un argument irrécusable, savoir que cela était impossible; soutenant qu'un souverain qui se mêlerait de tout s'exposerait très souvent à n'être qu'un expéditionnaire des bureaux de ses ministres. « Voyez,

écrasé sous des détails infinis. Où donc se trouvera l'unité de vues? Il en résulte quelquefois des opérations vraiment bizarres. Par exemple, la ville de Louviers demande qu'on lui rende exclusivement la lisière bleue et jaune qui signalait ses draps à toute l'Europe avant la Révolution. Un décret fait droit à sa pétition. Trois mois après on s'avise de réfléchir que le drap fabriqué à Louviers n'est pas supérieur uniquement parce qu'il est fabriqué à Louviers, et que si ce drap avait autrefois une lisière qui lui était propre, c'est qu'il était toujours fabriqué à des conditions légalement déterminées, et qu'aucun fabricant ne pouvait violer impunément. Il faudra un second décret pour expliquer, réformer, *régulariser* le premier; et ce second décret n'aura pas plus de résultat que son devancier, parce qu'ils auront été tous deux rendus sans ensemble.

Une affaire que j'ai maintenant entre les mains m'aidera à faire connaître jusqu'où peut aller l'a-

« me dit-il, en me montrant une masse de papiers qui couvrait « un grand bureau, je signe pourtant moi-même les commissions « de tous les juges que je viens de nommer. (On réorganisait alors les tribunaux.) — Et de ces juges, lui répondis-je, combien « en connaissez-vous? » Il me regarda en riant, et cita ce vers des *Plaideurs* :

Si j'en connais pas un, je veux être pendu.

C'était décider la question avec esprit; mais que peut l'esprit contre le caractère?

bus des décrets. Si on imprimait ce que je vais écrire, personne ne le croirait.

Le décret sur les mines dit que le gouvernement doit les concéder, et lui interdit de les faire exploiter pour son compte. Ce décret n'a pas prévu le cas où le souverain deviendrait propriétaire de mines en pleine exploitation; et c'est ce qui est arrivé cependant par suite de l'agrandissement de la France. L'empereur possède les mines de houille du département de la Sarre au même titre que les possédait le prince de Nassau-Sarrebruck; elles sont à présent affermées comme elles l'étaient par ce prince. Il y a quatre ans qu'on a présenté à l'empereur un mode de concession par bail de ces mines qui ne s'appliquait qu'à leur division; ce mode n'a pas plu à l'empereur, il en a indiqué un autre. On a fait un décret. Le décret une fois rendu, on dit aujourd'hui que *la chose n'est plus entière*, phrase toute faite avec laquelle on arrête ceux qui ne réfléchissent pas; car lorsqu'elle ne s'applique pas au public, qu'elle n'est qu'une règle que le souverain propriétaire s'est faite à lui-même, la chose est toujours entière s'il s'aperçoit qu'on lui a fait adopter un mode contraire à ses intérêts, faute de lui exposer suffisamment la vérité des faits. Bref, ces mines donnent un revenu annuel de *deux cent mille francs*, et il s'agit de les donner? A qui, dira l'empereur? à quiconque en voudra. Un décret dit que le souverain ne peut

posséder des mines et qu'il doit les concéder. On a beau crier que c'est une absurdité; on vous objecte le décret, on vous affirme que la chose n'est plus entière. Cependant, comme il est ridicule de donner sans motif ce qu'on possède à un titre non contesté, on essaie de faire une espèce de conciliation entre l'absurde et le raisonnable; et cette conciliation aurait pour résultat que ceux qui seront assez habiles pour obtenir la concession pleine et entière de ces mines tireront annuellement de leur argent quarante à cinquante pour cent s'ils les gardent, ou trois cents pour cent en vingt-quatre heures s'ils les revendent. Il y a cependant quatre ans que l'administration travaille pour arriver à ce beau résultat; et les choses sont si bien embrouillées par les décrets que, moi, qui suis le troisième rapporteur de cette affaire, je n'y conçois plus rien, sinon que le gouvernement se dépossédera, je ne sais au profit de qui; mais il est probable qu'il y a des gens qui le savent [1].

L'empereur me dira, à moi rapporteur : « Votre « devoir est de défendre mes intérêts, de faire

(1) On voit, par cette combinaison, qu'on pouvait spéculer en faisant des décrets, car il est probable que les concessions des mines n'auraient pas été faites aux premiers venus. Cette affaire peut de nouveau faire comprendre pourquoi j'ai retranché de cette correspondance beaucoup de Notes écrites depuis mon entrée au conseil. J'ai imprimé celle-ci, parce qu'elle ne traite que d'un projet dont je pouvais arrêter l'exécution. Mais pour les

« ressortir la vérité. » Je n'ai pas envie de le nier; mais comment s'y prendre? Quand vous parlez raison, on répond : « Vous avez raison, mais il y a « un décret. » Vous dites : « Cela est injuste. » On vous répond : « Cela est d'une injustice extrême; « mais il y a un décret. » C'est à faire prendre les décrets en horreur. Je suis loin de me plaindre de ma position; elle me convient beaucoup, ne fût-ce que comme une école d'application de mes idées aux faits; mais, avec le genre d'esprit que la nature m'a donné, il me faut un certain courage pour tenir à ce que j'entends. Heureusement que je prends de l'âge, et que je n'envisage plus guère que du côté ridicule ce qui me révoltait autrefois. Pour exprimer ce que j'éprouve, je rappellerai ce qui m'arriva au moment de mon départ pour Hambourg. M. le comte Regnault me disait que ma joie de m'éloigner était insultante pour le conseil et pour la section de l'intérieur; il ajouta :

« Quel plaisir trouvez-vous donc à aller à Hambourg?

— C'est, lui répondis-je, que je n'entendrai plus délibérer. »

affaires qui me revenaient déjà à moitié consommées, j'aurais fait naître des soupçons en reportant les pensées sur les personnages en place à cette époque, ce qui serait à la fois odieux et sans intérêt. Je n'ai jamais nommé les hommes que sous des rapports politiques, et quand cela était indispensable pour me faire comprendre ou pour me défendre.

Cela partait du fond de l'âme.

Il faut tendre à rendre de l'indépendance aux ministres; c'est le seul moyen de former en France de bons administrateurs; il faut se garder des préjugés nés de la Révolution et des idées étroites des hommes qui y ont coopéré. De toutes ces idées, la plus dangereuse consiste à croire qu'on puisse administrer par décrets, et surtout qu'on ne puisse administrer que par décrets, parce qu'alors tout tombe à la merci d'une assemblée qui, n'ayant pas la responsabilité de leur application, ne s'inquiète guère des embarras qu'elle apprête à ceux qui en sont chargés. Tout mon système à moi, c'est qu'il faut administrer les grandes choses avec équité, et laisser les petites aux localités; cela paraît niais à force d'être simple, et pourtant de grands esprits ne le comprendront pas.

NOTE LXXXVI.

Avril 1812.

On a dernièrement distribué au conseil d'état un rapport et un projet de décret relatifs aux budgets des administrations financières pour l'année 1812. On propose d'augmenter la somme de leurs dépenses, en se fondant avec raison sur les agrandissements successifs de l'Empire qui, en ajoutant à la somme totale des recettes, augmentent dans de certaines proportions les frais de perception. Du rapprochement des sommes demandées par ces diverses administrations, il me semble qu'on pourrait tirer une véritable instruction, en s'appuyant seulement sur le rapport du ministre des finances et les budgets de l'Empire imprimés jusqu'à ce jour.

Il est incontestable que les dépenses des administrations financières ont été croissant avec le territoire de l'Empire, et qu'il faut leur donner les moyens d'y pourvoir; mais pour se faire une idée de la manière dont ces administrations sont conduites, il est nécessaire de comparer les augmentations qu'elles demandent. J'écarterai ce qui concerne l'administration des postes et n'établirai

de comparaison qu'entre les régies des domaines, des forêts et des droits réunis.

En ne soumettant l'administration des postes à aucun examen, je ne veux pas que l'empereur puisse soupçonner que j'y sois porté par les sentiments qui me lient à M. de Lavalette. Dans son ouvrage sur l'*Administration des finances de la France*, M. Necker dit, pag. 18, et répète, pag. 81, qu'il faut compter le produit des postes et non la dépense, parce qu'il ne s'agit pas d'un impôt levé; *la dépense subsisterait à peu près telle qu'elle est, quand le roi ne tirerait aucun revenu de cet établissement.*

La dépense des postes s'est accrue, non-seulement par l'agrandissement de l'Empire, mais par l'incroyable manie qui porte l'administration actuelle à faire imprimer à Paris tout ce qui sert au travail des provinces. Voici où les choses en sont à cet égard. Sous l'ancien régime, pour l'ordre, on taxait fictivement tout ce qui était transporté gratis pour le compte du gouvernement, et cela ne montait pas à deux millions. On fait la même opération aujourd'hui, et cela s'élève à plus de vingt millions. Quel énorme masse de paperasses cela suppose, et quel abus on en fait! Autrefois les régies payaient à la poste; elles avaient un abonnement, ce qui devait être, puisque la ferme générale était en partage de plusieurs intérêts avec le Trésor. Aujourd'hui les directions générales ne-

paient pas, puisqu'elles agissent en tout pour le compte direct du gouvernement; aussi se servent-elles de la poste jusqu'à envoyer du papier blanc; et j'ai acquis, à Hambourg, la certitude qu'il fallait souvent prendre des chariots de relais pour le service paperassier des administrations. Quand on voit que les taxations fictives s'élèvent à plus de vingt millions, on sent combien M. Necker avait raison de dire que *la dépense de la poste subsisterait à peu près telle qu'elle est, quand le roi ne tirerait aucun revenu de cet établissement.* On ne peut donc comparer cette administration à aucune autre pour apprécier ses dépenses; c'est de son service seul qu'on doit tenir compte.

Régie des domaines et de l'enregistrement.

Il a été accordé à cette régie, pour ses dépenses de 1811, la somme de dix-huit millions trois cent vingt-sept mille francs; elle demande, en augmentation de dépenses pour l'année 1812, la somme de six cent soixante-treize mille francs. Il lui fallait davantage; mais elle a suppléé au reste par des économies. Ses dépenses nouvelles se trouveront couvertes par une somme qui ne s'élève que d'un vingt-septième au-dessus de ce qui lui était précédemment accordé.

Administration des forêts.

La somme fixée pour les dépenses de cette administration, pendant l'année 1811, s'élevait à six

millions; elle demande, pour 1812, une augmentation de deux cent mille francs, ce qui n'accroîtrait son budget que d'un trentième, et ce trentième en plus, elle le couvre par des économies équivalentes.

Régie des droits réunis.

Il a été accordé à la régie des droits réunis, pour ses dépenses de 1811, la somme de trente-un millions deux cent mille francs; elle demande, en augmentation de ses dépenses pour 1812, une somme de cinq millions deux cent mille francs, c'est-à-dire qu'elle prétend augmenter ses dépenses à peu près d'un sixième.

Pour les trois administrations que je mets en comparaison, l'agrandissement de l'Empire a été le motif des augmentations qu'elles sollicitent. Cet agrandissement du territoire de l'Empire est égal pour les trois administrations; cependant la première ne demande en surcroît de dépenses qu'un vingt-septième; la seconde ne demande en surcroît de dépenses qu'un trentième, tandis qu'il faut à la dernière une augmentation d'un sixième. Un sixième d'augmentation dans les dépenses! Croit-on que les provinces réunies à l'Empire, de l'année 1811 à l'année 1812 donneront en produit net, par les droits réunis, une somme égale au sixième de ce que le Trésor recevait de cette partie avant les dernières réunions? Cela est im-



possible. Dès lors la perception faite par les droits réunis devient plus onéreuse à l'État à mesure que le territoire s'accroît; ce qui est le contraire de toute administration financière bien conduite. En effet, la direction générale, une fois établie à Paris, doit et peut servir pour cent cinquante départements comme pour cent. C'est ce qui arrive pour les régies des domaines, des eaux et forêts, qui ne demandent aucune augmentation pour le travail de leur administration centrale, tandis que dans les cinq millions deux cent mille francs demandés par M. Français de Nantes, on trouve une somme assez forte appliquée à la direction centrale; ce qui étonne d'autant plus que tout le monde sait qu'il y aurait de grandes économies à faire dans cette partie.

En 1810, les droits réunis ont donné cent quarante-cinq millions en produit général; en produit net, seulement cent treize millions; je n'ai pas sous les yeux le compte des produits de 1811; mais j'admettrai qu'ils s'élèvent à cent cinquante millions, et que la perception n'a été que de trente-un millions deux cent mille francs, ainsi que le constate le rapport du ministre des finances.

Pour obtenir une recette générale de cent cinquante millions, dépenser trente-un millions deux cent mille francs, c'est percevoir entre vingt et vingt-un pour cent; et si on ne compte que le produit net, c'est-à-dire si on diminue les frais de

perception pour ne compter que la somme qui entre au Trésor, on trouvera que la perception faite par les droits réunis coûte entre vingt-cinq et vingt-six pour cent. C'est le double de ce que dépensait la ferme générale, qui ne coûtait à l'État, les bénéfices des fermiers compris, que treize pour cent sur les perceptions qui lui étaient confiées. Et pourtant alors plusieurs provinces étant franches, c'est-à-dire non soumises à l'exercice fiscal, la ferme était obligée de multiplier les commis, d'avoir des lignes de douanes dans l'intérieur pour empêcher la contrebande, tandis que cette surveillance n'existe plus qu'aux frontières, et qu'elle est confiée à une administration spéciale. Comment n'être pas convaincu qu'il y a un défaut d'ordre, un vice essentiel, une absence totale de vues financières dans la régie des droits réunis? Tous les Français en sont frappés; il n'y a que dans le conseil d'état qu'on ne s'en aperçoit pas. Il est vrai que M. Français de Nantes, ne repoussant aucune sollicitation appuyée par ses vieux collègues, il y aurait déloyauté de leur part à le tracasser.

En disant que la ferme générale percevait à treize pour cent, c'est-à-dire à moitié de ce qu'il en coûte aujourd'hui, je m'appuie encore sur l'*Administration des finances de la France* par M. Necker, seul livre dans lequel on ait exposé franchement, pour la première fois, le taux des

diverses perceptions sous l'ancien régime. Comme je n'ai aucun motif pour m'écarter de la vérité, je rappellerai qu'à cette époque la régie de ce qu'on appelait les Aides percevait à dix-sept pour cent; que la direction des droits réunis est chargée à la fois de ce qui composait la ferme générale et de ce qui concernait les Aides, et qu'en prenant le terme moyen, on ne trouverait que quinze pour cent pour les frais de perception. C'est encore bien loin de vingt-six. Et quand on pense qu'on a donné cette année à la direction des droits réunis la perception de l'octroi de toutes les villes de l'Empire, sur l'observation faite par M. Français de Nantes que les villes percevaient à trop grands frais, et qu'en employant ses commis, déjà gagés, il ferait de grandes économies; qu'une partie de ces économies tournerait au profit des villes, l'autre partie au profit du Trésor; on est doublement étonné que nulle réflexion ne sorte de la section des finances sur ces promesses mises en avant, et comparées aux cinq millions deux cent mille fr. que ce prétendu économe des deniers communaux demande en plus pour ses dépenses.

Comme on pourrait dire que l'administration des droits réunis, chargée de la partie qui concerne les tabacs, a des acquisitions à faire, et qu'il ne faut pas alors s'étonner qu'elle ait besoin de beaucoup d'argent, je ferai remarquer que le ministre des finances, dans son rapport, a fait de

ces acquisitions un article à part montant à vingt-six millions. Ainsi mes observations sur les frais de perception restent entières, et j'en suis fâché, parce qu'elles présentent un état de choses plus mauvais que celui détruit par l'Assemblée constituante aux acclamations de toute la France.

Je suis loin de penser qu'il faille opérer brusquement une réforme, ôter les places données aux hommes qui ne les ont obtenues que par la considération qu'ils étaient incapables de tout travail. Le mal se fait vite; le retour au bien doit toujours se faire avec prudence, autrement il produit une commotion, et toute commotion est un mal. C'est ce que ne devraient pas oublier les administrateurs qui agissent par faveur, qui se livrent à leurs caprices, sacrifient la fortune publique pour se faire des protecteurs ardents à cacher leur incapacité, et ne laissent à leurs successeurs que l'odieux qui accompagne les réformes enfin devenues indispensables. Trop souvent d'ailleurs ces successeurs découragés se contentent de légers palliatifs, et les gouvernements s'écroulent par les fautes de l'administration.

NOTE LXXXVII.

Juillet 1812.

Lorsque des notes doivent franchir une grande distance avant d'arriver à leur destination, il faut en prendre date, car combien de choses peuvent changer dans l'intervalle de temps nécessaire pour parvenir au quartier général de l'empereur. Ce que j'écrirai aujourd'hui sera vrai jusqu'au 3 juillet.

Depuis le départ de l'empereur rien ne s'est passé à Paris qui ait pu agiter ou seulement occuper l'opinion. Nous vivons dans la plus parfaite tranquillité; on n'entend parler d'aucune intrigue, d'aucune accusation; ce qu'on doit attribuer à l'union qui règne entre les gens en place, et plus encore à la subordination qui s'est établie entre eux depuis la chute de M. le duc d'Otrante. Tout aurait été et aurait paru de même pendant les autres absences de l'empereur, sans les étonnantes prétentions de ce ministre de la police qui haïssait tout ce qui était au-dessus de lui, redoutait tout ce qui ne lui était pas soumis jusqu'à la bassesse, et agitait son souverain de ses haines personnelles. L'Angleterre exceptée, tous les États de l'Europe

se sont jetés dans un système de police que je crois au moins aussi dangereux pour ceux qui gouvernent que pour les peuples. Qu'est-ce que la police politique, et de quoi ne peut pas se mêler le ministre qui l'exerce? En quoi serait-on autorisé à lui dire qu'il sort de ses attributions, quand il peut toujours mettre en avant la sûreté du trône et le repos de l'Etat? Les formes, qui semblent puériles aux esprits légers, ont un avantage inappréciable dans toute espèce de gouvernement, lorsqu'elles sont rigoureusement observées, en ce qu'elles accoutument les puissants eux-mêmes à se tenir à leur place. Où est la place d'un ministre de la police? Partout où il peut introduire l'espionnage et la corruption; je n'en excepte pas même le cabinet, la vie intérieure du souverain, et j'y suis autorisé. Si ce ministre a dans son existence passée des préjugés, des intérêts, des craintes en opposition à l'ordre nouveau qui tend à s'établir, c'est pousser loin la confiance que de croire qu'il les sacrifiera.

Heureusement personne aujourd'hui n'a plus assez de crédit sur l'opinion, assez de consistance politique pour essayer de se faire centre de quelque chose; tout ce qui a autorité dans l'Etat vit dans l'union et la subordination. Tout le monde est frappé du calme qui règne à Paris. Cela n'offre pas matière à beaucoup d'observations et ne donne pas un grand mouvement à une correspon-

dance; aussi me ferais-je scrupule de distraire un moment l'empereur des intérêts qui doivent l'occuper, si ce n'était remplir l'engagement que j'ai pris de ne pas être trop paresseux, surtout lorsqu'il est absent.

La guerre d'Espagne occupe peu les esprits; j'ai eu plusieurs fois occasion d'en donner le véritable motif : toute guerre ne paraît sérieuse à la France que là où l'empereur la fait en personne. Est-ce un bien? est-ce un mal? Je ne déciderai pas, mais cela est ainsi. A ce titre, la guerre dans le Nord devrait inspirer un grand intérêt; cependant il est incontestable qu'on ne rencontre pas cette curiosité active qui se faisait remarquer dans les campagnes précédentes. Après s'être plaint de ce que les Français étaient trop désireux de nouvelles, je ne serais pas étonné qu'on arrivât à se plaindre de leur apathie; et l'on en trouverait aisément la cause. Outre que l'affaiblissement de l'esprit national a été dans tous les temps une conséquence de l'étendue de la domination, il faut déjà savoir quelque chose pour avoir le désir d'en savoir davantage. Rien n'est plus calme que l'esprit des ignorants. Or, il est certain que la curiosité des Français n'a jusqu'à présent été provoquée par rien et sur rien; qu'il n'y a eu ni manifeste, ni intention révélée; qu'on n'a jamais parlé positivement du but de cette guerre; que tout ce qu'on a dit et imprimé jusqu'à ce jour, c'est que l'empereur

était allé passer la revue de la grande armée. Sans doute la revue d'une aussi grande armée doit offrir un magnifique spectacle; mais il n'y a pas de quoi faire parler ceux qui en sont à plus de 300 lieues.

Ce n'est pas qu'on ne soit persuadé qu'enfin de compte il s'agira plus que d'une revue; mais comme les hommes en place, au départ de l'empereur, étaient eux-mêmes réduits aux conjectures; que c'est toujours par eux que se propage le bruit des projets arrêtés; qu'il y a, dans leur position, une certaine dignité à ne rien dire quand ils ne savent rien, parce qu'il leur reste l'avantage de laisser croire, après l'événement, qu'ils ont fait preuve de discrétion, il en résulte une ignorance générale qu'on pourrait prendre pour de l'indifférence. Il faut le redire; ce n'est pas le tort des Français, et le premier bulletin qui paraîtra rendra aux esprits une activité qui ne s'est éteinte que faute d'aliments.

Les subsistances sont l'objet le plus général des conversations. La récolte dernière s'est faite de bonne heure et a été entamée presque aussitôt; elle ne suffit pas. La récolte prochaine est inévitablement retardée par un temps froid, pluvieux et assez orageux pour que les blés soient renversés dans les pays plats. Il est déjà prouvé qu'une moisson qui s'annonçait sous les auspices les plus favorables ne laisse plus les mêmes espérances;

les embarras de l'administration augmenteront; elle a beaucoup à prévoir. Jusqu'ici, quelques alarmes assez promptement réprimées sont tout ce qu'on a pu remarquer à Paris. On a vu avec plaisir Vanlerberghe chargé par le ministère du commerce de pourvoir à la consommation de quelques départements plus souffrants que les autres, et avec plus de plaisir encore que les opérations dont il s'est chargé aient eu le résultat qu'il avait promis. Vanlerberghe est un homme habile, et de plus un honnête homme, grand spéculateur par goût plus que par intérêt, et envers lequel on a été injuste. Je ne comprends pas pourquoi les préventions contre les fournisseurs, nées sous le Directoire, et qui étaient le résultat de la mauvaise administration et de la cupidité des directeurs, se sont prolongées jusqu'à ce jour; car enfin des fournisseurs sont des négociants, des fabricants; tout consiste pour un gouvernement à bien savoir ce qu'il fait quand il traite avec eux, et à tenir ses engagements. En Angleterre, le ministère les remplit scrupuleusement, même quand il s'aperçoit qu'il s'est trompé. Il y a plus d'économie dans cette manière d'agir que dans ce qu'on appelle les régies intéressées, qui emploient trop d'intermédiaires, et qui sont réduites à faire un apprentissage pour chaque circonstance, apprentissage dont le Trésor paie toujours les frais.

Aux préventions nées sous le Directoire contre les fournisseurs on ajoute de notre temps des craintes et des jalousies contre les fortunes indépendantes. On aurait pu les redouter dans les vieilles monarchies; mais à une époque où la société se recompose, où celui qui s'élève aujourd'hui vaut celui qui s'est élevé hier, il n'y a pas de raison pour redouter les fortunes nouvelles, puisque le gouvernement peut toujours les rattacher à lui par toutes les faveurs dont il dispose. Nous avons des comtes qui font le négoce, des barons qui sont banquiers, des hommes décorés qui tiennent boutique; sous ce rapport, des idées justes dans les mœurs d'autrefois sont vaincues par les mœurs présentes. L'intelligence nécessaire pour les grandes spéculations, quand elle est unie à la probité, annonce plus de mérite que ne l'avouent les gens en place qui portent envie aux fortunes indépendantes. Comment ne se ferait-il pas de grandes fortunes dans un grand Etat? Et pourquoi les craindrait-on, lorsque le système établi permet à ceux qui les font d'entrer par eux, ou par leurs enfants, au service de l'Etat?

On a dit pendant vingt-quatre heures que le Pape avait quitté Savonne, qu'il était à Fontainebleau, et qu'il allait venir habiter le palais archiépiscopal de Paris; et puis on n'en a plus parlé. J'ai déjà eu l'occasion d'en faire la remarque; dans tout ce qui

se passe entre l'empereur et le Pape, les hommes de bon sens s'obstinent à ne juger que les procédés; il est probable que l'histoire n'ira pas au-delà. En attendant, tout ce que nous demandons, c'est du soleil, des victoires et des bulletins.

NOTE LXXXVIII.

Juillet 1812.

En demandant, dans ma dernière Note, du soleil, des victoires et des bulletins, je ne demandais rien qu'on ne pût raisonnablement espérer. La température de juillet s'est remise telle qu'il le fallait pour améliorer les récoltes, surtout dans les plaines basses où les blés étaient couchés. Nous avons un temps sec sans grande chaleur, par conséquent sans orage, et la maturité avançant doucement permet à l'épi de se développer. Il ne faut pas croire cependant que la moisson sera telle qu'elle puisse ramener l'équilibre entre le prix des grains et les moyens de la classe indigente. Jusqu'à présent l'administration s'est montrée impuissante pour établir et maintenir l'équilibre; il faut l'attribuer sans doute à ce que l'administration ne s'occupe jamais de cet objet que lorsque la réparation du mal est au-dessus de ses forces; alors les moyens et le sang-froid lui manquent à la fois. Je dois remarquer, pour ôter toute inquiétude présente sur ce sujet, que, depuis les bulletins arrivés de la Pologne, on parle beaucoup

moins des subsistances. En révélant aux Français le véritable but de l'absence de l'empereur, ces bulletins leur ont donné assez de lumières pour former des conjectures; et, si les espérances ne sont pas aussi franches que dans les autres campagnes, cela ne tient à aucune mauvaise disposition, mais à l'étonnement que produit la grandeur de l'entreprise.

On en parle très librement et très diversement à Paris; ce qui seul pourrait étonner, c'est que cela ne fût pas ainsi. Comme les opinions de Paris ne changeront rien aux événements entamés, qu'elles n'ont rien d'hostile, la police n'intervient pas, et fait d'autant mieux que c'est dans les salons qu'il faudrait intervenir. De si hauts intérêts ne se traitent certainement pas au coin des rues. Lorsque l'empereur était absent, on a vu trop souvent des agents de police s'introduire dans les assemblées, y semer des bruits dangereux, présenter des réflexions insidieuses, provoquer des expressions de mécontentement, pour se donner le mérite de faire des rapports. Je ne voudrais pas être obligé d'examiner si M. le duc de Rovigo a plus d'esprit que M. le duc d'Otrante; l'esprit tient moins de place dans la conduite des hommes qu'on ne le croit communément; mais je n'hésiterais pas à affirmer qu'un militaire n'est pas sujet aux mêmes peurs qu'un oratorien; que les sociétés habituelles d'un militaire ne sont pas celles d'un ancien mem-

bre de la Convention; que leur manière de voir le même événement, d'interpréter les mêmes paroles n'a point de rapport; et cela me suffit pour être persuadé qu'ils n'emploieront pas les mêmes moyens, surtout quand l'un ne veut que pour l'empereur, ne serait rien sans l'empereur, tandis que l'autre a toujours prétendu à un crédit personnel et ne l'a que trop souvent obtenu.

Il ne faut pas être grand observateur pour avoir remarqué qu'aux époques où il y a de réels mécontentements on ne parle dans le monde que par insinuation; on dit beaucoup de choses alarmantes sans se compromettre: les plus mauvaises et les plus ridicules nouvelles circulent sans que personne les réfute ou les tourne en dérision. Au contraire, quand les dispositions de l'esprit public sont bonnes, tout se dit hautement; comme on n'a pas d'arrière-pensées, on ne craint pas de s'expliquer. Telle est notre situation présente.

Sans doute, les esprits sont sérieux, et le deviendront de plus en plus à mesure que l'empereur s'éloignera davantage; on peut dire qu'il emporte avec lui l'avenir de la France et de l'Europe. Avant le système de réquisition mis en mouvement par la Convention, et régularisé sous le nom de conscription par les assemblées suivantes, les nations policées ne se combattaient qu'avec l'excédant de leur population. De nos jours, les populations entières se heurtent les unes contre

les autres, et les entreprises guerrières ont repris des conséquences qu'elles avaient heureusement perdues depuis longtemps. Qui ramènera l'Europe à son ancienne civilisation? A coup sûr, ce ne sera pas la Russie, nécessairement militaire et par conséquent plus barbare qu'aucun État de la vieille Europe. Personne en France ne prend donc intérêt à la Russie. Dans la lutte ouverte, si la chance des combats offrait l'espérance d'un désarmement, et par conséquent la certitude d'une paix durable, ce ne pourrait être que par une dernière victoire de la France. Plus ou moins développées, ces idées sont dans toutes les têtes; elles donnent au calme qui règne à Paris une gravité qui suffirait pour amortir les rivalités et faire avorter les petites intrigues s'il y en avait; mais il n'y en a pas. Nous ne recommencerons à être agités que par les bulletins et selon les bulletins.

NOTE LXXXIX.

Septembre 1812.

Rien de nouveau à remarquer sur l'esprit de Paris, sinon que le sérieux augmente à mesure qu'il devient plus facile de saisir le plan défensif adopté par les Russes. Fabius, qu'on avait oublié depuis si longtemps, retrouve une part dans toutes les conversations. Jusqu'où nos armées se porteront-elles? Des deux capitales russes, quelle sera celle où nous irons dicter la paix, comme nous l'avons fait jusqu'à présent avec les autres puissances du Nord? Et si l'avantage d'avoir deux capitales faisait que la prise de l'une d'elles ne parût pas à l'aristocratie moscovite une cause suffisante pour se décider à entrer en arrangement, comment se résoudrait cette difficulté? Toutes ces questions, grandes comme l'entreprise qui les soulève, portent au plus haut point l'inquiétude et l'ennui de répéter toujours les mêmes choses.

Pour que cette Note ne s'arrête pas là, j'appellerai l'attention de l'empereur sur une séance du conseil d'état consacrée à la singulière situation dans laquelle se trouve M. d'Argenson, préfet à Anvers, parce qu'elle a soulevé une question fort

importante; que cette question se reproduira au retour de l'empereur, le conseil d'état ayant eu la prudence d'en ajourner la solution, et qu'il peut être utile de fixer d'avance les principes sur lesquels on s'appuiera.

Mais, avant d'entrer en matière, je dois dire que, quoiqu'il soit question de détournement de deniers publics, d'accusés de dilapidation, je suis disposé à croire qu'il n'y a pas positivement de coupables, si on ne s'en tient qu'aux intentions; et c'est probablement cette certitude qui aura porté M. d'Argenson à essayer d'éluder les ordres ministériels qui lui ont été adressés.

Avant d'être réunies à la France, les provinces belges et hollandaises dont on a fait des départements, et surtout les communes de ces provinces, avaient une administration municipale plus libre que la nôtre dans les moyens de se procurer des fonds et de classer leurs dépenses. En leur appliquant nos formes rigoureuses, non-seulement on a brisé leurs habitudes, mais il est probable qu'on leur a ôté les moyens de remplir des engagements antérieurement contractés; et c'est pour y pourvoir sans doute que ceux qui en répondaient au nom de la Commune sont arrivés aux opérations qu'on poursuit comme détournement de deniers publics.

Dans sa correspondance avec les ministres, M. d'Argenson a le tort généralement blâmé d'une

résistance qui pouvait s'appuyer sur des raisonnements, et qui s'est exprimée par des volontés. Alors il devait en même temps donner sa démission, selon une de mes pensées qui parut si singulière à l'empereur, lorsque je lui dis que je ne me croyais pas propre à occuper des places, parce que je ne savais pas obéir. Si j'avais ajouté : dans les choses qui ne me paraissent pas justes, cela aurait été trop commun.

Pour la résistance en elle-même aux ordres de deux ministres, M. d'Argenson peut s'appuyer sur l'état actuel de notre législation, ouvrage de l'empereur, et qui tend à faire renaître le plus grand respect pour la propriété.

Sous l'ancien régime on ne connaissait pas le *séquestre;* c'est une invention de la Révolution, en contradiction avec les principes admis par les nations civilisées. Les lois adoptées depuis l'Empire ont repoussé le séquestre ; il n'a été conservé que pour un seul cas. Lorsqu'un comptable est en retard de présenter ses comptes, le ministre du Trésor public est autorisé à faire mettre le séquestre sur ses biens, dans l'idée que cette mesure fera sentir au comptable le besoin de se montrer plus exact; mais le ministre du Trésor public, qui entend fort bien les affaires, et qui a l'esprit le plus juste qu'on puisse rencontrer [1], a compris

(1) M. le comte Molien.

sans effort qu'un comptable ne pouvait être en retard de présenter ses comptes que par deux motifs : l'incapacité ou la dilapidation. S'il manque de capacité, le séquestre ne lui en donnera pas; le ministre lui envoie donc un agent qui met la comptabilité en bon ordre, et l'incapable paie les frais que cela a pu occasionner. Si le coupable est en déficit, le séquestre ne ferait que prolonger les retards, par conséquent la perte du Trésor. Le ministre dresse donc un état, décerne une contrainte et l'on exécute. Ainsi le séquestre, contraire aux principes généraux d'une bonne législation, est inutile pour le seul cas où on l'a conservé; et l'opinion des jurisconsultes comme l'opinion des sages administrateurs est qu'il serait bien d'y renoncer.

Dire aujourd'hui que si le comptable en retard peut être soumis au séquestre, à plus forte raison peut-on l'appliquer aux dilapidateurs de la fortune publique, c'est manquer à la logique; car un comptable se reconnaît comptable, et est reconnu tel dès qu'il est commissionné par l'autorité qui a droit, tandis que personne n'est reconnu dilapidateur de la fortune publique que par un jugement. Quand le jugement est prononcé, le dilapidateur peut encore moins être comparé à un comptable en retard, puisqu'on envoie le premier aux galères et qu'on n'agit avec l'autre

qu'administrativement. Le mal du siècle n'est pas le défaut d'esprit, mais l'absence de logique.

Le séquestre ne pouvait donc être mis sur les biens des prévenus de dilapidation dans la perception des octrois d'Anvers; ce principe avait été reconnu dans le décret, par l'empereur, à la suite du rapport fait par une commission nommée pour examiner cette affaire; ce décret ordonnait qu'il serait pris *inscription* sur les biens des prévenus, et renvoyait le tout au grand-juge *pour faire exécuter les lois de l'Empire*. Il y a une différence réelle entre l'inscription et le séquestre. Si, par un décret spécial, on s'était contenté de l'inscription à l'égard des principaux accusés, il pouvait paraître étonnant que, par une lettre particulière, on ordonnât le séquestre à l'égard des complices. Cela n'était certainement pas compris dans ces mots aussi prudents que respectables : Faire exécuter les lois de l'Empire.

Après ces explications, il est facile de comprendre sur quoi M. d'Argenson appuyait sa résistance; il opposait la volonté manifestée de l'empereur à une autre volonté qu'on lui communiquait sans manifestation légale. Une anecdote particulière, mais incontestable, puisque je la tiens du grand-juge lui-même, aidera encore à faire connaître la position de M. d'Argenson, et justifiera les reproches que j'ai toujours faits aux agents

de la police d'intervenir dans les choses d'administration pour y jeter le trouble, parce qu'ils en ignorent la législation et les formes protectrices. Le commissaire général de police à Anvers s'est permis d'écrire au grand-juge pour lui témoigner *son étonnement* de ce qu'il ne faisait pas mettre le séquestre sur les meubles des prévenus; il n'est pas besoin d'ajouter que, dans sa réponse, le grand-juge lui a témoigné plus que de l'étonnement de cette lettre et des principes qu'elle contenait. Ainsi il y avait déjà une lutte établie entre la police et la justice, lorsqu'on a mis en avant la volonté particulière de l'empereur, volonté qui, je le répète, était en contradiction avec le décret rendu par lui.

Cette affaire s'embrouillait. Le ministre des finances ayant fait connaître à l'empereur, par un nouveau rapport, la résistance qu'il rencontrait dans le préfet d'Anvers, l'empereur renvoya toutes les pièces à son conseil d'état, section de législation. Le choix de cette section donnait ouverture à une nouvelle complication, puisqu'à la rigueur il était permis de douter si l'empereur avait renvoyé au conseil d'état le jugement du préfet, ou seulement la question générale d'obéissance et des formes qui doivent l'accompagner. D'après le rapport de la section de législation, on se mit à délibérer dans le sens d'un jugement. On ne pouvait que s'égarer. J'ai bien peur qu'un nom d'au-

trefois ait excité le zèle des membres de cette section, même à leur insu. C'est à l'empereur, qui a voulu fondre tous les partis et régler toutes les prétentions, à maintenir la paix par son impartialité et sa surveillance, jusqu'à l'époque où les souvenirs du passé cesseront d'être réciproquement hostiles.

La majorité du conseil d'état s'est conduite avec prudence en évitant d'aborder ces questions toujours dangereuses d'obéissance passive ou de limites au pouvoir. Les discussions ont été intéressantes. Les ministres eux-mêmes auraient de graves motifs d'inquiétude si l'on posait en principe rigoureux que leurs agents doivent toujours commencer par obéir. Les ministres signent tous les jours, sans les lire, des lettres dont la rédaction est souvent confiée à des commis dont plusieurs ne connaissent ni les lois ni la jurisprudence établie; nous ne nous en apercevons que trop à la commission du contentieux; et lorsque cette commission fait communiquer aux ministres attaqués les pièces qui appuient la réclamation de celui qui se dit lésé, il n'est pas rare qu'ils abandonnent le maintien des actes dont on se plaint. Justice est ainsi rendue sans éclat. La distinction élevée par M. d'Argenson entre une lettre ministérielle, un arrêté et un décret, n'est rien moins que frivole, puisqu'en reconnaissant qu'une lettre peut souvent être signée de confiance par un mi-

nistre, on n'admettrait pas avec la même facilité qu'il signerait un arrêté sans en prendre connaissance.

Sur ces points délicats, on peut établir des usages, mais non faire des lois; et lorsqu'il n'est pas indispensable d'en faire, c'est que la société peut marcher sans lois. C'est ici le cas. Tout agent du pouvoir qui ne tient son autorité que du choix libre qu'a fait de lui un agent supérieur, et qui par conséquent peut toujours être destitué sans qu'il soit besoin d'un jugement, ne présente jamais l'idée d'une résistance dangereuse. Dès que son emploi lui est retiré, il n'est plus rien. Or, le droit de destitution d'un agent librement élu par le pouvoir n'a jamais été contesté, même dans les démocraties. A quoi donc serviraient des jugements pour vaincre ou punir une résistance? à embrouiller les questions les plus simples; à provoquer des plaidoyers qui livreraient l'administration à la curiosité publique, à la malignité des étrangers; à entraîner momentanément l'autorité suprême dans des actes de rigueur qui l'anéantiraient dans les temps difficiles.

Si on consulte la morale, elle répondra qu'un homme qui a accepté un emploi public, et qui tombe dans une position où il croit de sa conscience de ne pas obéir, ne prend pas le parti de résister sans avoir intérieurement consenti à sa destitution. Cela est tout simple. Mais s'il avait la certitude qu'il s'expose à être mis en jugement,

croit-on qu'il agirait toujours avec le même courage? Là se trouve peut-être la plus grande différence qu'il y ait entre la monarchie et le despotisme.

La résolution à prendre sur M. d'Argenson appartient donc à l'empereur seul et ne doit pas être renvoyée à une commission. C'est dans ce sens que les opinions du conseil d'état se sont fait comprendre plus qu'elles ne se sont résumées, l'archichancelier ayant avec sa raison ordinaire évité tout ce qui aurait l'air d'une décision.

NOTE XC.

Octobre 1812.

Il serait impossible d'exprimer la stupeur et l'effroi que l'incendie de Moscou a produit à Paris. Depuis longtemps les peuples avaient perdu l'idée des effets de la guerre poussés jusqu'à ce point de désespoir. Comme il est dans la destinée de notre siècle de tout épuiser en portant tout à l'excès, il est indubitable que le beau idéal de la gloire militaire recevra de cet événement un grand échec. Nos neveux verront de leur temps crier contre le fanatisme guerrier avec le même succès que nos pères se sont élevés contre le fanatisme religieux. Toutes les illusions du moins sont brisées en ce moment. Le temps écoulé depuis le bulletin qui a apporté cette nouvelle à Paris n'a encore rien ôté à l'impression qu'elle a faite. C'est un de ces événements dont les conséquences sont incalculables et qui présentent de nouveaux aperçus à mesure que la réflexion s'y attache davantage.

Le premier sentiment, après celui de la pitié pour les habitants de cette malheureuse cité, a été pour notre armée qu'on a vu privée tout à coup

des ressources qu'elle espérait y trouver, et, par suite, du repos dont elle ne peut jouir dans ces climats, pendant l'intervalle d'une campagne à une autre, qu'autant qu'elle resterait rassemblée. Cela sera-t-il possible? Les nouvelles venues depuis le premier bulletin ont un peu affaibli les craintes. On nous fait espérer que l'armée française trouvera les moyens d'attendre, sans trop de privations, l'époque de la campagne prochaine. Puisse cette espérance se réaliser! Il importe peu aujourd'hui que cette guerre paie les frais de la guerre; ce n'est pas d'argent qu'il s'agit; de trop grands intérêts sont engagés maintenant, et tout bulletin qui montrerait nos soldats vêtus, nourris et abrités, ferait plus d'impression sur les esprits que des victoires.

Jusqu'à présent on avait vécu à Paris sur la certitude de voir l'empereur au mois de novembre; on l'avait à peu près promis, et plusieurs anecdotes venues du quartier-général semblaient ne laisser aucun doute à cet égard. On renonce aujourd'hui à cette espérance; ce n'est pas sans regret.

Pour moi, depuis l'ouverture de la campagne, je n'ai cessé de répéter à ceux qui promettaient si hautement le retour prochain de l'empereur qu'il y avait imprudence à s'engager ainsi, puisque, s'il survenait des obstacles, on n'aurait obtenu que de faire croire à d'effroyables dangers. Heureusement, la situation de la France n'exige pas impé-

rieusement la présence de l'empereur; rien n'y est plus mal qu'à son départ, quoique rien n'y soit mieux. Qu'y avait-il à cette époque qui pût inspirer des craintes? Trois choses, ainsi que je le marquais dans une Note lorsqu'on parlait de former une régence, ou plutôt un conseil de régence : l'Espagne, une tentative des Anglais, les subsistances.

1° L'état de nos affaires en Espagne est plus critique qu'à cette époque; mais on peut croire que cette chance avait été prévue; et à moins que tant de vicissitudes, de combats ne finissent par rendre les Espagnols guerriers, c'est-à-dire capables de se soumettre à une bonne discipline militaire, on les retrouvera dans un an comme ils sont aujourd'hui, même quand les Anglais leur porteraient secours, et quand les armées que nous avons dans ce pays seraient provisoirement obligées de prendre une position toute défensive.

2° Une tentative des Anglais sur quelque point que ce soit de nos côtes ne peut avoir de résultat, et par conséquent ne causerait aucune alarme sérieuse. Dans l'état actuel de l'Europe, on sent assez que si les Anglais, unis à quelque nation que ce soit, voulaient aborder le continent, ce n'est pas sur ce que nous avions l'habitude d'appeler la France qu'ils se dirigeraient. Sous ce rapport, la tranquillité de l'intérieur est assurée.

3° Pour les subsistances, l'état apparent est

changé depuis le départ de l'empereur, puisque la récolte n'a pas été mauvaise, quoiqu'elle ne soit pas généralement aussi abondante qu'on le dit. Il n'en est pas moins vrai que les grains, d'abord tombés de valeur, se sont élevés de nouveau, et qu'ils se soutiendront à haut prix. Cela tient à des causes à peu près morales que j'ai déjà développées, et qui sont toutes contenues dans cette observation à laquelle on n'a pas voulu faire une attention assez sérieuse, savoir : Qu'à défaut du commerce maritime et du mouvement qu'il donne aux affaires, l'esprit de spéculation se portera nécessairement sur les campagnes. On n'a pris aucun parti, ou on n'a su quel parti prendre pour atténuer les effets qui devaient en résulter. Mais que l'empereur soit à Paris ou à Moscou, cela ne fait rien à cette affaire. Ce qu'on a négligé de décider dans des temps favorables ne peut être soumis à aucune discussion maintenant. Aucun mouvement sérieux n'est d'ailleurs à craindre; les révoltes pour les grains ne sont jamais que partielles et toujours facilement apaisées. Rien encore de sérieux n'est donc à redouter à cet égard.

De ces observations sur l'Espagne, une tentative des Anglais et les subsistances, il résulte que la présence de l'empereur n'est pas plus indispensable en France qu'elle ne l'était à son départ; c'est cette certitude qu'il a besoin d'avoir et que je lui donne en toute sûreté de conscience.

On pourrait dire que le calme s'affermit de toutes les préoccupations qui règnent dans les esprits; les hommes en place vivent d'accord, et, comme on ne peut mettre en discussion aucun objet qui les divise, l'administration intérieure n'est en rien exposée. Le regret qu'on éprouve en perdant l'espérance de voir l'empereur cet hiver à Paris tient à un sentiment désintéressé. En nous voyant tous si tranquilles dans nos foyers, jouissant paisiblement des douceurs de la vie, ce n'est pas sans émotion qu'on réfléchit sur un hiver passé par l'empereur loin de ses affections, sous un climat rigoureux, et souffrant pour ses braves de toutes les privations qu'ils pourront éprouver.

C'est avec satisfaction qu'on a remarqué qu'aucun article officiel ou semi-officiel n'accusait l'empereur Alexandre de l'incendie de Moscou; on a conclu de cette réserve que l'empereur ne renonçait pas à l'espérance de la paix. Jusqu'à présent la destruction de cette capitale peut donc être attribuée à l'élan d'une nation résolue à s'anéantir plutôt que de subir le joug du vainqueur, sentiment autrefois commun à tous les peuples libres, et qu'on est étonné de retrouver dans sa plus grande énergie dans un pays très peu civilisé. En effet, si l'empereur Alexandre avait ordonné l'incendie de Moscou, sans être le plus inconséquent des hommes, il ne pourrait se justifier dans l'histoire qu'en refusant d'accepter aucun traité. A

cette condition, sa place sera haute dans la postérité. Au contraire, s'il acceptait la paix, dans le présent et dans l'avenir, aux yeux de ses sujets comme aux yeux de l'Europe, il ne serait plus qu'un incendiaire. Cette prudence de ne pas l'indiquer comme responsable de l'événement prouve l'espoir conservé de faire la paix, et non que nous l'obtiendrons. En effet, si c'est sans l'aveu d'Alexandre que la ville de Moscou a été incendiée, il est impossible de ne pas conclure que l'aristocratie russe domine le prince et qu'il n'agira plus que sous cette influence; ce qui n'est pas rare dans l'histoire de cet empire où l'opposition est d'autant plus redoutable qu'elle n'a que des moyens violents pour se manifester.

Comme il n'y a plus maintenant en Europe que deux opinions qui agissent presque à force égale, l'opinion de la France et l'opinion de l'Angleterre, il est facile de prévoir que l'Angleterre acceptera avec exaltation le grand sacrifice moscovite. Le ministère anglais enchaînera par ses éloges Alexandre et tout ce qui a de l'empire sur lui; on lui offrira de se faire le sauveur de l'Europe, et tout espoir de paix s'évanouira de plus en plus. Il ne faut pas se tromper soi-même par les articles qu'on fait mettre en France dans les journaux. Cet héroïque désespoir, dont tous les détails inspirent tant de pitié, cette migration entière d'une population si nombreuse ont fait impression sur les

Français qui réfléchissent. Les mœurs molles de l'Europe ont préparé l'asservissement de l'Europe en rendant d'abord les grandes dominations faciles; mais il est impossible de ne pas estimer ou de ne pas mépriser les nations conquises à raison du plus ou du moins de résistance qu'elles opposent. Sans cette justice distributive que deviendrait la gloire? Si la Russie, sans tenir compte des sacrifices présents, se met dans la position de pouvoir dire un jour : « Nous avons été vaincus, c'est le sort des armes; mais nous n'avons jamais été soumis; jamais les hommes de notre gouvernement n'ont prêté serment au vainqueur; jamais tribut n'a été levé en son nom par les Russes eux-mêmes, » la Russie restera forte dans l'avenir de son indépendance et du prix qu'elle lui aura coûté. Cela peut aller loin, et l'Angleterre regrettera peut-être un jour d'avoir préparé l'ascendant de cette puissance. C'est une grande question de savoir si la civilisation, en s'étendant vers le Nord, n'aurait pas plus garanti l'Europe des invasions des habitants de ces contrées que ne le peut la force des armes. La civilisation, pour les Romains, finissait en Germanie; pour Charlemagne, en Saxe. Pour nous, il nous serait impossible de dire où elle s'arrête, et toutes les pièces qu'on a prises en Russie, qu'on a publiées avec les bulletins, montrent bien un peuple qui a une physionomie par-

ticulière, mais non un peuple barbare, du moins dans ses chefs.

Il n'est donc pas étonnant que les hommes sérieux en France, et eux seuls forment l'opinion surtout depuis que les journaux sont sans influence, accordent aux Russes ce qu'ils n'ont jamais refusé à tout grand sacrifice fait dans un intérêt général, et cela sans aucun esprit d'opposition, ce qu'on peut attribuer en partie à ce que la police n'est pas tracassière. L'intérêt pour nos armées, la conviction que le sort de tous est lié au sort de l'empereur, n'ont peut-être jamais été plus prononcés. Mais ce qui se passe au loin offre un spectacle si nouveau, même après tous ceux dont nous avons été témoins, qu'il a le privilége d'agiter les esprits. Qui oserait dire aujourd'hui ce que disait avec ironie une femme des dernières années du règne de Louis XV : *Ce que nous voyons sera pourtant un jour de l'histoire!*

En résumé, l'empereur gouverne la France sur les débris de Moscou aussi sûrement qu'il la gouvernait de Varsovie et de Wilna; rien n'a faibli depuis son départ; ainsi il reste seul juge de la nécessité plus ou moins grande de sa présence à l'armée.

NOTE XCI.

Minuit, 23 octobre 1812, jour
de la conspiration de Mallet.

Je m'arrange pour que cette Note arrive assez vite à Moscou (en n'admettant pas impossible que l'empereur y soit encore) pour l'engager à ne faire connaître que lentement son opinion sur une conspiration qui vient d'éclater à Paris, et dont le chef jusqu'à présent se nomme Mallet. Les Parisiens ont à peine eu le temps d'être alarmés; tout est rentré dans le calme; c'est un motif suffisant pour que l'empereur ne se presse pas de prononcer. Tout paraît extraordinaire dans les projets et les moyens. Ce qu'on peut en tirer de plus positif jusqu'à présent est une révélation bien frappante sur la situation de la France. En profitera-t-on?

Je ne parlerai pas des faits qui sont encore peu connus, et qui d'ailleurs seront transmis officiellement à l'empereur par qui de droit. Je me bornerai à quelques réflexions principales; si on se livrait aux réflexions de détail, un volume ne suffirait pas.

Quelle idée a-t-on en France de l'esprit qui règne dans le sénat, si un ministre de la police et

un préfet de la police se sont laissés arrêter et conduire en prison sur un prétendu sénatus-consulte minuté la nuit, d'après la mort supposée de l'empereur, et ayant pour objet le rétablissement de la République? Je ne parle pas du peuple, qui écoutait ce qu'on proclamait à cet égard comme un événement de plus, et voilà tout.

Des hommes, dans des places aussi éminentes, sont donc autorisés à croire que le corps soi-disant conservateur des institutions de l'Empire est républicain, ou du moins disposé à se courber devant toutes les circonstances? Quelle étonnante révélation pour ceux qui n'admettent les dangers d'une fausse organisation sociale qu'à mesure qu'ils se produisent! Ainsi est révélé pour tout le monde ce que je disais avec chagrin à l'empereur à mon retour de Hambourg :

« Il n'y a rien encore, ni monarchie, ni véritable administration en France; il n'y a que le nom de Votre Majesté. La crainte de lui déplaire, l'espoir de fixer ses regards sont les seuls pivots sur lesquels tout marche.

— Je vous entends; si mes successeurs sont incapables, je n'aurai rien fait. »

Voilà positivement ce qui est désespérant; car le système impérial sera jugé dans l'avenir par ce qu'il en restera, par la stabilité ou l'instabilité des établissements qu'il aura formés; et c'est trop risquer que de tout abandonner au plus ou

moins de capacité de ses successeurs. Le grand mal, le mal incurable, est de s'obstiner à consolider une monarchie nouvelle avec des hommes qui resteront toujours ce qu'ils ont été, qui ne peuvent être autre chose, parce que tout homme n'est fort que de ses convictions. Tous ces gens déconcertés par les fautes et les crimes qu'ils ont commis ne peuvent se les avouer à eux-mêmes; l'humilité ne va pas jusque-là. Les places sont réellement pour eux des sûretés contre l'avenir. Comme ils sont convaincus qu'il n'y a pas de liberté possible dans une monarchie, ils servent le maître qu'ils ont reçu des événements contre ses propres intérêts, introduisant dans le gouvernement des idées, des principes qui n'en font qu'une dictature. C'est ainsi que rien ne se fonde.

L'empereur dit : « Mais j'ai appelé des hommes de tous les partis, de toutes les opinions. » Qu'importe! Pour connaître l'esprit d'un corps, ce qu'il faut rechercher avant tout, c'est l'esprit dominant et l'intérêt des premiers qui l'ont composé. Sur cent cinquante sénateurs, il est indifférent qu'il y ait cent honnêtes gens qui n'ont nulle action, qui ne se connaissent ni ne se devinent. Ceux qui se connaissent et se devinent, parce qu'ils ont agi ensemble dans les grandes circonstances de la Révolution, qui sont liés par la conformité des opinions et des intérêts, voilà le corps réel. Un sénateur Syeiès mangerait cent sénateurs comme le

banquier Dupont, respectable maire d'un des arrondissements de Paris. C'est cette conviction qui est dans tous les esprits, sans même qu'ils s'en doutent, qui rend croyable la possibilité d'un sénatus-consulte en faveur de la république, aussitôt qu'on montre l'empereur comme hors de ligne. Que diraient les honnêtes gens du sénat le lendemain, si le fait se trouvait vrai? rien; ils craindraient de se compromettre; ils penseraient à leur traitement et ne manqueraient pas de bonnes raisons pour agir ainsi tant qu'on voudrait les conserver.

Ce que je dis du sénat est vrai de tous les corps; je ne parle pas seulement des corps politiques.

Au conseil d'état, l'esprit de ceux qui l'ont d'abord composé s'y conservera, parce qu'ils s'entendent, même quand ils se disputent entre eux. Que peuvent des hommes qui arrivent avec des idées saines et désintéressées? rien; ils le sentent bientôt eux-mêmes et se réduisent au silence, moins par la crainte d'être brisés que pour s'épargner le ridicule de lutter contre l'impossibilité.

Faut-il perdre des hommes qui ont été ou qu'on a cru utiles? Il aurait suffi de savoir les contrebalancer, ce qu'ils ne souffriront jamais, et cela seul prouve leurs forces. Il fallait surtout des doctrines, des institutions indépendantes pour qu'elles fussent des forces réelles, et un gouvernement tout

occupé de l'avenir. A qui cela était-il plus facile qu'à l'empereur, qui pouvait en conscience se rendre la justice qu'il suffirait au présent? Une nation est plus forte de ses doctrines que de ses armées; cette vérité ressort de toutes les pages de l'histoire. La France manque de doctrines en tout; voilà sa partie faible : ceux mêmes qui ne le savent pas le sentent.

S'il n'en n'était pas ainsi, qui aurait pu croire que le pouvoir que l'empereur avait enlevé à la Révolution pouvait, en vingt-quatre heures, se transporter de l'empereur à une révolution nouvelle? Qui aurait osé conspirer dans ce sens? On dira des conspirateurs qu'ils étaient fous; pas tant. Avoir en quelques heures entraîné des cohortes, mis hors de résistance le commandant militaire de Paris, conduit en prison le ministre et le préfet de police, fait obéir le préfet du département de la Seine, c'est aller vite. Si le mouvement s'était un peu prolongé, il se serait trouvé des sages pour conduire ces fous-là. Sur la promesse d'abolir la conscription et les droits réunis, promesse que les conspirateurs ne manquent jamais de faire, si le peuple de Paris s'était agité, l'Empire aurait été bientôt en combustion, et l'on entendrait les hommes en place, qui ont approuvé tous les projets, quand ils devaient en discuter les conséquences, dire pour se mettre l'esprit en repos: « Il est vrai que la corde était trop tendue. »

On répète, comme de coutume : « Comment est-il possible que la police n'ait rien su ? » C'est peut-être qu'il n'y avait rien à savoir. Quoiqu'il soit dans l'intérêt de la police de faire croire qu'elle sait tout, je l'ai déjà dit bien des fois, en général elle ne sait rien, excepté des propos de salon. Et c'est une chose assez remarquable qu'un conseiller d'état, aussi honnête homme que M. Malouet, soit tombé en disgrâce pour quelques niaiseries transmises de Paris à Moscou, trois jours avant qu'il éclatât à Paris une conspiration que personne ne prévoyait. Ces rapports sur des paroles sans conséquence et peut-être mal interprétées, voilà une belle occupation pour ceux qui répondent de la stabilité de l'État !

Pour moi, je suis loin d'accuser la police dans cette affaire ; il est sensible que les conspirateurs n'avaient rien préparé. Ils ont commencé par le mouvement, ce qui n'est pas aussi fou qu'on le dit. Le mouvement entraînait la classe sur laquelle on comptait ; au lieu qui si on avait tâté et excité l'opinion de cette classe en cherchant d'avance des complices, on aurait éveillé des soupçons. L'action, dans une conspiration, n'est jamais le plus grand risque pour les conspirateurs, mais ce qui précède l'action. On s'en est dispensé prudemment ; c'est un malheureux progrès dans les affaires de ce genre ; il mérite d'être noté comme instruction, parce qu'il fait comprendre cette fois pour-

quoi la police n'a rien su. Quand l'empereur a cru devoir épurer son armée, il avait fait des corps à part des militaires d'une bravoure incontestable, mais un peu trop brute dans un système monarchique; en rapprochant ces corps de Paris, c'était, sans s'en douter, les mettre à la disposition de Mallet. Il en a profité, et, s'il se trouve vrai qu'il a trompé jusqu'à ceux qu'il avait choisis pour être directement sous ses ordres, la puissance qu'un individu isolé peut prendre sur l'ordre social, dès qu'il méprise sa propre vie, sera un phénomène de notre époque.

J'attends avec une grande curiosité, et j'appelle l'attention de l'empereur sur la manière dont on s'expliquera sur cette conspiration avec le public. Comme il est trop probable (d'après le système qu'il ne faut plus parler de la Révolution), si on laisse du vague dans la manière de s'adresser aux Français, l'affaire restera entre les compromis et les conspirateurs; la France rentrera dans ses habitudes d'indifférence; l'unique résultat sera d'augmenter les craintes pour l'avenir, et, pendant trois mois, on n'entendra pas un coup de tambour dans Paris que tout le monde ne se mette aux fenêtres.

L'opinion la plus prononcée est jusqu'à présent contre le duc de Rovigo; on ne conçoit pas qu'il ait pu croire à un sénatus-consulte en révolte, et qu'il se soit laissé arrêter au nom de la République. A la disposition des esprits, il est fa-

cile de prévoir qu'il sera accablé de ridicules. Mieux vaudrait sans doute avoir été tué en résistant, ou tout au moins blessé comme le général Hullin ; mais il faut attendre que les circonstances soient bien connues.

Pour M. Pasquier, son valet de chambre ayant reçu des coups de baïonnette en défendant l'entrée du cabinet de son maître, il est incontestable qu'il y a eu résistance sans crédulité et sans acquiescement. On ne le blâmera pas moins dans le premier moment; ceux qui n'apprennent les événements que lorsqu'ils sont accomplis sont en général prompts à condamner ; il n'y a que les hommes vraiment braves qui hésitent à décider, pour les autres, le sacrifice qu'on doit faire de sa vie.

Mais le jugement de la conduite des hommes n'est qu'un accessoire ; c'est le jugement de l'affaire qu'il ne faut porter qu'après mûre réflexion, d'autant qu'elle va occuper l'Europe qui y trouvera plus d'une révélation. Pour nous, tout est tranquille et restera tranquille ; il n'y a plus à soigner que les conséquences et l'opinion. Cette opinion se demande par quelle combinaison M. Démarest a été arrêté avant que les conspirateurs se soient portés chez l'archichancelier et le ministre de la guerre. Quel étrange pays que celui où les hommes qui osent tenter de renverser le gouvernement sentent d'instinct qu'être maîtres de la

police, c'est être maîtres du pays! C'est connaître bien profondément ce qu'il y a de fort et de faible dans notre organisation sociale. L'opinion demande encore quelle aurait pu être l'action de l'impératrice dans le cas où le danger se serait prolongé. Malgré les théories constitutionnelles, on paraît étonné que l'épouse de l'empereur, la mère du prince destiné à régner un jour, soit à la fois la plus intéressée à la stabilité du gouvernement et la plus dépourvue de moyens d'y contribuer. Sans doute, on aura porté des troupes à Saint-Cloud; mais je l'ignore.

Je ne finirais pas si je voulais détailler tout ce qui occupe l'opinion. Je prendrai pour moi le conseil que je donne de ne pas se hâter de conclure. Peut-être sera-ce quand on aura répété cent fois qu'il ne faut plus penser à tout cela que j'y penserai davantage, comme je n'ai jamais plus réfléchi sur les causes, la marche et les conséquences de la Révolution, que depuis qu'il est convenu qu'il faut l'oublier.

NOTE XCII.

23 octobre 1812.

Le public ne peut se décider à croire que les auteurs de la conspiration qui vient d'éclater fussent sans complices; on continue donc à s'étonner de l'ignorance dans laquelle était restée la police. Cependant l'instruction a déjà prouvé qu'il n'y avait eu aucun préliminaire, et que tout avait commencé par l'action; mais cette distinction est trop subtile pour pouvoir être saisie par beaucoup de personnes; ce n'est pas un mal. Pour moi, je trouve fort heureux que presque tout ce qui a autorité dans le gouvernement ait intérêt à présenter le fait dans toute sa nudité; cela a empêché d'essayer d'en faire une affaire de parti. On peut comparer la France à un clavier musical; en posant le doigt sur telle touche, on sait d'avance le son qu'elle doit rendre; de même, quiconque a vécu au milieu de nos longs troubles civils, et a réfléchi, n'a pas besoin d'interroger les hommes pour savoir le parti qu'ils prendront dans telle ou telle circonstance. Il suffit d'amener la circonstance, les hommes répondront. La Révolution est partout, son nom est consacré. Je vais plus

loin; c'est un crime d'en dire du mal, et l'effroi qu'elle inspire pourrait aller jusqu'à faciliter son retour. Il faut cependant s'entendre sur ce mot révolution, que je n'accepte pas d'une manière générale. Sous l'Assemblée constituante, la Révolution a reposé sur de grandes idées de liberté que les circonstances rendaient à peu près impossibles à réaliser, l'absence de toute participation aux affaires publiques n'ayant laissé aux Français depuis longtemps que des théories pour toute instruction. Depuis l'Assemblée constituante, la Révolution n'a été qu'une transformation continuelle du pouvoir à tout prix, et à des conditions si sanglantes que l'histoire n'offre rien qu'on puisse leur comparer. C'est cette révolution-pouvoir qui a donné ses hommes à l'Empire, et ce sont ces hommes que je signale comme dangereux, parce qu'ils auront toujours des intérêts en dehors de l'intérêt général. Dans un État ainsi constitué, parler au peuple d'attachement à ses lois, à son gouvernement, c'est ressembler aux pères qui interdisent en paroles à leurs enfants les actions dont ils leur donnent l'exemple. On sait le résultat de ces éducations. Il n'y a que l'exemple qui prêche et qui fructifie; tout le reste n'est que bavardage.

Ainsi que je l'avais prévu, la conspiration n'est déjà plus qu'une *équipée*, mot vraiment neuf dans l'application qu'on veut en faire; et les auteurs

de cette conspiration sont des *brigands*, expression qui ne signifie plus rien depuis que les Espagnols et tant d'autres en ont été qualifiés. De cette manière, la Révolution conserve sa haute dignité, et la première fois qu'on reviendra présenter à des ministres un simulacre de sénatus-consulte renversant l'Empire au profit de la République, ils recommenceront à le croire et se laisseront conduire en prison dans un cabriolet de place, tandis que le républicain qui les chassera montera dans leur voiture, promettant aux gens de monseigneur de les garder à son service, et se contentera de leur dire, en sortant de la préfecture du département : *A l'hôtel;* ce que les gens comprennent si bien qu'ils le reconduisent à l'hôtel du ministère de la police, absolument comme si c'était le sien. Maîtres et laquais, prisonniers et geôlier, du plus haut au plus bas, tout croit que la Révolution recommence ; tout fléchit et s'arrange pour se conserver.

Je ne sais en vertu de quoi tout le monde s'inquiète de ce que je pense; il semblerait que je suis juge en dernier ressort des événements. Pour ne pas être accusé d'exagération à cet égard quand ceux qui me recherchent aujourd'hui me fuiront, je renfermerai dans ce paquet plusieurs lettres, y compris un billet du ministre de la police, lequel billet m'a été apporté à ma campagne où je m'étais enfui positivement dans l'espoir d'éviter ce

qui m'arrive. Il n'y a pas jusqu'à ce pauvre Hullin, avec lequel je n'ai jamais eu de relations, qui n'ait envoyé chez moi son secrétaire intime, étant plus tracassé, je crois, de connaître mon opinion que de la balle qu'il a dans la tête, et qui le rendra fou ou le tuera, à moins d'un hasard qu'il est difficile d'espérer. Je lui ai fait porter des paroles de consolation dont il a besoin; car, par une bizarrerie qui ne m'étonne pas du tout, c'est celui qui a donné sa vie qu'on accuse. A entendre les intéressés à se faire innocents, la seule chose qui soit inexplicable en ceci, c'est que l'état-major de la place n'ait pas été averti. Rien cependant n'est plus facile à concevoir, puisque la cohorte qui marchait, ayant un général en uniforme à sa tête, imposait à tous les postes en répandant le bruit de la mort de l'empereur et donnant des ordres en conséquence. De plus, les militaires qu'on a d'abord délivrés, pour en faire des chefs, étaient dans une prison civile, par conséquent hors de la surveillance de l'état-major. Si on ajoute que Mallet avait choisi un vendredi, jour où la garde de Paris, pour être passée en revue, s'assemble aux Champs-Elysées ou sur un autre terrain éloigné, il sera impossible de nier que la résistance personnelle du général Hullin, le bruit du pistolet et l'effroi qui s'en est suivi dans sa maison, ont formé le seul point d'arrêt du mouvement. Ce point d'arrêt a suffi pour que des gens de son

service aient eu le temps de sortir par une porte de dégagement qui n'était pas encore cernée, et de donner ainsi la première alarme et le premier soupçon d'une imposture. Certes, on a eu la preuve du grand intérêt qu'il y avait à ne pas laisser aux esprits le temps de s'engager, par la résistance qu'opposait à la rentrée du vrai préfet de police la garde qui était de poste à l'hôtel de la préfecture, et qui se mettait en révolte quand tout était fini. La résistance du général Hullin a donc été à la fois honorable et utile, et son état-major n'a point de reproches à craindre.

On s'accorde aussi à louer le sang-froid et l'activité du ministre de la guerre. Les dispositions qu'il a prises pour Saint-Cloud lui font honneur. Il est bien qu'un ministre, abandonné à lui-même, sente que, pendant l'absence de l'empereur, le véritable siége du gouvernement est dans le lieu qu'habitent sa femme et son fils. Il y a de la monarchie dans cette sensation.

Pour M. le duc de Rovigo, ainsi qu'il était trop facile de le prévoir, il est le sujet de toutes les plaisanteries. En attendant les caricatures qu'on ne lui épargnera pas à Londres, on l'accable d'épigrammes à Paris. Ce qui s'est passé à son ministère a un côté comique trop à la portée de tout esprit railleur pour être négligé. Si quelque chose en effet est propre à empêcher les étourdis d'aller jusqu'à ce qu'il y a de grave dans cette conspira-

tion, c'est certainement le spectacle de deux hommes ayant chacun un bras dans une des deux manches du même habit de ministre, et se poussant alternativement du ministère à la prison, de la prison au ministère.

Il n'en est pas de même de M. Pasquier; on le plaint. Personne ne l'a remplacé avec éclat pendant son absence; c'est un avantage contre le ridicule. On reconnaît qu'il a amélioré la partie administrative de la place qu'il occupe. Mais ce qui est un prodigieux avantage pour lui en ce moment, c'est d'avoir fait de l'hôtel de la préfecture de police un endroit où a pu se montrer la société d'autrefois. Cette société-là défend toujours les siens et lui fait par conséquent un public.

Quant à M. Frochot, il a agi sans être contraint, ce qui est déplorable dans une circonstance aussi grave. Lorsqu'on voit le préfet du département de la Seine prendre aussi promptement son parti, croire au rétablissement de la République sans hésiter, accepter l'ordre de faire préparer à l'Hôtel-de-Ville une salle pour la réunion de *la commission de gouvernement*, obéir à cet ordre, et faire semblant de rire le lendemain de ce qu'il appelle la mystification de la veille, on peut certainement le plaindre, mais il n'y a pas moyen de l'excuser. En voyant son préfet si souple, qu'on juge par là de ce qu'aurait fait la population de Paris. On peut s'en faire une idée par une anec-

dote que je tiens de M. de Ségur. Il passait sur la place Vendôme, ignorant le sujet du grand rassemblement qui s'y était formé. Il s'approche d'un ouvrier et lui dit :

« Savez-vous, monsieur, ce qu'il y a ?

— *Citoyen*, l'empereur est mort et on va proclamer la République. »

Il est impossible d'avoir plus de calme et surtout plus d'à-propos dans le choix des qualifications.

Je suis persuadé que les hommes que Mallet indiquait pour former la commission de gouvernement n'avaient pas été consultés ; il y aurait eu folie sans nécessité. Mais l'empereur doit se faire une question à laquelle il ne lui sera pas difficile de répondre : « Si le mouvement s'était prolongé, « aurait-on manqué d'hommes pour former une « commission ? Qu'auraient-ils conservé de ce qu'on « a fait depuis dix ans, et que leur en aurait-il coûté « pour tout détruire ? » La pensée recule devant cette perspective : l'Italie sans vice-roi ; l'armée d'Espagne isolée ; les finances bouleversées, par conséquent l'armée du Nord exposée à toutes les tentations ; les pays réunis à l'Empire se soulevant au nom de leur nationalité ; et, dans ce renversement complet de ce qui existe, une certaine apparence de modération qui aurait trompé les partis et déconcerté l'Europe ; car on aurait d'abord flatté toutes les opinions et tous les mécontente-

ments. C'était pour opérer ce prestige qu'on mettait en avant une commission de gouvernement composée d'hommes de toutes les couleurs : M. Frochot pour les enthousiastes de Mirabeau; M. Boissy-d'Anglas pour la bourgeoisie qui craint le retour de la terreur; M. Mathieu de Montmorency pour les nobles et les gens religieux; M. de Pommereuil pour ceux qui ne tiennent pas même aux convenances religieuses. J'ai oublié les autres. Quand on les aurait rassemblés par impossible, à coup sûr, on ne leur aurait rien laissé faire, et ils n'auraient pu rien faire. Ce n'était qu'un amalgame d'impossibilités jetées à la diversité des opinions comme un appât.

La France morale est ébranlée par cette conspiration qu'on appelle si légèrement une équipée; trop de manifestations ont été faites. Ce que j'ai entendu de plus courageux, dit de plus haut, le voici : « Tout se résout numériquement; s'ils « avaient été les plus nombreux, il aurait bien « fallu céder. « Je ne suis pas exigeant, et ne demandais pas qu'on dît : Il aurait fallu mourir; mais seulement il aurait fallu combattre; car enfin la victoire n'est pas toujours au plus grand nombre, et céder sans résistance, c'est trop tôt avouer qu'on est prêt à entrer en composition.

Certes, si l'empereur pouvait, sans danger pour son armée, revenir au milieu de nous, sa présence ferait un grand bien; mais tant que les cir-

constances ne le laisseront pas libre de revenir, qu'il fasse le moins possible éclater son mécontentement, et qu'il ne se porte qu'avec une extrême prudence à des changements. On va être surveillant comme on l'est toujours après coup, c'est-à-dire avec excès; dans ce qui ne concerne que la tranquillité de la France, l'empereur a donc du temps devant lui.

NOTE XCIII.

Novembre 1812.

C'est en vain qu'on s'efforce de présenter les Français comme légers, c'est en vain qu'on essaie de les tenir dans une ignorance profonde de leurs véritables intérêts; on les retrouve dans toutes les grandes circonstances faisant preuve de l'instruction qu'ils ont reçue des graves événements sous lesquels ils ont marché depuis vingt ans. Cette conspiration, dont on n'avait d'abord saisi que le côté ridicule, fait une impression plus vive à mesure qu'on a plus de temps pour réfléchir sur les conséquences qu'elle pouvait entraîner. Les hommes même qui se piquent de ne rien entendre à la politique avouent qu'il doit y avoir un grand vice d'organisation dans un État exposé à voir changer en vingt-quatre heures la forme de son gouvernement. Cela s'est réalisé sous le Directoire; mais le Directoire avait reçu, avec le pouvoir, l'impossibilité de le conserver. Il n'en a pas été de même de l'Empire; cela mérite d'y penser sérieusement.

On fait beaucoup trop vanter par les journaux

la manière dont le peuple s'est conduit dans cette circonstance. Rien ne me paraît plus niais que d'examiner la contenance du peuple dans une affaire à laquelle il n'a pas eu le temps de prendre part, et lorsqu'aucun résultat ne l'a mis à même de se prononcer. Il n'y a eu de rassemblement qu'à la place Vendôme, encore était-il en grande partie accidentel; et là il est incontestable que la foule s'est montrée républicaine dans ses désirs, offensante au plus haut degré dans ses expressions. Ne pas le dire est bien, mais il ne faut pas que l'empereur l'ignore. Qu'entend-on d'ailleurs par le peuple? Est-ce le peuple français? il n'est pas renfermé dans Paris. Est-ce la bourgeoisie? elle ne s'assemble pas dans les rues. Sont-ce les capitalistes? les opérations de la Bourse ont mis à découvert les craintes qu'ils ont éprouvées. Si on parle du peuple pris dans les derniers rangs, cette partie du peuple n'a que des sensations; tant que personne ne l'excite, elle ne prend pas parti d'elle-même, à moins que ce ne soit le parti de piller. Il ne faut pas oublier que le mouvement du 23 octobre était fini que les neuf dixièmes de Paris n'en avaient pas entendu parler; que le soir même la moitié de Paris ignorait de quoi il avait été question. Il n'y a eu qu'un signe sensible, qu'on retrouve toujours quand il y a commotion dans la capitale; les voitures brillantes et armoriées ne circulaient pas. Dans cette conspiration,

Mallet seul avait une pensée; il a été arrêté le premier; personne n'a donc parlé au peuple; on ne lui a rien promis, rien fait espérer; comment donc aurait-il pris action dans cette affaire? Pour connaître ce qu'il aurait fait, il n'y a qu'un moyen, et je l'ai déjà indiqué; c'est d'examiner la conduite tenue par les gens qui ont été mis en jeu et qui ne se croient pas peuple.

A quoi bon encore faire proclamer par les journaux la fureur que le peuple a montrée contre les conspirateurs marchant au supplice? D'abord cela n'est pas vrai; on m'a donné à cet égard les renseignements les plus exacts. Il y avait beaucoup de monde sur leur passage; mais il régnait un profond silence; ce qui est très naturel, et tout-à-fait conforme aux sentiments de l'humanité. L'aspect d'hommes qui vont mourir ne peut et ne doit jamais inspirer que de la compassion; ce n'est que dans les temps de révolution qu'on voit le contraire, et cela seul suffirait pour montrer jusqu'à quel point les révolutions corrompent la morale publique.

Mais ces éloges, donnés aujourd'hui à la sagesse du peuple, ont un but et tiennent au vieux système.

Les hommes de la Révolution ne se dissimulent pas que le mouvement du 23 peut devenir fatal à leur prééminence; ils en sont déconcertés à un point qu'on ne peut dire. En effet, que devien-

nent les assurances qu'ils ont tant de fois données à l'empereur que la Révolution était finie, que quiconque disait le contraire était un réacteur d'une mémoire implacable, et par conséquent dangereux? Pour se tirer d'embarras, on fait la distinction que voici :

Le peuple est sage, sa contenance a été admirable; il a vu les conspirateurs avec horreur; il n'y a rien à redouter de la part du peuple;

Le danger est dans l'armée; c'est la garde prétorienne qui disposera de l'Empire;

Donc, il ne faut rien changer à nos institutions imparfaites, à nos mauvaises doctrines; il faut affaiblir l'ascendant de l'armée au profit des hommes civils en place.

Tels sont les beaux raisonnements qu'on entend faire; et certes, le moment est étrangement choisi pour confondre des cohortes formées d'une épuration dans tous les régiments avec les armées toujours dévouées et obéissantes; et cela quand on ignore encore quelles seront les conséquences de l'incendie de Moscou.

Dans cette manière d'argumenter contre le danger des gardes prétoriennes, on n'oublie qu'une chose : c'est que les vétérans mis en mouvement par Mallet ne s'agitaient pas pour disposer de l'Empire, mais pour le détruire et rappeler la République. Les soldats n'étaient là que pour commencer l'action; l'action une fois engagée, les vieux de

la Révolution se seraient chargés de la conduire à un but fixe. Ils n'auraient pas substitué un homme à un homme, mais le gouvernement de plusieurs à un seul. Mallet a fait agir en républicains ceux qu'il trompait, parce que l'état de la France est encore tel, malgré les apparences, que peuple ou soldats, grands ou petits, quiconque aura la pensée d'attaquer le gouvernement impérial, ne le tentera jamais qu'au nom de la République, eût-il d'autres pensées.

Par cette assertion, je suis loin de prétendre que l'esprit monarchique soit éteint en France, mais qu'il a été égaré par une longue suite de fausses conceptions auxquelles l'Empire n'est pas tout-à-fait étranger, et qu'on ne le retrouve plus que dans des circonstances si nettes que les masses ne peuvent pas s'y tromper. La confection des Codes, le Concordat, l'unité de pouvoir hautement déclarée par la création de l'Empire, un mariage qui paraissait devoir assurer des alliances et donnait l'espérance de voir naître des héritiers du trône, cet espoir réalisé, sont des faits sur lesquels l'esprit monarchique ne pouvait être égaré, et il s'est livré sans réserve.

Mais il n'en est pas de même pour toutes les combinaisons politiques ni pour tous les événements. Il est dans l'ordre général que les nations s'en rapportent sur beaucoup de choses à ceux

qui les gouvernent, sans être pour cela convaincues qu'ils ont toujours pris le meilleur parti; seulement elles essaient de le croire; les hommes éclairés se taisent, et la sécurité apparente dure jusqu'à ce que quelque catastrophe réveille violemment les esprits. Alors tout le monde se met à la fois à juger. C'est l'effet produit par l'incendie de Moscou et la conspiration du 23 qui en a été la première conséquence. Le résultat de ce besoin de juger n'a jamais été présenté d'une manière plus fine et plus vraie que par La Fontaine, qu'on appelle bonhomme; je n'ai jamais compris pourquoi. Il écrivait au Grand Condé, au sujet d'Alexandre et de César: « Je m'amuse ici à balancer « le droit et le tort que ces conquérants ont eu, « comme si c'était de ces choses-là qu'il s'agit entre « des gens de ce caractère. On ne regarde pas s'ils « sont justes, on regarde s'ils sont habiles; c'est « assez même qu'ils soient heureux. On les loue « alors. Que le succès manque à quelqu'une de « leurs entreprises, tout le reste a beau s'y trou- « ver, *le peuple* blâme sans examen, et *les sages* « l'examinent à la rigueur. » Quelle connaissance du cœur humain, et comme cela est vrai dans tous les temps! Il faut bien reconnaître que nous avons ici *le peuple* et *les sages* qui s'expliquent d'autant plus haut qu'il circule beaucoup de détails fort tristes sur la position de notre armée en Russie.

Paris a besoin de recevoir des nouvelles positives. On y devient sombre, mais sans qu'il y ait aucun danger d'agitation. C'est surtout pour donner cette certitude à l'empereur que j'écris.

NOTE XCIV.

Novembre 1812.

Si l'empereur a su que le bruit s'était répandu à Paris, même parmi les gens en place, que Mallet avait dit, devant la commission militaire, que le mois d'octobre serait fatal à la France dans la personne de celui qui la gouverne, il concevra l'inquiétude et la tristesse qui ont régné dans la capitale en voyant que, dans le bulletin daté du 20 du même mois, l'*empereur n'était pas présent*, puisqu'on n'y parlait pas en son nom, qu'on n'y affirmait rien, et que tout s'y bornait à des *on dit* contradictoires. Si on a voulu laisser des doutes sur ce qui a pu suivre l'incendie de Moscou, on n'a que trop bien réussi. A ce bulletin d'une forme si étrange, si propre à accroître les inquiétudes, succède un intervalle de six jours, pendant lesquels il ne vient du quatier-général aucune nouvelle officielle, aucune nouvelle particulière assez authentique pour y suppléer. On se regardait, on n'osait plus s'interroger; le découragement était dans toutes les âmes, la plus sombre humeur sur toutes les figures; c'est alors qu'était sensible, même pour les plus apathiques, cette

remarque faite dans ma dernière Note, qu'on ne comprendrait jamais assez combien le moral de la France était ébranlé. Enfin, on publie un bulletin sous la date du 27; les inquiétudes s'apaisent, mais la tristesse augmente; car rien de l'empereur n'annonce et n'a pu encore annoncer qu'il connaît ce qui s'est passé en France, et que sa pensée s'est tournée vers nos destinées intérieures. La tristesse diminue un peu à mesure que les estafettes se succèdent, arrivent régulièrement, et qu'on voit enfin qu'*en quatorze jours* Paris reçoit des nouvelles. Quatorze jours ne paraissent plus rien, quand on a été vingt-sept jours dans un silence absolu et dans des inquiétudes toujours croissantes. Les combats, les victoires, les retraites, les actions d'éclat, la perte des hommes, les éloges donnés au courage, la situation des Russes, tout cela est dans les bulletins; mais ce qu'on y a d'abord cherché et saisi, c'est que l'empereur vit et se rapproche; première affirmation qui répondait en effet à la pensée la plus générale. La gloire attachée aux exploits militaires pourra gagner dans tout ceci auprès des connaisseurs, mais auprès d'eux seulement; car la gloire ne paraît plus qu'un luxe à une nation qui, au milieu des plus beaux faits d'armes, a tremblé pour sa propre existence. L'empereur ne peut trop réfléchir sur cette vérité. S'il veut que désormais la nation française l'accompagne de ses vœux au milieu des hasards

de la guerre, il faut qu'il mette la nation à l'abri des événements qui peuvent agiter et bouleverser l'intérieur.

Ce n'est pas l'opinion de quelques personnes intéressées qui voudraient qu'il ne résultât de ceci ni instruction ni direction nouvelle; mais on peut être assuré qu'excepté ce petit nombre de personnes, la France entière n'a qu'un désir à cet égard. En effet, ce qui frappe chaque jour davantage à mesure que la réflexion s'y attache, c'est l'ignorance d'une grande partie des Français sur la constitution de leur pays. Sans cette ignorance, qui est pour eux une excuse parce qu'elle est le tort du gouvernement, il n'est pas un soldat, ayant participé au mouvement du 23, qui n'eût mérité d'être mis en jugement. Les hommes du monde savent que le trône est héréditaire; ils le savaient avant qu'on l'eût décrété; c'est pour eux une pensée née des habitudes et de l'instruction; mais le peuple ne le sait plus. Sa foi a été ébranlée par la Révolution; il a adoré tout ce qui s'est présenté pour le conduire; il peut adorer demain un autre nom sans comprendre ce qui le distinguerait des noms qui ont précédé; mais de cette adoration au sentiment, à la conviction de l'hérédité du trône, il y a des siècles de distance. On ne sait pas assez l'impression profonde que la République, armée d'espérances, de doctrines, de glaives, a produite sur le peuple; tout a été fait pour lui,

tout s'est adressé à lui; c'est aussi tout ce qu'il connaît de notre histoire, tout ce qui l'occupe, tout ce qui fait le sujet de ses conversations politiques, et, depuis onze ans, on le laisse là.

Cent fois on s'est plaint de ce qu'on ne lui donnait aucune instruction morale appropriée à sa position et à la situation de la France; toujours ces plaintes ont été repoussées par un parti adroit, puissant, qui, n'osant attaquer le présent, demande à l'avenir l'espérance de nouvelles factions, factions pour le choix des hommes, factions pour le choix de la forme du gouvernement. Cependant, il faut que le peuple reçoive une instruction de l'éducation ou des événements : l'éducation, on n'en veut pas; les événements, on les déguise. On pouvait tirer de la tentative de Mallet une grande leçon en montrant au peuple et aux armées l'importance attachée par les lois à l'hérédité du trône; on s'est borné à dire que c'était une équipée, et comme le peuple et les armées ne sont pas obligés de savoir plus que moi ce que c'est qu'une équipée, ils n'en pourront rien conclure. On prétend que cela est très politique; j'en conviens pour ceux dont la politique est de laisser toujours possible le renversement de l'ordre établi. On ajoute qu'il faut éviter de faire des révélations à l'étranger. Eh! mon Dieu, les étrangers en savent plus que nous sur chaque événement qu'on prétend leur cacher, sur les conséquences de ces événements et sur la

faiblesse de notre organisation sociale. Lorsque le grand ministre anglais répondait en plein parlement à ceux qui lui demandaient s'il voulait une guerre perpétuelle : *Non, pas perpétuelle, mais viagère,* n'en savait-il pas autant que Mallet, osant commencer une conspiration par l'action, et présumant avec trop de probabilité un désordre général, s'il pouvait seulement opérer et conduire ce désordre pendant vingt-quatre heures? Tout est calculé par les cabinets de l'Europe; on s'en apercevra par leur rapprochement avec la Russie. Ce qui ferait changer leurs calculs, ce n'est pas la timidité du gouvernement français à révéler les attentats contre l'ordre social, mais au contraire sa fermeté à les punir, sa prévoyance à les rendre impossibles.

Je vais plus loin. Cette timidité à caractériser les attentats commis contre la société est d'une mauvaise police; je parle ici d'une police positive. Il y a, dans la conspiration du 23, un prêtre, nommé Lafond, qui était comme le directeur de Mallet et le seul lien qu'il pût avoir avec d'autres personnes, s'il en a eu. On ne l'a point signalé au public auquel on n'a parlé que d'une *équipée,* et Lafond n'a pas été arrêté. Ceux qui lui donnent asile peuvent ignorer qu'il soit compromis, et seraient purs devant les tribunaux, puisque rien ne les a avertis. Aussi, dans les premiers jours, lorsqu'on me demandait si Lafond était ar-

rêté, je répondis qu'il ne le serait pas; l'événement m'a justifié. S'il avait été signalé au public, il est probable que la crainte ou la répugnance de donner un asile à un coupable de ce genre lui aurait fermé toute retraite. La vraie police est celle qui, osant compter sur la moralité générale, n'hésite pas à rendre public tout ce qui doit l'être.

On prouverait sans peine à ceux qui croient aujourd'hui mystifier la France que la France est plus forte qu'eux, et s'aperçoit que ceux qui veulent la tromper sont les seuls qui se trompent. La nation française, malgré la réputation qu'on lui a faite, est essentiellement grave pour tous les objets graves; la preuve s'en trouverait en remarquant qu'elle sait se taire quand elle n'est pas convaincue, et qu'elle se relève toujours plus forte après son silence. Mais elle est aujourd'hui, en politique, dans une ignorance qu'on ne retrouverait pas même dans les siècles barbares. C'est le résultat inévitable du mélange continuel qu'on a fait des systèmes les plus inconciliables, mélange tel que, si cela continue, nous n'aurons jamais ni monarchie, ni république, et que nous irons toujours de révolution en révolution jusqu'à l'anéantissement, prenant le désordre pour la liberté, et le pouvoir à tout prix pour la royauté.

Quand on a fait une création, on croit que tout

est dit et que les choses vont prendre un mouvement invariable; on se trompe. Si on examinait historiquement avec quelle peine se sont établies les choses qui ont duré, on ne croirait pas qu'il suffit de les dire une fois pour qu'elles entrent dans les mœurs et dans les esprits. De nos jours, les militaires ne savent rien de ce qui est d'ordre civil; les magistrats pas grand'chose du militaire; les bourgeois moins encore du militaire et de la magistrature; le peuple ignore tout. Depuis que je suis au conseil d'état, parmi les pièces des nombreuses et souvent inutiles affaires qui me passent entre les mains, j'ai trouvé des pétitions nouvelles adressées *au citoyen préfet*, et dans lesquelles de malheureux paysans protestaient de leur respect pour les lois *de la République*. Je demande si, sous la République, il serait sorti du plus chétif village une supplique protestant de son respect pour la monarchie?

Au reste, toutes les généralités dont je grossis mes Notes ont toujours pour but de prouver que le même événement se tourne et retourne dans toutes les têtes, par conséquent dans la mienne, et que le calme matériel est assuré là où on réfléchit beaucoup. On compte les jours; on calcule que, si le dernier bulletin a mis quatorze jours à arriver à Paris, l'empereur ne peut plus être bien longtemps sans s'y montrer, et qu'en attendant

il pourra s'y rendre présent, en manifestant quelque volonté qu'on puisse bien reconnaître pour être sienne.

Moralement, il faut laisser la conspiration Mallet où on l'a mise; on ne revient pas sur ces choses-là, quand elles ont été réduites aux plus petites proportions dans le premier moment. Des témoignages de satisfaction à qui les a mérités; une disgrâce simple, mais inévitable pour le préfet de la Seine, et du reste un peu d'humeur de premier abord dans les termes vagues d'idéologues et de métaphysiciens politiques qui ne signifient que ce qu'on veut; puis reprendre les affaires, comme s'il ne s'était passé rien d'extraordinaire au loin et à Paris. Mais ne pas oublier un instant que ce n'est plus la France qui va donner le mouvement à l'Europe, ne se faire aucune illusion à cet égard et prendre ses résolutions en conséquence.

NOTE XCV.

Décembre 1812.

La prolongation du mouvement opéré dans les esprits par la journée du 23 octobre est vraiment étonnante; il semblerait que jusqu'alors on avait regardé l'empereur comme aussi immortel que sa réputation, et que depuis il soit devenu mille fois plus sujet aux conséquences de la vie que tous les autres hommes. Un jour sans recevoir des nouvelles du quartier-général, une estafette retardée, et toutes les inquiétudes renaissent. On peut en trouver une preuve dans la baisse croissante des fonds publics. C'est en vain qu'on voudrait l'attribuer entièrement à la retraite de Moscou et aux bulletins qui l'ont suivie. Sans doute ces bulletins étaient d'autant moins rassurants qu'ils manquaient de franchise; mais peut-être ne manquaient-ils de franchise que par la difficulté de se faire entendre à six cents lieues de distance. On ignore, en écrivant de si loin, tout ce que ne savent pas, tout ce que ne peuvent pas savoir ceux auxquels on s'adresse; on croit leur avoir dit suffisamment ce qu'on veut leur dire, et il arrive trop souvent qu'on ne s'est pas fait comprendre. A mesure que

le retour de l'empereur approche, il eût été mieux de renoncer à la forme des bulletins, en faisant insérer dans les journaux des articles mi-officiels, faits pour la classe éclairée à laquelle on peut toujours dire beaucoup de choses avec confiance, tandis qu'on ne peut rien dire dans des bulletins qu'on affiche au coin des rues, parce que ce n'est pas au coin des rues qu'on parle vrai en politique, et qu'on traite des intérêts de la société et du gouvernement. A d'énormes distances, comment connaître assez la disposition des esprits pour les frapper dans le sens où il faudrait le faire pour en obtenir justice, accord et soutien?

L'incendie de Moscou et ses suites n'auraient certainement pas autant ébranlé la confiance sans la journée du 23, et cette journée aurait produit bien moins de mal si on avait osé la présenter à la France sous ses véritables couleurs. Il fallait au moins dire franchement les faits; il en serait résulté moins d'alarmes dans les provinces où tout a été grossi de ce qu'on n'a pas osé expliquer. C'est des rentiers et des capitalistes de province que viennent aujourd'hui les craintes qui dominent le crédit de Paris.

La lettre adressée par l'empereur au général Hullin a produit un bon effet dans la partie de la société qui en a eu connaissance; on peut regretter qu'elle reste ignorée du plus grand nombre; c'était un de ces actes qui devaient rendre

l'empereur présent à Paris. Mais outre qu'il n'y a pas de prétexte pour que cette lettre devienne publique, on a si bien arrangé les choses que peu de personnes auraient compris ce qui l'a motivée. En effet, il est bien remarquable, pour moi du moins, que, dans ce qui a été publié officiellement par les journaux, on n'ait point parlé du général Hullin; il y a plus, il n'a pas été question de lui dans les débats devant la commission militaire, quoiqu'un assassinat soit un crime positif qui ajoute à tous les autres crimes, et qui ne pouvait qu'affaiblir toute disposition à la pitié pour les condamnés. Ce silence vraiment inexplicable sur l'assassinat du général commandant la place de Paris pourra servir à faire comprendre à l'empereur ce que j'entendais en disant qu'il se formait des intérêts qui n'étaient déjà plus les siens. Il est impossible de croire, quand on n'en a pas été témoin, tout ce qu'on a essayé pour perdre le général Hullin dans l'opinion; ce qui était une bêtise plus encore qu'une infamie, puisqu'il était impossible que l'opinion qu'on voulait former à Paris eût la moindre influence sur ce que penserait l'empereur en Russie. Vingt fois on a annoncé sa disgrâce, vingt fois on a nommé son successeur; et pourquoi le poursuivait-on ainsi? Pour essayer de faire croire que se défendre et donner sa vie en repoussant des factieux, ce n'était pas un si grand mérite. Il y a des positions fatales dont

lesquelles on ne peut plus faire que des fautes; telle est la position du ministre de la police qui a charge de former l'opinion, et qui ne peut en faire une bonne qui ne soit contre lui, ou une mauvaise qui ne soit contre l'empereur. Si Hullin s'était laissé conduire en prison, loin de lui en vouloir, on l'aurait couvert d'indulgence [1].

J'espère pouvoir annoncer, dans ma première Note, que Paris a repris cette sérénité qu'on admirait six mois encore après le départ de l'empereur; mais comme j'ai toujours été convaincu qu'il n'y a que la vérité qui soit utile à ceux qui gouvernent, malgré mon désir de voir l'empereur aussi calme d'esprit qu'il a besoin de l'être, je ne lui dis que ce qui est vrai. A tout considérer, il ne faut pas reprocher aux Français d'être graves pour les objets graves; on leur a tant de fois fait le reproche contraire.

(1) Hullin a fini par être doucement sacrifié, ainsi qu'on le verra dans ma dernière Note. Il manquait de l'éducation nécessaire pour se classer dans la haute société gouvernementale, moins encore dans la société d'autrefois, et vivait à peu près isolé avec toutes les apparences d'une grande représentation. Son isolement tenait sans doute aussi à des faits passés dans des temps antérieurs; de sorte qu'il n'était pas difficile à écarter.

NOTE XCVI.

Décembre 1812.

Paris attendait avec tant d'impatience le retour de l'empereur que sa présence a fait oublier tout ce qui n'était pas lui. On s'est entretenu exclusivement de ce retour jusqu'au jour où des discours bien neufs pour l'oreille des Français sont venus porter dans tous les cœurs l'espérance de la stabilité de la monarchie, autant qu'elle puisse dépendre de la sagesse des lois qu'on appellera à son appui. Que deviennent nos armées? à peine si on s'en inquiète. Par réflexion, on trouverait que cela n'est pas bien; mais, je l'ai déjà dit, la gloire, les conquêtes ne sont plus qu'un luxe pour une nation qui a tremblé sur son existence, puisqu'elle pouvait de nouveau être remise à la merci des factions. L'empereur ayant fait entendre que la sûreté de l'intérieur et le complément de nos institutions seraient ses premières et ses plus constantes pensées, la nation française s'est mise à vivre sur ces espérances.

On a besoin de beaucoup de paroles quand on est réduit à blâmer ou seulement à avertir, parce qu'il faut donner des raisons à l'appui de ses ju-

gements et de ses pressentiments; on est toujours bref quand on loue. *C'est bien* se dit promptement; mais on trouve si peu d'occasions de le dire qu'on peut se reposer après. Depuis le retour de l'empereur, il ne s'est pas fait une seule faute en politique, aussi a-t-on beaucoup gagné. Tout ce qu'il y avait d'embarrassant dans les situations réciproques a disparu devant cette incontestable vérité qu'il ne s'agit plus du passé, mais de l'avenir. Courage et persévérance, mais surtout prompt rapprochement vers la France de la plus grande partie de nos forces militaires trop disséminées, et de grands malheurs pourront se réparer. De ce qu'on appelle l'habileté diplomatique, personne n'en attend rien; on sait trop bien de nos jours que ce sont les victoires qui font la diplomatie. Il n'y en a pas quand c'est une seule nation contre toutes, ou toutes les nations contre une seule. Nous sortons de la première position pour entrer dans la seconde.

Que l'empereur se défie de ce qu'on pourra lui dire des alarmes que conçoivent les hommes de la Révolution. S'ils ont l'espoir de faire faire un pas rétrograde, ils harcelleront le pouvoir par tous les moyens, par toutes les ruses et les surprises possibles; mais s'ils trouvent le pouvoir ferme dans la route qu'il s'est tracée, ils pousseront la souplesse plus loin qu'on ne le voudra. De quoi s'alarment-ils? Il n'est certainement question ni

d'éloigner ceux dont on s'est servi, même quand on comprendrait qu'on s'en est servi trop longtemps, ni d'appeler, pour les remplacer, des hommes jusqu'à présent étrangers aux affaires. Dans les circonstances où nous sommes, les Français ne sont pas trop dans leur unité pour concourir au salut général. Il s'agit uniquement de demander à des lois bien combinées, non la garantie du présent contre la réaction politique et armée de l'Europe, cela ne dépend pas des lois, mais de ne pas laisser d'incertitudes sur la protection gouvernementale qui rallierait le pays dans la supposition triste, mais qu'il faut prévoir, où il perdrait celui qui maintient tout sous sa puissance. Les hommes de la Révolution n'ont rien à dire contre cette prévoyance qui leur adviendrait à profit comme à la France entière. Ils doivent savoir qu'il n'y a dans l'intérieur aucun moyen de résistance qui puisse tourner en leur faveur. Il en est de même du côté royaliste, si, par ce mot, on entend à la fois les royalistes d'intérêt et les royalistes d'opinion. Les premiers n'ont jamais mis en eux leurs espérances, mais dans les étrangers; les seconds n'en sont plus à mettre leurs opinions au-dessus du repos dont ils jouissent. De toutes parts on pensera au plus à s'arranger avec les événements; mais il n'y a contre cette disposition d'autre garantie que de se mettre en mesure de dominer les événements.

La destitution simple de M. Frochot a été d'autant plus généralement approuvée que le bruit s'est en même temps répandu que le conseil d'état avait été consulté, et que toutes les voix avaient été données dans le sens de la destitution. Comme, dans tous les gouvernements, le chef de l'État peut destituer de lui-même les fonctionnaires publics qu'il nomme par sa propre volonté, on a vu dans l'intervention du conseil d'état, admise cette fois, une certitude que rien n'irait plus loin. Les intéressés sont rassurés.

NOTE XCVII.

Janvier 1813.

Lorsque la politique s'élève à de hautes prevoyances, elle doit être positive dans ses conclusions et simple dans ses paroles. Sous ces rapports, la dernière séance du conseil d'état restera remarquable par la facilité avec laquelle une idée juste l'a emporté sur de fausses théories, en décidant que la régence serait dévolue au personnage de l'État le plus intéressé à la conservation de la monarchie et du monarque mineur. C'est dans ce sens que l'histoire est toujours bonne à consulter, parce qu'elle offre les résultats d'une expérience générale. Dans les circonstances particulières, il faut la consulter encore, non-seulement pour les faits, mais dans les rapports que ces faits avaient avec les mœurs et les intérêts d'autrefois, afin de bien saisir les différences entre les intérêts, les mœurs du passé et les intérêts du temps présent. Sans ces précautions, l'histoire serait un guide trompeur. M. de Voltaire a souvent menti comme historien, non en citant des faits faux, mais en les isolant de tout ce qui pouvait en faire comprendre la vérité et l'utilité.

Lorsque la famille de Pepin succéda à la famille de Clovis, elle s'adressa au Pape et aux évêques pour faire sanctionner sa possession, le Pape et les évêques jouissant seuls alors d'un pouvoir qui s'étendait sur les esprits. Le Pape et les évêques secondèrent la famille de Pepin dans un intérêt qui leur était propre, comme cela arrive toujours dans les rapprochements politiques; le Pape eut pour récompense la souveraineté réelle de l'exarchat de Ravennes, et le clergé français fut récompensé en devenant un ordre dans l'État, ce que, malgré son influence, il n'était pas sans contestation avant cette époque. De chaque côté on agit donc dans des intérêts présents, et non dans des idées systématiques. La famille carlovingienne fut forte du sacre, non contre les descendants de Clovis qui n'existaient plus, mais contre l'ordre de la noblesse, ordre unique jusqu'alors dans l'État, et qui tendait à se rendre indépendant en profitant des circonstances pour briser l'unité du pouvoir. Les rois de la seconde race acquirent donc d'abord une grande puissance du sacre; ils furent *consacrés*, mot énergique à cette époque, et offerts aux peuples comme les images et les représentants de la Divinité; d'où est venu cet axiome longtemps admis sans contestation : Tout pouvoir vient de Dieu!

Voilà le bien.

Voici le mal maintenant ; car tout se compense dans les institutions humaines.

Charlemagne, voyant que son père avait beaucoup obtenu de l'assistance du clergé, ne sentit pas que la jouissance du trône lui étant assurée il fallait contenir le parti qui avait été assez fort pour en disposer ; qu'autrement il voudrait en disposer encore, ou au moins en régler l'usage de manière à se maintenir dans la prééminence qu'il venait d'acquérir. Il tint les évêques presque toujours assemblés ; il les fit intervenir dans toutes ses opérations politiques, et parut ne vouloir faire des conquêtes que pour étendre leur domination. Le clergé devint arrogant ; il se mit au-dessus des rois, et crut les honorer en assimilant la royauté aux dignités ecclésiastiques. Dans le fait, il les dégrada en les soumettant à la discipline de l'Église. Les rois carlovingiens furent mis en pénitence canonique, furent *déposés* et non *détrônés*, parce qu'on déposait les évêques, tandis qu'on ne détrône que les rois. C'est ainsi qu'aux jours qui précédèrent le 10 août on parlait de la *déchéance* du roi, parce que les légistes, faisant alors toute la politique, y introduisaient leur langage, et qu'ayant déclaré que Louis XVI n'était que le premier des fonctionnaires publics, on disait qu'on le *destituerait*, et non qu'on le *détrônerait*, parce qu'on destitue un fonctionnaire

public, et qu'on ne détrône que les rois. La logique des faits se trouve toujours dans les conséquences qu'on en tire.

Cette remarque sur les différences de langage qu'amène dans une nation la manière de considérer le pouvoir mériterait d'être suivie; on y trouverait d'utiles avertissements sur le danger de laisser introduire dans les lois fondamentales des situations et des expressions incompatibles avec l'ordre qu'on prétend fonder.

Pepin eut raison de chercher dans le pouvoir religieux la sanction du pouvoir royal dont il venait de se saisir; Charlemagne eut tort de trop admettre les évêques dans le gouvernement; c'était provoquer la réaction de la noblesse; elle fut complète. Sous les successeurs de ce prince, les nobles se rendirent indépendants en fixant eux-mêmes les services que pourraient exiger d'eux une royauté soumise à des peines canoniques, des princes déposés comme des évêques et par des évêques. De là naquit la féodalité, c'est-à-dire le morcellement de la France au profit de la souveraineté personnelle de ceux qui en possédaient le sol. Le clergé à son tour, dominé par les mœurs de l'époque, se fit guerrier et féodal pour toutes les terres qu'il possédait, et la confusion se répandit à la fois sur toutes les situations sociales. La France aurait péri, si l'Europe de ce temps ne s'était trouvée à peu près dans la même situation.

Les fondateurs de la race des Capets ont été dans une position différente de la race des Carlovingiens ; ils ont donné à la monarchie plus qu'ils n'en ont reçu ; car la royauté était tombée si bas qu'elle était, non-seulement sans pouvoir, mais sans domaines. Avant Hugues Capet la couronne était sortie deux fois de la race masculine et directe de Charlemagne ; on aurait donc pu prétendre à la couronne par les femmes, et dès lors toutes les grandes familles de France et de l'Europe y auraient eu droit. Associer de leur vivant l'aîné de leur fils au pouvoir suprême parut aux Capétiens l'unique moyen de désigner leur successeur ; ce moyen leur réussit. Voilà le bien.

Voici le mal.

Toutes les grandes familles possédaient des terres, en jouissaient en toute souveraineté, faisaient la guerre à volonté. S'il est un fait vrai en monarchie, c'est que les fils de celui qui règne ne peuvent jamais se trouver au-dessous des hommes en première ligne dans l'État, et supporter cette humiliation. Le titre de roi, donné par anticipation à des jeunes gens, se trouvait donc incompatible avec l'obéissance due à l'autorité paternelle, à une époque où l'indépendance de la noblesse était poussée au dernier point. Hugues Capet associa son fils Robert au trône ; Robert se révolta contre son père. Robert associa au trône son fils Hugues ; Hugues se révolta contre son

père. Il mourut. Son frère Henri lui succéda. Devenu roi, il associa au trône son fils Philippe; Philippe se révolta contre son père. En oubliant comment l'ordre social était constitué à cette époque, on croira que tous ces princes étaient d'abominables gens; on ne concevra pas comment, après s'être révoltés contre leur père, devenus rois à leur tour, ils plaçaient leurs fils dans la situation qui les avait rendus criminels; on bénira la Providence d'avoir sauvé la France de tant de révoltes contre lesquelles elle devait succomber. Qu'on remonte à l'état de la société, on verra que ces princes révoltés étaient d'assez bonnes gens; qu'à leur tour ils supportaient patiemment dans leurs fils ce qu'ils avaient fait contre leurs pères; et que la Providence n'avait pas besoin de venir au secours de la royauté, puisque, dans toute la puissance du régime féodal, le roi était si peu de chose, avait si peu de pouvoir, que les nobles intervenaient plus souvent pour réconcilier la famille royale que pour prolonger ses divisions, et toujours sans prétendre à la remplacer. Dans le cas contraire, il y aurait eu coalition contre le prétendant. La famille des Capets devint puissante à mesure que s'élevait la bourgeoisie, troisième ordre qui se forma sous cette dynastie, comme le clergé était devenu ordre sous la dynastie précédente; le clergé, pour tout perdre en voulant tout dominer et tout envahir; le tiers-état, pour déli-

vrer le pouvoir royal, et, plus tard, pour mettre l'administration au-dessus du gouvernement, en remplaçant par de l'argent les services autrefois personnels, et permettant ainsi d'élever les fonctionnaires publics au-dessus des situations qui formaient autrefois des ordres distincts dans l'État; régime très bon en Turquie, mauvais en France.

En revenant au sujet important de la régence, traité dans la dernière séance du conseil d'état, on verra que la constitution de cette institution est tout, puisqu'elle peut être une nécessité dans un temps indéterminé; que les choses ont varié plusieurs fois à cet égard en France; qu'il y avait, pour décider les contestations, des grands corps qui n'existent plus, tandis que le serment du prince, le couronnement, le sacre ont beaucoup moins besoin d'être rigoureusement fixés. Depuis des siècles, les idées monarchiques françaises et européennes sont telles sur la succession au trône que le fait sort aussitôt de la vacance; le reste n'est que respect pour des cérémonies chères aux peuples à proportion de leur antiquité. Si les idées monarchiques n'étaient pas dominantes dans les esprits, aucune cérémonie ne pourrait les remplacer, aucune force sociale ne pourrait y suppléer. Tout pouvoir vient de Dieu était une maxime forte dans les temps religieux; les prêtres en ont abusé. En la généralisant, comme on l'a fait de notre

temps, on est parvenu à lui faire dire que quiconque s'empare du pouvoir a par cela même accompli une mission divine; au lieu que la succession directe au trône est une conviction si vivante qu'on ne peut la nier qu'en niant la monarchie; or, c'est de monarchie qu'il s'agit.

Dans cette séance mémorable où l'empereur a jeté tant d'idées qu'il faut maintenant coordonner, il a prouvé, mieux que ne le feraient les plus beaux raisonnements, que la haute politique n'est que le bon sens appliqué à de grandes choses. Puisse le temps de l'exagération être à jamais passé! Les Français sont essentiellement partisans de la simplicité et du naturel; et si l'empereur y revient, comme la simplicité et le naturel ne sont vraiment remarquables qu'au milieu de toutes les grandeurs, le charlatanisme tombera enfin devant le ridicule. C'est alors que nous cesserons de faire de la politique embrouillée de tous les régimes et que nous consulterons l'histoire, non pour imiter, mais pour comparer et savoir enfin ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous pouvons être.

NOTE XCVIII.

Janvier 1813.

C'est un spectacle curieux, pour un observateur, que la lutte établie au conseil d'état entre les hommes qui mettent au moins de l'amour-propre à conserver les souvenirs et l'action de la Révolution, et l'empereur qui, voulant écarter tout ce qui la consacrerait dans l'établissement d'une régence monarchique, y parvient par l'avantage de sa position, avec des idées aussi justes que simplement exprimées.

Sur le projet, tel que M. le comte Regnault l'avait présenté, il y avait quatre observations principales à faire : 1° au lieu de les rappeler par citation, fondre entièrement dans le projet nouveau les articles bons à conserver de l'ancien sénatus-consulte, afin d'effacer *les constitutions de la République* et le souvenir des pensées qu'on pouvait y avoir attachées à une époque où on croyait ne pouvoir parler de la monarchie que d'une manière détournée, ce qui ne trompait personne; 2° repousser l'intervention du sénat dans toutes les circonstances possibles, excepté dans les cérémonies; son action n'est pas de gouvernement, et il

est trop nombreux pour aider à gouverner; 3° ne pas indiquer de droit le président du corps législatif, puisqu'on ne pourrait dire en quoi il serait nécessaire, et s'il représenterait pour lui ou pour l'assemblée qu'il préside; 4° ne rien admettre de ce qui éveillerait la moindre pensée sur la vacance absolue du trône, par conséquent sur ce qui présenterait la possibilité d'une élection, chose tout-à-fait inutile à prévoir, d'autant plus que nous ne sommes pas au temps où une loi suffirait pour enchaîner l'avenir à cet égard. Ces observations ont été faites par l'empereur avec beaucoup de précision et toute l'autorité que donne la raison. Soit qu'il sentît le piége que lui tendaient les vieux de la Révolution, soit que, sans défiance, le bon sens l'ait conduit au vrai, il n'est resté du projet que ce qui est bon, par conséquent absolument nécessaire. C'est de même une idée sage de faire remplacer ces mots qui disent trop ou qui ne disent rien : *Conformément aux constitutions de l'Empire*, par cette formule qui lie tous les temps : *Conformément aux lois et aux coutumes de France;* enfin c'est encore l'empereur qui a repoussé la faculté qu'on voulait donner au souverain d'adjoindre à volonté quatre hommes à ceux appelés de droit au conseil de régence. Ceci n'était qu'une tentative faite par les présidents des quatre sections du conseil d'état, qui n'avaient pas osé s'expliquer plus clairement; mais il est

certain qu'ils se désignaient. On en a fait généralement la remarque, bien qu'à voix basse, parce qu'elle est plaisante. Le conseil d'état, présidé par l'empereur, peut être considéré comme une exception. C'est lui qui en fait le point où se concentrent tous les intérêts de notre société, où on maintient ce qui a été réglé, où on décide pour le présent en prévoyant pour l'avenir; où on parle de tout, parce que l'empereur provoque sur tout. Cette concentration n'a de force que par celui qui l'a créée; elle ne serait pas supportée par les ministres, et peut-être par la France, sous une autre direction. A quoi bon donner alors aux présidents des sections du conseil d'état, par prévoyance, une position politique spéciale que rien ne justifierait? En multipliant les membres d'un conseil de régence, on ne ferait que lui inspirer le désir, et peut-être lui montrer la nécessité de tout renfermer dans un conseil privé; ce qui n'arrive que trop souvent dans les temps de minorité.

Le fonds du projet est bon tel qu'il se trouve ainsi modifié, non d'une bonté absolue, parce que la bonté absolue est un idéal en politique, mais d'une bonté relative; et cela suffit. On peut dire avec vérité qu'on ne l'aurait désavoué à aucune époque de la monarchie. Reste la rédaction, qui a besoin d'être pesée dans chacun de ses mots, d'abord à cause de l'importance de la loi, et puis pour qu'il ne s'y glisse aucune expression qui ne

soit propre au sujet. Par exemple, il ne faut pas, ainsi que M. le comte Regnault l'avait fait par distraction, mettre le territoire de la *République* pour le territoire de *l'Empire*; ni citer par leur date des articles de décrets faits sous des régimes qui n'ont été que transitoires. Il ne faut pas non plus que le premier article commence ainsi : « Si l'empereur meurt *sans qu'il ait été* disposé de la régence. » *Sans qu'il ait été* est d'un vague effrayant, et pourrait laisser incertain qui a le droit de disposer; *sans avoir disposé* ne laisse aucune incertitude. En général, cette rédaction a besoin d'être minutieusement examinée. Si le projet ne revient pas au conseil, j'ajouterai même après qu'il y sera revenu et définitivement arrêté, il serait nécessaire que l'empereur fît venir M. de Fontanes, ou toute autre personne ayant autant que lui la propriété d'expressions, et qu'il lui demandât ses observations, non sur le fond des choses, mais sur les termes dans lesquels ces choses sont présentées. Ces précautions ne sont pas à négliger, surtout à des époques où on s'est accoutumé à traiter les affaires politiques avec des raisonnements d'avocat et des arguties de procureur. J'ai déjà eu l'occasion de le dire; il n'y a pas de mot qui ne soulève une idée, point d'idée qui ne renferme toutes ses conséquences; et si Dieu a créé le monde avec sa parole, c'est de même

avec la parole que l'homme crée la société ou qu'il la brise.

Il y a dans le projet une condition que personne n'a comprise au conseil, moi pas plus que les autres; c'est la supposition où un prince français, possesseur d'un trône au dehors, le perdrait. On déclare que cette perte ne pourrait être censée accomplie que par un traité. Sans doute il y a ici une intention, mais elle n'est pas exprimée. Si on a voulu dire que l'empereur de France, toujours considéré comme le chef de sa famille, garantit la couronne de tous les princes français qui en possèdent une, et qu'ils ne seront censés l'avoir réellement perdue qu'autant que l'empereur sera intervenu dans le traité qui contient cette renonciation, il faut l'exprimer. Si on a voulu dire autre chose, il faut le dire clairement. Si ce qu'on veut prévoir est difficile à exprimer, il faut retrancher l'article. La nécessité de parler net ou de se taire est ici plus grande que dans toute autre circonstance; je vais en indiquer le motif plus que je ne l'expliquerai.

Toutes les familles qui règnent en Europe sont anciennes et se maintiennent par d'anciennes lois, d'anciens usages qui ont prévu les conditions et réglé les droits d'héritage dans toutes les branches. J'en excepte la Russie, où les révolutions de palais sont plus fortes jusqu'ici que les

tentatives faites pour fixer le droit de succession, ce qui prouve la nouveauté de cet empire. En France nous avons une dynastie qui commence; un membre de la famille impériale a été mis comme en dehors des conditions de sa famille; d'autres membres ont reçu des trônes; ils les ont reçus de la victoire, sans conditions connues de renonciation possible, sans traité qui ait lié les puissances étrangères à ces conditions. Ce qui peut surgir des incertitudes qui accompagnent les nouveaux établissements royaux ne doit donc pas être prévu dans une loi sur la régence; je le crois impossible. Il faut alors se borner à ne traiter que ce qui regarde la France, sauf à revenir dans d'autres circonstances à un pacte de famille qui peut avoir de l'efficacité dans l'intérieur, et n'en aura jamais au dehors qu'avec les puissances qui le reconnaîtraient, en intervenant dans les conditions.

Je ne pourrais dire combien je rencontre dans le monde de gens considérables par leur fortune, leur position et leur éducation, qui s'étonnent qu'on fasse une loi pour assurer la régence à la mère du roi mineur; ils croyaient que cela était de droit. Plusieurs membres du conseil d'état avaient la même opinion; ce qui n'est pas étonnant, puisque ce fait a été dominant dans notre histoire, surtout dans la partie qui se rapproche le plus de notre époque. Cette mesure aura donc pour elle un assentiment fondé à la fois sur

des préventions et sur des souvenirs réels, ce qui manque toujours aux établissements qu'on croit pouvoir créer sur des combinaisons improvisées. En voici un singulier exemple. Tous les membres du conseil d'état croyaient que les préséances étaient fixées par les titres, et tout marchait effectivement dans ce sens. Point du tout; M. M... nous a appris qu'elles étaient légalement réglées par l'époque de la nomination. Après cela qu'on fasse des lois, des décrets, des sénatus-consulte, et qu'on s'imagine que cela suffira pour qu'une nation connaisse les conditions de son gouvernement, lorsque ceux qui en font partie ignorent eux-mêmes les conditions de leur position! Tel est l'inconvénient attaché à ce qui est nouveau, qu'on n'y pense qu'au moment où on le discute pour l'établir, et qu'on l'oublie aussitôt, s'il ne se lie à aucuns souvenirs ou s'il les contrarie.

Deux grands événements (car la conspiration Mallet en est un) se sont réunis pour nous donner une profonde instruction. Demander avec calme et franchise aux lois tout ce qu'elles peuvent accorder à la stabilité de l'État est bien; le reste est soumis à l'empire des faits, et la guerre qui les a créés peut seule en donner la solution.

NOTE XCIX.

Janvier 1813.

On peut réduire à bien peu de mots ce qu'il est possible de dire sur le serment que doit prononcer le prince impérial à l'époque de son couronnement.

Plus est ancienne la formule d'un serment fait dans cette circonstance, mieux elle vaut; quant au fond du serment, les rois de France ont prononcé le même pendant des siècles, et on ne trouverait que des contradictions dans leur manière de gouverner ou de se laisser gouverner; preuve trop évidente que le serment n'a par lui-même aucune importance sur les directions politiques, bien qu'on le présente au peuple comme un engagement pris par le souverain, envers la Divinité, de n'agir que dans l'intérêt public.

On demande s'il est nécessaire de changer aujourd'hui quelque chose au serment fait par l'empereur.

La réponse n'est pas simple. Si on veut contenter les hommes de la Révolution, il faut laisser le serment tel qu'il est; si on veut satisfaire la partie monarchique de la nation, il y aurait des

changements à faire. Ainsi, pour se décider sur le parti qu'on doit prendre, le premier point est de savoir à qui on veut spécialement s'adresser. Ce qu'il y a de positif en ce moment, c'est que la formule qui plaira aux uns ne plaira pas aux autres.

Dans le serment prononcé par l'empereur, on a mis des choses qui ne se trouvent ordinairement que dans une déclaration des principes de droit public. Il le fallait bien, puisqu'à la suite de tant de changements de régime la France n'avait plus ni lois, ni coutumes, ni principes généralement reconnus. Dans le choix qu'on a fait des articles de la déclaration de l'Assemblée constituante, on a pris *l'égalité des droits*, égalité qu'on ne peut logiquement soutenir, puisqu'elle est démentie par tous les faits de l'ordre social.

Par *égalité des droits*, si on entend que personne n'est exempt de payer *les impôts*, cela signifie *égalité des charges;* si on entend que tout le monde a droit de parvenir, cela ne signifierait que *l'égalité des prétentions.* De ce que les anciens avaient des esclaves et que les hommes libres pouvaient être réduits par le sort des armes à la même condition, aurait-on posé en principe qu'il y avait égalité entre les maîtres et les esclaves? De ce qu'un homme qui n'a pas de fortune peut en espérer une, dirait-on qu'il y a égalité entre les riches et les pauvres? On se moquerait

de quiconque raisonnerait ainsi. On peut agir de même envers ceux qui soutiennent l'égalité des droits dans une monarchie. Cette égalité n'est possible que dans une démocratie où effectivement le plus grand nombre a droit; et encore le mouvement de la société y met-il bien des restrictions.

Quant à *l'égalité des charges*, le souverain ne s'y opposera jamais, trop heureux d'avoir affaire à une nation qui veut bien croire que, quand tout le monde paie, tout le monde est libre. Jusqu'au cardinal de Mazarin, nos aïeux faisaient consister les libertés de chaque ordre dans le droit de ne prendre part aux contributions que de leur consentement réel. Le clergé est le seul ordre qui soit arrivé jusqu'à la Révolution en conservant ce *droit*. Aux terres nobles, il ne restait plus que de pauvres *priviléges*. Si le tiers-état, au lieu de demander l'égalité des charges, avait réclamé, pour lui comme pour la noblesse, le droit qu'avait conservé le clergé, le pouvoir royal n'aurait pas été anéanti; mais il aurait été restreint comme il l'est en Angleterre, avec les différences inévitables entre un pays insulaire où on peut sans danger affaiblir l'ascendant militaire, et un pays continental où l'ascendant de l'armée ne peut jamais être exagéré ou affaibli sans danger.

De *l'égalité des charges* si on passe à *l'égalité des prétentions*, dernière manière d'expliquer le principe de *l'égalité des droits*, on trouvera que

le fait a toujours existé dans la monarchie française, et qu'on n'a rien gagné à le proclamer. Dans aucun temps, dans aucun pays monarchique européen la faculté de parvenir n'a été interdite au mérite; autrement ce ne serait plus une monarchie, mais une aristocratie à la manière de Venise. Dans toutes les organisations sociales il y a des droits acquis et fixés qu'on maintient pour assurer la stabilité de l'État, mais qui ne nuisent à l'avancement de personne. Si cela n'était pas, comment se recruteraient les corps politiques? Quel homme de sens consentirait à accepter le pouvoir sous la condition de ne pouvoir employer le mérite d'autant plus authentique qu'il serait parti de plus bas pour se signaler? Qu'on étudie notre histoire. Sous la première race, le pouvoir politique était nécessairement concentré dans les conquérants; aucun Franc n'aurait pensé alors sans honte à quitter les armes pour se consacrer à l'Église; longtemps encore après la conquête, couper les cheveux à un prince, le faire entrer dans un couvent, était le rendre incapable de gouverner et le priver de tous ses droits. Cependant les évêques, les abbés, les moines, tous de la race conquise, avaient la plus grande influence sur les affaires intérieures, sur les résolutions des rois, parce que le savoir était de leur côté. Cet ascendant, obtenu par la supériorité des lumières, procura au clergé les moyens de se faire

reconnaître comme un ordre politique; et Suger, né de parents si pauvres qu'on croit qu'ils demandaient l'aumône, devint non-seulement l'ami, le premier ministre de Louis VII, mais il fut nommé régent du royaume pendant le voyage d'outre-mer de ce monarque, sans éprouver aucune opposition. Toutes les élévations sorties de la bourgeoisie, depuis cette époque, seraient longues à citer, et ne seraient sans doute que des exceptions; mais le mérite à un haut degré ne sera jamais autre chose sous tous les régimes possibles. La plus grande preuve qu'on puisse donner qu'il n'y avait pas d'exclusion dans notre monarchie se trouverait dans la facilité avec laquelle on appelait même des étrangers au ministère; M. Necker en a été le dernier exemple.

Pour bien comprendre ce qui a porté l'Assemblée constituante à proclamer *l'égalité des droits*, il faut se rappeler qu'alors le combat était entre la noblesse et une bourgeoisie qui l'égalait en fortune et la surpassait en instruction; et que les nobles n'avaient plus de priviléges que par des vanités de cour et des distinctions de titres sans devoir. C'était là ce que la bourgeoisie ne pouvait plus supporter. La noblesse ne se fit pas illusion; elle s'abjura d'assez bonne grâce. Il lui restait un avantage qu'elle ne tenait pas des lois, mais de ses habitudes; cet avantage dure encore.

Les nobles ont une famille dont tous les mem-

bres se soutiennent, même quand ils sont divisés. Celui d'entre eux qui sollicite des emplois ou des faveurs est toujours sûr d'être soutenu non-seulement par tous ses parents, mais encore par ses alliances. On ne se perd jamais de vue. Dans toutes les circonstances de naissance, de mariage, de mort, on se rappelle les uns aux autres. Il n'en est pas de même des bourgeois; ils n'ont pas de famille constituée. Celui qui s'élève ne demanderait souvent pas mieux que de n'avoir pas de parents; il les éloigne autant qu'il le peut pour s'éviter des charges faciles à prévoir, et parce qu'ils rappelleraient aux autres et à lui le point d'où il est parti. La force des familles anciennes aura donc une supériorité sur l'isolement des bourgeois, jusqu'à ce qu'ils aient à leur tour force de famille. Eh bien! le principe de l'égalité des droits leur rendra très difficile la possibilité d'arriver à ce but. Certes, sous l'empereur, beaucoup d'hommes dont la position était au-dessous de la haute bourgeoisie ont pris, plus qu'à aucune autre époque, une position sociale très élevée, et ce n'est certainement pas en vertu du principe de *l'égalité des droits*. La preuve en est dans le droit électoral que l'empereur a concentré dans les six cents plus imposés de chaque département. Personne n'est privé de la faculté de devenir un des plus imposés de son département; mais il faut que la faculté soit d'abord devenue un fait pour que le

droit s'y attache, et ce n'est plus que l'égalité entre des égaux.

Dans cette discussion sur le serment à venir du prince impérial, rien ne m'a plus frappé que de voir un conseil d'état composé de comtes et de barons, présidé par un empereur, défendre le principe fondamental de la démocratie, en recherchant les plus sûrs moyens d'affermir une monarchie. Un président de section, ministre d'état, s'est engoué jusqu'à parler de l'égalité qui règne en Angleterre, et à affirmer que le frère d'un pair est souvent marchand dans la cité, ce qui supposerait qu'il a reçu une éducation spéciale pour mesurer de la toile ou peser de la cassonnade. La boutique à Londres est bien au-dessous de la boutique à Paris, et les marchands y sont tout-à-fait en dehors de la société. Là, il est vrai, tout le monde spécule; le roi lui-même prend intérêt dans toutes les grandes entreprises par ses fonds particuliers. Si fier qu'on fût, que ferait-on de ses capitaux dans un pays où les grandes terres substituées sont bien rarement mises en vente; où les fonds publics multiplient les valeurs courantes bien plus qu'ils ne les absorbent? Nulle part les nobles, pas plus que ceux qui ne sont point nobles, ne laissent dormir l'argent; en Angleterre tout l'appelle à produire. Entre spéculer, s'intéresser dans de grands travaux et se faire marchand, il y a une distance incommensurable. Jusqu'à présent,

l'Angleterre a mis ses libertés sous la protection des inégalités et n'a point à le regretter; aussi les inégalités surgissent-elles partout, excepté dans les rues. Une Anglaise conserve un titre supérieur au titre de l'homme qu'elle épouse, si elle jouissait de ce titre avant son mariage; on ne peut aller plus loin contre l'égalité et contre la raison des siècles. Les préséances sont tellement graduées et multipliées qu'elles rendent la position d'un étranger insupportable, tant il lui faut d'étude et de présence d'esprit pour ne pas tomber en faute; et cette excessive subtilité dans les distinctions ne se conserve que pour défendre les droits acquis contre la pente naturelle d'une nation marchande vers l'égalité. La noblesse réelle a été longtemps simple dans ses mœurs, familière et protectrice; la noblesse qu'on appelle de courtoisie a toujours été au contraire difficultueuse, guindée, fatigante dans ses prétentions, et c'est par ses défauts mêmes qu'elle sert de barrière à la première. Après cela qu'on essaie de régler la société par des idées raisonnables.

Ce serait une idée de ce genre que de parvenir à rédiger une formule de serment qui ne contînt que des promesses en rapport avec l'esprit et les besoins de la société; mais, en ce moment, si on alarme les hommes qui ont du pouvoir en changeant la formule du serment prononcé par l'empereur, il n'en faut point faire mention dans le

décret sur la régence. Ou bien un autre temps permettra de le rectifier, ou il sera de nouveau prononcé. On ne voit pas ce qu'un serment de roi a changé à ce qui serait arrivé sans ce serment, ni qu'il puisse avoir d'influence sur les événements à venir; partout où la succession au trône s'accomplit d'elle-même et sans conditions, le reste ne fait partie que d'une cérémonie.

EXPLICATION.

Après cette Note et les trois qui la précèdent, la Note qui va suivre paraîtrait inexplicable aux lecteurs qui ne prendraient pas la peine de réfléchir qu'une discussion sur une loi de régence, renfermée dans le conseil d'état, faite avec calme et toute de prévoyance, ne pouvait avoir aucune influence en dehors sur la disposition générale des esprits ramenés, par la conspiration de Mallet, à juger la misérable organisation de la France, et qui comprenaient enfin, par nos désastres en Russie, que la fureur des conquêtes finit toujours par amener de terribles réactions. L'empereur s'était placé dans la nécessité d'avoir continuellement à se justifier par des succès, et le succès venait de lui manquer. Plus il avait acquis, plus il avait à perdre. Le décret même sur la régence ne servait qu'à confirmer la prévision d'un malheur. Ce décret, tout monarchique, blessait les hommes de la Révolution au moment où il était indispen-

sable de réclamer leur ancienne énergie, répugnait aux hommes d'autrefois pour qui se présentaient de loin de nouvelles espérances, tant il leur était difficile de ne pas penser que les puissances étrangères feraient entrer la cause des Bourbons parmi leurs combinaisons. Les hommes politiques blâmaient l'empereur de ne pas profiter du temps qui était encore à lui, pour accorder à l'incendie de Moscou la part qu'on est toujours obligé de faire aux grands incendies. En le voyant s'obstiner à ne pas rapprocher de la France tant de moyens militaires disséminés, ils acquéraient la preuve qu'il conservait l'espoir de tout reprendre; c'était à ne jamais finir, et la France succombait d'épuisement. Les hommes politiques n'ignoraient pas non plus jusqu'à quel point l'Empire s'était aliéné l'esprit des pays conquis, et que les peuples avaient au moins autant d'injures à venger que les rois. Toutes les conséquences de la retraite de Moscow ne se publiaient pas depuis le retour de l'empereur; mais les nouvelles de ce qu'on appelait alors des défections ne circulaient pas moins, et, par ce qui était connu, on préjugeait avec plus d'inquiétude ce qu'on ignorait encore. Hors du conseil d'état, qu'importaient donc les conditions d'une régence, et cette résolution tardive de se faire monarchique pour des circonstances dont on n'était plus maître, dans des idées qu'on oublierait probablement au premier retour de fortune. Pour

moi, dans cette discussion, je ne voyais qu'une occasion d'écrire sur un sujet donné, sans cesser cependant d'étudier avec soin l'opinion publique, afin d'être en état de la présenter dans toute sa vérité; espérant, sans trop savoir pourquoi, sinon que c'était mon plus grand désir, qu'une rupture à l'amiable s'ensuivrait. Qu'aurais-je eu à dire en effet, quand tout allait encore être remis à la force?

NOTE C.

Janvier 1813.

Si j'avais la certitude que l'empereur connaît bien les dispositions de l'esprit public, telles qu'elles sont en ce moment, il me serait impossible de partager les alarmes qui augmentent d'heure en heure avec une effroyable activité; mais si l'empereur ne connaît pas la vérité à cet égard, si on ne la lui dit pas dans tous les détails, si on cherche à lui faire la moindre illusion, alors il est permis de concevoir de l'effroi, car tous les signes précurseurs des grandes catastrophes politiques existent. Dans aucun temps, on ne s'est plaint si haut et avec si peu de mesure; dans aucun temps, le blâme n'a été répandu avec plus de profusion sur l'autorité. S'il n'y avait qu'un parti, en vingt-quatre heures tout serait fini; s'il y avait un homme qui osât, les partisans ne lui manqueraient pas. Heureusement il y a plusieurs partis (quel étrange bonheur!) qui s'observent et se ménagent par prévoyance, et d'hommes il n'y en a pas un qui puisse oser. Mais si le mécontentement actuel se prolonge, si on n'en saisit pas toutes les causes, et si on ne parvient pas à l'atténuer, il est impos-

sible que le pouvoir ne se sente pas bientôt affaibli au point qu'il cherchera trop tard les moyens de se raffermir et de sauver la France.

Que l'empereur exige qu'on lui dise la vérité; jamais il n'a eu un plus grand besoin de la connaître; mais qu'il se méfie également des hommes légers et des flatteurs; qu'il se demande où serait la garantie du pouvoir si l'insubordination, après s'être glissée dans l'armée, se répandait dans une nation qui se croit méprisée, avilie, et qui cherche à reporter uniquement sur son chef la responsabilité des événements.

Je n'ignore pas qu'il y a du ridicule à paraître effrayé; mais j'ai assez prouvé pendant la Révolution que la peur n'allait pas jusqu'à moi pour être au-dessus de ce ridicule, et je répète que tous les signes précurseurs des grandes catastrophes politiques existent. Au reste, nul mouvement ne paraît devoir venir de Paris; c'est par les extrémités de l'Empire que viendrait la dissolution, et si elle se montre une fois d'une manière positive, rien, dans l'état actuel de la France, ne pourra l'arrêter.

NOTE CI[1].

Mars 1813.

Ma dernière Note était montée sur un ton très haut; mais je ne puis en descendre; il faut donc cesser d'écrire. Je conçois très bien que l'empereur se trouve dans la malheureuse nécessité de ménager le parti révolutionnaire avec l'espoir, plus ou moins fondé, d'y trouver une exaltation qu'il peut croire nécessaire pour défendre la France contre les armées coalisées de l'Europe. Que peuvent les raisonnements dans une telle circonstance, et ne suis-je pas autorisé à me demander pourquoi je m'y trouve compromis, puisqu'il n'y a eu de ma part aucun intérêt personnel?

Depuis le retour de l'empereur, on s'est amusé à m'écrire des lettres anonymes pour m'annoncer que je paierais cher un jour les communications que j'ai avec lui. Ensuite, on m'a charitablement écrit qu'on était déjà parvenu à faire exiler des gens qui avait accepté une position semblable à

(1) Cette Note a été imprimée par extrait dans ma *Correspondance politique et administrative.*

la mienne, et que bientôt j'aurais mon tour. Soit. Cela ne m'a point paru plus effrayant que quand M. Desmarest me disait confidemment, à mon retour de Hambourg, qu'*aucun homme en place ne souffrirait l'indépendance dans laquelle je vis, et que mon existence n'était pas aussi assurée que je paraissais le croire.* Il entendait sans doute mon existence politique. Toutes les existences politiques étant sujettes à des variations, la mienne, comme celle des autres, il n'y a pas encore là de quoi m'alarmer. Mais, à part mes tristes pressentiments sur l'avenir, pourquoi continuerais-je à écrire quand je sais qu'on a osé dire à l'empereur, sur une observation faite par lui, qu'il tenait cela de ses correspondances et qu'il n'y avait pas un mot qui fût vrai? Il y a donc des gens qui connaissent ce qu'on écrit à l'empereur? Je le savais depuis longtemps; son cabinet ne lui appartient plus; il est aux hommes de la Révolution. Mais qu'on ait poussé la hardiesse jusqu'à le lui dire à lui-même, et qu'il n'ait pas demandé d'où et comment on savait ce qu'il y avait dans ses correspondances personnelles; que cela ne l'ait pas averti qu'il se forme autour de lui des intérêts qui ne sont plus les siens, voilà ce qui m'étonne et me fait encore écrire cette fois avec l'invariable résolution que ce soit pour la dernière fois.

Et qu'ai-je donc avancé qui ne fût pas vrai? Ma

dernière Note ne contenait que les deux assertions suivantes :

1º Tous les signes précurseurs des grandes catastrophes politiques existent ;

2º Nul mouvement ne paraît devoir venir de Paris ; c'est par les extrémités de l'Empire que viendra la dissolution.

Puisque les Notes que j'adresse à l'empereur sont lues par des gens qui croient pouvoir les démentir d'un mot, qu'ils lisent encore celle-ci, afin du moins qu'ils apprennent ce que j'entends par signes précurseurs des catastrophes politiques.

Quand les révolutionnaires parlent des Bourbons et les royalistes de la République, il y a désordre dans les idées et crainte de tous les côtés. Chacun sent que le pouvoir qui a contenu tous les partis va cesser; tous les partis s'interrogent en déguisant leurs espérances, afin de surprendre leurs secrets réciproques et de savoir ce qu'ils doivent redouter les uns des autres. C'est toujours l'époque où les intrigants s'emparent de l'opinion.

Quand ce désordre existe, il se glisse dans le monde d'étranges superstitions, qui toutes se rapportent à la politique. Or, n'a-t-on pas entendu toutes les sociétés pousser des cris d'effroi contre l'année 1813, à cause du nombre treize, et parce que cette année commence et finit par un vendredi, et parce qu'on y compte treize lunes, et

parce qu'en plaçant les uns au-dessous des autres les chiffres qui forment 1813, et les additionnant ensuite, on trouve encore le nombre treize, et parce que la retraite de Moscou s'est faite dans la treizième année depuis le consulat? L'année 1793, époque du supplice de Louis XVI, n'est-elle pas rappelée pour preuve que les années treize doivent être désastreuses? Ces superstitions, qui naissent de la crainte d'un danger et servent à l'augmenter, ne méritent-elles pas, par la rapidité avec laquelle elles se propagent, d'être comptées au nombre des signes précurseurs?

Mais le signe le plus grand est l'incertitude qu'on voit régner dans la politique du souverain, dans ses discours; et certes il est impossible de nier que cette incertitude n'ait été sensible pour le public. La manière dont l'empereur s'est expliqué sur des objets de la plus haute importance a varié en quelques jours au point que personne ne sait plus dans quel sens on marche aujourd'hui, et qu'aucun corps de l'État ne voit plus ce qu'il est ni ce qu'il doit devenir. De là et de cette mauvaise mesure de dons patriotiques et d'adresses municipales sont nés le blâme général des opérations du gouvernement et une ironie continuelle sur nos désastres. Dans le même mois, le gouvernement recule devant la Révolution et blesse à la fois toutes les classes et toutes les opinions. Cette conduite, qui le montre au-dessous

des événements qui se préparent, peut bien être regardée comme un signe précurseur de leur accomplissement[1].

De toutes ces remarques, qui oserait en nier une? Qui l'oserait, quand on a vu les plus fanfarons en présence de l'empereur s'adresser à tout le monde dans l'espoir que quelqu'un leur donnerait une confiance qu'ils ne trouvaient ni en lui ni en eux?

C'est une grande faute en politique, et une faute double après une révolution, que d'agiter à la fois toutes les classes de la société, parce qu'il est toujours dangereux que tout le monde à la fois puisse s'expliquer sur le pouvoir. Quand les philosophes ont eu la bride sur le cou, ils ont commencé par discuter les attributs de la Divinité, et, de bavardage en bavardage, ils ont fini par nier l'existence de Dieu, seul moyen que les hommes aient d'anéantir celui qui les a créés. Aucun prince, assis sur un trône, ne peut se croire plus que Dieu, et quand tout le monde se met à discuter les attributs de celui qui gouverne, on peut être assuré

(1) Ce tableau vrai de la situation de l'empereur et du désordre des opinions en France, lorsque la guerre parut de nouveau inévitable après le désastre de Moscou, pouvait sembler rembruni. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé pendant les Cent-Jours et après la bataille de Waterloo, et on conviendra que rien n'était exagéré. Les prédictions s'éclaircissaient à mesure que les événements se développaient.

qu'on ne lui laissera rien. Les prétendus fidèles ne le défendront qu'en vantant leur propre mérite, et ce qu'ils conseilleraient si on les consultait.

Il est probable que l'Europe s'aperçoit mieux et plus vite que nous combien notre situation est changée. Trois faits incontestables ont dû la frapper : 1° l'indiscipline de l'armée, avouée par nous-mêmes ; 2° un Français, appelé au trône de Suède, se déclarant contre la France ; 3° un autre Français, appelé au trône de Naples, abandonnant, sans la permission de l'empereur, l'armée qui lui était confiée, et en étant quitte pour une Note dans *le Moniteur*. Je n'ajouterai pas la patience avec laquelle nous sommes obligés de supporter que la maison d'Autriche arme, sans oser lui demander positivement dans quelle intention ; mais que l'empereur compare le passé au présent, et qu'il soit certain que cette comparaison se fait partout.

Ainsi est venu du Nord le relâchement d'obéissance, ce qui me faisait annoncer que ce serait par *les extrémités de l'Empire que commencerait la dissolution*. L'empereur peut se rappeler ce que je lui ai dit à mon retour de Hambourg : « On ne gouverne pas de loin les peuples, quand ils sont trop riches ou quand ils sont trop pauvres. On a fait les peuples conquis si pauvres qu'il y a pour eux plus de chances à prendre une fourche pour tuer

des hommes que pour remuer du fumier; quand cela est ainsi, les fourches deviennent des instruments de guerre, et tout ce qui souffre s'arme. »
S'il faut en croire les bruits publics, des tentatives d'insurrection ont été faites dans le grand-duché de Berg, et de plus sérieuses viennent d'éclater dans les départements anséatiques. Si cette insurrection se soutient, elle s'étendra promptement dans la Hollande et daus la Confédération du Rhin, où nous n'avons pour nous que les rois, beaucoup plus patients que les peuples. Alors une nouvelle scène commence. Ou nous voudrons garder tout ce que nous avons, protéger tout ce que nous avons promis de protéger, et nous épuiserons la France qui s'exaspérera à son tour, parce qu'il existe beaucoup de sujets de mécontentement. La désobéissance y éclatera plus vite qu'on ne le soupçonne aujourd'hui, parce que, des extrémités au centre, on aura de proche en proche appris qu'on peut désobéir avec impunité. A cette époque, les factions, qu'on présente à l'empereur comme n'existant plus, se montreront puissantes, et nous recommencerons de nouvelles folies, peut-être aussi de nouvelles cruautés. Au contraire, si l'empereur n'affaiblit pas ses ressources en les tenant disséminées; s'il envisage de sang-froid la véritable position des choses; s'il se dit d'une fois tout ce qu'il faut abandonner; s'il rassemble ses armées sur des points fixes et rapprochés des

frontières, pour les ramener à une bonne discipline avant de les exposer, et qu'en ménageant la France il menace partout sans avancer sur aucun point, il peut encore sauver son pouvoir. Pour cela, il faudrait beaucoup de sagesse, et l'empereur seul peut se demander s'il est possible de redevenir prudent, quand on a tenté et manqué la conquête du monde.

Au reste, je l'ai déjà dit de vive voix à l'empereur : Tout ce qui se passe et se prépare aujourd'hui devait se passer après lui, quel que fût le terme de sa vie. Notre système de réunion est faux ; il blesse à la fois les petits et les grands, les opinions et les intérêts; nulle puissance humaine ne peut en assurer la durée, et je défie qu'on en trouve un autre exemple dans l'histoire. Charlemagne même ne peut servir de comparaison, et Dieu sait pourtant comme cela lui a réussi, et à la France aussi et à ses successeurs encore.

Qu'on se persuade bien qu'une partie des griefs qui soulèveront les peuples réunis, s'ils en trouvent l'occasion, existe en France; que si nous ne sommes pas comme eux blessés dans nos mœurs, dans nos habitudes, nous avons plus qu'eux l'usage des révolutions et un besoin insatiable d'innovations. Qu'on agisse d'après cette observation, la seule qui soit vraie. Ceux qui disent le contraire sont, ou des hommes qui ne savent que ce qu'on leur permet de savoir, ou des hommes qui ont

déjà assez perdu de gouvernements pour qu'on ne leur accorde pas une grande confiance. Je dis *gouvernements;* car il y a des choses plaisantes, même dans la politique la plus sérieuse; et certainement, c'est une de ces choses-là que l'assurance avec laquelle les hommes dont il question parlent des causes de la chute de la monarchie; comme si, depuis la chute du gouvernement de Louis XVI, nous n'avions pas vu la chute du gouvernement des girondins, la chute du gouvernement de Robespierre, la chute du gouvernement du Directoire, gouvernements qui sont tombés par des causes qui n'avaient aucun rapport avec les causes de la chute de l'ancienne monarchie.

Que l'empereur me permette de finir cette Note par ce qui m'est personnel. L'avenir de la France ne dépend plus de raisonnements vrais ou faux, mais d'événements à la merci des combats. Je n'aurai rien à écrire dans de telles circonstances, et je ne veux pas rester à Paris, où il m'est impossible de ne pas prévoir qu'il se passera d'étranges choses. Les lettres anonymes ne me font pas peur; mais je connais les partis; je m'aperçois que les honnêtes gens sont hors de voies, peut-être avec motif. Une fois déjà je suis tombé devant une intrigue, sans cependant que cette correspondance ait été suspendue, par conséquent sans que le but principal des intrigants ait été atteint. Mais l'empereur pouvait encore alors me croire nécessaire,

et d'ailleurs (je n'en avais jamais douté) il tenait la promesse de garantie personnelle qu'il m'avait donnée, lorsque je lui représentai la position dangereuse dans laquelle cette correspondance finirait inévitablement par me placer. Aujourd'hui je suis plus timide; et, s'il faut tout dire, l'exemple du général Hullin me frappe, puisqu'en dépit de la lettre honorable que l'empereur lui avait écrite, il est clair, pour qui sait voir, que le projet de gendarmerie pour Paris le déplace; que ce projet même n'est bon qu'à cela, et qu'il fera du mal sur tout le reste. En butte, comme je le suis, à ceux qui veulent retourner à la Révolution, toujours soupçonné d'être pour quelque chose dans les inspirations qui portaient l'empereur à l'affermissement de la monarchie, que l'empereur m'éloigne de la capitale, soit par une préfecture, soit par une mission, ou qu'il me permette de m'éloigner par ma seule volonté, quoique membre du conseil d'état. Quand on ne me verra plus, on ne croira plus à mon influence. On m'a trop craint, trop cajolé, trop consulté depuis la journée du 23 octobre jusqu'au retour de l'empereur pour qu'on me le pardonne. Je connais les hommes, cela serait contre nature.

CONCLUSION.

20 novembre 1836.

Cette Note mit fin à une correspondance qui durait depuis onze ans. Aucune considération n'aurait pu m'engager à revenir sur la résolution que j'annonçais de ne plus écrire. Dans ma prévoyance, trop justifiée par les événements, je sentais bien qu'il ne se présenterait plus aucune circonstance dans laquelle il fût possible de dire quelque chose qui pût avoir la moindre utilité. Le sort de l'empereur était remis à une force qui devait le dominer; il n'avait plus à combattre seulement les rois, mais les peuples dont le sort à aucune époque n'avait été aussi déplorable, puisqu'indépendamment de la conquête qu'ils subissaient, comme du temps des barbares, ils avaient été soumis à toutes les rigueurs de l'administration la plus odieusement raffinée qui ait jamais été conçue. La France allait à son tour se trouver à la merci des vainqueurs et probablement aussi des factions. Il ne fallait pas être grand observateur pour comprendre que le système impérial, ne reposant que sur la tête de celui qui l'avait créé, finirait avec lui; que l'esprit national

s'étant perdu en se disséminant, l'idée de la gloire qui l'avait remplacé ne laisserait, en tombant, que des intérêts personnels et des combinaisons de parti. Tout en craignant les hommes du temps de la Convention, et après les avoir quelquefois humiliés, l'empereur était réduit à revenir à eux dans l'espoir qu'ils l'aideraient à réveiller l'enthousiasme des populations ; il oubliait que les populations avaient été épuisées par lui. En se rapprochant des hommes de la Révolution, sans leur inspirer de confiance, il ne faisait qu'indiquer que le moment était venu pour eux de penser à eux ; ce qu'ils n'ont pas oublié et ce dont je suis loin de les blâmer à cette époque. Je donnerai un jour une preuve de leur prévoyance aussi extraordinaire qu'inconnue, qui justifiera toutes les prévisions de ma correspondance, et révélera à ceux qui gouvernent dans les temps de partis, où s'arrête le dévouement dont on les entoure.

Si j'avais continué d'habiter Paris en brisant ma correspondance, les inimitiés qu'elle avait élevées contre moi seraient restées dans toute leur force, puisque rien n'aurait annoncé qu'elle était rompue, et qu'il y aurait eu lâcheté de ma part à le faire connaître tant que le fait n'aurait pas été public. Quitter la capitale était donc ce que j'avais de mieux à faire. Restait à savoir si je la quitterais du consentement avoué ou tacite de l'empereur, ou même sans son consentement. Je n'ai

jamais douté sérieusement de la conduite qu'il tiendrait. Outre l'engagement qu'il avait pris de ne pas m'abandonner, même quand j'aurais tort, j'avais en ce moment le seul avantage qui ne m'a jamais manqué, savoir, que tout se passerait entre lui et moi, puisque c'était une circonstance sur laquelle il n'avait à consulter personne, ne fût-ce que par amour-propre. Excepté en politique, je crois pour tout à la parole d'homme à homme, et j'avais la sienne.

En lui adressant ma dernière Note, j'avais pris la résolution de laisser passer quelque temps sans aller au conseil d'état, afin de ne pas rencontrer ses yeux qui souvent se fixaient sur moi; je n'eus pas même à attendre la première réunion. Je reçus de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, une lettre par laquelle il m'invitait à passer chez lui. Il était chargé de me dire que l'empereur venait de me nommer préfet à Nevers, la seule préfecture dont on pût disposer; que c'était une petite préfecture, mais qu'il était possible, par des mutations, d'en rendre vacante une d'un ordre plus élevé, si j'en avais le désir. Je lui demandai s'il y avait une cour impériale à Nevers, il me répondit que non; un évêché, même réponse; un commandant militaire, encore non. « Eh bien ! monseigneur, à mon avis, c'est ce que j'appelle une grande préfecture. »

Quoique attaché comme maître des requêtes à

la section de l'intérieur, je n'avais pas rendu deux visites à M. de Montalivet, et j'avais eu un tort avec lui; mais je le regardais comme un des hommes les plus loyaux de cette époque; aussi n'hésitai-je pas à le prier de me permettre de lui écrire directement, en lui promettant bien de ne pas en abuser, si, dans les affaires dont j'allais être chargé, il s'en rencontrait qui fussent d'un intérêt assez grand pour qu'il m'en coutât de les livrer à la lenteur habituelle des bureaux. Il s'engagea, sans hésiter, à me répondre directement. Il le fit.

Voici le tort que j'avais eu envers lui.

Tous les projets que les ministres présentaient à l'empereur, comme devant être transformés en décrets, étaient renvoyés au conseil d'état et distribués dans les diverses sections auxquelles l'examen en appartenait; le président de la section en faisait le partage entre les conseillers d'état et les maîtres des requêtes attachés à la section, et ils en restaient définitivement rapporteurs au conseil d'état. M. de Montalivet avait cru devoir soumettre à l'empereur une nouvelle organisation des bureaux de son ministère; cette organisation entrait dans des détails qui descendaient jusqu'aux plumes et aux canifs. On peut juger du reste. Par une confusion beaucoup plus grande à cette époque qu'on ne se l'imagine, l'empereur, à coup sûr sans y prendre attention, avait écrit sur ce projet : *Renvoyé au conseil d'état*; et, de main en main,

il m'avait été remis avec beaucoup d'autres projets. J'en prévins le président de la section de l'intérieur, qui me dit que, puisqu'il y avait renvoi au conseil, il fallait rapporter. Je savais que les présidents de section étaient en jalousie réglée et en rivalité constante avec les ministres; en conscience, j'aurais dû avertir M. de Montalivet. Mon insurmontable paresse de mouvement, et cette malheureuse disposition qui m'a toujours porté à montrer le désordre où il est, me décidèrent à faire mon rapport. L'empereur présidait quand l'affaire fut appelée. Le rapport était plus piquant que sérieux. Je concluais avec une apparence de timidité en disant que je croyais que cela ne regardait pas le conseil d'état. Si j'avais été membre du cabinet impérial, j'aurais renvoyé le projet à M. de Montalivet, en lui déclarant que cela ne regardait même pas l'empereur. Les choses étaient cependant arrivées au point qu'on l'occupait d'aussi petits détails.

Ce qu'on appelle l'administration de l'Empire a été beaucoup admirée, et l'est encore aujourd'hui pour le malheur de la France et de ceux qui la gouverneront plus ou moins longtemps, chacun à son tour. Ce qu'elle avait de bon n'était ni dans ses lois ni dans son organisation, mais dans les circonstances où Bonaparte s'est élevé, et qui lui avaient fait une position qui ne se retrouvera plus. Tout avait commencé avec lui; tous les hommes

appelés aux affaires avaient été choisis par lui; tous le connaissaient comme ils en étaient connus; et cela descendait même plus bas qu'on ne le croirait. Un ministre n'aurait pas destitué un fonctionnaire sans l'aveu de l'empereur; il ne nommait même pas un commis de second ordre sans lui présenter plusieurs candidats, avec le nom en regard des personnes qui les recommandaient. Tous les ministres pouvaient changer alors sans qu'il en résultât deux mutations secondaires dans tout l'Empire. Il y avait donc foi et garantie mutuelle entre le chef de l'État et quiconque avait action dans l'État. Là était cette force qui a pu tout contenir, mais qui ne devait produire que faiblesse dans un système où les ministres gouvernent sous leur responsabilité, où quelques voix qui passent du ministère à l'opposition bouleversent à la fois l'administration et les hommes qui administrent, où tout est lutte fondamentale par la constitution écrite de l'État, où tout gouvernement qui succède à un gouvernement renversé a pour première condition indispensable d'accepter les hommes sous lesquels le gouverment précédent est tombé dans l'abîme, en regrettant de plus ceux qui ne veulent pas se lier à son avenir. Le conseil d'état, présidé par l'empereur, dominait la France; il n'est plus aujourd'hui qu'un tribunal de justice administrative contesté par l'opinion. Eh bien! l'administration impériale

est tombée dans les mêmes proportions; ce n'est plus que le patrimoine des bureaux.

Nommé préfet, je devais prêter un serment entre les mains de l'empereur. Cette cérémonie avait quelque chose d'embarrassant pour moi et probablement pour lui. Lorsque je fus admis, il était assis devant un bureau placé au milieu de son cabinet, l'archichancelier debout auprès de son fauteuil. Il tint toujours les yeux baissés, et avec assez de persistance pour que je ne pusse douter qu'il voulait éviter mes regards. J'étais si convaincu que je le voyais pour la dernière fois que j'éprouvais un sentiment pénible de le quitter ainsi. J'étais arrivé bien persuadé qu'il ne me parlerait que s'il était seul, et je ne le souhaitais pas; mais jamais je n'avais été plus désireux de juger ce qui se passait en lui. J'y parvins. Lorsque l'archichancelier me présenta une petite plaquette sur laquelle était gravé ou imprimé le serment que je devais prononcer, je me doutai que l'empereur prendrait ce moment pour me regarder, et ce fut sans tourner la tête du côté de l'archichancelier que je tendis la main. L'empereur me regarda en effet. Je ne puis jamais me le rappeler qu'avec la physionomie qu'il avait alors. Quelle sombre tristesse il y avait dans ses yeux!

Dans le cercle gouvernemental, ma préfecture passa pour être un exil. Comme je faisais moi-même ma correspondance avec les ministres pour

peu que les affaires eussent d'intérêt, on se persuada que la petite indépendance qui y régnait, ou, pour mieux dire, la manière dont j'y présentais la vérité, tenait au désir que j'avais de me faire destituer, afin de revenir à Paris essayer de reprendre *mon crédit*. Cette interprétation me valut de la tranquillité et beaucoup de condescendance. On me trouvait bien là.

Lors de son exil à l'île d'Elbe, l'empereur passa par Nevers et s'y arrêta. J'étais absent. Il demanda qui était préfet du département; on me nomma; sa réplique fut extrêmement polie. Si j'avais été à Nevers, j'aurais fait les démarches nécessaires pour qu'il me reçût; et, en présence de son malheur, je n'aurais pu dire que je ne l'aimais pas. A cette époque encore il était dans ma nature d'éprouver un vif intérêt pour tout pouvoir déchu. Cette sensation s'est éteinte à force de trouver les occasions de s'exercer, et j'en suis maintenant à ne plaindre que les peuples.

Le départ de l'île d'Elbe, le débarquement en France de l'empereur, qui, pour renverser les Bourbons, relevait le parti militaire plus facilement encore qu'il ne l'avait créé contre la république, sa rentrée à Paris m'avaient nécessairement ramené, libre de toutes fonctions, dans la capitale où j'avais toujours conservé un domicile. Je ne cherchai pas à le voir. De quoi lui aurais-je parlé? des fédérés des faubourgs conduits

aux Tuileries entre des gendarmes, et qu'on lui présentait comme une preuve de l'exaspération du peuple contre les étrangers et les royalistes? des bruits qu'il faisait répandre sur un rapprochement politique avec l'empereur d'Autriche qui consentait à lui renvoyer l'impératrice et le roi de Rome? de l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, qu'on discutait, entre le bannissement des Bourbons et leur retour, avec des arrière-pensées dans tous les partis? des polissons auxquels les étrangers donnaient de l'argent pour les faire crier sous ses fenêtres: *Vive l'empereur!* afin qu'ils pussent le voir lorsqu'il viendrait répondre par des saluts aux acclamations publiques? Le présent qui lui appartenait encore n'offrait qu'un triste retour sur les fautes du passé; quant à l'avenir, dans mon intime conviction, il n'y en avait plus pour lui. Il y a des fortunes si grandes, je dirai même si peu conformes aux intérêts permanents de l'ordre social, qu'une fois détruites elles ne se relèvent plus. C'est dans ce sens que je répondais à des personnages que Bonaparte avait faits grands dans l'ordre administratif, et qui venaient me demander quels étaient mes pressentiments sur la campagne qui allait s'ouvrir, n'osant se fier à leurs lumières du parti qu'ils devaient prendre; et cela se conçoit, puisqu'ils mettaient leurs intérêts personnels à travers et peut-être au-dessus de tout intérêt général. En effet, pour ces grands politi-

ques de l'ordre administratif, il s'agissait de calculer s'ils auraient plus d'avantages à se rattacher au retour de l'empereur présent qu'à attendre le retour incertain des Bourbons de nouveau proscrits.

Quant aux militaires, ne doutant pas de la victoire sous un chef pour lequel leur confiance avait toujours été inébranlable, ils faisaient un autre calcul. Étant sorti d'assez grand matin, du boulevard de la Chaussée-d'Antin jusqu'au boulevard de la Madeleine, je trouvai rassemblés de beaux régiments qui attendaient le moment de leur départ, les armes en faisceaux. Plusieurs officiers, avec lequels j'avais eu des liaisons intimes pendant mon séjour dans les départements anséatiques, m'abordèrent et firent groupe autour de moi. D'une conversation gaie et amicale, voici ce que j'ai retenu : « Eh bien! messieurs du civil, « tout sera pour nous cette fois, car ce n'est bien « qu'à nous qu'il devra son rétablissement. » Faites donc des actes additionnels aux constitutions de l'Empire pour enchaîner un homme maître d'une armée qui fixe d'avance le prix qui lui reviendra de la victoire, et met la suprématie incontestable des guerriers en opposition aux faiseurs de lois. Ces guerriers si braves, si résolus, si gais, se trompaient cependant. S'il eût été possible que Bonaparte triomphât, il aurait rétabli la balance égale entre toutes les forces nécessaires à l'ordre social. Quiconque n'a pas remarqué avec quel

art et sans efforts il a maintenu, dans l'intérieur de la France, la soumission des soldats aux autorités locales, ne le connaît point par ce qu'il y avait en lui de plus réfléchi et de plus habile. Et c'est positivement par ce défaut de connaissance réfléchie que les gouvernements qui l'ont suivi se sont persuadés qu'ils pourraient conserver son administration, et demandaient qu'on leur révélât le secret de son pouvoir, sans comprendre que ce pouvoir qu'il avait fait pour lui, dans un ordre d'idées qui n'appartenait qu'à lui, deviendrait une cause de trouble et de confusion, transporté dans un autre régime.

Sait-on ce qu'était un préfet sous l'Empire?

Un homme qui n'avait rien de mieux à faire qu'à rendre des services, puisqu'il ne rencontrait de résistance nulle part; l'idée générale de la volonté puissante de Bonaparte y avait mis bon ordre. Cela était si bien établi, même pour les plus petites choses, qu'aucune maison ne se serait permis de recevoir le jour où les salons de la préfecture étaient ouverts. De ces préfets dans une situation si douce, le régime représentatif a fait des agents d'élection à découvert, sans la moindre pudeur. Dès qu'un préfet est chargé d'intriguer auprès des électeurs, qui sont tous propriétaires, pour le candidat propriétaire que lui indique le ministre, il est impossible qu'il n'ait pas contre lui tous les électeurs propriétaires qui poussent

un autre candidat, et tous les éligibles qui briguaient la candidature. Homme de parti pour le compte du gouvernement, il se forme contre lui autant d'oppositions qu'il y a de partis intéressés à rompre ses mesures; et ces oppositions à découvert s'exercent contre lui par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Comme sous le régime impérial, sa stabilité ne dépend plus de la volonté directe du chef de l'État; par les changements de ministère, il peut être obligé, sous crainte de destitution, de protéger le parti électoral qu'il a précédemment combattu, de combattre celui qu'il avait protégé, ce qui lui ôte toute considération, car il n'en est pas sans apparence d'indépendance. Il y a des gens bien haut placés qui s'imaginent que c'est faute de fortune, de bonnes manières et même de naissance, que beaucoup de préfets se trouvent comme isolés, tandis que les maisons ouvertes aux diverses oppositions sont suivies et brillantes. C'est une conséquence inévitable du gouvernement représentatif qui admet les partis, dirigé par une administration créée sous un régime qui ne les admettait pas; c'est une conséquence plus inévitable encore de l'intervention forcée des préfets en faveur d'un seul parti contre tous les autres. On s'étonnerait si je citais tous les changements qui se sont opérés dans l'administration préfectorale, du règne de Bonaparte aux règnes qui ont suivi; on s'étonnerait bien plus

encore si je disais au profit de qui tournera un jour cette centralisation, et dans quel rang se trouvent les seuls partisans qui, en toute connaissance de cause, tiennent non-seulement à ce qu'elle soit conservée, mais à ce qu'elle se resserre toujours davantage. C'est une chose étrange en France, mais qui s'explique par la multiplicité de révolutions contradictoires, que personne n'admette les conséquences de ce qu'il est, et moins encore les conséquences de ce qu'il veut.

A qui vient un peu de pouvoir, l'idée de Bonaparte est la première qui se présente, car c'est toujours par son pouvoir qu'on le considère, en se rendant la justice qu'à sa place on ne se serait pas perdu comme lui; séparant ainsi par la pensée les passions qui l'ont élevé des passions qui ont amené sa chute. Cela est commode, mais malheureusement cela ne se peut pas. Voici le dernier exemple que j'ai eu de cette singulière préoccupation.

M. Casimir Périer, que je ne connaissais pas même de vue, m'avait fait l'honneur de venir me voir dans la maison de santé où j'acquittais, fort à mon aise, le jugement du procès que j'ai subi sous la Restauration. Sa visite me flatta d'autant plus que nous ne professions pas en tout les mêmes opinions, ou plutôt que nous n'exprimions pas le même vœu de la même manière; il faisait une opposition d'honnête homme à la Restaura-

tion pour qu'elle ne se perdît pas, tandis que je travaillais dans l'espoir de l'établir. Malheur au chef qui, dans un gouvernement représentatif, ne comprend pas de lui-même cette distinction; il s'expose à tomber dans les mains des exclusifs, et on sait où ils conduisent les pouvoirs. Par suite de la démarche de M. Casimir Périer, nos relations restèrent amicales sans être vivement suivies. Devenu ministre, il chargea une de nos connaissances communes de me demander pourquoi je ne le voyais pas. Je lui fis répondre qu'il était dans mes habitudes de ne point voir mes amis lorsque je sentais qu'il y avait dissentiment dans nos opinions, ce qui évitait toute discussion, et par conséquent rendait le rapprochement naturel quand les circonstances modifiaient les idées d'un côté ou d'un autre. Toutes ruptures d'amitié, pour des causes politiques, m'ont toujours paru si tristes que j'ai adopté ce moyen d'éviter de les rendre durables. Il insista sur son désir de me voir, et j'acceptai sous la condition qu'il me donnerait un moment où nous serions seuls. Le texte de ma conversation à moi fut que c'était une faute, ou une bien malheureuse nécessité pour un gouvernement nouveau, de se brouiller avec le parti qui l'avait fait, puisque la conséquence devait être de se trouver entre deux partis forts et également hostiles. Le texte de sa conversation à lui fut que la rupture ne pouvait lui être attri-

buée, qu'il en gémissait, etc., etc. Comme nous ne nous cédions rien, je lui fis observer qu'il me plaçait dans une position extrêmement gênante, puisque je craignais en insistant d'affaiblir ses convictions, et par conséquent de diminuer en lui cette première de toutes les forces quand on a un parti arrêté et des engagements pris. Il se leva, marchant à pas précipités et se frappant le front de ses deux poings :

« Bonaparte a été bien heureux ! Il a trouvé une noblesse proscrite, ruinée : il lui a rendu sa patrie et ses biens encore disponibles ; un clergé humilié et pauvre : il l'a relevé et enrichi !

— Dans vos idées, sans doute, il a fait tout cela avec son argent, et le jour qu'il est arrivé au pouvoir ? »

Il me regarda d'un air étonné, et calme par conséquent. Je lui pris les deux mains en lui disant :

« Je pensais que si Bonaparte avait été élevé pour le commerce, qu'il eût eu votre âge et votre fortune, dans les circonstances où nous sommes, il s'en serait tenu là. »

M. Casimir Périer était déjà visiblement marqué de la maladie dont il mourut peu de temps après notre entrevue, n'ayant pas eu de système, quoi qu'on ait dit à cet égard, mais avec une volonté applicable seulement à ce qui se passait ostensiblement lorsqu'il a accepté le ministère. C'est

avec M. de Serre, sous la Restauration, les deux seuls ministres qui aient sacrifié leur existence à la conviction d'idées plus ou moins bien comprises.

Lorsqu'au retour de l'île d'Elbe je disais aux personnes qui m'interrogeaient sur mes pressentiments que l'empereur était fini, je parlais de l'homme seulement, et non des conséquences de son règne qu'on peut résumer ainsi : « Bonaparte « a mis l'Europe en tontine sur la tête des soldats; « il reste à savoir de quel pays seront les soldats « auxquels la tontine finira par appartenir. » Il a fait et laissé L'Europe militaire; elle l'est de même après plus de vingt ans d'une apparence de paix générale, et plus encore peut-être par les changements qui se sont opérés dans les mœurs que par le nombre des hommes que les puissances tiennent sous les armes. Bien que les rois aient pris l'habitude de se mettre à plusieurs pour gouverner chez eux et chez les autres, on sent trop qu'ils n'ont pas confiance dans leur étrange intimité, et que la disposition des peuples les tient dans des alarmes continuelles, quoiqu'il n'y ait certainement pas dans le monde autant d'ennemis du système monarchique que le feraient supposer les armées nombreuses entretenues à si grands frais pour les combattre. L'Europe reste donc organisée militairement dans l'intérêt personnel des princes qui gouvernent, quoiqu'elle soit invinciblement

industrielle, par conséquent pacifique, dans l'intérêt bien compris des peuples. Aussi longtemps que l'on confondra ce besoin dominant des nations avec ce qu'on appelle d'une manière générale l'*esprit de révolution*, en croyant n'agir que contre des idées on arrivera inévitablement jusqu'à redouter les progrès de l'industrie, et à les attaquer comme dangereux, sans comprendre qu'ils existent indépendamment des opinions, qu'ils marquent pour chaque nation le degré de civilisation où elle est parvenue, et qu'après tout ces progrès de l'industrie ne déplaisent pas tant aux gouvernements absolus qu'ils ne cherchent à en profiter par la facilité avec laquelle ils se jettent dans le système des emprunts. Ne savent-ils donc pas que les emprunts amènent les gouvernements à la nécessité de diminuer leur état militaire, ou à protéger la production par les progrès de l'industrie, afin de remplir les engagements contractés. Il y a comme une fatalité qui pousse tous les pouvoirs à se placer entre des contradictions. Qu'on examine le travail des diplomates pour recréer une balance de l'Europe; ils cherchent cette balance dans l'union des monarchies absolues opposées aux monarchies constitutionnelles, comme si des formes différentes dans la constitution des États avaient dans aucun temps empêché les alliances de se faire pour des intérêts. Le résultat de ce travail n'a encore eu d'autre résultat que de con-

traindre la diplomatie à reconnaître les gouvernements de *fait* sans consentir à les reconnaître en *droit* ; faiblesse humiliante dans le présent, hostile pour l'avenir, et qui, ne donnant ni aux rois ni aux peuples aucune sécurité, n'est au fond qu'un armistice qui maintient l'Europe entière dans cette exagération de forces militaires qui la ruine et change ses mœurs d'une manière effrayante pour ceux qui réfléchissent. En dépit de la diplomatie, reconnaître un gouvernement de *fait*, c'est admettre la force et la souveraineté du peuple qui l'a choisi; refuser de reconnaître le *droit*, c'est une insulte qui tombe directement sur celui qui gouverne; et, en vérité, il est impossible de comprendre logiquement comment d'un côté comme de l'autre on accepte cette situation.

J'indique ici la cause des préventions contre la Russie qui se reproduisent souvent dans mes Notes à Bonaparte. En lisant celles que je lui ai adressées après l'incendie de Moscou, on se convaincra que ces préventions ne sont que politiques, et que jamais justice ne fut rendue plus complète que par moi à un grand acte de nationalité. Tant que la Russie a consenti à recevoir ses progrès en civilisation de l'Europe et surtout de la France, j'ai regardé cet empire comme l'allié qui nous convenait de préférence, positivement par la distance qui nous en séparait. Mais depuis que la Russie a joué avec nos opinions nouvelles

et l'effroi de nos conquêtes, pour se faire nation européenne prépondérante, et qu'elle s'est créée juge rigoureux de nos débats intérieurs, lorsqu'elle ne souffrait pas, avec raison, que la France intervînt dans les conditions de son pouvoir, je n'ai plus vu que les dangers dont son influence menaçait l'Europe ; j'ai cru devoir le dire, me réservant de justifier mes prévisions par un fait qu'on ne pourra récuser.

En consultant les almanachs impériaux et royaux de l'Europe d'autrefois, on verra que, chez aucune puissance civilisée, on n'imprimait l'*état de l'armée*, mais l'*état des forces militaires du pays*. On ne comprenait pas les forces militaires comme un corps toujours subsistant, formant une unité à laquelle on pouvait s'adresser à part et flatter même au besoin sans en prévoir les conséquences. De ces forces militaires on faisait des armées en temps de guerre ; chaque armée prenait un nom des lieux où elle allait combattre, ou du général qui la commandait ; à la paix, il n'y avait plus d'armée ; chaque arme distincte reprenait le nom par lequel elle était désignée ; il en était de même de chaque régiment ; en un mot, tous les pays civilisés de l'Europe étaient constitués civilement, parce que la guerre n'est et ne doit être qu'une situation accidentelle dans l'ordre social. La Russie au contraire était alors et est encore constituée militairement ; l'ensemble des

forces militaires y forme un corps à part, et dans une prééminence telle que c'est par des grades militaires que sont classés les fonctionnaires de l'ordre civil, judiciaire et administratif. Bonaparte a adopté cette classification militaire; il l'a même appliquée aux hautes fonctions ecclésiastiques, mais seulement pour fixer les préséances. Nos mœurs l'ont repoussée dans toute autre circonstance. Ainsi, sous l'Empire, comme sous la monarchie, il y avait des armées qui n'en conservaient pas la qualification en temps de paix. En temps de guerre, le titre de Grande Armée était consacré à l'armée que commandait l'empereur. Dans nos désastres, la Grande Armée étant restée seule réunie, l'usage s'établit de dire l'*armée* en parlant de nos forces militaires. Ayant prévu les conséquences de cette dénomination, je les ai indiquées dans ma *Correspondance politique et administrative*. Mais que peut la voix d'un seul homme! Trop heureux qu'on ne m'ait pas fait un nouveau procès, comme coupable de chercher à troubler la tranquillité de Louis XVIII.

Voici pourtant ce qui est résulté de l'adoption du mot *armée*, substitué aux anciennes habitudes.

Par suite des ordonnances de juillet, quelques *régiments* de la garde royale ont été vaincus par la population parisienne; les Bourbons de la branche aîné ont cru tout aussitôt que l'*armée*

était vaincue. Ce qui est plus extraordinaire encore, toutes les forces militaires, disséminées en France, se sont considérées comme partie de l'*armée*, et par conséquent vaincues par le peuple de Paris, et nulle part il ne s'est élevé de résistance. N'eût-on lu de notre histoire que ce qu'on en apprend aux enfants, qui pourrait ignorer que la France a été riche en guerres civiles; que s'il y avait l'armée du roi, il y avait l'armée opposée au roi, toutes deux composées de Français, de soldats français et même quelquefois étrangers; qu'un échec ne passait pas, à la faveur d'un mot, pour une défaite irréparable; que, dans des circonstances semblables aux journées de juillet, on aurait profité de l'envie qu'inspirent toujours les corps privilégiés pour animer la troupe de ligne contre la faiblesse montrée par la garde royale, et qu'un simple couplet de chanson pouvait suffire pour arriver à ce résultat. Mais l'idée que l'*armée* avait été battue fit tomber les armes des mains de deux cent mille soldats qui se crurent solidaires avant même d'avoir pu comprendre de quoi il s'agissait. Je serais au désespoir de blesser les royalistes qui, logiquement, ont toujours raison après coup; mais si les journées de juillet ont été militairement mal engagées, ne pourrait-on pas leur reprocher d'avoir trop souvent dit et imprimé que *le peuple avait donné sa démission*, et qu'ayant ainsi trompé la cour sur la facilité du triomphe,

ils sont un peu responsables de la faiblesse des mesures prises avant de mettre le trône à la merci d'un combat dans les rues de Paris.

On commence à comprendre que les forces militaires d'un pays ne sont pas une unité qu'on puisse sans danger appeler l'*armée* dans les temps de paix, et cependant, lorsqu'on disséminerait nos trois cent cinquante mille soldats sur trois cent cinquante mille points de notre territoire, tant qu'ils se croiront l'*armée*, ils se regarderont comme inséparables. Le mal est dans le mot qui présente également à tous l'idée du mouvement, de la gloire, des chances qu'elle donne au courage, et un peu aussi de cette licence si chère même aux écoliers dans les moments où ils échappent à la sévérité de la règle et rentrent dans leur liberté.

Bonaparte devant être bien longtemps encore un sujet d'études, j'ai cru qu'il y aurait de l'intérêt à le montrer sous un aspect jusqu'ici inconnu. J'ai tardé à imprimer cette correspondance dans la crainte qu'on n'y cherchât des allusions ou de fausses applications à l'ordre politique qui l'a suivi. Bien opposé à M. Pasquier qui proclamait, au retour de Gand, *que de Bonaparte à Louis XVIII il n'y avait que les draps du lit à changer,* j'ai toujours cru qu'on n'a pas su tout ce qu'il fallait changer, indépendamment des draps du lit, pour que les ordonnances de juillet

et leurs conséquences fussent à jamais impossibles, et cela en donnant à la France, non une liberté idéale toujours remise en discussion, mais, à tous les intérêts sans exception, des garanties dont l'ensemble résiste aux fautes du pouvoir, comme aux passions des peuples.

POST-SCRIPTUM.

J'ai quelquefois eu la pensée de rassembler, sur la Restauration, quelques faits peu connus ou mal interprétés ; le temps s'est passé à travers bien des motifs d'indécision. Un livre nouvellement imprimé, sous le titre de *Soirées de Charles X*, vient de me mettre à l'aise pour répondre en peu de mots à un nombre infini de personnes qui m'ont témoigné de l'étonnement de ce que je suis resté, pendant cette époque, en dehors des affaires positives ; ce qui veut dire : « Pourquoi n'avez-vous pas eu de place ? » Ceux qui auront lu ma Correspondance avec Bonaparte, premier consul et empereur, comprendront sans peine que cela a été une conséquence de mon caractère. Pour leur donner une certitude de plus, je crois devoir citer un passage des *Soirées de Charles X*. J'ai eu assez de rapports avec ce prince pour être convaincu que, s'il y a des pensées de lui dans cet ouvrage, il y a peu d'expressions qui lui appartiennent ; mais

qu'importe, si l'ouvrage contient un jugement que les royalistes ont toujours prononcé sur moi. Voici ce qu'on fait dire à Charles X :

« Certes, j'aurais pu acheter M..... et M. Fiévée. « Le premier, dédaigné, passa son marché avec « Bonaparte; le deuxième, moins amateur du po- « sitif, se donna à nous sans toutefois perdre son « indépendance. Il nous a fait ensemble du bien « et du mal. On ne lui a pas su assez de recon- « naissance de l'un, ce qui ne l'a pas porté à nous « épargner l'autre. »

Cela est pitoyablement écrit, et j'affirme que Charles X était incapable de dire qu'il aurait pu m'acheter, non-seulement parce que l'expression est grossière, mais parce qu'on ne peut pas dire cela d'un homme qu'on reconnaît peu amateur du positif, et qu'on déclare s'être donné de lui-même sans toutefois renoncer à son indépendance. Ceci est vrai. Quant au bien que j'ai fait, je le nie; je n'ai pu qu'avoir le désir d'en faire. Pour le mal qu'on m'attribue par compensation, il ne faut voir que l'inévitable fatalité royale et royaliste qui porte à accuser ceux qui ont beaucoup osé pour prévenir des événements provoqués par des flatteurs, et que les victimes ne savent pas juger, même après coup. Dire qu'on n'a pas eu assez de reconnaissance pour mes services, c'est de nouveau admettre que j'en attendais la récompense; et

quelle récompense peut-on trouver pour un homme peu amateur du positif et qui tient à son indépendance?

Jusqu'à présent je m'étais borné à répondre à ceux qui m'ont demandé pourquoi je n'avais rien été pendant la Restauration : « J'ai problablement aidé à perdre le gouvernement impérial, puisque j'en ai fait partie; c'est assez pour un honnête homme. » Cette fois ma réponse est plus sérieuse; peut-être le deviendra-t-elle un jour davantage. A mon âge on ne prend plus d'engagement avec l'avenir. On a toujours dans la pensée ce coquin de Gil Blas et son archevêque de Grenade.

FIN.

TABLE

DES PERSONNAGES MARQUANTS

Nommés dans cet ouvrage.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

P

R

S

T

V

W

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME III.

FIN DE LA TABLE.

